



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



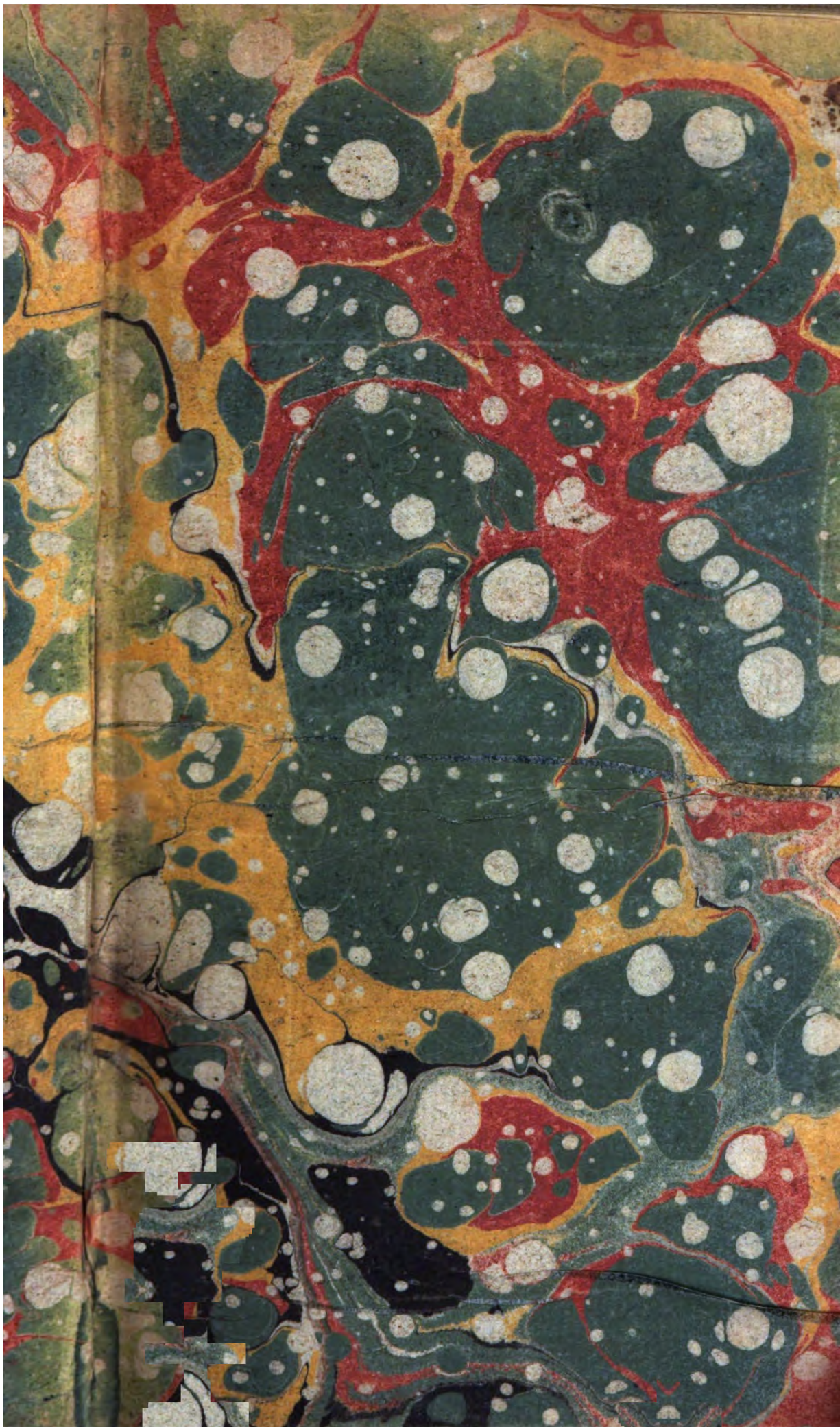
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





Henry Seymour
Hansford.

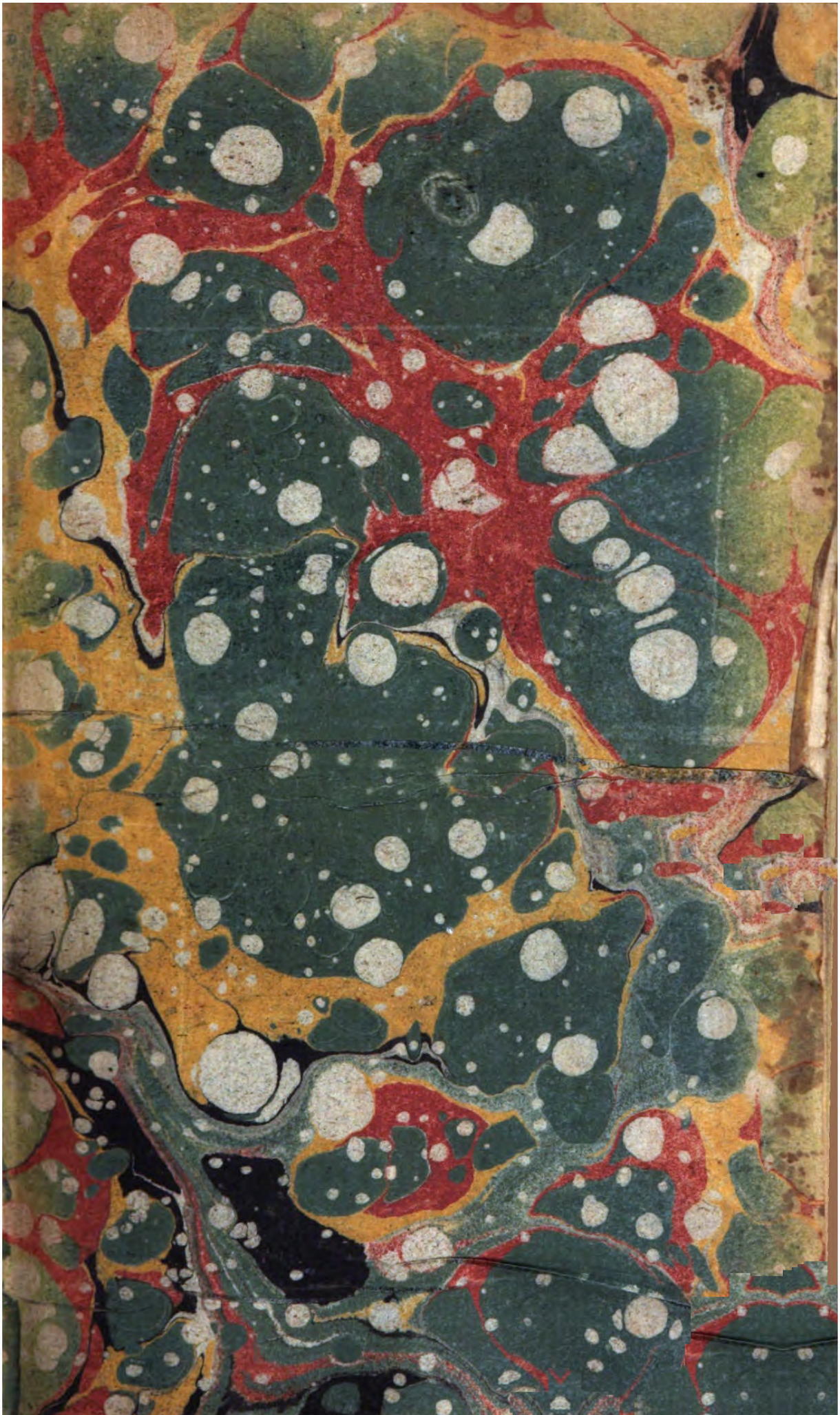
DORSET.





Henry Seymour
Hanford.

DORSET.



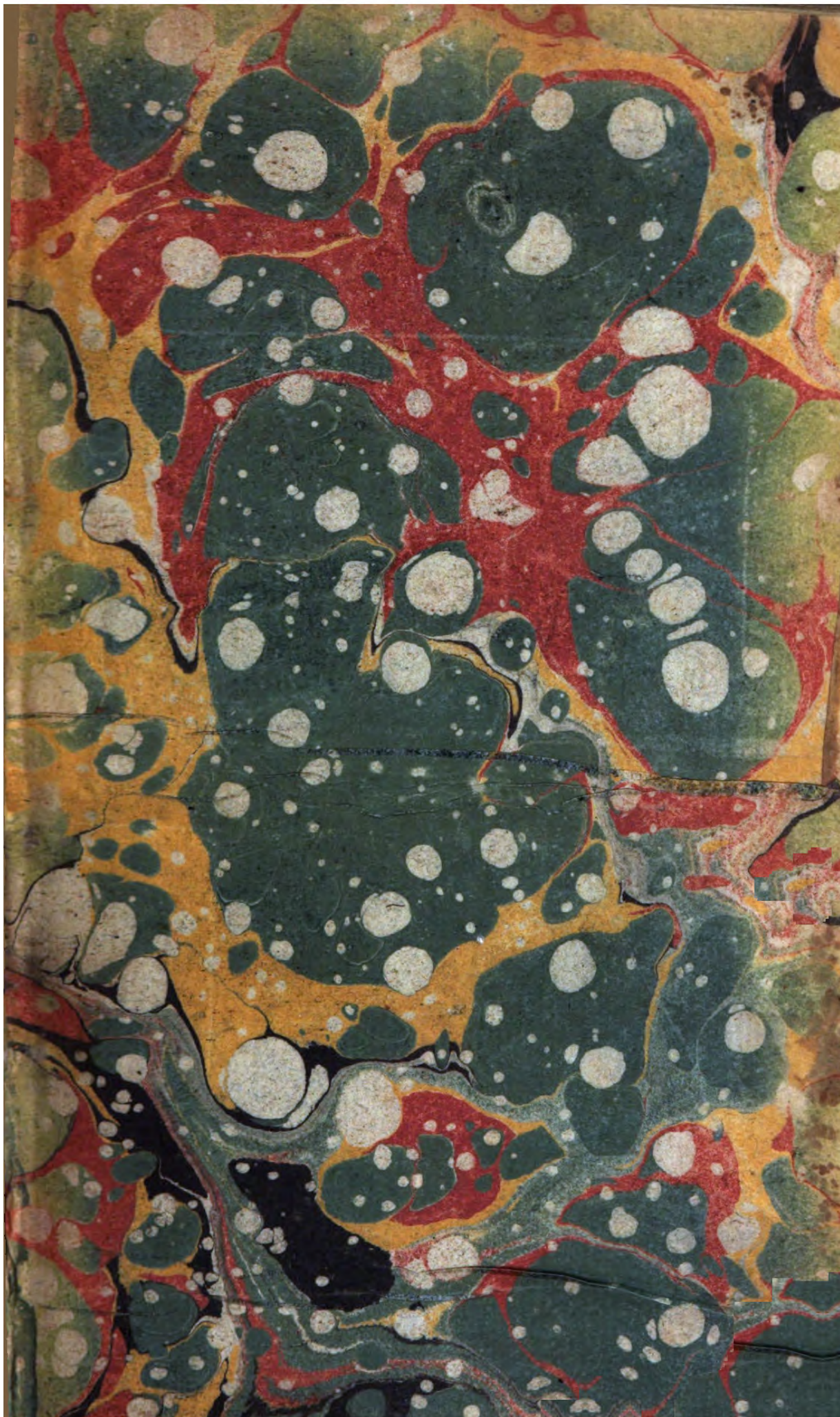
23746 f. 58

S. VI.



Henry Seymour
Hanford.

DORSET.



23746 f. 58

S. VI.



Henry Seymour
Hanford.

DORSET.



23746 f. 58

S. VI.

23746 f. 58

S. VI.

23746 f. 58

S. VI.

23746 f. 58

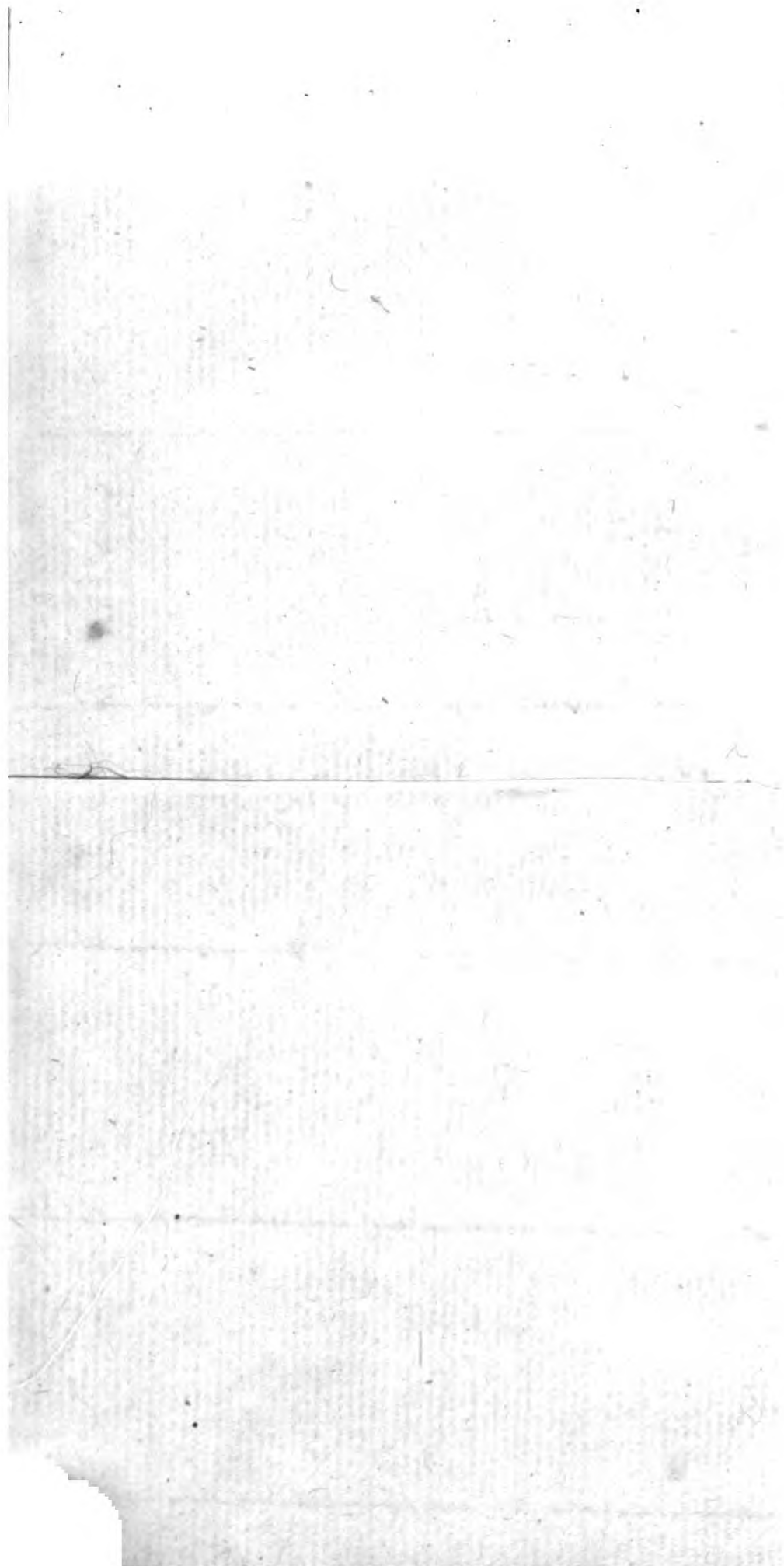
S. VI.

23-746 f. 58

S. VI.

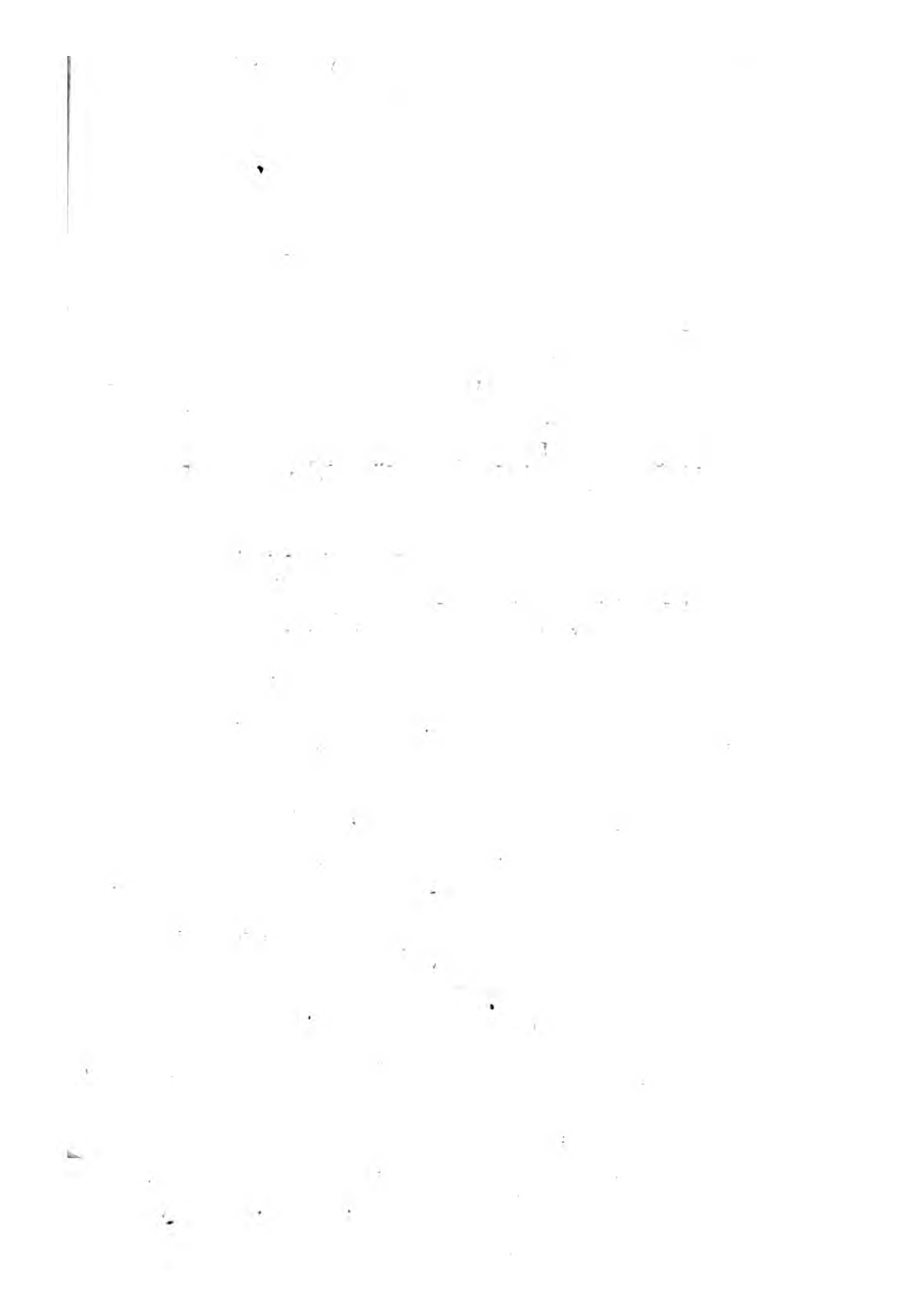
23746 f. 58

S. VI.



M É M O I R E S
D E S U L L Y .

T O M E S I X I É M E .



MÉMOIRES

DE MAXIMILIEN

DE BÉTHUNE,

DUC

DE SULLY,

PRINCIPAL MINISTRE

DE HENRI-LE-GRAND,

Mis en ordre, avec des Remarques,

Par M. L. D. L. D. L.

Nouvelle édition, revue & corrigée.

TOME SIXIÈME.



A LONDRES.

M. DCC. LXXVIII.





MÉMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE XX.

MÉMOIRES de l'année 1605. Fin du procès des comtes d'Auvergne & d'Entragues ; complaisance & foiblesse de Henri IV pour la marquise de Verneuil. Les jésuites obtiennent la démolition de la pyramide. Grand démêlé de Rosny avec le P. Cotton, au sujet du college de Poitiers : il se justifie contre les calomnies de ses ennemis ; on le réconcilie avec le P. Cotton. Ses brouilleries & son raccommodement avec le duc d'Espéron & Grillon ; traits de l'humeur

6 MÉMOIRES DE SULLY;

fantasque de Grillon. Nouvelles calomnies contre Rosny, qui le mettent à deux doigts de sa disgrâce; conversation touchante de Henri avec lui, dans laquelle ils se reconcilient; détail intéressant sur toute cette affaire. Autre tentative des ennemis de Rosny pour le perdre. Mariage de sa fille avec le duc de Rohan; lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely, refusée par Henri au duc de Rohan. Autres graces & gratifications accordées & refusées à Rosny par le roi. Dessen de Henri de faire épouser mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres.

LE procès poursuivi au parlement, contre les comtes d'Auvergne, d'Entragues & la marquise de Verneuil, finit par un arrêt rendu au commencement de cette année, qui condamne les deux comtes à perdre la tête, & la marquise à être renfermée pour le reste de sa vie, dans une maison religieuse cloîtrée. J'en reçus la première nouvelle de la bouche du roi, qui m'envoya chercher pour me l'apprendre. Il me tira ensuite vers le balcon de la première galerie du Louvre, & me demanda quelle impression je croyois que ce traitement feroit sur l'esprit de sa maîtresse. Je demandai à mon tour à S. M., si elle souhaitoit, en me faisant

cette question, que je lui dise librement ma pensée : « oui, oui, répondit Henri, ne craignez point que je m'en fâche, ce n'est pas de cette heure, que je suis accoutumé à vos libertés ». Je lui dis qu'il pouvoit répondre lui-même à sa question mieux que personne, parce que s'il avoit donné sujet à la marquise de le croire guéri de sa passion, & animé d'une juste colere, il la verroit recourir à la soumission, aux prieres & aux larmes pour le fléchir; mais que si au contraire, elle pouvoit le soupçonner de n'avoir agi que par le ressentiment que donne un simple dépit amoureux, elle ne rabatroit rien de sa premiere hauteur.

J'avouai ensuite naturellement à Henri, que j'étois persuadé que lequel de ces deux partis que prit madame de Verneuil, la chose reviendroit au même, quant à l'effet, par plusieurs raisons, dont celle de sa facilité naturelle à pardonner, & de la considération des enfans qu'il avoit eus de sa maitresse, ne me paroïssent que les moindres. « Je voudrois bien, me dit ce prince, que vous la vissiez, pour voir ce qu'elle vous dira, & si elle ne vous priera point d'intercéder pour elle auprès de moi ». Je suppliai très-instamment & très-sérieusement S. M. de me dispenser de la visite & de l'intercession. J'étois véritablement

8 MÉMOIRES DE SULLY,

las de jouer si souvent un personnage toujours inutile, & je ne voulois pas achever de me perdre dans l'esprit de la reine, auprès de laquelle, quoique j'eusse toujours appuyé ses intérêts contre sa rivale, on m'avoit fait passer pour un fourbe adroit, pour un espion flatteur & venal de Henri. J'avois des preuves que ces discours avoient été soufflés aux oreilles de la reine depuis un mois. Je le dis au roi. Je lui nommai trois personnes qui les avoient tenus, & je lui fis comprendre qu'il ne faudroit plus qu'une seule démarche, comme celle qu'il exigeoit de moi, pour m'ôter dans la suite tous les moyens de le servir auprès de cette princesse, dans les occasions qu'il savoit bien n'être que trop fréquentes. Nous contestâmes Henri & moi, mais je l'emportai à la fin, & je laissai un autre faire sa cour au prince par des moyens infaillibles, mais pour lesquels je n'avois jamais senti que de la répugnance. Si je pris encore quelque part au reste de cette affaire, ce fut pour empêcher que la conclusion n'en fût aussi honteuse pour Henri, que je prévoyois qu'elle alloit l'être.

Ce prince ne manqua pas de courtisans, qui le servirent à son goût. Le manège de la cour se montra dans son plus beau jour. Aussi-tôt qu'on s'y apperçut que Henri ne

pouvoit , ni se dégager de sa maîtresse , ni commander à la reine , cette foule d'esclaves volontaires de tous les desirs & des passions du souverain , fut accommoder ses démarches , ses paroles , & jusqu'à l'air du visage , à cette disposition. Personne n'osoit contredire ni la reine , ni la marquise. On ne faisoit que feindre l'un & l'autre auprès du roi , suivant l'espece de commission qu'on avoit reçue de ce prince. On ne servoit sa colere qu'à demi , afin d'avoir une justification toujours prête des deux côtés. Sigogne avoit été envoyé de la part de S.M. , me porter , au sujet de la marquise , un ordre très-sévère , & conçu en des paroles extrêmement fortes. Il ne fit pas difficulté de m'en supprimer la moitié ; & ce qui est plus singulier , c'est que Henri le fut , me le dit lui-même , & ne s'en servit pas moins des mêmes personnes. Si la foiblesse fut poussée loin de la part de ce prince , la flatterie le fut encore davantage de la part des courtisans. On n'a jamais mieux connu jusqu'à quel point elle est ingénieuse , & tout ensemble rampante , basse & misérable.

Personne ne fut trompé à la maniere dont en usa Henri à l'égard de la marquise de Verneuil ; mais on ne laissa pas d'être surpris que la grace qu'on lui accordoit , s'étendît jusque sur deux coupables , que la voix pu-

10 MÉMOIRES DE SULLY;

blique avoit déjà condamnés à la même punition que le maréchal de Biron. La peine (1) du comte d'Auvergne fut commuée en une prison perpétuelle à la Bastille, où il est vrai que cette fois il eut le tems de s'ennuyer (2). Celle du pere de la dame, en un exil dans ses terres; & pour elle, elle eut grace entiere (3), & même elle en dicta les conditions.

(1) « Le roi transmua cette peine, dit Bassompierre, en un prison perpétuelle, partie en considération de madame d'Angoulême, qui en fit de merveilleuses instances; mais davantage, par une raison qu'il nous dit, que le feu roi Henri III, son prédécesseur, ne lui avoit, en mourant, recommandé que M. le comte d'Auvergne & M. le Grand, & qu'il ne voulut pas qu'il fût dit, qu'il eût fait mourir un homme, que celui qui lui avoit laissé le royaume, lui avoit si affectionnément recommandé » : T. 1, pag. 165. Mais ni M. de Sully, ni Henri IV, s'entretenant sur ce sujet avec son ministre, ne disent un seul mot de ce motif.

(2) Il en sortit sous le regne suivant. Il avoit soixante-onze ans, lorsqu'en 1644, il épousa en secondes noces, mademoiselle de Nargonne; & comme cette dame n'est morte qu'en 1713, âgée de quatre-vingt-douze ans, on a vu par une espece de paradoxe chronologique, une bru mourir près de cent quarante ans après son beau-pere.

(3) « Le roi, dit Perefixe, permit à la marquise de se retirer à Verneuil, & sept mois s'é-

Ce procès ne pouvoit être terminé entre le roi & sa maîtresse , sans en faire naître un autre entre ce prince & la reine , à qui cette nouvelle complaisance du roi son époux , donnoit une belle matière de crier & de s'emporter. Il fallut songer à l'appaiser , & le roi fut encore bien mé trouver en cette occasion. Toutes les autres peines ne furent que peu de chose , auprès de celle-là. Chaque moment , nouvelles paroles à justifier , nouvelles démarches à interpréter , nouveaux intérêts à concilier. La nuit y fut bientôt employée , aussi bien que le jour. Le calme étoit-il rétabli , un orage survenoit aussi-tôt , qui remettoit tout au premier état. Je trouvai , à mon retour du Limousin , sur la fin de l'année , plus de brouillerie à Fontainebleau , qu'il n'y en avoit jamais eu. Que faire à un mal irrémédiable ? sinon , le déplorer & se taire ; c'est le parti que je

» tant écoulés , sans que le procureur général eût
 » trouvé aucune preuve contr'elle , il la fit déclara-
 » rer entièrement innocente du crime dont elle
 » avoit été accusée ». Il la dispensa , dit le Mercure
 François , « de se présenter à la cour du parle-
 » ment , pour y faire enregistrer ses lettres d'abo-
 » lition , lesquelles furent entérinées le 6 septem-
 » bre ». Voyez le détail de tout ce procès dans
*M. de Thou , ann. 1605 ; Siri , ibid. pag. 299 , &
 autres historiens.*

pris. Je retirai même toutes les lettres que le roi m'avoit écrites à ce sujet , & je n'en laissai aucune entre les mains de mes secrétaires , auxquels je ne fis plus part de tout ce qui me fut confié par le roi dans tout ce tems-là , quelque instance qu'ils m'en fissent. J'arrachai une de ces lettres , & des principales , des mains de l'un d'eux , que je trouvai qui commençoit à lire , dans mon petit cabinet verd , où je l'avois envoyé me chercher des papiers. J'agis aujourd'hui dans le même esprit , d'ôter au public la connoissance de toutes ces tracasseries. Qu'y verroit-on au reste ; qu'une répétition inutile de rapports , de reproches , de jalousies , de desseins violens ? toutes choses dont je crois que le lecteur doit être présentement bien las.

De l'humeur dont étoit le comte d'Auvergne , on croit bien qu'il ne prit pas en gré le séjour de la Bastille , ni d'Enragues , le repos dont on le faisoit jouir malgré lui. On découvrit six mois après , que le comte d'Auvergne avoit concerté avec son beau-pere , qui apparemment trouva le secret de se faire jour jusque dans sa prison , les moyens de se sauver de la Bastille. L'avis fut si bien appuyé par celui qui le lui donna , qui étoit un nommé le Cordier , que sur son rapport , le grand prévôt trouva effectivement dans

le bois de Malesherbes, les cordes, les poulies & les autres engins, dont on devoit se servir pour cette évafion, & qu'il alla enfuite arrêter de nouveau d'Entragues, & lui faire subir un interrogatoire chez lui. Celui-ci prétendit qu'il n'étoit pas obligé de répondre au grand prévôt. Il fallut l'y contraindre par une commiffion fpéciale, que S. M. envoya du fond des provinces où elle étoit alors.

D'Entragues compofa pendant ce tems-là, une efpece de factum, écrit & figné de fa main, pour juftifier fes procédés, & il crut en être quitte pour cela. Cette piece étoit bien digne de fon auteur, par le tour adroit & fpécieux dont il coloroit fa conduite, quoiqu'avec toute fa finesse, il eût pourtant échoué fur l'article principal qui étoit de donner l'explication des cordes & des machines cachées dans le bois de Malesherbes. Il fe défendit beaucoup plus mal, lorsque malgré cette piece, il fe vit obligé de subir l'interrogatoire. Il foutint opiniâtement qu'on ne pouvoit lui prouver aucune mauvaife intention, dans ces cordes & dans ces poulies. Le grand prévôt n'omit rien de ce qui étoit de fa charge. Il eut foïn de féparer tout, d'abord les domestiques de d'Entragues, avant qu'ils euffent pû rien concerter, ni entr'eux, ni avec leur maître. Mais mal-

14. MÉMOIRES DE SULLY,

gré la colere que Henri fit éclater, on sent dans toute cette procédure, un air de faveur tout-à-fait propre à rassurer le coupable. Quoique le Cordier fournît tous les éclaircissemens nécessaires, & qu'il chargeât grièvement un nommé Giez, entr'autres, on aima mieux en croire cet accusé, sur la simple parole qu'il donna, de n'avoir connoissance de rien, & il ne fut pas même enfermé. J'envoyai de mon gouvernement où j'étois, pendant ce nouveau débat, des ordres à mon lieutenant de la Bastille, pour resserrer plus étroitement le comte d'Auvergne : c'est à quoi tout cela aboutit.

Mettons de suite la fin d'une autre affaire, commencée & presqu'achevée l'année précédente, c'est l'entiere réhabilitation des jésuites. Ces peres crurent qu'il y manqueroit toujours quelque chose ; quelques témoignages qu'ils reçussent de la bienveillance de S. M., tant qu'on verroit subsister la (4) pyramide élevée sur le sol

(4) Cette pyramide ou pilier, d'environ 20 pieds de hauteur, assez bien travaillée, étoit placée vis-à-vis le palais, n'y ayant que la rue entre deux. Au-dessus du piedestal, étoit gravé sur les quatre faces, dans autant de plaques de marbre noir, l'arrêt du parlement, dont il a été fait mention ci-devant, à l'occasion du procès de Jean Châtel, avec des inscriptions, conçues dans les termes les

de la maison de Châtel. S. M. pressée , priée , persécutée sur cet article , consentit à la fin qu'il fût remis à la délibération de son conseil. Je croyois , & beaucoup d'autres pensoient comme moi , que ce n'étoit point traiter la société en ennemie , que de conclure à biffer seulement l'inscription , un

plus flétrissans pour les jésuites. Nous n'avons garde de rapporter ici ces inscriptions qui se sont conservées dans *les Mémoires de la Ligue* , tome 6 ; *D'Aubigné* , tome 3 , liv. 4 , chap. 4 ; *Les mss. r. vol. coté 9033* ; où se voit aussi la traduction Françoisise qui en fut faite en ce tems-là , & dans quelques autres écrits.

M. de Thou & le Mercure François , qu'on peut encore consulter sur la démolition de la pyramide , année 1605 , conviennent avec M. de Sully , qu'il y avoit une espece de justice à biffer ces inscriptions , en rétablissant les jésuites , ces deux arrêts se contredisant l'un l'autre ; mais ils remarquent aussi qu'on se récria fortement sur la destruction du pilier , qui fut renversé en plein jour au mois de mai , par le lieutenant civil Miron , envoyé pour ce sujet par S. M. & l'on construisit une fontaine à la place. « Les lettres , dit P. Mathieu , » t. 2 , liv. 3 , p. 683 , en furent adressées à M. de » Sully , comme grand voyer. Les principales statues furent portées aux grottes de Saint-Germain ».

Les ennemis des jésuites se vengerent , en répandant dans le public une infinité de petites pièces en vers & en prose très-sanglantes , sur tout ce qui se passa en cette occasion , qu'on ne

peu forte à la vérité , dont cette pyramide étoit chargée ; mais elle avoit su si bien gagner la plus grande partie de ceux qui composoient le conseil , qu'elle en obtint un arrêt tel qu'elle le demandoit.

Ce que je fis en cette occasion , ne me paroît pas mériter tout le poids de l'indignation des jésuites ; cependant ma perte parut dès-lors à ces peres , & sur-tout aux trois qui jouoient le plus grand rôle à la cour , importer si fort à la religion , à la cause commune & à leur intérêt particulier , qu'il fut résolu qu'on y travailleroit avec beau-

doit pas non plus s'attendre à voir ici. Ils releverent avec malignité , qu'en abattant les quatre figures , représentant les quatre vertus , qui étoient aux quatre coins de la pyramide , au-dessus des inscriptions , on avoit commencé par celle de la justice , ce qui étoit un pur effet du hasard , ou peut-être n'est point vrai du tout. L'estampe de cette pyramide ne fut que plus curieusement recherchée après cela , chez Jean le Clerc , où jusque-là elle s'étoit imprimée avec privilege ; mais Henri en envoya chercher la planche , trois mois seulement avant qu'il fût assassiné. La plupart des inscriptions dont la pyramide étoit ornée , & dont MM. de Thou , de Serres , Mézerai & quelques autres historiens ont déploré le renversement , étoient de la composition de Joseph Scaliger , trop bon protestant pour ne haïr pas infiniment la société des jésuites. *M. chr. & dogm. tom. 1 , pag. 30.*

coup d'ardeur. Aux trois jésuites fut associé pareil nombre des principaux seigneurs de la cour, que je ne nommerai point non-plus. Il ne fut besoin que de réveiller en eux de vieilles idées de ligue, dont le nom étoit à la vérité proscrit à la cour, mais non pas l'esprit, ni la politique. Il ne leur fut pas difficile de grossir en peu de tems considérablement leur parti, en y faisant entrer tous ces courtisans voluptueux, dont on convenoit que c'étoit avec plus d'imprudence que d'injustice, que je censurois la vie molle & efféminée. En se rendant utiles à leurs associés, les jésuites s'en servirent à leur tour si avantageusement pour eux-mêmes, qu'en fort peu de tems, on leur vit fonder nombre de collèges dans plusieurs des principales villes du royaume, & y appliquer des revenus considérables.

Ils ne trouverent pourtant pas par-tout une égale facilité à réussir. Ceux de Troyes, par exemple, de Rheims & de Langres, ne reçurent pas favorablement les offres que la société leur fit de ses services. Il fallut avoir recours aux lettres de S. M. Les P. Cotton & Gauthier furent chargés de les demander au roi, à qui tant de requêtes l'une sur l'autre, ne laissoient pas de donner quelquefois à penser. Il leur répondit qu'il ne demandoit pas mieux que de les

gratifier en tout , mais qu'il craignoit qu'à la fin ils ne compromissent l'autorité royale. Il leur cita pour exemple (5), Poitiers ,

(5) Ce que dit ici l'auteur , de la difficulté qu'eurent les jésuites à se faire recevoir dans Poitiers , me surprend d'autant plus que le Septenaire met nommément cette ville au nombre de celles qui demanderent à avoir les jésuites : *Fol.* 438. Mathieu compte vingt de ces villes , & n'y oublie pas Poitiers , « parce que , dit-il , leurs collèges & écoliers étoient meilleurs que les autres » : *Tom.* 2 , *liv.* 3 , *pag.* 606 & 686. Si je ne voyois nommés ici l'évêque & les trésoriers de France , je croirois que ce que M. de Sully appelle la ville , ou le plus grand nombre des bourgeois , ne comprend que les calvinistes , qui en composoient peut-être en effet la plus grande partie. L'évêque de cette ville , qui étoit en liaison particulière avec ce ministre , comme il paroît par les lettres de l'un & de l'autre , rapportées dans nos mémoires , pouvoit bien lui-même , par politique , s'opposer à l'établissement des jésuites , aussi-bien qu'un grand nombre des principaux habitans de la ville , même catholiques , persuadés que par-là ils feroient leur cour au gouverneur de la province , quoiqu'il ne l'exigeât pas ouvertement. C'est par de pareils motifs qu'on agit trop souvent , & qu'à la honte & aux dépens de la religion qu'on professe , on se conduit dans la vie. Ce soupçon , qui n'est pas sans fondement , peut aussi donner quelque jour pour défendre , ou du moins pour justifier le P. Cotton , dans le démêlé entre M. de Sully & ce pere , que l'auteur commence à rapporter. Il s'applique aussi aux plaintes , que nos mémoires mettent plus bas dans

où , malgré les mandemens qu'ils avoient obtenus de lui , depuis près de deux ans qu'ils travailloient à se faire recevoir dans cette ville , ils n'avoient pu venir à bout de rien , quoiqu'en même-tems , elle fît instance pour la fondation d'un college royal. Le P. Cotton repartit , que ce qui s'étoit passé à Poitiers , n'emportoit aucune conséquence pour les autres villes , parce qu'ils n'auroient pas le malheur de trouver partout dans leur chemin , des personnes aussi puissantes , aussi respectées dans la province , & aussi favorisées de S. M. même , qu'ils en avoient trouvé dans l'affaire de Poitiers.

Le roi n'eut pas besoin de toute la pénétration avec laquelle il se piquoit quelquefois de connoître aux gestes seuls & à l'air du visage de ceux qui lui parloient , tout ce qu'ils avoient dans le cœur (6). Il ré-

la bouche de ceux de Poitiers , que les jésuites y ayant enfin été reçus , leur collège de bon qu'il étoit auparavant , étoit aussi-tôt devenu fort mauvais , & que ces peres n'avoient réussi qu'à mettre la division entre les deux partis. Ces deux ou trois articles ont une liaison naturelle entr'eux , & l'on peut encore y joindre celui de l'opposition de la ville de Metz à recevoir les jésuites , dont il sera fait aussi mention.

(6) Mathieu a remarqué la même chose dans

pliqua au P. Cotton , qu'il entendoit de reste tout ce qu'il vouloit dire , mais qu'il étoit assuré que c'étoit une pure calomnie , fondée de la part du pere , sur des rapports qu'on lui avoit faits ; parce que m'en ayant parlé à moi-même , loin d'avoir paru être dans les dispositions qu'il me supposoit , je l'avois assuré que je ne nuirois point à cette entreprise , & même que je l'appuierois.

« Ah ! ah ! Sire , reprit le pere , Dieu me » garde d'offenser , fâcher , ni mal parler de » ceux que vous aimez , & dont vous croyez » être si bien servi ; je ne cesserai jamais de » les honorer & de les servir moi-même ; » mais si V. M. vouloit bien qu'on lui » fît connoître la vérité par de bonnes » preuves , rien ne seroit si facile que de » lui justifier clairement , qu'il n'y a point » de supposition dans tout ce que j'ai eu » l'honneur de lui dire ». Le roi lui demanda plus sérieusement encore , s'il étoit bien sûr de prouver ce qu'il venoit d'avancer ; le pere le confirma de nouveau. « Hé bien ! lui dit » le roi , en le congédiant , j'y aviserai ». Et il m'envoya chercher à l'heure même.

Arrivé aux Tuileries , Henri me prit par

Henri IV. « Il jugeoit , dit - il , des actions & des » paroles , sur la mine & sur les yeux » : *Tom. 2 , liv. 4 , pag. 807.*

la main , & me mena dans l'Orangerie , où en se promenant , il me demanda , comme fans dessein , où en étoit l'affaire du collège des jésuites à Poitiers. Je lui répondis que je n'en favois rien , ne m'en étant point mêlé , pour les considérations que je lui avois marquées. « Regardez bien à ce que » vous dites , reprit ce prince ; car on m'a » voulu persuader que vous seul empêchez » cet établissement ». Je lui assurai avec serment , que directement , ni indirectement , je n'y avois pas fait la moindre opposition , que je n'avois pas même témoigné y avoir la moindre aversion. « Oh bien ! puisque » cela est ainsi , me dit Henri , ne faites » semblant de rien , & n'en parlez à per- » sonne ». En rentrant dans le Louvre , il prit de même le P. Cotton en particulier , & lui dit : « or ça , mon pere , qui vous a fait » tous ces beaux contes , touchant M. de Ros- » ny ? car cela est entièrement faux , comme je » m'en étois toujours bien douté ». Cela ne se trouvera point faux , Sire , répondit le P. Cotton ; & pour ne laisser aucun doute à S. M. , sur la vérité de ces paroles , il l'appuya en ce moment , sur des lettres écrites par moi à l'évêque de Poitiers (a) , aux trésoriers de France de cette ville , aux Sainte-

(a) Geoffroy de S. Belin , évêque de Poitiers.

Marthe & autres , sur lesquels je pouvois tout , dit-il , & à qui je mandois formellement de s'opposer à l'établissement de la société ; qu'il avoit vu ces lettres de ses propres yeux , entre les mains d'un homme plein d'honneur & de droiture , & qui les lui avoit fait lire. « Me feriez - vous bien » voir ces lettres , lui dit le roi ? oui , Sire , » reprit le jésuite , quand il vous plaira ». S. M. , qui avoit balancé jusque - là entre le pere & moi , ne put s'empêcher cette fois de le croire à mon préjudice. « Je parlerai » demain à vous , lui dit ce prince , & je » vous donnerai tous les ordres qui vous » seront nécessaires ».

Je retournai encore le lendemain matin aux Tuileries , sur les huit heures ; S. M. me l'ayant envoyé dire de fort grand matin. Elle me parla des dépêches ordinaires , & des affaires courantes ; puis elle me mena , comme la veille , dans l'Orangerie , où je devinai , seulement à l'air de son visage , une partie de ce qu'elle alloit me dire. « Vous » savez , me dit ce prince , combien je vous » aime ; mais vous savez aussi combien j'aime » la vérité , & je hais le déguisement. Vous » en avez eu avec moi ; & quoique je ne » vous cache aucun de mes secrets , vous » avez usé de dissimulation dans ce que je » vous ai demandé au sujet des jésuites. Ce

» n'est pas que je m'offense de la chose en
 » foi ; comme ils ne vous témoignent pas
 » beaucoup d'amitié , je ne m'étonne point
 » que vous ne foyez pas le folliciteur de
 » leurs affaires ; mais je suis fâché de voir
 » que vous ne m'en avez pas parlé fran-
 » chement , vous qui faites profession d'être
 » vrai & sincere ».

J'écoutois le roi sans rien dire , par un
 effet de ma surprise. « Voilà, Sire , lui dis-
 » je enfin , la plus grande imposture du
 » monde. Je ne vous demande d'autre grace,
 » que d'en poursuivre l'éclaircissement jus-
 » qu'au bout. Si l'accusation des jésuites se
 » trouve véritable , usez en mon endroit de
 » toutes les punitions qu'il vous plaira , je
 » ne m'en plaindrai point ; mais aussi si elle
 » est fausse , permettez - moi , Sire , je vous
 » en supplie très-humblement , que je m'en
 » fasse une justice exemplaire , afin de pré-
 » venir dans la suite , tout autre dessein
 » semblable à celui - là ; parce que s'il fal-
 » loit que je ne fusse continuellement oc-
 » cupé qu'à faire des apologies pour ma
 » défense , il ne me seroit plus possible de
 » vaquer à toutes les affaires de l'état , dont
 » le nombre & le poids passent déjà ma
 » portée. Quoi ! interrompit ce prince ,
 » vous n'avez rien écrit contre les jésuites
 » & leur collège à qui que ce soit , ni de

» près , ni de loin ? rafraîchissez votre mé-
 » moire , ajouta-t-il , afin de ne vous en-
 » gager à rien soutenir , dont le contraire
 » puisse être prouvé. Non , Sire , repliquai-
 » je , je vous le jure sur mon Dieu & mon
 » salut. Comment ! poursuivit le roi avec
 » une véritable indignation , voilà de malins
 » esprits , & qui ne peuvent se lasser d'en-
 » vier la vertu , & de nuire à ceux qui me
 » servent bien. Laissez-moi faire , je veux
 » approfondir cette menée , & en découvrir
 » la source & les auteurs ».

Il me quitta pour s'en aller à la messe
 aux Capucins , où il favoit qu'il trouveroit
 le P. Cotton. Il l'appella ; & l'ayant encore
 mis sur la question des jours précédens , il
 lui demanda où étoient les lettres qu'il lui
 avoit dit avoir vues. « Elles sont , Sire , lui
 » dit le pere , entre les mains d'une per-
 » sonne d'honneur , & je garantis la vérité
 » de ce que cette personne m'en a dit ,
 » comme de ce qu'elle m'en a montré. C'est
 » assez , reprit S. M. mais allez me les cher-
 » cher , afin que je les voie. Je connois son
 » écriture & son feing , comme le mien
 » propre , ayant reçu plus de deux mille
 » lettres de lui en ma vie ». Le pere se
 sentit embarrassé d'un ordre qui venoit si
 mal-à-propos. Il chercha à l'éluder , en pre-
 nant S. M. à témoin de sa bonne foi & de
 son

son aversion pour le mensonge. « Je veux
 » bien vous croire , lui dit ce prince ; mais
 » je veux aussi le faire croire aux autres ,
 » en leur présentant les lettres : ainsi , ne
 » manquez pas , poursuivit-il en prenant
 » un ton tranchant , de me les apporter ;
 » car , encore une fois , je veux les voir ,
 » pour convaincre de malice & de fraude
 » ceux qui le mériteront. Allez , & revenez
 » aussi-tôt ».

Il n'y avoit rien à repliquer à tout cela. Le pere salua S. M. & s'éloigna. Mais le roi l'attendit inutilement tout le reste du jour , dont il s'excusa le lendemain matin , sur l'absence de la personne dépositaire des lettres ; mais il falloit trouver une autre excuse , qui coûtoit bien davantage au pere , sur ce qu'il revenoit sans les apporter. Il dit au roi qu'un malheur avoit voulu que le valet-de-chambre de ce seigneur eût jetté au feu les lettres , avec d'autres papiers. Au défaut de lettres , il apporta mille nouvelles assurances ; mais le roi n'étoit plus d'humeur à se payer de cette monnoie. « Comment !
 » dit-il en l'interrompant avec colere , on
 » a brûlé ces lettres ? cela n'est pas croya-
 » ble ». Et comme il vit que le P. Cotton , qui sentoit bien que cette affaire n'étoit plus pour en demeurer-là , ne faisoit que biaiser dans ses réponses , & sembloit demander

qu'on ne parlât plus de tout ce qui s'étoit passé, il le quitta brusquement. « Vous ne savez pas, Rosny, me dit ce prince, en se rapprochant de moi, & me tirant à quartier, » vos lettres ont été brûlées ».

Je revenois trouver S. M. pour lui proposer de mon côté un expédient, qui m'avoit paru propre à fermer la bouche à mon accusateur. C'étoit d'engager le roi à écrire à l'évêque de Poitiers, & aux officiers de cette ville, pour se faire représenter toutes les lettres qu'ils avoient reçues de moi, & de leur écrire moi-même, de la maniere la moins suspecte. J'apportoïis avec moi tous ces originaux de lettres, auxquels S. M. ne trouva rien à changer. Elle fit écrire incontinent celles qui étoient en son nom, & enfermant les unes & les autres dans un même paquet, elle en chargea le courier Constant. L'évêque & les officiers de ville firent partir le sieur de la Parisiere, afin qu'il satisfît S. M. sur tout ce qu'elle desiroit savoir. La Parisiere attesta à mon sujet, au nom de tous ses concitoyens, qu'ils avoient regardé les lettres que je leur avois écrites, comme remplies de dispositions favorables pour les jésuites, & il présenta au roi toutes celles qu'on avoit pu ramasser.

Parmi un assez grand nombre, où il n'étoit question que des affaires de la pro-

vince, il s'en trouva quatre, dans lesquelles il étoit parlé des jésuites. Trois de ces lettres, adressées à Saint-Marthe, lieutenant-général, & à son frere séparément, & au bureau des Finances, étoient copiées toutes trois les unes sur les autres, & voici ce qu'on y lisoit, à la suite d'un autre détail : « quant » à ce qui est du collège des jésuites, je » ne fais pas pourquoi vous vous y rendez » si difficiles, & pourquoi vous réitérez si » souvent vos instances pour ce collège » royal, dont vous m'avez écrit, puisque » vous connoissez, comme je vous l'ai man- » dé plusieurs fois par le sieur de la Parisiere, » que vous n'obtiendrez jamais du roi les » moyens nécessaires pour le dernier, & » qu'il veut absolument l'autre. C'est donc » à vous à user de prudence, & à faire de » bonne grace, afin qu'on vous en fache » gré, ce qu'aussi-bien vous ferez à la fin, » malgré vos intentions. Ne songez seule- » ment qu'à établir de tels réglemens, en » les recevant, qu'ils ne puissent troubler » le repos de la ville, ni de la province, » ni altérer l'union & la bonne correspon- » dance qui se voit entre ceux des deux » religions, afin que le roi soit également » bien servi de tous ».

La quatrième de ces lettres, adressée à M. l'évêque de Poitiers, a quelque chose

encore de plus fort. Quelques affaires & quelques complimens remplissent le commencement , à la suite desquels le roi lut ces paroles : « quant aux jésuites , je me » suis toujours bien douté qu'ils ne trouve- » roient pas tant de gens affectionnés & » charitables en effets , comme en paroles. » Pour mon égard , si la province les de- » sire , & qu'ils soient résolus d'y vivre dou- » cement , sans aigrir les esprits , & em- » pêcher la bonne intelligence des deux » religions , je serai bien aise de les voir » en mon gouvernement , & je les favo- » riserai dans tout ce que je pourrai ; mais » s'ils y apportent de la division, altération » & défiance , j'aiderois beaucoup mieux » qu'ils fussent ailleurs ».

Le courier du roi , en repassant à Paris , où il ne trouva plus S. M. qui venoit de partir pour Fontainebleau , me laissa la réponse particulière que M. l'évêque de Poitiers faisoit à la lettre que je lui avois écrite. Voici ce qu'elle contenoit. Que le P. Mouffy jésuite , étoit venu lui apporter une lettre de la part du P. Cotton , dans laquelle ce pere paroît le prévenir sur certaines lettres prétendues écrites par moi à lui évêque , contre l'établissement & l'honneur de la société , & sur des plaintes que ce pere les croyant vraies , a faites contre

moi à S. M.; qu'à la lecture de cette lettre, il avoit fait convenir le P. Mouffy, que son confrere avoit eu grand tort de croire une chose de cette conséquence si légèrement, & plus grand tort encore de l'écrire; & de la porter aux oreilles du roi; que le P. Mouffy avoit vu toutes les lettres que j'avois écrites à lui évêque, & qu'il n'y avoit rien trouvé d'approchant; qu'il s'est chargé de détromper le P. Cotton, en lui faisant part de ce qu'il avoit vu.

L'évêque de Poitiers, qui croit bonnement l'existence de cette lettre imaginaire d'accusation contre moi, que le P. Cotton lui mandoit qui lui étoit venue de Poitiers, & qui est persuadé apparemment, que c'est me rendre service, aussi-bien qu'à lui, que de travailler à découvrir quel en est l'auteur, me mande qu'il y va donner tous ses soins, & qu'on lui a déjà dit le jour précédent, qu'elle est signée *Guillaume*; mais que personne ne pouvoit mieux le savoir que le P. Cotton lui-même, parce que quoiqu'il lui mande encore que c'est lui P. Cotton qui a jetté cette lettre au feu, il ne doit pas avoir oublié quelle en étoit la souscription. La lettre de cet évêque est datée du 23 mars 1605. Je la fis voir à Sillery, qui partoit pour Panfou, d'où il se rendoit à Fontainebleau, afin

qu'il en fît son rapport au roi ; mais ce prince voulut que je la lui portasse à Fontainebleau , avec les copies de celles qui m'avoient été renvoyées de Poitiers. Je m'apperçus que la nouvelle preuve de ma sincérité qu'il avoit eue en cette occasion , avoit ajouté quelque chose à ses sentimens pour moi.

Il envoya le lendemain chercher Richelieu & Pont-Courlay , & leur demanda s'ils ne favoient point par qui étoient suggérées au P. Cotton les plaintes qu'il avoit faites de moi , & s'ils n'y avoient point eux-mêmes quelque part. Ils lui dirent que bien loin d'y avoir trempé , ils avoient fortement conseillé au P. Cotton , de ne jamais parler à S. M. de ces lettres , soit imaginées , soit fabriquées par un imposteur , & données sous un nom supposé , parce que si elle ajoutoit foi à ce que je lui disois dans des choses où ma religion pouvoit me rendre suspect , à plus forte raison me croiroit-elle par préférence à des rapports frivoles. Henri répondit ; « il falloit qu'ils cherchassent à me » faire prendre le même parti de la modéra- » tion qu'ils avoient conseillé au P. Cotton : » ne cherchant , dit-il , qu'à éloigner toute » occasion de mésintelligence entre mes » bons serviteurs dans les affaires , tant poli- » tiques qu'ecclésiastiques ». Il leur permit ,

s'ils ne pouvoient réussir autrement à nous réconcilier , de rejeter sur lui-même une partie du tort.

Je me rendis de bonne grace à un raccommodement. Après que les deux agens m'eurent assuré que le P. Cotton n'avoit eu aucune volonté de m'offenser , ils me prièrent de permettre que ce pere vînt m'en assurer lui-même , en me baissant la main. J'y consentis encore , & ils me l'amenerent dès le lendemain. Ce pere me dit qu'il étoit bien vrai qu'il s'étoit plaint d'avoir un ennemi secret dans l'affaire du collège de Poitiers , mais qu'il avoit été bien éloigné de penser que ce fût moi ; cependant que S. M. l'avoit compris ainsi , & me l'avoit fait entendre de même ; ainsi qu'il n'y avoit qu'un simple mal-entendu dans cette affaire ; qu'il ne laissoit pas d'en être au désespoir , & qu'il n'en étoit que plus disposé à me rendre ses très-humbles services. Voilà comment se termina une affaire , qui de part & d'autre avoit fait faire bien des démarches.

C'est peut-être par une suite de cette réconciliation ; que le P. Richeome de Bordeaux me fit présenter sur la fin de l'année , par le P. Cotton lui-même , un livre de sa composition , avec une épître dédicatoire très-flatteuse. Il y marquoit que



32 MÉMOIRES DE SULLY;

quoique ce livre ne fût pas fort goûté de ceux de ma religion , (il s'y agissoit du pèlerinage de Lorette) , il n'avoit pourtant fait aucune difficulté de me l'offrir , ni même douté que je ne lui fisse un accueil favorable , par le motif de mon attachement au roi , qui y étoit exalté dans les termes les plus magnifiques. Il y en joignoit un second , qui étoit purement de son invention , c'est que je me sentoïis , à ce qu'on lui avoit assuré , une disposition à embrasser la croyance Romaine , qui prenoit de nouvelles forces de jour en jour. Il me rappelloit un autre petit présent tout semblable , qu'il m'avoit fait dès l'année précédente , en m'envoyant sa *plainte apologétique des jésuites , au roi* (7). Je lui dis dans ma réponse , que me sentant assez de force pour aimer jusqu'à mes ennemis , sa société pouvoit juger à plus forte raison , ce que je sentoïis pour elle , lorsqu'elle se disoit de mes amis. Je lui rendis complimens pour complimens , souhaits pour souhaits , & même livre pour livre ; car je lui envoyai le voyage de Jérusalem , pour celui de Lorette.

Si quelqu'un doute de la sincérité de

(7) C'est le dernier des ouvrages de ce pere , contre Antoine Arnaud. Il écrivit beaucoup , & avec assez de succès en faveur de sa société.

cette disposition des jésuites à mon égard , qu'il attende un moment , il saura à quoi s'en tenir. Je ne veux rien omettre des circonstances du fait que je vais rapporter ; parce que je crois qu'elles n'ennuieront point , regardant deux personnes aussi connues à la cour , que le duc d'Epéron & Grillon (8) , mestre-de-camp du régiment des gardes.

(8) Louis Berton de Crillon ou Grillon , gentilhomme Avignonnais ; également connu par son caractère singulier , & par une intrépidité , qui lui fit donner le nom de *l'homme sans peur*. Je trouve dans la vie du duc d'Epéron , un trait fort propre à être placé ici , à côté de ce que rapporte M. de Sully sur ce gentilhomme. « Le duc de » Guise , auprès duquel il avoit été envoyé après » la réduction de Marseille , voulant l'éprouver , » proposa , dit l'historien , à quelques gentilhommes de faire soudainement donner l'allarme devant le logis de Grillon , comme si les ennemis eussent été maîtres de la ville. En même-tems , il fit mener deux chevaux à la porte du logis , & monta à la chambre de Grillon. Il lui dit que tout étoit perdu ; que les ennemis étoient maîtres du port & de la ville ; qu'ils avoient forcé les gardes , chassé & rompu tout ce qui s'étoit opposé ; que n'y ayant plus moyen de leur résister , il avoit pensé qu'il valoit mieux se retirer , que d'augmenter leur victoire par leur perte ; qu'il venoit se joindre à lui , afin qu'ils fissent ensemble leur retraite ; qu'il avoit fait amener deux chevaux , qui les attendoient

Celui-ci avoit pris pour moi au commencement, les mêmes sentimens que presque tous les courtisans. Il vint à m'aimer plus encore qu'il ne m'avoit haï, après une petite aventure qui nous arriva à tous deux au siège de Charboniere, pendant la guerre de Savoye. Grillon avoit été logé à Aiguebelle, petite ville au pied du fort,

» à la porte; qu'il le prioit de se hâter, afin qu'ils
 » ne fussent point surpris du tems & des ennemis.
 » Grillon étoit endormi, lorsque l'allarme fut
 » donnée, & n'étoit presque pas éveillé, lorsque
 » le duc de Guise lui tenoit ce discours. Sans s'é-
 » mouvoir d'une si chaude allarme, il demande ses
 » habits & ses armes, & dit: qu'il ne falloit pas croire
 » légèrement tout ce qu'on rapportoit des enne-
 » mis; mais que quand les avis seroient vérita-
 » bles, il valoit bien mieux mourir les armes à
 » la main, que de survivre à la perte de cette
 » place. Le duc de Guise, ne pouvant le détour-
 » ner de sa résolution, sort avec lui de la cham-
 » bre; mais comme il fut au milieu du degré,
 » ne pouvant plus se contenir, le rire lui échappa,
 » & alors Grillon s'apperçut de la raillerie. Il prit
 » un visage beaucoup plus sévère, que lorsqu'il
 » pensoit aller combattre; & serrant le duc de
 » Guise par le bras, lui dit en blasphémant, car
 » il commençoit tous ses discours par des sermens
 » horribles: *jeune homme, ne te joue jamais à son-
 » der le cœur d'un homme de bien. Par la mort!
 » si tu m'avois trouvé foible, je te donnerois de
 » mon poignard dans le cœur* ». Et se retira sans
 lui rien dire davantage, pag. 176.

où il commandoit nos gens de pied , & venoit souvent visiter le quartier de l'artillerie où j'étois. Il se trouva un jour à côté de moi dans un pré , d'où j'observois un ravelin que je voulois faire battre , & où nous étions moi & ceux qui m'accompagnoient , à la portée d'une batterie , dont les décharges commencerent à devenir si vives & si fréquettes , que pour ne pas risquer inutilement tant de vies , je voulus remettre ce qui me restoit à faire , à un tems moins clair. « Quoi ! morbleu , mon » grand-maître , me dit Grillon de l'air & du ton que chacun fait , » craignez-vous » les arquebusades en la compagnie de » Grillon ? Arnidieu ! puisque je suis ici , » elles n'oseront approcher. Allons , allons » jusqu'à ces arbres que je vois à deux cens » pas d'ici , nous reconnoîtrons de là plus » aisément. Hé bien ! allons , lui répondis-je » en riant ; nous jouons à qui se montrera » le plus fou ; mais vous êtes le plus vieux » des deux , je veux faire voir aussi que vous » êtes le plus sage ». J'aurois peut-être mieux fait de ne faire aucune attention à ses paroles. Je le pris par la main , & le menai si loin encore au-delà de ces arbres qu'il avoit montrés , que le plomb commença à siffler d'une étrange maniere à nos oreilles. « Arnidieu ! dit Grillon , ces co-

» quins-là n'ont point d'égard au bâton de
 » grand-maître , ni à la croix du Saint-
 » Esprit , & pourroient bien nous estropier.
 » Gagnons cette rangée d'arbres & ces haies
 » qui nous mettront plutôt à couvert ; car ,
 » par la corbieu ! je vois bien que vous êtes
 » un bon compagnon , & digne d'être grand-
 » maître. Je veux être toute ma vie votre
 » serviteur , & que nous fassions une ami-
 » tié inviolable. Ne me le promettez-vous
 » pas » ? Je mis ma main dans la fienne ,
 qu'il me tendoit en signe d'union ; & il y fut
 si fidele depuis ce moment-là , qu'il n'avoit
 jamais tant rendu à personne , pas même ;
 disoit-on , au roi ; & il ne pouvoit se taire
 sur l'aventure qui y avoit donné lieu.

On a vu aussi comment j'avois regagné
 l'amitié du duc d'Epéron. Il vint me prier
 au commencement de l'année , de lui faire
 délivrer en argent comptant ses appoite-
 mens & états de colonel du régiment des
 gardes. Je voulus lui faire comprendre qu'il
 étoit payé de tout ce qui pouvoit lui ap-
 partenir , dans la solde de ce régiment ; que
 ce qu'il exigeoit de plus , n'étoit qu'une pos-
 session sans titre , ou plutôt une usurpation
 qu'il avoit faite pendant sa faveur auprès
 de Henri III (c'est une découverte que je
 venois de faire) , & que j'étois résolu de
 la lui retrancher dans la suite , à moins qu'il

ne m'apportât un ordre du roi, qui lui accordoit ce supplément par forme de gratification. D'Epéron se piqua de ce discours, & en porta ses plaintes au roi, à qui il voulut faire croire que j'étois devenu son ennemi. Pour le détromper, S. M. lui rappella le conseil tenu à Blois, où je m'étois opposé à l'avis de M. le comte de Soissons, qui vouloit qu'on le fît arrêter avec le maréchal de Biron. Cette particularité, que d'Epéron n'avoit jamais sue, fit un grand effet sur son esprit. « M'assurez-vous, Sire, » dit-il au roi, que M. Rosny m'a rendu » ce bon office? Oui, lui répondit ce prince, » je vous en assure, & vous pouvez me croire, » car je ne suis pas menteur, sur-tout dans » les choses de conséquence ».

D'Epéron partit le jour même de Fontainebleau pour venir à Paris, en carosse de relais, devant en trouver à Essone un des siens, qu'il y avoit envoyé auparavant. J'avois fait la même chose de mon côté, pour me rendre de Paris à Fontainebleau, où je venois d'être mandé par S. M. Nous nous rencontrâmes vis-à-vis d'une chapelle, au-dessus d'Essone. D'Epéron dit à son cocher d'arrêter, & me cria qu'il me prioit qu'il pût me dire un mot. Nous mîmes pied à terre. « C'est vous avoir eu trop long-tems » une très-grande obligation, me dit-il,

» sans vous en avoir fait les remerciemens
 » que je vous dois ». Il m'instruisit de ce qu'il
 venoit d'apprendre de la bouche du roi ;
 & dans le transport de sa reconnoissance , il
 me donna toute sorte de louanges & d'af-
 surances d'attachement. Je lui répondis ,
 comme je le pensois , que la circonstance
 dont il me parloit , ne l'obligeoit à rien
 envers moi , parce qu'un honnête-homme
 doit son suffrage à l'innocence , indépen-
 damment de tout ; qu'il connoîtroit encore
 mieux par la suite , que toute mes inten-
 tions étoient droites dans ce qui le re-
 gardoit , & meilleures que quelquefois il
 ne l'avoit cru. Cette affaire nous remit si
 parfaitement , qu'étant sur le point de
 partir pour la Guyenne huit jours après ,
 d'Epernon vint me voir , pour exiger de moi
 un de ces services qu'on se fait un plaisir
 de rendre à ses amis.

Il avoit appris que Grillon étoit forte-
 ment sollicité de se défaire de sa charge de
 mestre-de-camp , par des personnes qui ne
 l'aimoient pas , & en faveur d'autres per-
 sonnes qu'il n'avoit pas plus de sujet d'ai-
 mer ; & comme il n'ignoroit pas que Gril-
 lon faisoit tout pour moi , il s'agissoit de
 l'empêcher de se démettre , du moins jus-
 qu'à son retour de Guyenne ; ce que je lui
 promis. On fit entendre à S. M. pendant

ce voyage de d'Épernon en Guyenne, des choses à son désavantage, qui déterminèrent le roi à donner la mestre-de-camp à un homme qui ne fut pas aussi dévoué au duc d'Épernon, que l'étoit Grillon. Ce ne fut pas sous cette idée que la chose fut proposée à Grillon de la part du roi. Mais comme il n'exerçoit pas véritablement sa charge avec une grande assiduité, & qu'il devoit faire incessamment un voyage & un assez long séjour en Provence, on lui fit entendre que par ces deux raisons, S. M. souhaitoit qu'il prît récompense de sa charge, & lui promettoit de lui en faire trouver un bon prix.

Grillon, singulier & fantasque, comme personne ne l'a jamais été, & déjà un peu frappé d'aliénation d'esprit, ne fit que branler la tête, sans rien répondre, les trois premières fois qu'on lui proposa l'intention du roi. Il s'imagina ensuite que c'étoit peut-être moi-même, que S. M. avoit en vue pour succéder à son emploi, & il me le demanda, en me faisant beaucoup d'offres de service, dans une visite d'adieu qu'il vint me rendre. J'eus de la peine à lui ôter cette idée de la tête. Je fus obligé de lui dire que je ne l'accepterois pas, quand on me la donneroit pour rien. « Quoi donc ! » répartit-il aussi-tôt, vous n'estimez pas la charge de Grillon digne de vous ? Ar-

40 MÉMOIRES DE SULLY,

» nidieu , mon grand- maître , vous êtes un
» glorieux ; ayant passé par mes mains , elle
» est digne du plus hupé de tous les cour-
» tisans. Je fais bien , lui repliquai - je , qu'un
» Grillon vaut mille Rosny ; mais d'autres
» raisons m'empêchent d'y penser. Oh bien !
» c'est assez , dit-il ». De lui-même il s'en-
gagea à ne s'en défaire que lorsque je le lui
conseillerois , & qu'en des mains qui me
seroient agréables ; & il ne fit plus que se
moquer de toutes les propositions que de là
en avant on vint lui faire à ce sujet.

Le roi fut obligé de lui parler lui-même.
Il l'envoya chercher , & ne fit que lui répé-
ter les mêmes choses , sur l'incompatibilité
de sa charge avec le séjour qu'il vouloit faire
dans son pays natal , excepté qu'il y ajouta
mille choses obligeantes & polies , sur la
valeur & les bons services de Grillon. « A ce
» que je vois , Sire , répondit Grillon , vous
» voulez que je me retire de votre service ,
» & que je devienne tout papault ; car ,
» comme vous savez , je suis né sujet du
» pape. Ah ! non , Grillon , reprit S. M. ce
» n'est point là mon intention » ; & elle
revint encore à de nouvelles raisons , tirées
de la nature de l'emploi de Grillon. « C'est
» donc à bon escient , Sire , lui dit encore
» Grillon , que vous voulez que je me dé-
» fasse de ma charge ; & moi , arnibieu !

» parce que vous le voulez , je ne le veux
 » pas , du moins que pour celui à qui j'en
 » ai parlé ».

Ces paroles n'étoient pas d'un esprit bien sensé. Il se retira tout en colere. Le roi , qui connoissoit son humeur , n'en fit que rire ; il prit même la résolution de ne plus lui en parler , tant ce prince étoit éloigné de tout ce qui pouvoit avoir l'air de violence , à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi. Mais ayant conté la boutade de Grillon devant Roquelaure , Zamet , Piles , Fortia & quelques autres capitaines du régiment des gardes , quelqu'un dit qu'il n'y avoit que deux moyens de rendre Grillon traitable , d'y employer d'Epernon , & de lui dire que c'étoit pour moi & en mon nom qu'on lui demandoit sa charge. Le roi dit , que ce ne seroit jamais à la priere du duc d'Epernon , qu'il disposeroit de la mestre-de-camp ; que je ne lui ferois pas non plus plaisir de la prendre ; mais qu'il croyoit que je ne lui refuserois pas de prier Grillon , de la céder au sujet qu'il avoit en vue. S. M. ne le nomma point. Elle ajouta seulement , qu'il en étoit aussi digne par sa capacité , qu'en état par ses richesses , de donner une bonne récompense à Grillon , & de tenir tête à d'Epernon. Henri s'adressant ensuite à Piles , à Fortia & à Zamet , leur dit de venir me faire

cette ouverture, comme d'une chose qui lui seroit fort agréable, & sans me dire qu'ils avoient eu ordre de ce prince de m'en parler.

Je ne répondis d'abord rien autre chose à ces messieurs, sinon que j'avois des raisons de ne point me mêler de cette affaire; & comme ils me pressoient de les leur dire, je leur appris, avec ma sincérité ordinaire, la parole qui me lioit avec le duc d'Épernon, & qui étoit, pour ainsi dire, le gage de notre reconciliation. Lorsqu'on rapporta ces paroles au roi, il se sentit atteint, comme il me l'a dit depuis, d'un si violent mouvement de colere, qu'il ne se souvenoit pas, disoit-il, de m'avoir jamais tant voulu de mal. On en trouveroit sans doute le sujet bien léger, si je ne disois pas en même tems que ce fut dans cette année, & précisément dans ce tems-là, que mes ennemis venoient de frapper contre moi le plus grand coup qu'ils m'ayent jamais porté, & qui me mit véritablement à deux doigts de ma perte, ou du moins de ma disgrâce; c'est où j'ai d'abord voulu venir. Libelles, lettres, avis, discours empoisonnés, calomnies atroces, tout ce que l'envie peut suggérer de plus injurieux & de plus noir venoit d'être mis en usage, & l'étoit encore tous les jours contre moi. Je particulariserai tout cela dans

un moment ; il suffit pour le présent , de dire que le poison avoit été si habilement & si subtilement apprêté , que quoique prévenu de long-tems contre la méchanceté de mes envieux , le roi n'avoit pu s'empêcher d'y prêter l'oreille , d'où il étoit à la fin passé jusques dans son cœur.

Je n'employerai point ici le style ordinaire de ceux qui ont passé par de semblables épreuves. Lorsqu'ils se recrient avec tant de véhémence contre l'injustice & l'ingratitude des princes à leur égard , je trouve que toute cette déclamation marque en eux bien de la vanité , ou bien peu de connoissance du cœur humain. Pour qu'aucun des coups qu'on porte contre les absens ne soit perdu , il suffit d'avoir trouvé le moyen de l'ouvrir à la défiance ; & cette défiance , par combien de raisons ne se trouve-t-elle pas justifiée dans l'esprit de ceux qui ayant tout à conduire , ont aussi tout à prévoir & à craindre ? Combien d'apparences de fidélité si bien colorées , que la vérité n'a , pour ainsi dire , presque point d'autres faces sous lesquelles elle puisse se montrer , aux rois surtout , auxquels on diroit qu'elle se plaît à se rendre méconnoissable ? Mais combien d'ailleurs de ministres vraiment affectionnés , devenus traîtres ? A toutes ces considérations , se joignoit de la part de Henri , une vue

44 MÉMOIRES DE SULLY,

trop curieuse & trop active sur tout ce qui pouvoit être , soit pour le tems présent , soit pour l'avenir , de quelque danger pour l'état ; & de la mienne , peu d'empressement à diminuer ses soupçons ; ce qui étoit moins un effet d'indifférence , que du témoignage d'une conscience nette & irréprochable. On ne sera plus si surpris que les artifices de mes ennemis ayent fait une impression si profonde dans l'esprit de Henri. Mais après cela , je conviendrai de mon côté , je poserais même pour maxime , que tout souverain qui se persuaderoit qu'une semblable conduite est propre à soutenir ses intérêts & son autorité , tend directement à détruire l'un & l'autre , en diminuant lui-même de la déférence qu'il doit obliger ses sujets d'avoir pour ceux qu'il en a rendus les dépositaires.

Lorsque les trois hommes qu'il avoit fait agir pour l'affaire de Grillon , lui eurent fait de ma part ce rapport qui lui causa un si vif chagrin , il rencontra fort à propos , pour se décharger de ce pesant fardeau , Villeroy , Sillery , la Varenne & le P. Cotton ; ce hasard n'étoit pas encore un heureux effet de mon étoile. Il les entretint & de mes paroles , & de ses propres sentimens , avec les mouvemens de la plus violente agitation. « Hé quoi ! vous ne dites mot , leur

» disoit ce prince , voyant qu'ils ne lui ré-
» pondoient rien ? Mais parbieu ! j'en jure ,
» poursuivit Henri , tout ceci ne va pas bien ;
» car puisque le feu & l'eau se sont bien
» accordés ensemble , (c'est d'Epernon &
moi qu'il désignoit par-là) » il faut qu'il y
» ait de bien plus hauts desseins , au moins
» d'un côté , que je ne l'eusse jamais pu ima-
» giner ; mais j'y donnerai bon ordre ». Il
ne tenoit qu'aux quatre auditeurs d'empê-
cher l'imagination de ce prince de faire tout
ce chemin. Il n'auroit peut-être fallu qu'un
mot , mais ils se donnerent bien de garde
de le dire. Au contraire , le roi en ayant
ajouté un sur l'utilité dont je lui avois été ,
tant que j'étois demeuré fidele à mon devoir ,
& sur le regret qu'il ne pourroit s'empê-
cher d'avoir en me perdant , pour attiser
encore davantage le feu , sous la feinte at-
tention de remettre l'esprit de S. M. ils se
mirent à louer à l'envi mon intelligence dans
les affaires , le caractère actif & l'ardeur in-
fatigable de mon esprit , d'où ils passerent
au besoin que tous les membres de l'état
avoient de moi , à la dépendance où ce be-
soin les mettoit , au crédit que je m'étois
acquis chez tous les étrangers , & à l'ha-
bileté de tout remuer sans sortir de mon
cabinet ; louanges que je ne méritois ni dans
leur bon , ni dans leur mauvais sens. Il faut

bien que rien ne coûte à l'envie, puisqu'elle se force jusqu'à louer. Non-seulement elle loue ceux qu'intérieurement elle abhorre; mais elle donneroit encore là-dessus des leçons à la flatterie elle-même.

Les quatre confidens durent bien s'applaudir du dernier trait qu'ils m'avoient gardé, lorsqu'ils virent qu'ils n'avoient tempéré les bouillons de colere du roi, qu'en y mêlant ceux de l'inquiétude, de la jalousie & de l'appréhension; ce qu'ils reconnurent en lui entendant dire, que si je me livrois à l'ambition d'être chef de parti, j'avois tant de gens à moi, que j'étois capable de causer plus de mal à l'état que n'avoit fait l'amiral de Coligny. Ils crurent qu'il ne falloit plus que laisser fermenter ces noires idées, & prirent congé du prince, après lui avoir ainsi enfoncé la pointe jusques dans le fond du cœur. Dans cette situation, Henri ne fut plus capable de secret, ni de ménagement. Il parla publiquement de moi, comme d'un rebelle, & toute la cour se trouva incontinent remplie du bruit de ma disgrâce & de ma ruine prochaine.

J'y avois aussi mes partisans & mes amis, qui, long-tems avant que la chose en vînt à ce point, m'avoient averti de tout ce qui se tramoit contre moi entre mes ennemis, & de ce qui se disoit de la part du roi. Je ne sa-

vois si le plus court n'étoit pas d'agir comme j'avois déjà fait dans mille petites occasions semblables, où de lui-même Henri étoit revenu de ses soupçons à sa maniere naturelle de penser sur mon chapitre. C'est un triste emploi pour l'innocence, que d'avoir sans cesse à se produire & à se préconiser elle-même. Un homme qui croit devoir toute son élévation à la vertu, a honte d'être obligé de lui associer tout autre moyen indigne d'elle; cependant il éprouve en mille occasions, que si le hasard & l'industrie ne prêtent pas la main à la vertu, elle n'a point toute seule assez de force pour le sauver de la haine, & même du mépris public. Je me déterminai à la fin sur tant d'avis réitérés, à écrire une lettre au roi. S. M. ne s'étoit encore fixée, par un séjour un peu long, dans aucunes de ses maisons. Elle avoit consumé les mois de janvier & de février, en voyages & en séjours de peu de durée, à Saint-Germain, où elle alloit voir ses enfans, & à Monceaux; & actuellement, c'est-à-dire, le treize mars, qui est la date de ma lettre, elle étoit à Chantilly. Je ne transcrirai point ici cette lettre, parce que je n'ai aucune tache de crime à effacer, & que n'ayant même aucun fait particulier à justifier, elle ne renferme que des assurances générales d'innocence, & des raisons tout-à-fait simples;

mais qui devoient n'en être que plus convaincantes.

Je faisois observer à S. M. que pendant vingt-deux ans, sur les trente-trois qu'il y avoit que j'étois à son service, n'ayant presque rien reçu d'elle, quoique j'y eusse fait d'assez grandes dépenses, & n'ayant jamais voulu m'en séparer, lorsque l'épuisement où je m'étois mis, & la raison d'un honnête établissement ailleurs, auroient pû du moins colorer cet abandon, il n'étoit pas croyable que je voulusse le faire aujourd'hui que je m'en voyois si généreusement récompensé; que ma fortune ne pouvoit plus faire autre chose que croître, & lorsque tant de bienfaits que je recevois de mon roi chaque année, d'une manière toute gratuite, ne m'attachoient pas moins à sa personne, que mes charges & mes emplois; qu'il n'étoit pas croyable, dis-je, que je voulusse m'exposer à me voir ôter une partie de tout cela, par la même main qui m'en avoit comblé, & le reste, par les revers de la fortune; que je défiois tous mes ennemis d'alléguer contre moi aucun corps de délit, que je ne fisse évanouir d'une seule parole, dès que S. M. voudroit bien me le communiquer; que tout se réduisoit à de pures possibilités, sur lesquelles elle étoit trop judicieuse pour condamner personne, sous quelques couleurs de supposition,

sition, de vraisemblance, d'imputation, de calomnie, & même de louange, qu'on les lui présentât; que laissant tout cela à part, je la priois de ne se rendre qu'aux preuves qu'on lui fourniroit; que j'attendois là sans crainte mes ennemis, & me soumettois sans répugnance à toute la rigueur de la loi, & à tous les effets de sa colere, s'ils pouvoient par ce moyen, me rendre le moins du monde coupable, très-sûr que si dans le grand nombre d'emplois que j'exerçois, il se trouvoit un seul reproche, qu'on pût me faire avec quelque fondement, ce ne seroit en rien de ce qui peut intéresser l'honneur & la fidélité; mais tout au plus, en ce qui tombe sur l'insuffisance & le défaut de lumieres; que sur ce dernier point, sans que S. M. prononçât, elle n'avoit qu'à me dire un seul mot, pour me faire tout résigner entre ses mains, parce que je préférois l'obscurité d'une vie privée, avec la conservation de ses bonnes graces, à l'éclat des dignités les plus recherchées, si le malheur d'encourir sa haine y étoit attaché.

Il me fut aisé de comprendre, par la réponse que fit S. M. à cette lettre, qu'on ne m'avoit pas donné de faux avis. Le terme d'*ami* y étoit retranché, & avoit fait place à celui de *mon cousin*. Elle n'étoit point écrite de sa main, quoique courte. Il y re-

gnoit un air de circonspection & de réserve, qui ne lui étoit pas ordinaire ; nul mot de consolation ; le roi se contentoit de m'y marquer d'une manière succincte & froide, que je n'avois rien à faire que de laisser parler le monde, & continuer à le bien servir. Je feignis pourtant d'en être satisfait, & après avoir fait ce que je devois, mon innocence me persuada que je devois m'abstenir de tout air trop empressé. J'attendis que S. M. voulût bien m'en parler, & je continuai à agir comme à l'ordinaire.

Le roi quitta Chantilly au bout de six ou sept jours, parce que sa présence étoit nécessaire à Paris. Il commençoit à prendre du goût pour cette maison, d'où il m'avoit encore mandé qu'il se portoit au mieux, comme je le connoïtrois à son visage ; qu'il y mangeoit & dormoit bien, ne se levant qu'à sept heures, quoiqu'il se couchât à dix ou onze. Je m'attendois du moins, qu'il me parleroit de ma lettre, lorsqu'il seroit venu à Paris ; cependant il ne m'en ouvrit pas la bouche, quoiqu'il y séjourât huit jours entiers, & que pendant ces huit jours, je l'entretinssé quatre matinées de suite sur toutes sortes d'affaires, en nous promenant dans les Tuileries, en présence, à la vérité, de Villeroy & de Sillery. Il nous donna ses avis & ses ordres, sur tout ce qui lui fut

proposé, & il prit ensuite le chemin de Fontainebleau, où il tint la même conduite dans toutes les lettres qu'il m'écrivit le reste de mars, sur les affaires générales & particulières.

C'est en cet endroit, comme je l'ai marqué il y a un moment, qu'on suppléa ce qui manquoit encore aux dispositions de S. M. pour résoudre ma perte; & comme elle y passa avril & mai entiers, on eut tout le tems nécessaire pour cela, & les choses furent poussées au point où on vient de le voir. Elles ne pouvoient y rester plus long-tems, sans se terminer malheureusement pour moi, ou pour mes parties. La calomnie est comme un feu qui s'éteint d'autant plus vite, qu'il est plus violent, lorsqu'on n'a pas soin de l'entretenir, & il n'est pas aussi facile qu'on le pense, de soutenir long-tems une calomnie, sur-tout auprès des princes, qui se conduisent par principes. S'ils sont d'un esprit vif & bouillant, comme l'étoit Henri, leur imagination remuée les jette d'abord fort loin du but, mais jamais si loin, que la raison ne les ramene; & si c'est de ceux-là qu'on a à essuyer les plus violentes bourasques, il ne faut en appréhender en récompense, ni prévention opiniâtre, ni retours imparfaits, ni calmes trompeurs. Voilà ce qui me faisoit attendre plus tranquillement

que je n'aurois fait , l'issue d'une affaire si mêlée , & sans rien déranger , soit dans ma façon de me comporter à Paris , soit dans les voyages courts que je faisois de tems en tems à Fontainebleau , comme auparavant. Tous mes amis ne comprenoient rien à cette tranquillité , & ils n'en étoient pas capables eux-mêmes , quoique si peu alarmés sur mon crime prétendu , qu'ils m'auroient tous volontiers servi de caution. Ils paroissoient surpris des procédés de S. M. à mon égard , ils ne pouvoient s'en taire à la cour , & peut-être taxoient-ils secrètement ce prince d'injustice. Tous les bons offices de véritables amis , & de parens affectionnés , je les ai reçus en cette occasion , de la maison de Lorraine.

Enfin ce que j'avois toujours espéré , arriva : c'est que le roi , voyant que rien de tout ce qu'on avoit avancé contre moi , ne se vérifioit , commença à craindre d'avoir été un peu trop vîte. Il s'arrêta sur mes services passés , sur ma conduite présente , & sur ma lettre. Il fut frappé de tout cela , & souhaita de retenir ce qui lui étoit échappé , ne trouvant rien de si juste , que la priere que je lui avois faite , de s'éclaircir du moins avant que de me condamner. Un jour que j'étois à Fontainebleau , il m'envoya , sous prétexte de quelques affaires ,

la Varenne, d'Escures & Béringhen, croyant que j'allois leur faire confidence de toutes mes peines : excepté sur les affaires, je ne leur dis pas un seul mot. Villeroy & Sillery vinrent ensuite de la même part, & à même intention ; je le connus, lorsque je vis qu'ils n'avoient à me parler que d'une affaire de si peu de conséquence, qu'elle ne valoit pas la peine qu'ils se donnoient ; c'étoit une dépêche d'Ansel (9), qui faisoit les affaires de France à Vienne. Je les traitai comme les précédens. Ils avoient ordre d'avancer & de me tirer, à quelque prix que ce fût, l'aveu de mes sentimens, sur le traitement que je recevois de S. M. On va juger s'ils s'acquittoient de leur commission loyalement & en bons pacificateurs. Laisant là les affaires, ils firent tomber la conversation sur la difficulté qu'il y a à servir les princes à leur gré, sur les déboires auxquels on est de tems en tems exposé, & sur la peine que fait une calomnie à un homme d'honneur. Ils firent entendre ensuite plus clairement, qu'un ministre n'étoit pas à couvert de tout cela, sous le roi régnant.

Je voyois bien qu'en parlant ainsi, ces

(9) Guillaume Ansel, maître-d'hôtel chez le roi, résident à Vienne.

deux messieurs exécutoient à la vérité l'ordre qu'ils avoient reçu ; mais avec un mélange de leur part , qui supposoit en eux une grande envie de trouver l'occasion de réaliser mon crime prétendu , en faisant leur rapport à S. M. Parler comme eux , eut été une insolence , & se taire , une fierté criminelle. Je répondis tout doucement , que je ne doutois pas qu'il n'y eût des princes , tels qu'ils venoient de le dire ; mais que le roi étoit un prince trop bon & trop juste , pour traiter de la sorte des serviteurs qui auroient toujours vécu sans reproche , comme par exemple , je croyois l'avoir fait ; que j'en étois si bien persuadé , que quand même je l'aurois entendu de sa propre bouche , je croirois encore que sa langue auroit trompé son cœur. Il y avoit dans ces paroles de quoi bien déconcerter ces mal intentionnés commissionnaires. Ils eurent recours à d'autres tours pour tâcher de m'arracher quelque parole d'aigreur & de dédain ; & voyant qu'ils ne pouvoient en venir à bout , ils s'en retournerent rapporter à S. M. non ce que j'avois dit , mais que je n'avois rien dit du tout , & que je m'étois si bien observé , que quelque chose qu'ils eussent pu faire , contre ma coutume , je n'avois pas daigné proférer une seule parole. Qu'on juge par-là , de ce que ces deux messieurs auroient dit & fait , si

je leur avois donné le moindre jour à m'entamer. Le reste de cette journée, je ne vis que de pareils messagers; mais j'étois bien résolu de n'en parler pas au roi lui-même, s'il ne m'en parloit le premier; & afin qu'il ne vît aucun changement dans ma maniere d'agir, je me disposai à repartir le lendemain matin pour Paris, comme je le lui avois dit la veille.

J'allois me présenter à S. M. pour recevoir ses ordres, selon ma coutume. Je le trouvai au milieu des courtisans qui étoient venus à son lever, se faisant botter dans son cabinet, pour aller à la chasse. Si tôt qu'il me vit entrer, il se leva à demi de dessus sa chaise, ayant un pied chaussé, m'ôta le chapeau, & me dit *bon jour*, en m'appellant *monsieur*, tous signes équivoques d'un esprit fâché ou embarrassé; ses termes ordinaires étoient *mon ami Rosni*, ou *grand-maître*; mais la distraction avec laquelle je lui vis frapper l'un contre l'autre ses petits rouleaux d'ivoire, fit que je ne me mépris point, lorsque je jugeai qu'il n'y avoit nulle colere dans son action. Je lui fis de mon côté une inclination beaucoup plus profonde que de coutume, ce qu'il m'a dit depuis l'avoir si fort attendri, qu'il s'en étoit peu fallu qu'il ne vînt dans le moment même, se jeter à mon cou. Il demeura quelques

instans dans la même réverie , puis dit à Béringhen , qu'il ne faisoit pas assez beau pour aller à la chasse , & qu'il le débottât. Béringhen surpris de ce changement si prompt , lui ayant répondu un peu imprudemment , qu'il faisoit fort beau : « non-fait , répliqua » Henri avec un mouvement d'impatience , » il ne fait pas beau tems , & je ne veux pas » monter à cheval , déboutez - moi ». Après que cela eut été fait , ce prince se mit à discourir en portant la parole , tantôt aux uns , tantôt aux autres , de choses qu'il croyoit devoir me donner occasion de parler. Voyant que je n'en faisois rien , il prit Bellegarde par la main , & lui dit : « M. le Grand , allons » nous promener , je veux parler à vous ; » afin que vous partiez dès aujourd'hui , pour » vous en aller en Bourgogne ». Il y avoit eu aussi entr'eux , je ne fais quel petit débat , où il entroit beaucoup de rapports & de tracasseries de femmes.

Etant sur la porte du petit degré , qui descend au jardin de la reine , le roi appella l'Oserai , & lui dit , comme je l'ai su de l'Oserai même , qu'il prît garde si je le suivois , & que si je tournois d'un autre côté , il ne manquât pas de l'en avertir. Je restai en ma même place , pendant tout le tems que S. M. entretint M. le Grand , sur le chemin qui mene au jardin de la Conciergerie ;

mais je remarquai bien qu'elle jetta de fois à autres, les yeux sur moi. Après que Bellegarde eût pris congé du roi, je m'avançai, & lui demandai si S. M. n'avoit rien à m'ordonner. « Et où allez-vous, me dit ce prince? à Paris, Sire, lui répondis-je, pour les affaires dont V. M. me parla, il y a deux jours. Et bien, allez, me dit-il, c'est bien fait; je vous recommande toujours mes affaires, & que vous m'aimiez bien ». Je fis la révérence, il m'embrassa, comme à l'ordinaire, & je repris le chemin de chez moi. Je n'étois pas à plus de trois cens pas, que je m'entendis appeller; & m'étant retourné, je vis la Varenne qui courroit après, en me criant, « Monsieur, le roi vous demande ». Ce prince me voyant revenir, tourna sur le chemin du Chenil, & m'appellant, avant que je fusse proche de lui: « Venez çà, me dit-il, n'avez-vous rien du tout à me dire? Non, Sire, pour le présent, lui répondis-je Oh! si ai-je bien moi à vous, reprit-il précipitamment ». Il me prit la main en disant ces paroles, & me mena dans les allées des mûriers blancs, où il fit mettre à l'entrée des canaux qui environnoient ces mûriers, deux Suisses qui n'entendoient point le françois.

Ce prince commença par m'embrasser étroitement deux fois, ce qui fut facilement

apperçu des courtifans , attentifs à tous nos gestes , parce que nous étions fort en vue ; & en reprenant avec moi , le nom d'ami , & sa premiere familiarité , il me dit , d'une maniere dont je fus pénétré , que la froideur & la réserve , dont nous usions ensemble depuis un mois , devoient être trop sensibles à deux personnes accoutumées depuis vingt-trois ans , à ne se rien cacher , pour les laisser durer plus long-tems ; qu'il étoit tems d'ôter à ceux qui en étoient la cause , un sujet de triomphe , qui flattoit trop leur haine pour moi , & l'envie qu'ils portoient à la prospérité de son état , & à la sienne. Le cœur de ce bon prince s'ouvrant à mesure qu'il me parloit , il poursuivit , qu'il ne vouloit pas qu'il en restât à l'un ni à l'autre , le moindre souvenir ; qu'il croyoit nécessaire pour cela de ne me laisser rien ignorer de tout ce qui s'étoit passé de son côté , soit sur les rapports qui lui avoient été faits contre moi , soit sur l'effet qu'ils avoient produit dans son esprit , soit enfin sur les paroles & les actions , par lesquelles il avoit fait connoître cette impression en public. Il me pria , me commanda , me fit promettre de suivre l'exemple qu'il alloit me montrer , de lui découvrir de même tous les différens sentimens dont j'avois été susceptible , tant sur les traitemens que j'avois reçus de

lui, que sur le fond de la chose même, sans avoir rien de secret ni de réservé pour lui, non plus que je m'appercevrois qu'il n'en auroit point pour moi. « Je veux, me disoit-
 » il, que nous sortions d'ici vous & moi;
 » le cœur net de tous soupçons, & satis-
 » faits l'un de l'autre; mais encore un coup,
 » comme je veux vous ouvrir mon cœur,
 » je vous prie de ne me rien déguiser de
 » ce qui est dans le vôtre ».

Je lui en donnai ma parole d'honneur, après quoi, il commença le premier, par me nommer tous ceux qui m'avoient desservi en cette occasion auprès de lui, tant en effets qu'en paroles. Il y en avoit de tout état & de tout âge; quelques-uns, aussi anciens serviteurs de S. M. que moi. Je crois qu'on peut les diviser ici en sept classes. Je mets dans la première, les princes & officiers de la couronne; dans la seconde, les maîtresses du roi, avec leurs enfans & ceux qui servoient leurs intérêts & leurs passions, à raison de parenté & de liaison; tels étoient Cœuvres, Fresnes, Forget, Puget, Placin, Vallon, &c. la marquise de Verneuil, à la tête de tous. Le dépit des gratifications retranchées, étoit ce qui animoit contre moi ces deux classes. La troisième étoit composée des partisans de l'Espagne, & des restes de l'ancienne ligue, pour raison de politi-

que & de principes de gouvernement contraires à ceux du roi & aux miens. Il y entroit plusieurs membres du conseil; Villeroy, Sil- lery, Fresnes, Forget & autres, agissans de concert avec les jésuites. Je comprends dans la quatrième, tous les petits-mâtres, favoris de cour & gens oisifs, qui chargent Paris d'un poids inutile, aussi par ressentimens des graces, que j'empêchois S. M. de leur faire, & par opposition de vie & de conduite d'eux à moi : le nombre en est trop grand, & ils sont trop méprisables pour salir le papier de leurs noms. La cinquième renferme tous les féditieux & les mal intentionnés; gens à qui l'état florissant de ce royaume, la sage économie de Henri, & ses préparatifs, qui le leur rendoient redoutable, faisoient conspirer ma perte. Les financiers & tous autres gens de plume & d'affaires, remplissent la sixième : on ne fau- roit les blâmer de m'avoir voulu beaucoup de mal.

Je fais une septième classe, d'une autre espece de flatteurs de cour, inférieurs à ceux que j'ai déjà nommés, donneurs d'avis, qui cherchoient à faire leur cour au prince, en lui fournissant sans cesse de nouvelles idées pour lui rendre de l'argent; gens autrefois en place, pour la plus grande partie, & à qui il ne restoit de la situation brillante où

ils s'étoient vus, que la malheureuse science de succer le sang des peuples, dans laquelle ils cherchoient à instruire S. M. pour leurs intérêts & par une suite de leur longue habitude à faire du mal. Comme ils virent que ce métier ne leur rendoit plus guères, depuis que le roi avoit remis dans mes mains seules, la direction de toutes ses finances, ils firent usage d'une autre qualité d'esprit, qui marque en effet à peu près les mêmes dispositions; c'est celle d'inventer la calomnie, d'affaisonner la médisance, & de servir d'instrument vénal à ceux qui n'osoient ou ne vouloient pas paroître dans les libelles satyriques dont la cour se trouva inondée. C'est eux qui composoient, répandoient où accrédoient ces méprisables écrits. Le talent dangereux des bons mots & de la raillerie, les faisoit admettre à la compagnie, & entrer dans la familiarité de Henri, à qui la conversation vive & enjouée ne déplaisoit pas. Quoiqu'en garde peut-être contre leurs traits malins, il ne se pouvoit qu'à la fin il ne s'en laissât effleurer. Quelques-uns de ceux qu'il avoit méprisés & chassés dans le commencement, trouverent les moyens de s'en faire écouter. On ne verroit dans cette liste que des noms si obscurs, qu'ils ne méritent pas d'être tirés de la poussière; tels qu'un Juvigny, Parafis, le Maine,

62 MÉMOIRES DE SULLY,
Beaufort, Berfot, Longuet, Chalange, Verfenai, Santeni, &c. si Sancy, qui mérite encore d'être placé à la tête de ces honnêtes gens, n'avoit achevé de se déshonorer par ce vil métier, qui lui servoit à retarder sa ruine, après que sa folie & ses profusions ne lui eurent plus laissé de ressources; il en étoit à vendre ses bagues, il les offrit à S. M. qui, pour ne pas les laisser sortir du royaume, m'ordonna de les acheter (10).

Après les noms des auteurs, le roi m'entretint de leurs artifices. Tout ce que l'esprit éveillé par l'envie de nuire, peut imaginer, étoit employé par eux. Par-tout où S. M. portoit ses pas, elle ne voyoit que des avis, des lettres, des libelles, des billets, & au-

(10) M. de Sancy a eu le malheur de se voir traiter dans tous les écrits des calvinistes de ce tems-là, de la maniere du monde la plus cruelle, sans l'avoir guères mérité autrement, que par l'abjuration qu'il fit de leur religion. Joseph Scaliger parle de lui, comme d'un fanatique plein de vertiges, &c. Il est juste de ne pas lire toutes ces accusations, ni toutes ces injures, sans avoir à la main l'apologie de sa conduite, composée par lui-même. Elle se trouve dans les Mémoires d'état de Villeroy, tom. 3, pag. 127. Il y prouve entr'autres, contre ce que M. de Sully lui reproche ici, que ce fut les dépenses qu'il fit pour le service du roi, qui l'obligerent à vendre pour cent cinquante mille écus de bagues.

tres écrits de cette espece , sans compter les mémoires politiques qu'on lui présentoit , sous l'apparence de zele pour l'état , & d'amour pour sa personne. Elle en trouvoit sous sa table , sous le tapis de sa chambre , sous le chevet de son lit, on lui en faisoit rendre par des gens inconnus , on lui en mettoit dans la main , en forme de requête , on en farcissoit ses manches & ses poches. J'y étois représenté sous toutes les couleurs qu'on pouvoit imaginer , & les épithetes les plus odieuses ne m'étoient pas épargnées ; excepté lorsque , par le raffinement de cette louange perfide dont j'ai parlé , on exagéroit à S. M. mon travail , ma capacité , mon esprit , & mes manieres devenues careffantes pour tout le monde , de brusques & sauvages qu'elles étoient auparavant. Henri m'avoua avec beaucoup de sincérité , qu'il s'étoit si bien laissé surprendre à tout ce manége , qu'il étoit venu au point de perdre entièrement la bonne opinion qu'il avoit eue de moi , & que ces miserables avoient si bien allumé dans lui le desir de ne rien ignorer de toutes leurs inventions , que dans le tems même qu'il paroissoit las de ce grand nombre de libelles & d'avis , jusqu'à les jeter sans y faire attention , il ne pouvoit pourtant résister à l'envie de les ramasser ensuite , & de se les faire lire.

Il falloit que ce prince fût étrangement prévenu, pour ne pas s'appercevoir que souvent ces écrits ne lui étoient pas moins injurieux qu'à moi, lorsqu'il y voyoit, par exemple, que je le rendois avare & injuste à l'égard de ceux qui l'avoient bien servi auxquels il refusoit ce qui leur étoit légitimement dû, sous ombre de prétendues compensations de vieilles dettes. On lui imputoit encore une mauvaise timidité de m'écrire sur tous ces sujets, qui ne lui faisoit assurément pas honneur; soit qu'on en fît en lui prétexte d'avarice, ou une marque de dépendance. C'est par ces insinuations qu'on commença d'abord, & tant qu'on s'en tint là, le roi qui n'y voyoit que des sujets de se louer de mon administration, ne m'en fut pas plus mauvais gré: seulement pour fermer la bouche aux critiques, il se contentoit de prendre des sommaires des dettes de l'état que j'avois acquittées, qu'il leur montrait, & moi-même, lorsque l'occasion s'en présentoit, je reprénois sévèrement ces censeurs trop libres, de ce que, sous ombre d'un prétendu déni de justice, leur dépit les faisoit s'échapper à des discours dont S. M. pouvoit être offensée. Mais bientôt on laissa des imputations si légères, pour attaquer le fond de l'esprit & du cœur.

Pour se justifier en quelque maniere, de

sa facilité à ajouter foi à tant de calomnies, Henri voulut que je jugeasse moi-même sur les libelles où elles étoient renfermées. C'eût été quelque chose de trop ennuyeux, que de les lire tous, ce prince s'arrêta sur celui que (11) Juvigny lui avoit fait voir il y avoit douze jours, & qu'il avoit rendu public, parce qu'en effet on y avoit ramassé toutes les différentes calomnies répandues en détail dans plusieurs autres libelles semblables, ce qui le rendoit aussi complet qu'un ouvrage de cette espece peut l'être; il en étoit même un peu embarrassé; mais du reste, écrit avec assez de force de style & de méthode, pour faire juger à S. M. qu'il partoît d'une autre main que de celle de Juvigny, dont il passoit la portée. Le roi, en le tirant de sa poche, me dit que la lecture que j'en allois faire, serviroit peut-être à lui faire découvrir l'auteur, dont il eût bien voulu savoir le nom. Je le pris des mains de S. M. & je me mis à le lire d'un bout à l'autre, tout haut, en sa présence. Le

(11) Ce livre avoit pour titre : *Discours d'état, pour faire voir au roi, en quoi S. M. est mal servie.* « Il couroit secrettement à Paris, dit l'Etoile, » écrit à la main, un peu bien libre & hardi pour » le tems, qui ne souffre toutes vérités, où il ne » se lit toutefois rien, qui soit contre le roi & son » service, mais bien contre M. de Rosny ».

lecteur assistera aussi en quelque manière à cette lecture, s'il le juge à propos, mon intérêt n'est pas de lui rien cacher.

L'auteur, quel qu'il fût, commençoit (& jamais écrit n'a eu en effet plus de besoin de cette précaution) par s'efforcer de détruire tout soupçon d'envie & de passion de sa part. Les grandes qualités de Henri, le bonheur de la France sous son règne, & la situation avantageuse de ses affaires, faisoient un second préambule, propre à captiver la bienveillance de ce prince, & plus encore à amener comme naturellement l'accusation qu'on faisoit contre moi, de me vanter orgueilleusement, que cet état heureux étoit uniquement mon ouvrage. Par-là encore on préparoit adroitement la réflexion, qu'il n'est que trop ordinaire à ces ministres si habiles, à ces favoris si puissans, d'ouvrir leur esprit à des desseins pernicieux au souverain & à l'état. Une foule d'exemples, étalés avec éloquence, finissoit ce tableau.

De-là l'auteur passoit, non à examiner mes actions, ce qui est la seule preuve recevable, mais à critiquer mes manières; & il trouvoit, dans l'accueil gracieux que j'avois tout d'un coup commencé à faire à ceux qui m'abordoient, une preuve sans réplique de ces projets si pernicieux: aussi, disoit-on, tout ce que j'avois déjà mis, par cet exté-

rieur étudié, de personnes dans mon parti, depuis les princes jusques parmi le peuple, étoit innombrable. On essayoit de faire ce dénombrement, qui ne pouvoit qu'être en effet fort considérable, puisque le simple extérieur de politesse, qu'on observe en France avec tout le monde, étoit tout ce qui établissoit ce prétendu crime. M. le prince de Conti & M. le duc de Montpensier étoient à la tête de cette liste; ensuite la maison entière de Lorraine, puis les autres seigneurs François; le duc d'Epéron, dont la réconciliation, suivie d'une amitié si vive, étoit traduite sous le nom d'union, formée par une ambition démesurée; MM. de Montbazon, de Ventadour, de Fervaque, d'Ornano, de S. Geran, de Praslin, de Grammont, d'Aubeterre, de Montigny, de Schomberg & autres que je m'étois attachés étroitement, par la distinction que je faisois de leur personne, par les services continuels que je leur rendois, & par la distribution que je faisois entr'eux, d'une partie de ces trésors de S. M. dont j'étois si avare pour tous les autres.

Comme tout cela ne suffisoit pas encore, pour les vues que l'auteur m'attribuoit, il y joignoit les intelligences que j'avois hors du royaume. Il abusoit d'un mot que le roi d'Angleterre pouvoit bien avoir dit, mais

par compliment , que le roi de France étoit heureux de m'avoir , pour prononcer sans balancer , que j'avois violé la foi que je devois à mon prince. Non-seulement S. M. B. mais encore les Etats - Généraux des Provinces-Unies , les ducs de Wirtemberg & des Deux-Ponts , le landgrave de Hesse , le prince d'Anhalt , le marquis d'Anspack , de Dourlack & de Bade , étoient prêts à prendre hautement & aveuglément ma défense. Le plus petit service que j'avois rendu étoit taxé sans rémission , d'intrigue criminelle ; ainsi , tout le corps protestant , François & étranger , m'étoit entièrement dévoué , aussi-bien que le sénat Helvétique , gagné par la régularité des payemens & par mes largesses.

Après s'être , pour ainsi dire , essayé sur des choses qu'on pouvoit du moins colorer de quelque air de vraisemblance , l'auteur , devenu plus hardi , en hasardoit ensuite effrontément de purement fausses & imaginaires. Si on l'en croyoit , je n'en étois plus à de simples intelligences dans les pays étrangers. En faisant passer l'argent de S. M. dans l'Angleterre , les Pays-Bas , l'Allemagne , la Suisse , j'y faisois pour moi-même de cet argent des fonds immenses , afin de pouvoir m'y retirer un jour , & y faire dans l'occasion , en faveur de la religion réformée , des levées

considérables de Suisses , reîtres, lansquenets, auxquels , à l'exemple de l'amiral de Coligny , je mettrois la France en proie. L'auteur , qui savoit sans doute qu'un grand détail est la marque ordinaire de la vérité & de la bonne foi , particularisoit cet événement , comme s'il l'avoit déjà eu sous les yeux. En faisant pour les magasins de S. M. les achats d'armes , de fer , de cuivre , de plomb , boulets & autres munitions de guerre , j'avois aussi , selon lui , mes magasins particuliers dans les plus fortes villes protestantes où je faisois déposer une partie de tout cela en mon nom , & pour m'en servir un jour. Je crois que toutes ces personnes se feroient bien applaudies, si avec ce stratagème, elles avoient fait discontinuer au roi ses préparatifs. On concluoit cette pièce admirable, par un avis qu'on donnoit à S. M. de ne laisser plus ainsi dans la main d'un seul homme le maniement de tous ses deniers, l'usage de toute son autorité , & l'administration de toutes ses affaires , sans m'associer du moins des personnes qui éclairassent de près ma conduite.

Pendant cette lecture , Henri m'observoit attentivement. Comme il vit que j'avois lu le mémoire tout entier , comme j'aurois lu l'écrit le plus indifférent , sans dire un seul mot , sans montrer d'émotion , sans

grand & le plus honorable de tous les établissemens auxquels un sujet peut aspirer ? Quel eût pu être mon but ? De me mettre la couronne sur la tête ? On ne m'accusoit pas d'être jusqu'à ce point dépourvu de jugement. De la transporter hors la famille royale ? Quand il auroit été en mon pouvoir d'en disposer, de qui aurois-je pu faire choix, que de la personne même de celui à qui j'avois consacré tout mon travail & mon service, & sacrifié depuis trente ans mon sang & ma vie ? Pourquoi, si cela étoit, ne m'occupai-je encore que du soin de sa gloire, dans ces desseins si nobles, dont j'étois, sinon l'auteur, du moins seul participant & seul promoteur ? En lui ménageant toutes ces alliances avec l'Angleterre & les autres puissances de l'Europe, n'aurois-je pas agi directement contre moi-même, si j'avois eu des desseins préjudiciables à sa couronne ou à sa personne ? Comment les ambitieux ont-ils travaillé à la ruine des états, & causé les révolutions ? N'est-ce pas en nourrissant dans l'esprit de leur maître, le penchant à la mollesse, aux plaisirs, à la prodigalité, en lui faisant violer toutes les loix, négliger tout ordre, & jeter dans la confusion toutes les parties de l'état ? Au lieu que j'entretenois sans cesse S. M. de l'état de ses affaires ; je lui montrois l'usage

&

& la destination de tout ; je lui faisois pousser l'ordre & l'économie , jusqu'à lui reprocher la plus petite dépense inutile ; je lui amassois des trésors ; je remplissois ses magasins & ses arsenaux ; je lui montrois combien tout cela alloit le rendre redoutable à l'Europe. Est-ce là comme on s'y prend pour sapper sourdement , comme font les sujets rebelles , tous les fondemens de la puissance du souverain ? La conduite des ministres est toujours équivoque par quelque'endroit ; je puis dire qu'il n'y avoit qu'à gagner pour moi , en approfondissant la mienne.

Il ne me fut pas difficile de voir que S. M. sentoît toute la force de ce que je venois de lui dire. Je finis , en la suppliant avec les instances les plus vives , de croire que je ne lui avois rien caché , ni déguisé de tous les sentimens de mon cœur ; je le lui confirmai par ces sermens redoutables qu'elle favoit bien que je n'avois jamais faits en vain , & en l'appellant de ces noms qui avoient été de tout tems l'expression de ce que je sentois de zele & d'attachement pour ce prince. Je voulois embrasser ses genoux ; mais il ne le souffrit pas , afin que ceux qui auroient vu de loin cette posture , ne pussent pas croire que j'y avois eu recours , pour obtenir le pardon d'un crime réel. Il me dit que rien ne manquoit dans son es-

prit, à ma justification ; qu'il se repentoit véritablement d'avoir été si crédule, & qu'il ne se souviendroit de tout ce qui s'étoit passé, que pour mieux sentir l'obligation où il étoit de m'en aimer davantage. C'est ainsi que se passa un entretien si nécessaire à la consolation de tous deux.

Ceux qui connoissent ce que c'est que la cour, jugeront sans peine de tous les mouvemens qui agitoient le cœur des courtisans pendant une conversation qui avoit duré plus de quatre heures, & avec quelle attention nos actions & nos gestes étoient observés ; car quoiqu'ils ne pussent point entendre nos paroles, il leur étoit cependant facile d'en connoître le sujet. La maniere dont Henri m'avoit reçu le matin, & ensuite fait rappeler, la précaution qu'il avoit prise en commençant à m'entretenir, les papiers qui avoient été tirés, l'air de vivacité & de feu, qui se faisoit appercevoir dans notre démarche & dans toutes nos situations, suffisoient de reste pour les en instruire. Chacun attendoit, suivant ses craintes & ses espérances, quel alloit être le résultat d'un éclaircissement si important.

Henri voulut le leur apprendre lui-même. Après qu'il eut repris ses papiers, bien résolu de les jeter tous au feu, il sortit de l'allée des mûriers, en me tenant par la

main, & demanda à tout ce monde assemblé quelle heure il étoit. On lui répondit qu'il étoit près d'une heure après midi, & qu'il avoit été fort long-tems. « Je vois ce » que c'est, dit ce prince, d'un ton qui fit » pâlir bien des visages, il y en a aux- » quels il a plus ennuyé qu'à moi. Afin de » les consoler, je veux bien vous dire à » tous, que j'aime Rosny plus que jamais, » & qu'entre lui & moi, c'est à la mort & » à la vie : & vous, mon ami, poursuivit- » il, allez-vous-en dîner, & m'aimez & fer- » vez, comme vous avez toujours fait ; car » j'en suis content ». Bien d'autres en ma place n'auroient plus songé après cela, qu'à tirer vengeance (12) de tous ceux que S. M. venoit de me faire connoître pour mes ennemis. Je rends graces au ciel de ce que je n'ai pas même le reproche à me faire d'y avoir seulement songé. J'ai soigneusement caché leurs noms à mes secrétaires, & on ne les verra point ici. Je supprime de même une partie de ce qui se dit entre le roi &

(12) Le sieur de Juvigny ou Divigny, gentil-homme François, auteur du Mémoire dont il vient d'être parlé, paya pour tous. « Il fut poursuivi, » disent les Mémoires de l'Etoile, en sa vie & » en ses biens, comme crimineux de leze-majesté, » & pendu en effigie à Paris, faute de l'original ».

moi, de peu avantageux pour eux. L'exemple qu'ils m'ont donné du contraire, ne détruira point l'opinion où je suis, que cette sorte de vengeance n'est pas digne d'un grand cœur.

Pour ne laisser aucune inquiétude au roi sur l'incident, au sujet duquel je suis entré dans le détail de ce grand démêlé, je maniai l'esprit de Grillon, de manière qu'il consentit enfin à recevoir pour sa charge trente mille écus, de Créquy, auquel, en considération de Lefdiguieres, S. M. avoit donné son agrément (13); ce qui m'attira des remerciemens du beau-pere & du gendre. Créquy vint me les faire en personne, & il les accompagna de mille assurances de reconnoissance & d'attachement. Lefdiguieres m'écrivit de Grenoble, & renchérit encore sur les termes dont Créquy s'étoit

(13) Henri IV, quoique très-mécontent du duc d'Épernon, qui s'étoit retiré à Angoulême, & avoit fait de grandes plaintes de l'injustice prétendue que lui faisoit ce prince en cette occasion, voulut pourtant que M. de Créquy, allât trouver son colonel, à cent lieues de Paris, pour prêter le ferment entre ses mains, prendre son attache pour ses provisions, & recevoir ses ordres pour son installation. Le duc d'Épernon le fit languir quelques jours à sa suite, & le fit même demeurer un jour entier à la porte de sa chambre: *Hist. du duc d'Épernon*, pag. 212.

servi. La parenté qui étoit entre nous, se joignant à ce nouveau motif, il n'y a personne qui ne s'attende de nous voir après cela intimement amis; cependant personne ne m'a aussi facilement abandonné, ni rendu de plus mauvais offices, après la mort de Henri, que ces deux hommes. La reconnaissance n'est pas une vertu de courtisan.

Le cœur de Henri ayant pu être entamé une fois, il n'étoit pas impossible d'y r'ouvrir la même blessure; c'est tout ce qui soutint mes ennemis dans le désespoir que leur causa l'aventure de Fontainebleau. Ils ne tarderent pas à revenir à la charge, & (je n'ose presque le dire) il s'en fallut bien peu, qu'ils ne remissent le roi dans l'état d'où je venois de le tirer (14). Mais la chose

(14) « Le roi, dit le Grain, liv. 7, avançoit » le duc de Sully, en sorte qu'il retenoit toujours » une grande autorité sur lui; & qui fait si ce n'étoit » point un trait de prudence, de l'exposer ainsi » par le roi, à la haine de plusieurs desquels il » le pouvoit bien défendre, afin de lui en faire » appréhender les effets, s'il forlignoit à son de- » voir ». Cet endroit de nos Mémoires paroît présenter d'abord, de quoi favoriser cette conjecture. Je trouve néanmoins plus juste le sentiment de ceux qui ne voyent de la part de Henri IV, aucun artifice dans les soupçons auxquels il se livroit contre le duc de Sully. Mais qu'ils soient feints ou véritables, je trouve encore, après beaucoup

n'éclata pas à beaucoup près, comme avoit fait la première, parce que l'éclaircissement suivit d'assez près. Je ne ferois ici qu'une inutile répétition; c'est ce qui fait que je ne m'y arrête point. Si mes envieux goûtoient de tems en tems le plaisir de pouvoir se flatter que je succomberois sous leurs efforts, ils ne tarديوient pas à être détrompés avec autant de honte que de rage; & si de mon côté j'avois été homme à me plaire à de pareilles victoires, cette dernière ne fut pas moins complete que l'autre. Le lendemain du jour où elle arriva, & c'étoit encore à Fontainebleau que se fit cette explication, le roi m'envoya chercher de grand matin, & en me prenant par la

de personnes judicieuses, qu'il faut les mettre au nombre des défauts de ce prince. Dans la première supposition, on n'y voit qu'une finesse indigne d'un grand prince; & dans la seconde, une injustice à laquelle on ne sauroit donner pour excuse, la vivacité d'un premier mouvement, y ayant eu comme une convention entre le prince & le ministre, que le premier passeroit tout à celui-ci, du côté du caractère d'esprit ferme, inflexible, incapable de plier, ni de flatter, en faveur d'une fidélité décidée par tant d'épreuves. Cela marque bien qu'auprès des princes même les plus parfaits, l'accomplissement des devoirs les plus essentiels, ne dispense point de la souplesse, ni de la complaisance.

main , lorsque j'entrai dans sa chambre , pour me tirer vers la croisée qui donne sur le jardin de la reine , parce qu'il avoit à me parler secrettement , il me dit fort haut , en présence de toute la cour qui y étoit assemblée : « Mon ami , vous ne sauriez » croire comme j'ai dormi d'un bon somme » toute cette nuit , pour m'être ainsi éclairci » & déchargé le cœur avec vous ». Il me demanda si je ne sentoie pas intérieurement la même satisfaction. Je le lui assurai , & qu'il trouveroit toujours en moi la même fidélité.

Au milieu d'une faveur si traversée , ce qui me faisoit voir que le cœur de Henri étoit toujours pour moi , c'est que dans quelque disposition où on l'eût mis par rapport à moi , il n'en interrompit jamais le cours des bienfaits qu'il avoit coutume de répandre sur moi & sur les miens. J'en eus des preuves , parmi les orages même dont j'ai parlé , au sujet de ma fille ainée (15).

(15) Marguerite de Béthune. C'est elle qui , pour se venger de sa fille unique , qui avoit épousé , contre sa volonté , Henri de Chabot , produisit en 1645 , un garçon de quinze ans , comme vrai fils d'elle & du duc de Rohan , mort sept ans auparavant. « Plusieurs personnes dignes de foi , dit Amelot , qui ont vu Tancrede (c'est le nom de ce prétendu héritier de la maison de Rohan) » à Paris ,

J'étois en parole avec les Fervaques, pour le jeune Laval, que S. M. m'avoit ordonné, comme je l'ai dit plus haut, de préférer au duc de Rohan, & la chose étoit sur le point de s'accomplir. Un jour que je me promenois avec ce prince sur la terrasse des capucins, au commencement de cette année, il me remit encore sur cette matiere. Il m'apprit que les raisons pour lesquelles il avoit d'abord donné l'exclusion au duc de Rohan, c'est qu'il avoit été proposé par madame sa sœur, à la duchesse de Rohan, & accepté par mon épouse, sans qu'il en eût été informé; & que d'ailleurs M. & madame de Fervaques l'avoient tellement sollicité en faveur de Laval, qu'ils l'avoient engagé à me le donner pour gendre, plutôt que le duc de Rohan, qui, à la vérité,

» lors du procès, m'ont assuré que ce jeune homme
 » avoit le toupet des Rohan; c'est-à-dire, un petit
 » bouquet de cheveux sur le devant de la tête,
 » & des traits remarquables du visage de son pere
 » putatif ». A cette anecdote en tient une autre,
 par laquelle on prétend que le duc de Rohan avoit
 voulu acheter du grand-seigneur le royaume de
 Chypre, & le donner à cet enfant. On disoit en-
 core que son pere & sa mere ne l'avoient tenu
 caché, que pour faire épouser à leur fille M. le
 comte de Soissons, & ensuite le duc de Veymar.
 Voyez ces curieuses fables dans Amelot de la
 Houffaye, *art. Béthune, &c. & art. Chypre.*

n'étoit pas à beaucoup près aussi riche, mais qui avoit l'honneur d'être son parent si proche, que s'il étoit mort sans enfans, comme cela étoit déjà arrivé à la princesse sa sœur, le duc de Rohan auroit été son héritier pour le royaume de Navarre, & les autres biens des maisons d'Albret, de Foix & d'Armagnac. Il me dit ensuite que pour d'autres raisons, qu'il me communiqueroit, il avoit encore une fois changé de sentiment; que son intention étoit que je rompisse honnêtement avec les Fervaques; qu'il les y avoit déjà disposés; que je retirasse les promesses & les articles dont nous étions convenus; de maniere qu'il parût dans le monde, que c'étoit véritablement moi qui rompois avec eux, & qu'ils n'eussent pas sujet de dire qu'ils avoient refusé mon alliance; qu'il m'ameneroit lui-même le duc de Rohan me faire son compliment, avec la duchesse sa mere; que je le reçusse comme celui qui devoit être mon gendre dans trois jours, ayant lui-même tout réglé pour ce sujet; qu'il feroit faire le contrat en sa présence, & qu'il le signeroit, comme parent des deux côtés.

Je remerciai S. M. de l'intérêt qu'elle vouloit bien prendre à ma famille, & de l'honneur qu'elle me faisoit. Tout fut exécuté de la maniere que je viens de dire,

& le roi donna au marié pour l'habit & le festin de nôtces, dix mille écus, & autant à ma fille. J'avois marié l'année précédente, mademoiselle du Marais, fille de mon épouse, de son premier mariage, avec la Boulaye, fils de celui que Henri avoit fort aimé. Elle ne devoit s'attendre naturellement à d'autre gratification de la part de S. M. qu'à celle qu'elle faisoit ordinairement à toutes les filles de la reine, sous le nom de robe de nôtces, & qui avoit été réglée à deux mille écus. Henri l'augmenta jusqu'à cinq mille, pour ma belle-fille; & afin que cette somme ne tirât point à conséquence pour les autres, ce prince me manda de Saint-Germain-en-Laye, qu'il falloit l'employer dans un comptant.

Il arrivoit assez ordinairement, qu'après que S. M. avoit appuré les états de ses fortifications & bâtimens, elle me disoit, en présence des officiers employés pour ces parties, qu'on appelloit pour leur communiquer ce qu'il y avoit à faire dans le cours de l'année suivante : « Or bien, voilà mes » fortifications & bâtimens résolus : & » vous, que faites-vous à vos maisons » ? A quoi lorsque je répondois, comme je ne manquois guère de le faire, que je n'y faisois rien, faute d'argent, il me disoit : « Or sus, voyons vos plans, & ce que vous

» y voudriez faire, si vous aviez de l'argent ». Il les considéroit, & après m'avoir dit ce qu'il trouvoit à y changer ou à y ajouter, il me gratifioit d'une vingtaine de mille livres, pour les employer à ce qu'il venoit de marquer.

Ce n'est pas que je n'aie souvent reçu des refus de ce prince; je n'aurai point la vanité de le cacher. Il me refusa la charge du baron de Lux, que je lui demandai pour mon frere, ou pour la Curé. Il me dit qu'il destinoit à Béthune une charge en Bretagne, qui lui conviendrait mieux; & pour la Curé, qu'il ne trouvoit pas que cet emploi fût compatible avec la lieutenance de sa compagnie de Chevaux-Legers, & avec le gouvernement de Chinon, qu'il avoit déjà. La vérité est qu'il aima mieux en gratifier Ragny, qui pouvoit lui rendre plus de services dans la province. Je lui demandai deux autres graces, dans une même lettre; l'une pour mon neveu de Melun, & l'autre pour le même la Boulaye. Il me refusa celle de la Boulaye, comme ne l'ayant pas encore méritée par ses services, & m'accorda l'autre; c'est l'abbaye de Moreilles, qui venoit de vaquer en Poitou. Je souffris un autre refus à l'occasion du duc de Rohan, mon gendre, si on doit appeller cela un refus; voici de quoi il s'agissoit.

Le duc de Rohan étoit gouverneur de Saint-Jean d'Angely, qui avoit pour lieutenant-de-roi des Ageaux (a). Cette lieutenance n'étoit point, comme naturellement elle devoit l'être, à la nomination du gouverneur, mais de S. M. immédiatement, à qui les différentes conjonctures avoient fait juger expédient pour le bien de son service, d'ôter ce privilege au gouverneur, afin que le lieutenant-de-roi de cette ville, qu'on a toujours vu jusqu'ici jouer un rôle important dans les tems difficiles, fût en quelque maniere indépendant du gouverneur, & même en état d'y rendre son pouvoir inutile, s'il ne l'employoit pas à la satisfaction du roi, & au bien de l'état; ce qui faisoit que ce lieutenant avoit en effet toute la réalité de ce gouvernement, & n'en laissoit au gouverneur, que le titre & l'apparence. Le duc de Rohan avoit fort envie de se faire restituer cette prérogative; il me pria de m'en mêler. La conjoncture étoit favorable, on lui mandoit que des Ageaux étoit malade, à n'en pouvoir pas revenir. Quelqu'envie que j'eusse de rendre service à mon gendre, je n'osai en faire ouvertement la proposition au roi, la chose

(a) François d'Alloué des Ageaux, ou des Ageals.

avoit trop de rapport avec cette dépendance, où on lui faisoit entendre que je cherchois à mettre toutes les villes protestantes (16); il n'en auroit pas fallu davantage pour réveiller les soupçons. Je ne voulus d'abord que fonder le gué, ce que je fis assez adroitement, en prenant l'occasion de la maladie de des Ageaux, pour pressentir S. M. sur ce qu'elle pensoit de cette place, & c'est par lettres que je fis cette tentative. Mais je me donnai bien de garde d'aller plus avant, lorsque j'eus reçu la réponse de S. M. elle me mandoit qu'elle ne prétendoit point renoncer au droit de nommer le lieutenant de Saint-Jean, parce que, disoit-elle, ce ne seroit, ni M. de Rohan, ni mon gendre, qui seroit toujours gouverneur de cette place; je lui parlois du maire de cette ville, nommé Pousou;

(16) On voit dans l'histoire de la mere & du fils, tom. 1, pag. 15, que Henri IV refusa au duc de Sully le gouvernement de Saint-Maixant, qu'il lui avoit fait demander par la reine, pour lui-même, disant que la prudence ne vouloit pas qu'on rendît un calviniste maître de cette place, toute petite qu'elle étoit. Si quelque chose pouvoit faire douter de la vérité de ce fait, outre le silence de M. de Sully, c'est la facilité avec laquelle ce prince lui accorda le gouvernement de toute la province même.

qu'elle continua dans cette fonction, sur mon attestation. Au reste, des Ageaux ne mourut point de sa maladie.

Avant que de sortir de cet article de mariage & de parenté, je dirai ce qui arriva à la cour, au sujet de mademoiselle de Melun, ma niece, qu'on parloit aussi de marier en ce tems-là. Comme elle étoit un parti très-riche & très-considérable, la marquise de Roubaix, ma tante, l'ayant fait son unique héritière, tous les d'Estrées jetterent les yeux sur elle, pour la faire épouser à de Cœuvres (17). Ils comptoient sur la protection du roi, ou plutôt ils s'en tenoient assurés. Cœuvres étoit fort agréable à S. M. & lui touchoit de près, par l'affinité avec ses enfans de la feuë duchesse de Beaufort. Ils lui firent proposer la chose, par M. de Vendôme lui-même, à qui le roi promit qu'il m'en parleroit avant que de partir pour Chantilly. Il ne s'en souvint qu'à sa dînée à Louvre en Paris, & il m'en écrivit de maniere à me faire voir qu'il souhaitoit passionnément que l'affaire réussît.

J'écrivis aux parens de la fille, tous Flamands; mais la réponse qu'ils firent, n'étant

(17) François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, duc & pair, & maréchal de France.

pas de ces choses qu'on puisse, ni qu'on doive écrire à son maître, je ne lui en fis point; & lorsqu'à son tour, il m'en demanda la raison, je lui dis simplement que les parens de mademoiselle de Melun n'avoient nullement approuvé cette alliance. Le roi s'imagina que je les faisois parler, & que peut-être je ne leur avois pas même écrit. Je fus obligé de lui montrer les lettres de la marquise de Roubaix, du prince & de la princesse de Ligne, de la princesse d'Epinoÿ, de la comtesse de Barlaymont, des comtes de Fontenay & de Buquoy, qui tous m'en avoient écrit: & Henri vit ce que je n'avois pas voulu lui dire, combien, malgré l'honneur qu'il avoit fait à la maison d'Estrées, ils la tenoient au-dessous d'eux (18). » Je vois bien, dit » ce prince avec quelque colere, qu'il n'y » faut plus penser, ayant affaire à tous ces » glorieux sots de Flamands, que vous » m'avez nommés ». Effectivement la chose n'alla pas plus loin, S. M. ne s'en étant plus voulu mêler.

(18) La maison d'Estrées est pourtant incontestablement de la plus ancienne noblesse de Picardie. Consultez nos généalogistes.



L I V R E X X I.

SUITE des Mémoires de l'année 1605. Détails de finance & de gouvernement. Réflexions de l'auteur sur la taille, la gabelle, &c. Dettes de la France, acquittées; état florissant du royaume. Application de Henri IV aux affaires de l'état; ses lettres à Rosny. Mort de Clément VII. Léon XI doit son exaltation à la protection de Henri; sa mort. Paul V, pape. Eloge de l'ambassade du comte de Béthune. Bref de Paul V à Rosny; estime qu'on a pour ce ministre à Rome. Suite des affaires d'Espagne, de Flandre & d'Angleterre; mécontentement des rois de France & d'Angleterre contre l'Espagne. Affaires des calvinistes; avis donnés à Henri sur leurs mauvais desseins; sentiment de Rosny sur l'état présent de ce corps. Indispositions de Henri. Assemblée des protestans à Châtelleraut; objet de Henri & des huguenots dans la tenue de cette assemblée. Rosny y est envoyé de la part du roi; instructions publiques & particulières qu'il reçoit; il s'abou-

che en passant avec la reine Marguerite. Nouveaux avis sur la conduite des chefs de la religion. Manège du duc de Bouillon & de ses partisans contre Rosny ; conduite sage de celui-ci ; discours d'ouverture , plein de fermeté ; il refuse la présidence de cette assemblée, &c.

TOUS ces dégoûts que j'eus à essuyer, me coûtèrent une partie du tems, que j'avois coutume d'employer tout entier à l'administration des finances ; mais ils ne diminuèrent rien de mon application à en remplir toutes les fonctions. Je travaillai cette année à constater les aliénations & usurpations du domaine de S. M. & à liquider exactement toutes les rentes sur les tailles, gabelles, décimes, aides & autres parties ; ainsi que toutes les autres dettes créées tant sur le roi, que sur les villes, pays & communautés. Je trouvai par le calcul, que ces aliénations, rentes & dettes, coûtoient déjà au royaume depuis leur création jusqu'à cette année, plus de cent cinquante millions (1). Ce qui est bien plus singulier,

(1) « Il ne falloit pas moins que le courage
 » constant du duc de Sully, pour rétablir les finan-
 » ces, en retirant cent millions de domaines alié-
 » nés, en payant les dettes légitimes, en retran-

c'est que tous ces deniers , dont l'état se trouvoit surchargé , sans qu'on pût s'appercevoir qu'il en eût retiré aucun profit , avoient en effet été usurpés pour la plus grande partie , par ceux qu'on employa d'abord à en faire la vérification , ou partagés , vendus & aliénés par eux-mêmes à d'autres. Le roi ne pouvoit le croire ; mais je lui fis voir la chose clairement , par le moyen de deux pieces que je venois de recouvrer. L'une est un état des personnes , qui avoient été intéressées dans le parti du sel , pendant le bail de Champigny , & de Noël de Here. Ils étoient au nombre de vingt , de Paris , de la cour , & du conseil même , & depuis cinquante mille livres , jusqu'à cent cinquante mille écus , le total montoit à neuf millions sept cens trente-huit mille livres. L'autre piece datée du 27 octobre 1585 , est une association du surintendant d'O avec les partisans du sel , pour un cinquième. Il y cautionne jusqu'à la concurrence de ce cinquième , Antoine

» chant les autres , &c. Il seconda toujours son
 » roi , dans les magnanimes desseins de soulager
 » son peuple » : *Essai politique sur le commerce* ,
 chap. 19. M. Claude de l'Isle en parle de la même
 maniere , & avec toutes sortes d'éloges , dans son
Abrégé de l'Histoire universelle , tom. 5 , pag. 501.

Faschon, notaire, qui lui prêtoit son nom, envers les deux fermiers que je viens de nommer.

Un manége semblable faisoit qu'il n'étoit non plus presque rien revenu à S. M. des deniers des aides & des parties casuelles. Gondy, de concert & de moitié avec d'Incarville & les autres membres du conseil, se les étoit fait substituer, pour payement de prétendues dettes du roi envers lui. Quelque difficulté qu'il y eût à découvrir ces premières suppositions & connivences, je furetai si soigneusement, que j'en avois déjà découvert pour trois millions, qui revenoient de plus au trésor royal. Comme ce n'étoit qu'en vue de soulager le peuple, que je dépouillois ainsi de tems en tems les usurpateurs de biens qui ne leur étoient pas dûs, à proportion de ces découvertes, je faisois au nom de S. M. des remises considérables sur la taille, source principale d'abus & de vexations de toute espece, dans sa répartition & sa perception. Il est bien à souhaiter, mais peu à espérer, qu'on change un jour en entier, le fonds de cette partie des revenus royaux (2).

(2) Ces abus sont si palpables, & ces vexations si criantes, que nos rois & leurs ministres ont souvent essayé d'y remédier, en changeant en en-

Je mets la gabelle de niveau avec la taille.
Je n'ai jamais rien trouvé de si bisarrement

tier la forme de cette partie de finance. Ils y ont trouvé tous ces obstacles dont parle l'auteur, qui ont rendu leurs tentatives inutiles. On en a fait une de nos jours, qui paroïssoit devoir être plus heureuse, & qui malgré cela, ne fait pas des progrès bien rapides. Qu'il me soit permis d'en exposer ici les raisons.

Il regne dans ce royaume, & je crois dans tous les états monarchiques, un malheureux préjugé, qu'on ne sauroit trop s'attacher à détruire, parce que tenant les esprits des sujets continuellement en garde contre tout ce qui émane du souverain, il produit par la seule défiance une partie des mauvais effets, que produiroit une désobéissance formelle. Ce préjugé est qu'on ne songe jamais au peuple en bien, & qu'au contraire on ne touche à son état, que pour le rendre encore plus misérable.

Il ne se peut pas qu'un changement aussi grand, que celui qu'on propose dans la taille, ne soit sujet à de grandes difficultés par la nature de la chose même. Or, je crois qu'il ne suffit pas que ces difficultés se trouvent levées dans ce petit nombre de têtes, qui ont formé & perfectionné le projet; mais qu'il faut aussi qu'elles le soient pour ceux, que de nécessité l'on emploie à l'exécution. Car il n'en est pas de cet ouvrage, comme d'un édifice qui se trouve construit par la seule coopération toute mécanique des mains des maçons, à l'idée de l'architecte. Celui-ci ne sauroit croître & s'achever que par la même intelligence, répandue dans l'auteur & les exécuteurs. A cela deux choses s'opposent, qu'il seroit besoin de combattre

tyrannique, que de faire acheter à un particulier plus de sel qu'il n'en veut & n'en

par l'instruction & le châtiment ; je veux dire, le défaut de lumieres & la paresse dans les employés subalternes ; celle-ci leur fait négliger les ordres de leurs supérieurs, & l'autre fait qu'avec la meilleure intention du monde, ils les exécutent tout de travers.

Cette raison suffiroit toute seule pour convaincre que l'établissement de la taille proportionnelle dans les généralités, ne doit point être confié aux élus & subdélégués des intendans ; je n'oserois dire aux intendans eux-mêmes, ni à tous ces ouvriers en sous-ordre, pris par eux au hasard, dans la police & dans la finance, qui ayant d'ailleurs leurs affaires ordinaires, n'ont point tout le tems nécessaire à donner à celle-ci ; mais que, comme on fait venir de la capitale, des artisans pour conduire des travaux qui excèdent la portée des artisans communs, le conseil doit choisir & députer dans les généralités, des commissaires intégres, intelligens, suffisamment autorisés & parfaitement au fait, auxquels on ne plaigne de plus, ni le tems, ni la dépense. Si on les précipite trop, il leur échappera une partie des observations à faire sur différens détails de la campagne ; si on les paye mal ou à regret, on les expose à trahir leur devoir par besoin. Cet ouvrage important demande toute la préparation possible.

Lorsqu'on connoît tout ce que peuvent sur les hommes, les liaisons de parenté, d'amitié, de société, de simple voisinage, les différens intérêts, personnels & des corps, la crainte de déplaire, l'envie d'obliger, le desir d'être honoré & caressé de ses

peut confommer, & de lui défendre encore de revendre ce qu'il a de trop. Je

concitoyens, la dépendance d'un supérieur mal instruit, laquelle peut se faire sentir par une perte d'emploi, par des réprimandes injustes, & une infinité d'autres motifs, qui lient les mains à un homme, au milieu de sa famille & de ses compatriotes : on trouve mille raisons de ne pas se servir pour la nouvelle taille, des employés ordinaires. Aussi quelques personnes, qui ont étudié avec application les desseins du conseil dans cette opération, & ensuite prêté un œil attentif à la manière dont on les voit tous les jours s'exécuter dans les élections, voyent avec douleur que sur cinquante de ces commissaires, il n'y en a quelquefois pas un dont le travail ne tende à rendre la nouvelle forme encore plus odieuse que l'ancienne.

Ces motifs & ces difficultés, une connoissance plus réfléchie du projet de M. de Vauban, le peu de peine qu'on eut à l'établir, lorsqu'on en fit l'essai, le bonheur dont jouissent encore actuellement le petit nombre de paroisses, qui ont trouvé le moyen de le conserver, l'expérience qu'on fait tous les jours, que le dixième, qui n'est lui-même qu'une espèce de dixme, a toutes sortes d'avantages sur la taille & les autres subsides, tout cela, dis-je, fait conclure aux esprits judicieux, qu'il faudra de toute nécessité revenir à cet égard, à l'établissement de la dixme royale, comme au moyen le plus simple de tous, le moins coûteux, le moins onéreux pour les peuples, & qu'on n'y a pas fait lorsqu'il a été proposé par cet habile & vertueux citoyen, toute l'attention qu'il méritoit. C'est une maxime également fautive &

m'en expliquois un jour en cette maniere; en m'entretenant avec le roi. Il me demanda un mémoire détaillé sur toute cette matiere, de ce que coûtoit le sel d'achat aux salines, des frais qu'on y faisoit, de là jusqu'à sa vente, de sa distribution dans les greniers, & autres questions qu'on peut faire à ce sujet. S. M. ne me dit point à quelle fin elle me demandoit ce mémoire. Je me hâtai de le dresser le mieux que je pus, & à peu près, parce que, suivant les raisons que j'y exposois, on ne peut marquer au juste la vraie valeur des choses; mais il ne produisit aucun effet, & tout demeura à cet égard, comme auparavant: tant il est difficile de détruire ce que la précipitation, l'ignorance & le défaut de vues dans ces anciens, qu'on veut nous donner comme infailibles, ont mis de mal

cruelle, qu'on risque à faire soulever le peuple, en le mettant à son aise. L'intérêt du peuple bien entendu, est encore que le roi connoisse parfaitement la valeur de tous les biens & la force de son royaume; que sans égard pour des exemptions & des privilèges injustes, tous les sujets de S. M. soient traités également; que le commerce & l'industrie soient ce qu'on ménagera le plus. Nous renvoyons pour les réflexions qu'on peut faire sur cette matiere, à l'excellent ouvrage lui-même de M. de Vauban, qui a pour titre : *Dixme royale, &c.*

dans les premiers établissemens , lors même que d'autres impositions plus selon la droite raison, comme le dixieme & les entrées, semblent en indiquer si clairement les moyens, & en applanir les voies (3).

(3) On fait combien la gabelle rapporte au roi, de net, tous frais déduits, & il n'est pas difficile de savoir conséquemment à quoi ces frais montent pour chaque minot de sel. Pourquoi le roi ne prend-il pas tout d'un coup le prix de chaque minot de sel, de premier achat, & sur les salines mêmes ? Pourquoi ne fait-on pas la même opération dans les aides ? Il y a long-tems qu'on fait cette question, & elle est tout-à-fait simple. Le cardinal de Richelieu, suivant en cela toutes les vues du ministre son prédécesseur, *Test. Polit. 2 part. chap. 9, sect. 7*, Perefixe, l'auteur de l'Essai politique sur le commerce, *chap. 25*, une infinité d'autres habiles politiques après eux, décident tout d'une voix contre un impôt dont la régie n'est pas seulement onéreuse par sa forme, mais encore injuste par son peu d'uniformité. Ils trouvent à la vérité de grandes difficultés à la changer, mais ce changement une fois fait, paroît en récompense une des principales sources du soulagement & de l'opulence de l'état, tout-à-la fois. Le cardinal de Richelieu, qui est celui qui en parle en ces termes, ajoute que ce qu'il avoit connu de surintendans les plus intelligens, égaloient le produit de l'impôt du sel, levé sur les salines mêmes, à celui que les Indes rapportent au roi d'Espagne. Consultez encore sur ce sujet, la *Dixme royale*, de M. de Vauban.

Les

Les dettes créées sur les provinces, maisons de ville & communautés, ne faisant pas moins de tort au roi, que les siennes propres, je le sollicitois continuellement de permettre qu'on fît sur elles la même révision & la même opération qu'on avoit faites sur les autres, afin d'en diminuer au moins la quantité. Je l'obtins enfin, & S. M. laissa à ma disposition le choix des moyens d'y parvenir. Je commençai à nommer à cet effet des commissaires, que je choisis parmi les personnes que je connoissois les plus laborieuses & les plus fideles dans les cours souveraines, le corps des maîtres des requêtes, celui des trésoriers de France & des autres officiers; mais comme ce travail ne put aller si vite, je remets à en rendre compte, lorsque je parlerai des effets qu'il produisit.

Je ne puis m'empêcher de faire la réflexion, d'ailleurs très-commune, qu'il faut que l'ordre & l'économie aient des ressources infinies, lorsque je pense que malgré les dépenses ordinaires de l'état, & celles que S. M. faisoit extraordinairement dans son royaume, malgré trois ou quatre millions qui en sortoient tous les ans, pour être répandus chez l'étranger, malgré l'état d'épuisement & de ruine où le roi avoit trouvé la France, ses finances & son trésor,

à son avènement à la couronne , malgré des obstacles & des difficultés , comme insurmontables , le gouvernement avoit déjà pris un air d'opulence , qui ne permettoit presque plus qu'on se souvînt de sa première indigence. Auroit-on pu se figurer dix ans auparavant , qu'en 1605 le roi se trouveroit aussi riche qu'il l'étoit , si l'on avoit fait sérieusement attention que les sommes qu'on lui demandoit , lorsqu'il fut reconnu paisible possesseur de la couronne , celles dont il voyoit son épargne obérée , avec tous les intérêts & arrérages de ces sommes , ne montoient à gueres moins de trois cens trente millions ? Qui eût pu imaginer , dis-je , que tout ce qui pouvoit être acquitté sur cette somme énorme , comme toutes les dettes pures & simples , le seroit , & qu'il y auroit des arrangemens pris pour tout le reste ; de maniere que le trésor royal n'en seroit plus épuisé , ni même incommodé ? C'est pourtant ce qui étoit arrivé , & je n'ai peut-être rien exposé aux yeux du lecteur d'aussi intéressant dans ces Mémoires , qu'un état en gros des sommes particulieres , d'où résulroit cette somme principale.

Il étoit dû à la reine Elisabeth , lors de son décès , tant d'argent pur , prêté à Henri dans ses besoins , avancé aux troupes Alle-

mondes, & fourni par elle à l'armée envoyée en Bretagne, que pour toutes les autres sommes auxquelles avoit été évalué l'entretien de tous les secours donnés par les Anglois au roi, hommes, vaisseaux, provisions, pour le siège de Dieppe, pour celui de Rouen, enfin pendant tout le tems qu'avoit duré la ligue, la somme de sept millions trois cens soixante-dix mille huit cens livres; aux cantons Suisses, tant pour leurs services, que pour leur pension, y compris les intérêts, trente-cinq millions huit cens vingt-trois mille quatre cens soixante-dix-sept livres six sols; aux Etats-Généraux, argent prêté, solde de gens de guerre, entretien de vaisseaux, poudres, vivres, munitions, &c. aussi fournis pendant la ligue, neuf millions deux cens soixante-quinze mille quatre cens livres; à différens seigneurs, colonels & officiers François, pour service, solde, pensions, gages, &c. pendant les guerres civiles, six millions cinq cens quarante-sept mille livres; aux partisans de toute espee de fermes, aux princes, villes, communautés, & autres particuliers, en comprenant dans cet article les gages, appointemens & pensions des officiers de la maison du roi, de justice, de police & de finance, par états dressés, vingt-huit millions quatre cens cin-

quante mille trois cens soixante livres ; à différens particuliers , suivant leurs billets , rescriptions , quittances de l'épargne , ordonnances , acquits-patents , &c. presque tous du regne de Henri III , douze millions deux cens trente-six mille livres. Engagemens de domaine , constitutions de rentes d'un principal exorbitant , modérées par les créanciers eux-mêmes , ou retranchées par S. M. cent cinquante millions. Traités faits à l'extinction de la ligue dont le calcul a été fait ci-devant , trente-trois millions cent cinquante mille neuf cens quatre-vingt-une livre (4).

Il est vrai , comme je l'ai remarqué , qu'après la vérification de chacune de ces parties , il s'en trouva plusieurs , qui étant exigées injustement , furent annullées tout-à-fait ; d'autres , sur lesquelles on composa avec les créanciers ; d'autres , dont on trouva moyen de se libérer , par quelques expédiens , comme celles sur les tailles & le domaine ; mais on comprend facilement combien il en resta encore à acquitter de justes. Je remarque ici d'avance , pour faire

(4) Il y a erreur de calcul dans les anciens Mémoires , tant sur les traités de la ligue , d'environ un million , que sur le total , mais cela est peu considérable.

voir combien le bon exemple est impuissant, qu'après la mort de Henri, les nouveaux directeurs des affaires commencèrent par détruire une partie de ces bons ménages, & par abolir les réglemens qu'il avoit établis. Cette opération, qui sous une apparence de douceur & de fausse compassion, marque un vrai défaut d'ordre, me fait bien craindre que sous le nouveau regne, les dettes du royaume n'aillent en augmentant, au lieu de diminuer. Mais n'anticipons point le tems de la mort de ce prince, & contentons-nous de marquer, comme un monument éternel de sa gloire, l'état où la sagesse de son gouvernement avoit déjà mis la France dans cette année. Les payemens hors & dans le royaume, se faisoient à point nommé, nulle souffrance de ce côté-là, ni dans les dépenses courantes; sans que pour cela S. M. cessât d'en faire de très-considérables, pour rétablir, meubler & décorer ses maisons royales, réparer les places fortifiées, en faire construire de nouvelles, élever des bâtimens publics (5); réédifier les églises, hôpitaux

(5) Henri le Grand a fait peindre & dorer la chapelle de Fontainebleau, percer la forêt, & embellir en plusieurs autres manières, cette maison royale. Il acheva le Pont-neuf; il fit conf-

& couvens; entretenir les pavés, levées, ponts & chaussées; fabriquer grand nombre de galeres sur la méditerranée; remplir les magasins & arsenaux; racheter ou dégager les

truire la place & la rue Dauphine, redresser grand nombre de rues dans Paris, bâtir des quais, &c. Outre ce qui en est marqué en différens endroits de ces Mémoires, voyez le dénombrement de tous ces édifices dans le *Mercure François*, ann. 1610, pag. 404; *Decade de le Grain*, liv. 8; *Morizot*, chap. 46: ainsi que dans les écrivains qui nous ont donné des descriptions, ou l'histoire des antiquités de Paris, &c. Personne n'ignore que ce grand prince, par les soins du duc de Sully, fit raccommoder les grands chemins, presque dans tous les endroits du royaume, construire quantité de chaussées & de ponts dans des lieux impraticables, sur-tout du Berry, qui pouvoient disputer de beauté avec les ouvrages des Romains, mais qui, faute d'entretien depuis cent trente ans, sont aujourd'hui en fort mauvais état; qu'il fit planter le long de ces grands chemins, des ormes & autres arbres, dont il en reste encore en différens endroits, où on les nomme *des Rosnys*. Nous avons plusieurs ordonnances de ce prince à ce sujet, & d'autres, par lesquelles il est défendu de coucher les terres de labour en herbage, & ordonné d'arracher des vignes. Tous ces ouvrages, & cette application à rendre son royaume florissant, contribuerent peut-être autant que les exploits militaires, à mériter à Henri IV, le nom de Grand, qui lui fut donné dès son vivant, & à ce qu'il paroît, à peu près dès l'année 1602.

bagues & joyaux de la couronne, & y en joindre de nouveaux, & après tout cela, il restoit encore au bout de l'année, une somme considérable à déposer dans le trésor de la Bastille (6).

Et ce que j'estime bien davantage que tous ces trésors, c'est que Henri les acquit, non-seulement sans rendre le peuple plus misérable, mais en le soulageant considérablement du fardeau qu'il portoit, comme on l'a vu dans ces Mémoires. Il regretta toujours que la conjoncture présente ne lui permît pas de pousser plus loin les effets de sa tendresse pour ses sujets. Si les ennemis de son gouvernement n'en convenoient point, si même on leur voyoit publier tout le contraire, il n'en est pas moins vrai, que l'abondance commençoit à se faire sentir par tout le royaume, & que

(6) La part qu'a eue le duc de Sully dans tout cela, lui a mérité cet éloge singulier dans le *Mercur*e François, *ann.* 1606, *pag.* 101 : « comme » il s'est acquitté au bien & à l'utilité de la couronne de France, en ces états & charges-là, » plus qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, tous » les François l'ont reconnu & du vivant & après » la mort de S. M. & bien qu'il n'ait été exempt » de la calomnie par ses envieux, si est-ce qu'il » faut avouer qu'il a été & le Joseph de notre » roi & celui de la France ».

104 MÉMOIRES DE SULLY,
délivré de tous ses tyrans dans la finance,
la noblesse & la milice, le payfan ense-
mençoit & recueilloit en assurance (7); l'ar-
tisan s'enrichissoit de sa profession; le plus
petit marchand se réjouissoit du profit de
son trafic, & le noble lui-même faisoit va-
loir ses revenus.

La paix, loin d'être troublée par quel-
ques exemples de sévérité, qu'avoit donnés
S. M. n'en étoit que plus affermie, & mieux
goûtée, & la licence qu'on avoit retran-
chée aux gens de guerre, étoit un avan-
tage procuré au peuple & à la discipline
militaire, sans aucun préjudice à la per-
sonne du soldat & de l'officier, exactement
payés de leur solde, & de plus récompensés
à proportion de leurs services & caressés à
raison de leurs talens, ou de leur valeur.
Les jetons que j'avois donnés à S. M. selon
la coutume, le premier jour de l'an, repré-
sentoient un lis étendant de côté & d'autre
deux fleurons, répondant à deux étoiles,
qui marquoient les deux poles, avec ces

(7) La tendresse de ce bon prince pour ses
peuples, paroît par ce dicton de lui, qui s'est
conservé par une espèce de tradition, qu'il feroit
en sorte que le plus pauvre payfan pût manger
de la viande toutes les semaines, & de plus,
mettre tous les dimanches une poule dans son
pot.

mots, *Hi fines*. C'est par de pareilles actions, qu'un roi peut aspirer à la gloire d'avoir rempli cette devise.

Je ne répéterai point ce que j'ai dit au sujet des lettres de Henri. J'en trouve une si grande quantité pour cette année, & sur toutes sortes de sujets, finance, commerce, politique, que je n'ai garde de les produire. J'y remarque plusieurs libéralités : trente mille livres à la reine pour ses étrennes, neuf mille livres à la comtesse de Moret (8), quinze cens livres aux femmes de chambre de la reine, & autant pour être distribué

(8) Jacqueline du Beuil. Le roi l'avoit faite à la fin de l'année dernière, comtesse de Moret, faisant, dit l'Etoile, revivre en elle l'amour qui étoit comme éteint en la marquise. Il lui avoit fait aussi épouser un gentilhomme, nommé Chavalon. Il y a dans le Journal de l'Etoile, quelques anecdotes sur ce sujet ; mais trop licentieuses pour que nous puissions les rapporter. Année 1604. Mademoiselle du Beuil ou de Beuil, nous est représentée dans les écrits de ce tems-là, comme une fille qui n'avoit pas du côté de la beauté, tous les avantages de mademoiselle d'Entragues ; mais en récompense, une physionomie fine & spirituelle, une humeur extrêmement gaie, & une conversation pleine d'enjouement, que Henri IV aimoit beaucoup. Il paroît que la reine ne prit point le même ombrage, ni la même aversion pour cette maîtresse, que pour la marquise de Verneuil.

par madame de Montglat, aux nourrices de ses enfans, en différentes occasions, quatre mille aux enfans du commandeur de Chastes, douze cens livres à Praflin, autant à Merens, trois mille livres au comte de S. Aignan, pour l'indemniser des frais qu'il avoit faits pour la compagnie de Montigny son beau-pere, deux mille quatre cens livres à différens pensionnaires en Bourgogne, par les mains de Hector le Breton, son commissionnaire en cette Province, quatre mille livres de pension à Lognac (9) capitaine réformé, pour récompense de ses services, quarante mille livres que S. M. crut devoir, comme restitution à Villars, en disant que cette somme avoit fait perdre plus de six mille livres d'intérêts à cette famille, depuis qu'elle lui étoit due, cinq cens livres au duc de Ventadour, qui les avoit avancées en menus frais, afin qu'on vît, disoit ce prince, qu'on ne perdoit rien en

(9) Ce n'est point celui dont Henri III s'étoit servi pour poignarder le duc de Guise, aux états de Blois. Ayant demandé à ce prince pour récompense de cette action, un gouvernement qui lui fut refusé, il se retira mécontent en Guyenne, où très-peu de tems après, il fut tué d'un coup de pistolet, allant à la chasse, par un gentilhomme de ses voisins, avec lequel il avoit eu querelle. *Chron. Novenn. de Cayet. tom. 1, liv. 1, pag. 133.*

le servant. Le sieur de Canify reçut un pareil remboursement ; dix-sept mille cent trente-huit livres à son apothicaire, nommé la Livre. S. M. étoit débiteur de cet homme-là depuis 1592, & avoit en partie causé sa ruine, ses créanciers l'ayant fait arrêter & mettre en prison ; elle l'en dédommagea ; neuf mille cinq cens quarante & une livre à Jean Sellier, marchand de la ville de Troyes, qui s'étoit chargé pour S. M. de la construction de je ne fais quel ouvrage public.

Je ne parle point de cent cinquante mille livres données à M. le comte de Soissons, de l'édit des greffes, & d'un autre portant création d'un très-petit impôt sur le sel, en faveur du duc de Mayenne, ni de beaucoup d'autres gratifications ou payemens justes. Zamet obtint de S. M. les deux offices des receveurs à Rouen, chacun pour deux mille écus. Henri fit partager en justice la forêt de l'Aigle entre lui & le connétable ; mais pour éviter toute contestation, il acheta l'autre part, & régla lui-même l'ordre des coupes. Il renvoya à son conseil l'offre de douze cens mille livres qu'on lui faisoit, pour obtenir un arrêt touchant les quarts deniers. Il envoya Nargonne avec sa compagnie, s'établir dans la tour de Bouc, qui

lui parut d'une grande importance ; mais il y eut des difficultés de la part du duc de Mercœur , à qui étoit ce fort , qui déterminèrent S. M. à en traiter avec lui , soit par voie d'échange , ou de récompense.

Une grande partie des lettres de ce prince rouloient encore sur ses bâtimens , sur-tout ceux des nouvelles manufactures de soie , qu'il faisoit toujours presser avec la même ardeur. Il destina à élever les œufs de vers-à-soie , qu'on lui envoyoit d'Espagne , son orangerie des Tuileries , dont il hâta fort la construction pour cet effet (10). Je fis jetter par son ordre les fondemens de nouveaux édifices pour ses tapisseries , dans la place du marché aux chevaux. On ne pouvoit donner à ces édifices toute l'étendue convenable , sans prendre un peu sur le jardin de Montmagny , qui y fit ses oppositions. Henri voulut qu'on lui donnât tout ce qu'il lui demanderoit , en remarquant

(10) Je trouve encore dans quelques écrits de ce tems-là , qu'un fabricant Provençal , nommé Sertan , entreprit de faire des étoffes de l'écorce la plus fine des mûriers ; qu'il s'établit des manufactures de crystal & de glaces de Venise , de perles bien imitées , & plusieurs autres , que le célèbre M. Colbert a portées depuis à une si grande perfection.

pourtant que lorsqu'il est question de l'utilité publique, un particulier doit s'en rapporter au prononcé des experts qui sont nommés à ce sujet. S. M. fit venir des pays étrangers les Comans & les la Planche, pour leur confier le soin & l'intendance de ces manufactures. Les nouveaux directeurs ne furent pas long-tems sans se plaindre, soit qu'ils trouvaient que le profit ne répondoit pas à leurs espérances, ou qu'ayant fait des avances considérables, il leur fût difficile de les retirer. Le roi se déchargea de leur importunité sur moi, & me commanda de faire en sorte qu'ils ne se ruinaissent, ni ne s'enrichissent trop.

L'attention de ce prince à ménager toutes les puissances qui pouvoient un jour prendre intérêt à ses grands desseins, paroît aussi dans ses lettres, comme dans toute sa conduite, soit dans l'exactitude à remplir tous les devoirs de la politesse, ou du simple cérémonial, soit dans la maniere de traiter leurs ambassadeurs & envoyés, de les gagner par des dépenses & des libéralités faites à propos; & ce qui est un service plus considérable encore, de les concilier entr'eux, en terminant leurs différends, & en commençant dès-lors à exercer à leur égard la fonction d'arbitre de l'Europe. S. M. m'envoya une lettre toute ouverte

de compliment, qu'elle crut devoir à la duchesse des Deux-Ponts, en m'ordonnant de la faire porter par un gentilhomme à moi, & de l'accompagner d'un présent de douze ou quinze cens écus au moins; auquel cette princesse se montra fort sensible dans la lettre de remercement qu'elle lui écrivit. Le duc de Bar ayant consulté Henri sur le mariage qu'il destinoit de faire avec la princesse de Mantoue, & qui fut tenu encore long-tems secret, ce prince voulut bien se charger d'en porter la parole au duc de Mantoue, & lui dépêcha aussi-tôt un courier extraordinaire, quoique sur cet article, il portât si loin l'épargne, qu'il fit une espece de reproche à son ambassadeur à Rome, de lui envoyer trop souvent des couriers, & qu'il lui manda de ne plus le faire. Lorsque l'ambassadeur de la république de Venise prit congé de S. M. au mois de novembre, il reçut par mes mains un présent considérable; j'en fis même un à son secrétaire. L'envoyé du duc de Holstein, nommé Guinterot, ne s'en retourna pas moins satisfait. Je lui fis voir l'arsenal & tous les magasins du roi; & afin qu'il s'en souvînt mieux, je lui fis présent suivant l'intention de S. M. d'une paire de ses plus belles armes, pour le prince son maître.

La mort de Clément VIII (11), arriva la nuit du 3 au 4 mars, & elle fut aussi-

(11) L'Etoile, qui n'est pas suspect, lorsqu'il parle en bien du pape & des catholiques, confirme tout ce que M. de Sully a dit en différens endroits de ces Mémoires, à la louange de Clément VIII. « Pape pacifique, dit-il, & bon François. Ceux de la religion même ne le haïssoient » pas, s'étant toujours comporté en leur endroit » fort gracieusement, & plus que pas un de ses » prédécesseurs, jusqu'à leur octroyer des passe- » ports, pour aller & venir librement à Rome; » ce qu'on ne trouve point avoir jamais été fait » par aucun pape. Quand il mourut, & long- » tems auparavant, ce n'étoit plus de lui qu'une » masse de chair, étant perclus de corps & d'es- » prit, ayant les mains mêmes toutes pourries & » crevées; si que quand on lui venoit baiser les » pieds, qui étoient bien puans, autant que tout » le reste de son corps, il lui falloit soulever les » mains pour donner la bénédiction » : *Journal du regne de Henri IV.*

Pierre Mathieu en parle avec toutes sortes d'éloges, tom. 2, liv. 3, pag. 328; & liv. 3, pag. 696, ainsi que tous nos meilleurs écrivains, qui ne lui reprochent d'autre défaut, qu'un peu trop d'attachement à sa famille. On disoit de lui: *Clément VIII, bon-homme, bon prélat & bon prince*, par opposition à ses trois prédécesseurs, Pie V, Sixte-Quint & Grégoire XIII, dont le premier n'étoit, disoit-on, que bon prélat; le second, que bon prince, & le troisième bon prélat & bon prince: *Amelot de la Houffaye, note 3, sur la 311^e lettre du cardinal d'Osset.*

tôt mandée en France, par un courier que mon frere dépêcha vers le roi alors à Chantilly, & par les lettres qu'écrivirent en même-tems les cardinaux François, auxquels S. M. avoit fait prendre le chemin de Rome dès l'année précédente, & qui y furent suivis par le cardinal du Perron, à la fin de la même année.

La liaison que j'ai toujours eue avec ce cardinal, me fit entretenir avec lui un commerce de lettres pendant tout le tems qu'il demeura au-delà des monts. Il me donna avis de son arrivée, par une lettre du 28 décembre 1604, & il m'en écrivit une seconde le 6 février suivant. Si je l'en crois, j'avois gagné l'amitié de tout le consistoire Romain, qui ne pouvoit se lasser de louer mes procédés avec le clergé, & dans tout ce qui concernoit les affaires de l'église. J'avois sur-tout dans la personne du cardinal Bufalo, depuis la négociation que nous avons traitée ensemble, un ardent panégyriste à Rome. Je lui avois écrit depuis son départ de Paris une assez longue lettre, qu'il montroit à tout le monde pour se faire honneur des sentimens qu'on lui connoissoit pour moi. Je ne rapporterai point toutes les choses flatteuses, dont est pleine cette lettre du cardinal du Perron. Je n'ai eu intention dans ce que je viens

d'en citer, que de faire voir que, grace au ciel, je n'ai jamais eu ce zele amer & emporté qu'inspire la différence de religion. Le changement de la mienne étoit un point dont les cardinaux entretenoient sans celle du Perron, comme le souhaitant tous avec la même ardeur. Le cardinal Aldobrandin lui dit plusieurs fois, qu'il ne disoit jamais la messe sans se souvenir de moi au *memento*. Le pape lui parla à peu près dans les mêmes termes, lorsqu'il fut conduit à son audience par Béthune. Il l'entretint long-tems sur mon chapitre, & particulièrement sur les moyens d'opérer ce qu'il appelloit suivant le langage de Rome, ma conversion. Il est assez extraordinaire que la justice qu'un ministre ne peut obtenir que ses compatriotes rendent à son désintéressement & à la droiture de ses intentions, lui soit rendue par des étrangers, qui ont une aussi grande raison de le haïr. En me faisant ce détail sur les cardinaux, du Perron me parloit comme eux, du desir qu'il avoit personnellement que j'achevasse de m'unir avec des personnes qui me vouloient tant de bien : « N'ayant pas : ce » sont ses termes, plus d'amis à Geneve, » que j'en avois à Rome.

Il ne m'étoit gueres moins sensible de lui voir rendre ce témoignage à mon frere,

qu'il avoit si bien gagné le cœur des Ultramontains, « qu'aucun cavalier François, » depuis cent ans, disoit-il, n'avoit acquis autant de réputation dans toute l'Italie (12) ». Il s'exprimoit avec autant de louanges que de reconnoissance, sur la politesse qu'avoit eue Béthune de venir au-devant de lui à son approche de Rome, jusqu'à neuf lieues, avec le plus honorable cortège de noblesse François & Romaine.

Le roi avoit enjoint sur toutes choses à ses cardinaux, de ne pas perdre de vue ce que l'intérêt de la nation demandoit d'eux, dans la conjoncture de l'élection d'un nouveau pape (13). Cette injonction leur fut encore réitérée, lorsque par les lettres qu'apporta un second courrier de Rome, arrivé à Paris le 28 mars, on fut que suivant toutes les apparences, le conclave seroit un peu orageux, par la grande quantité de sujets qui briguoient la tiare, & qu'on en trouvoit en effet tous dignes. Cependant cette difficulté fut si facilement &

(12) Cet éloge paroît n'être point outré. P. Mathieu parlant des services que le comte de Béthune rendit au roi à Rome, l'appelle un grand homme pour cette cour, *tom. 2, liv. 3, pag. 681*. Siri en parle par-tout de même.

(13) Voyez le détail des deux conclaves suivans dans Mathieu, *ibid. 698*, & autres historiens.

fi promptement levée, que deux jours après l'arrivée de ce courier, c'est-à-dire, le vendredi premier jour d'avril, à huit heures du soir, le S. Siège fut rempli par le cardinal de Médicis, appelé autrement le cardinal de Florence, qui prit le nom de Léon XI. Le choix d'un homme parent de la reine, & de même nom qu'elle, fait assez voir que S. M. T. C. fut bien servie par la nation Italienne (14). Aussi en témoigna-t elle publiquement sa joie, lorsque la nouvelle en fut apportée à Paris, & elle voulut que tout le monde y prît part. Ce prince n'écrivit de ne point épargner son artillerie, & de donner les ordres nécessaires pour que l'exemple que je donnois dans Paris fût suivi dans mon gouvernement, & dans tout le reste du royaume. MM. l'évêque & le gouverneur de Paris, le président de Bellievre & les gens du roi du parlement, les évêques & autres personnes publiques, reçurent dans toute l'étendue du royaume, & suivant leurs différentes fonctions, ordre de faire chanter le *Te Deum*, allumer des feux de joie, &c. On peut dire

(14) « Le pape Léon XI avoit coûté au roi, » dit malignement du Plessis Mornai, trois cens » millè écus à faire » : *vie de M. du Plessis Mornai*, liv. 2, pag. 305.

que jamais exaltation de pape n'avoit été célébrée avec de plus grands honneurs. Ils ne furent pas capables de prolonger d'un instant la durée du pontificat de Léon XI, qui ne vécut que peu de jours après, & étoit peut-être déjà mort, lorsqu'on les lui rendoit en France (15).

Celui qui lui fut donné pour successeur, consola en quelque manière S. M. Ce fut Paul V, auparavant cardinal Borghèse, parce que deux choses concoururent à son élection ; la faveur que lui accorda hautement la nation Française par ses cardinaux, & son mérite personnel, qui lui valut cette distinction, qu'on s'attendit de voir récompensée par un heureux & digne pontificat. Deux sujets de suite, placés pour ainsi dire, de la main de S. M. T. C. sur le S. Siège, ne laisserent plus de doute par toute l'Europe, sur le crédit qu'elle s'étoit acquise dans l'esprit des Italiens. Ce prince en jugea de même avec un vif sentiment de joie. Il la fit éclater, en ce qu'aussi-tôt après la réception de la nouvelle du nouveau pontife, qui arriva à Fontainebleau

(15) Il fut pris de maladie le 17 avril, au retour de la procession à Saint-Jean-de-Latran, qui se fait pour la prise de possession du nouveau pape, & mourut le 27.

le 25 mai à dix heures du soir, il fit expédier les mêmes ordres qu'il venoit de donner pour Léon XI, excepté seulement qu'il ne se fit point de feux de joie. S. M. en donna elle-même la raison à ceux qui auroient pu prendre mal cette singularité; c'est que cette marque d'honneur n'avoit été rendue au cardinal de Florence, qu'en qualité d'allié de la famille royale. Du reste, rien ne fut omis, & le roi assista en personne au *Te Deum*, qu'il fit chanter à Fontainebleau. Je reçus en cette occasion trois lettres de même date de S. M. de pur cérémonial sur mes différentes charges; & en qualité de personne publique, elle m'adressa, aussi-bien qu'au chancelier & à Sillery, un discours en forme de relation, de tout ce qui venoit de se passer au conclave.

Paul V, ne démentit point les espérances qu'on avoit conçues de son pontificat. Le conseil Romain parut se conduire à tous égards, par les mêmes vues que sous Clément VIII. On ne prescrivit à Barberin qui fut envoyé nonce en France, rien au-delà de ce qu'avoit fait le cardinal Bufalo, & il lui fut ordonné par le cardinal Aldobrandin, & par S. S. elle-même, de ne s'adresser qu'à moi dans tout ce qu'il auroit à faire ou à solliciter. Je ne fais ce que peut avoir dit à mon avantage le cardinal Bu-

falo. Ce ne peut être que lui qui soit l'auteur de ce conseil, de m'employer toujours seul, préférablement à tant de personnes qui portoient jusqu'à la servilité le dévouement au S. Siège. Mon frere me mandoit que je ne pourrois trop reconnoître les obligations que j'avois à cette éminence, ni trop bien répondre à son amitié pour moi.

Cette lettre de Béthune est du 12 novembre ; car il étoit encore à Rome en ce tems-là, quoiqu'il eût compté s'en revenir en France, immédiatement après l'installation du pape. De nouveaux ordres l'avoient retenu, & il ne partit que quelques jours après cette lettre. Il se fit assez regretter de S. S. pour être obligé de la supplier de ne pas écrire au roi, comme elle vouloit le faire, afin qu'on le laissât encore auprès d'elle. Il s'étoit défait de cet air réservé, timide, & peut-être un peu trop froid, qu'il avoit montré en commençant sa négociation. Dès qu'une fois il se fut accoutumé à celui de la cour de Rome, il se convertit en une sagesse pleine d'assurance, qui lui fit retirer tout le succès qu'il pouvoit espérer, dans les affaires qu'il eut à manier. Le pape continua à lui faire rendre tous les plus grands honneurs. Il voulut que toutes les villes de sa dépendance par lesquelles il passa, le reçussent & le trai-

tassent avec les distinctions les plus marquées. J'avance tout ceci d'autant plus hardiment, quoique sur la foi du cardinal du Perron, mon ami, qui se crut obligé de m'écrire cette lettre sur le départ de mon frere, que ce cardinal en écrit dans les mêmes termes au roi, & lui représente qu'il ne fauroit mieux faire que de donner une place à Béthune dans le conseil des affaires étrangères, en ce qui regarde l'Italie, parce que personne n'en a une plus particuliere connoissance (16).

Du Perron me remercioit dans cette lettre d'avoir pris son parti auprès de S. M. contre ceux qui avoient cherché à le frustrer de la charge de grand aumônier, qui venoit de lui être promise, ainsi que de quelques autres légers services que j'avois rendus à son frere. Il y avoit un dernier article qui regardoit Lafin. Cet homme, dont il a été tant parlé dans le procès du maréchal de Biron, par l'effet de sa légèreté naturelle, étoit sorti de France & avoit

(16) Le cardinal d'Osset lui-même, quoique peu content, selon toutes les apparences, de la conduite de M. de Sully à son égard, parle très-avantageusement de cet ambassadeur, dans sa lettre au roi, du 10 décembre 1601, dans celle à M. de Villeroy, du 2 décembre 1602, & autres.

embrassé la religion protestante. Le roi qui l'observoit comme on fait tous ceux qui ont une fois donné sujet de se défier d'eux, le fit arrêter en Italie, & constituer prisonnier dans la tour de Nonne. Ladin s'étoit adressé au cardinal du Perron, qui avoit été autrefois son ami, pour se faire accorder la grace que du moins on le fît passer en France, & que là on lui fît son procès s'il se trouvoit coupable, ou qu'on lui rendît la liberté. C'est cette grace que du Perron me demandoit auprès du roi pour Ladin.

La lettre la plus digne de remarque qui me vint de delà les monts, est celle que le pape voulut bien prendre la peine de m'écrire lui-même. Je donnerai seulement le précis de ce bref, parce qu'il est assez long. Comme il paroïssoit que c'étoit au sujet de mon frere que le S. Pere me l'écrivoit, il commence par les éloges les plus forts de sa conduite, de sa piété, de sa prudence, de sa politesse pleine d'égards pour tous les cardinaux & pour lui-même, lorsqu'il ne jouïssoit encore que de cette dignité. S. S. passe delà au regret qu'elle a, que les obstacles que je mettois à ma conversion, l'empêchent de s'abandonner aussi ouvertement qu'elle auroit voulu le faire à son amitié pour moi, sa piété & son zele lui fournissant mille motifs pour me persuader de
changer

changer de religion. Elle m'assure que si sa place ne l'eût pas retenue, elle se sentoît disposée à passer en France sans balancer, pour y travailler elle-même. Elle me propose l'exemple des anciens comtes de Flandre, mes ancêtres, & nommément de Saint-Alpin de Béthune, pour lequel on lui avoit dit que j'avois une vénération particulière. Elle y joint celui des premiers saints de France, & de ses rois les plus illustres, ce qui amène naturellement l'éloge du roi régnant. Celui de Clément VIII s'y trouve lié à l'occasion de tout ce que j'avois rendu de services à ce pape, dont elle me remercie affectueusement, aussi-bien que de tous les bons offices, dont les légats & nonces apostoliques de son prédécesseur & les siens m'avoient obligation. Ce bref tout rempli d'exhortations pathétiques, finit par des prières & des vœux fort ardens.

Je répondis, comme je devois, à une lettre si obligeante. Sans toucher l'article du changement de religion, je me contentois d'exalter les vertus & les grandes qualités de S. S. de l'assurer de mon obéissance, de mon attachement à la servir, & de la passion que j'avois de pouvoir lui être utile. Les remerciemens des sentimens qu'elle me témoignoit, & les souhaits d'une parfaite prospérité remplissoient ma lettre entière,

où sans croire intéresser ma religion, je n'avois rien oublié de ce qu'on doit au caractère des princes souverains, & en particulier à celui qu'une église toute entière donne au pape. Je ne faisois donc aucune difficulté de me servir du terme de lui baiser les pieds, qui sans doute n'auroit pas plû à mes confreres. Aussi Paul V en recevant ma réponse, dit hautement qu'il goûtoit un des plus grands plaisirs qu'il eût eu depuis son pontificat. Il la lut trois fois de suite en s'écriant que je lui faisois trop d'honneur. Il en loua infiniment le style, le tour & toutes les expressions, & dit encore que mes louanges lui déroboient une partie de celles qu'il auroit voulu me donner. Il fut tout prêt de me remercier par un second bref. Il fallut que du Perron lui-même s'opposât à un excès de tendresse, qui pouvoit avoir ses risques. Ce cardinal fut témoin de tous les mouvemens du S. P. parce que comme ma lettre étoit écrite en françois, il fut appelé pour en être l'interprête. Du Perron demeura encore quelque tems à Rome, dont le séjour lui occasionnoit une grande dépense. Il me marquoit que depuis un an, il lui en coûtoit plus de vingt mille écus en frais de voyages, d'entrée de conclaves, de meubles & d'habillemens pour lui & pour sa maison. Dans l'épui-

fement où ces dépenses l'avoient réduit, il me prioit de le faire payer des fermiers de son abbaye de Lire, qui lui refusoient ses fermages, sous prétexte d'un arrêt du conseil, touchant des droits qu'il avoit sur certains bois.

Tout le reste de l'Italie commençoit à n'être pas fort éloigné des dispositions favorables du S. Siège pour la France, excepté le duc de Savoye, qui n'étoit point encore dégagé de la politique Espagnole, comme on peut le juger par les nouvelles menées que fit cette année de la part de ce duc, un nommé Chevalier. A l'égard de l'Espagne, la France continua avec elle, comme par le passé, sur le pied d'une paix pleine d'ombrages & de plaintes réciproques.

Les négociations entamées entre cette cour & les Etats des Provinces-Unies, n'ayant eu aucun succès, les hostilités recommencerent dès que la saison permit de se mettre en campagne. Le roi d'Espagne fit demander aux Suisses un passage sur leurs terres, pour les troupes qu'il envoyoit en Flandre, afin de ne point les engager par la route du pont de Grefins, qui les auroit trop retardées. Il offrit pour l'obtenir, de ne les faire passer que par vingtaine, & au nombre de deux mille hommes, aux-

quels il en joignit encore mille autres. Le roi en recevant cet avis de Caumartin, s'imagina que Spinola qui devoit les commander prenant la même route, il ne seroit pas impossible que le prince Maurice, à la tête d'un parti de coureurs François, & choisissant bien son tems, ne trouvât le moyen de se saisir de la personne de ce général : « Ce qui, disoit Henri, auroit valu » une bataille gagnée ». Il m'écrivit de communiquer cette pensée à Aërsens, & de la faire passer par son moyen jusqu'au prince d'Orange. Mais on apprit presque aussitôt par un courier Espagnol qui passa par Paris, s'en allant en Flandre à la fin de mars, que Spinola avoit changé de route, & devoit arriver à Paris dans trois ou quatre jours ; ce qui changeoit si fort la chose, que S. M. se crut alors obligée au contraire de lui rendre son passage assuré, tant qu'il seroit sur les terres de France. Spinola ayant demandé l'honneur d'être admis à l'audience du roi, ce prince s'imagina encore que ce commandant étoit chargé de lui faire quelques nouvelles propositions. Je n'appercevois point cette conséquence ; & je répondis à Henri, lorsqu'il m'en parla, que Spinola ayant cru devoir prendre le chemin le plus court & le plus sûr, qui est celui par Paris, il avoit jugé en même-tems que son de-

voir demandoit qu'il rendît ses respects à S. M. & qu'assurément il ne lui parleroit que de choses générales, quoique peut-être il chercheroit à faire croire le contraire en Flandre. Il se trouva que j'avois pensé juste.

Spinola partagea son armée en deux. Il en donna une partie au comte de Buquoy (a), à qui il fit passer le Rhin, entre Cologne & Bonne, où il fit ensuite des retranchemens pour interdire ce passage à d'autres troupes. Quel que fût le dessein des Espagnols dans cette manœuvre, elle devoit bien réveiller les princes Allemands de leur léthargie. Spinola conduisit celle qu'il s'étoit réservée, du côté de la Frise, où l'armée des alliés la côtoya long-tems. Le bruit qui se répandit au mois de juillet, de la mort de ce général, ne se trouva pas mieux fondé que celui qui courut au mois de septembre, qu'il avoit été battu. On prévint qu'il en voudroit à Linghen, quoique cette place fût fort bonne; & effectivement il s'en approcha, & l'investit. Par le moyen d'une digue que Maurice coupa, Spinola se vit comme assiégé lui-même dans ses quartiers, & ses tranchées tellement inondées, qu'on crut qu'il alloit être obligé d'abandonner

(a) Charles de Longuevel, comte de Buquoy.

son entreprise; auquel cas le prince s'attendoit de son côté à assiéger & emporter le fort de Patience; mais Linghen ne s'en rendit pas moins dans le mois de septembre. Ce fut tout ce qui se fit dans cette campagne. Spinola étoit encore devant sa conquête le 23 septembre, & il ne songea plus qu'à la mettre hors d'insulte. De part & d'autre, les troupes étoient fort diminuées. Le prince d'Orange pourvut de son côté aux forts Covoerden & Breton, qui couvroient & assuroient la Frise. Du Terrail pendant ce tems-là, à la tête d'un secours que lui avoit envoyé Spinola, avoit attaqué & surpris Berg-op-zoom; mais il en fut repoussé avec quelque perte.

Du Terrail étoit un officier François de la cabale séditeuse, qui avoit jugé à propos de se retirer à Anvers, & d'aller s'offrir aux archiducs. S. M. n'en fut pas encore si mécontente, quoiqu'il lui eût promis par une lettre qu'il lui écrivit exprès, qu'il ne feroit rien de contraire à son devoir, comme elle lui fut mauvais gré de lui avoir débauché Dunnes, le jeune Nangis & Chef-boutonne, qu'on disoit sur le point d'y passer avec une compagnie entiere. On arrêta depuis un laquais de du Terrail, qui passoit en Auvergne chargé de paquets, mais tous de fort peu de conséquence. Il

râchoit d'engager sa femme de passer à Anvers, en se louant beaucoup des bons traitemens qu'il y recevoit. Cet exemple avoit été donné dès l'année précédente, par Saint-Denis-Mailloc & quelques autres gentilshommes, qui avoient offert leurs services aux archiducs; en quoi ils n'agissoient certainement, ni en bons politiques, ni en bons sujets.

Ce n'est-là que le moindre des sujets de plainte que le roi eut contre l'Espagne. L'appui qu'elle donnoit aux féditieux François, la part qu'elle avoit prise aux assemblées qu'ils avoient faites dans le Limosin & le Périgord, les entreprises qu'elle méditoit de concert avec eux sur les villes & côtes de Provence, étoient des griefs d'une toute autre conséquence. Mais tout bien pesé, S. M. jugea qu'elle devoit s'épargner la peine de faire des reproches inutiles, se rendant justice sur les moyens de récrimination qu'elle avoit elle-même donnés aux Espagnols; elle se montra même plus religieuse que peut-être ceux-ci ne s'y attendoient après cela, à faire observer exactement les dernières conventions, par rapport au commerce qu'elle venoit de faire avec eux. Le capitaine Yvon, Baudelonis, amena à la Rochelle un vaisseau Espagnol, qui s'avoua Flamand, & du prince d'Orange.

Les Rochellois crurent devoir en informer le roi, qui leur répondit, en louant leur conduite; leur cita l'article du traité, qui étoit formel, & y fit donner à l'Espagne la même satisfaction, que si elle l'avoit fait demander par son ambassadeur.

Le conseil de Madrid de son côté, ne savoit trop sur quel ton il devoit le prendre avec nous; combattu d'un côté par sa fierté naturelle, de l'autre par le sentiment de son insuffisance, & par les besoins qu'il sentoit avoir de nous. Cet esprit conduisoit les Espagnols dans toutes leurs manœuvres, & leur faisoit tour-à-tour essayer de nous séparer d'intérêt d'avec les Etats, se plaindre amèrement de ce que sous une apparence pacifique à leur égard, nous nous comportions en effet comme auroient pu faire de véritables ennemis, & affecter une étroite correspondance avec l'Angleterre: mais aucune de toutes ces ruses ne leur réussit. Le roi secrètement rassuré par la connoissance de ses forces, se moqua de leurs menaces; & pour moi en particulier, je connoissois trop bien l'esprit & l'humeur du roi d'Angleterre, pour croire qu'il fît jamais pour eux, plus qu'il n'avoit voulu faire pour nous.

Ils s'y prenoient d'ailleurs si mal avec S. M. B. qu'ils ne purent même sauver long-

tems ces apparences ; car comme ils ne faisoient pas un long séjour dans un pays , sans y laisser bientôt des marques de cet esprit de cabale qu'ils avoient exercé par toute l'Europe , Jacques eut avis de quelques brigues sourdes qu'ils faisoient dans ses états ; ce qui le mit dans une furieuse colere contre eux. Il n'en falloit pas moins pour rappeler ce prince aux premiers engagements qu'il avoit contractés avec moi , & auxquels il avoit donné atteinte dès l'année suivante , par cette mauvaise prévention d'esprit pacificateur dont j'ai parlé , ou plutôt par véritable timidité. Beaumont qui étoit sur les fins de son ambassade , ne fut pas peu surpris de voir que Jacques le mit de lui-même sur cette matiere , & qu'il lui en parla dans des termes bien différens de ceux dont il se servoit ordinairement. Il lui donna des lettres pour Henri & pour moi ; & lui faisant entendre de quoi il y étoit question , il le chargea encore verbalement d'insister particulièrement avec le roi de France , lorsqu'il lui rendroit compte de sa négociation , sur celui de ces articles qui regardoit la succession de l'Empire ; c'est aussi sur quoi Jacques s'étendoit le plus dans sa lettre à Henri. Il l'exhortoit à se joindre à lui dès ce moment , pour faire en sorte qu'avant la mort de l'empereur regnant , les électeurs pussent

130 MÉMOIRES DE SULLY,
être remis en possession de la liberté de l'élection & de leurs autres droits, & qu'ils en fissent usage pour fermer à tout fils, frere ou parent même éloigné de S. M. I. le chemin à l'Empire, en empêchant qu'aucun d'eux ne fût nommé roi des Romains; enfin, pour faire statuer que l'empereur désigné pour lui succéder, quel qu'il pût être, se désisteroit de toute prétention au royaume de Bohême.

Beaumont en exécutant à son retour à Paris, la commission dont il étoit chargé par S. M. B. dit au roi qu'il avoit une lettre de ce prince pour moi, que S. M. ouvrit parce que j'étois pour lors à Châtelleraut. Elle voulut essayer si cette nouvelle politique trouveroit des partisans dans sa cour. Elle s'ouvrit à quelques-uns de ses ministres, sur cette idée du roi Jacques par rapport à l'Empire, non pas entièrement, mais par forme de consultation; encore moins leur donna-t-elle à soupçonner la plus petite partie de ses grands desseins. Henri ne trouva point en cette occasion de flatteurs. Il n'y en eut pas un qui ne témoignât qu'il ne savoit que répondre sur cette idée, tant elle leur paroissoit fausse & déraisonnable. Le prince se donna bien de garde d'aller plus avant. Il attendit que je fusse de retour pour s'en entretenir avec moi; mais

comme cette conversation roula en partie sur plusieurs particularités, qui parurent de si grande conséquence à S. M. qu'elle me fit jurer de n'en rien découvrir à personne, mon serment me ferme encore aujourd'hui la bouche (17).

(17) Je ne fais si ce secret ne rouleroit point, du moins en partie, sur l'incertitude où il paroît que fut quelque tems ce prince, s'il ne travailleroit point à se faire déclarer empereur lui-même, Il se crut même obligé de donner cette idée à examiner à ses trois ministres, qu'il assembla un jour pour les entendre parler sur ce sujet, comme nous l'apprenons du *vol. 8474, des mss. de la bibl. du roi*, où cette délibération est rapportée en son entier. Il est singulier que ces trois personnes ne se trouvoient presque sur rien du même avis. L'un lui conseilla de se faire élire empereur; le second l'en détourna, & le troisième, plus favorable à la maison d'Autriche, voulut lui persuader de travailler en faveur de l'archiduc Mathias. « Le roi, ajoute » l'auteur, qui avoit attentivement prêté l'oreille » à ce dernier, se leva; ayant ouvert une fenêtre » pour prendre l'air, tenant la vue & les mains » vers le ciel, dit tout haut: Dieu formera & fera » naître en mon cœur, s'il lui plaît, la résolu- » tion que je dois prendre sur tous vos discours, » & les hommes les exécuteront. Adieu, messieurs, » il faut que je m'aille promener. Et ainsi finit cette » conférence». Quoique cette idée ne fût pas absolument contraire à ses grands desseins, on peut cependant douter avec assez de fondement, s'il l'a eue véritablement. Il se pourroit bien faire qu'il

Henri en me remettant la lettre du roi Jacques pour moi, m'en fit lui-même la lecture. S. M. B. me donnoit avis de la proposition qu'elle avoit enjoint à Beaumont de faire au roi. Elle me représentoit l'intérêt que j'avois de l'appuyer, d'une manière qui toute générale qu'elle étoit, avoit pourtant un rapport si direct aux réflexions que je lui avois fait faire sur cette matière, que je ne pus pas douter que de tems en tems elle ne se sentît très-fortement frappée du plan de politique que je lui avoit tracé. Je ne touche point aux assurances d'amitié & de bienveillance dont cette lettre étoit remplie. Beaumont en avoit encore davantage à me dire de bouche. Il n'étoit pas non plus oublié dans la lettre. Son mérite personnel & son intelligence dans les affaires y recevoient un témoignage qui lui fut compté pour beaucoup auprès de S. M. Si ce prince n'avoit pas encore connu toute la confiance qu'avoit en moi le roi Jacques, cette lettre étoit bien capable de l'en persuader. Il en parut charmé, & m'ordonna

ait feint seulement de l'avoir, de concert avec le seul duc de Sully, pour faire prendre le change dans son conseil, sur le sujet de ses grands armemens. Le comte de Beaumont, ambassadeur de France à Londres, chercha, au rapport de Siri, *ibid.* 166, à lui mettre cette idée dans la tête.

de la cultiver soigneusement ; ordŕe que je reęus avec plaisir.

A l'exception de l'Allemagne, on vient de voir l'état politique de presque toute l'Europe. J'aurois peut-être encore eu quelques remarques à faire sur les différens cantons Germaniques, mais le peu qu'il est important d'en savoir par rapport aux affaires de France, se trouve joint de soi-même avec ce que je vais dire de la cabale séditiieuse de France. Cet article amenera un assez long détail, parce qu'il donna lieu au voyage que je fis cette année en Poitou, & à celui que S. M. fit en Limosin, qui en remplirent les quatre plus beaux mois.

On n'est pas sans doute à faire une réflexion bien naturelle, sur la bisarrerie d'une association qui causoit tant d'allarmes à l'état. Une société composée indifféremment de catholiques Romains & de huguenots ; ces catholiques Espagnols, & ces huguenots François ; un parti agité par des intérêts si opposés, qu'on doit se le figurer dans une violence continuelle pour pouvoir les concilier ; un corps dont le duc de Bouillon est le chef, & dont l'Espagne est l'ame ; ce coup-d'œil seul a quelque chose de si singulier & de si monstrueux, qu'il suffira pour rassurer bien des personnes sur les suites d'une confédération si mal assortie. J'en ai toujours

eu cette pensée ; mais comme tout parti qui s'entretient dans une perpétuelle désobéissance au souverain, ne peut qu'être très-préjudiciable à l'état, en le supposant même frustré de l'attente de son objet principal, on ne niera pas qu'il est d'une saine politique d'empêcher par toutes sortes de moyens, qu'il ne se forme, ou de le détruire lorsqu'il est déjà formé. Les révoltés étoient dans ce cas. Il n'y avoit ni prudence dans leurs résolutions, ni beaucoup d'apparence qu'elles produisissent jamais rien de bien à craindre ; cependant comme on ne doit point laisser tenter impunément de pareilles entreprises, S. M. ne négligeoit aucun des avis qu'elle recevoit. Ils se renouvelèrent dès le commencement de cette année plus fortement encore qu'auparavant. Murat, lieutenant général de Riom, m'écrivit dans les premiers jours du mois de mars, qu'on venoit de l'instruire de particularités si importantes, que quoiqu'il ne pût pas en garantir la vérité, il se croyoit obligé de les faire passer jusqu'à moi ; & afin que je pusse mieux en juger, c'étoit la personne même qui lui avoit donné cet avis, qu'il chargeoit de me rendre la lettre qu'il m'écrivoit.

Je commençai à tâter cet homme, & dès les premières questions que je lui fis, je vis que sa déposition enveloppoit un si grand

nombre de personnes, & de la première distinction de la cour, que sans aller plus avant, je crus que cet éclaircissement méritoit bien d'être fait en présence de S. M. même. Je lui écrivis à S. Germain, où elle étoit alors, en lui désignant par des chiffres connus d'elle seule le nom de ces personnes. Le roi partit incontinent pour venir entendre à Paris le dénonciateur, qui assura que toutes ces personnes (& il les lui nomma) avoient des intelligences dans les principales villes de la côte de Provence & du Languedoc. Il spécifia nommément Toulon, Marseille, Narbonne, Bayonne, Blaye & quelques autres; que le comte d'Auvergne étoit à la veille de tenter celle qu'il avoit sur S. Flour, lorsqu'il avoit été arrêté; que toutes ces pratiques se faisoient de la participation de l'Espagne, & moyennant l'argent qu'elle répandoit pour cela. S'il disoit vrai, les conjurés avoient déjà reçu plusieurs milliers de pistoles du roi catholique; ils en attendoient encore beaucoup davantage, & ils faisoient même fond sur des secours d'hommes, que les Espagnols ne vouloient pourtant leur accorder, disoit-il, que lorsqu'ils se feroient déclarés ouvertement ennemis de l'état, par l'envahissement des places qui viennent d'être nommées, & de plusieurs autres forteresses maritimes.

La sincérité des paroles du dénonciateur étoit bien douteuse par un endroit qui apparemment n'avoit point échappé à Murat; c'est qu'il avoit servi Calvairac (18), chez lequel il pouvoit bien à la vérité avoir entendu parler de tout cela. Mais n'avançoit-il point comme des réalités, ce qu'il avoit entendu proposer comme de simples possibilités? Il avoit reçu quelques mauvais traitemens chez son maître, & sans doute le plaisir de s'en venger étoit de la partie. Que ne peut point ce motif joint à celui du profit, qu'on savoit devoir être d'autant plus grand, que les dénonciations qu'on avoit à faire, paroïtroient plus graves à S. M.? Il n'en faut pas tant pour faire grossir les objets bien au-delà de la vérité.

On peut donner comme beaucoup plus certain, ce qui s'étoit passé dans les synodes & les autres assemblées particulières de la religion tenues dans le Poitou, la Saintonge, l'Angoumois & les provinces voisines. L'esprit de paix n'étoit pas ce qu'on apportoit dans tous ces conventicules. Entre autres délibérations bien hardies, que j'ometts, il y avoit passé à la pluralité des voix, qu'on demanderoit à S. M. la permis-

(18) Jean de Sudrie, baron de Calvairac, gentilhomme Quercinois.

sion de convoquer une assemblée générale de la religion, sans lui en expliquer le sujet ni les motifs. Le roi auquel la requête avoit été en effet présentée, ne leur avoit pas refusé leur demande; mais suivant le droit qu'il en avoit, il prétendoit leur prescrire le lieu, la matière & la forme de cette assemblée, & y envoyer une personne qui le représentât. C'est Châtelleraut qui leur fut nommé, & moi qui devois y paroître chargé des intérêts de S. M. (a). Les protestans, j'entends ceux qui remuoient ce corps, auroient je crois, mieux aimé un refus de S. M. qu'une pareille acceptation. Ils se dirent que si je joignois le titre d'homme du roi à la qualité de gouverneur de la province dans laquelle devoit être tenue l'assemblée, rien ne seroit capable de les soustraire à l'autorité que je ne manquerois pas de m'y arroger. On peut croire que dans ces momens j'étois moins ménagé de mes confreres, que le papiste le plus détesté.

Le parti que prirent les mutins du corps, fut de présenter une nouvelle requête, signée de deux ou trois cens personnes au moins, dans laquelle ils énonceroient à S. M. que sur de meilleures raisons que celles qui leur avoient fait demander une assemblée, ils la

(a) *Vie de du Plessis Mornai*, liv. 2.

prioient d'en différer la tenue. Depuis qu'on eût mandé à Henri cette disposition des réformés, il s'attendoit à recevoir la nouvelle requête, & il voulut bien prendre mon conseil sur ce qu'il avoit à faire en cette occasion, par une lettre qu'il m'écrivit de Fontainebleau le 30 mars. Tous ces mêmes avis m'avoient été donnés, ainsi qu'à S. M. & j'avois pris de plus toute la peine possible pour connoître la vraie situation des choses, à quoi me servoit beaucoup le voyage que j'avois fait l'année précédente en Poitou. Je n'avois rien trouvé de bien positif, sinon que les trois ou quatre boute-feux du parti que j'ai souvent nommés, s'étoient donné beaucoup de mouvemens; mais si infructueusement qu'il ne me paroïssoit pas y avoir beaucoup à craindre de tous ces vains efforts, qui d'eux-mêmes s'en alloient en fumée. Je n'ose dire que mes lettres & mes discours aux personnes du parti les moins préoccupées, avec tous les autres soins que je me donnois, avoient beaucoup contribué à amener la chose à ce point. Voilà sur quoi roulerent le conseil & la réponse que le roi m'avoit demandés.

Il est certain du moins qu'on n'entendit point parler de cette seconde requête, dont on avoit fait tant de bruit, & par-là S. M. pouvoit bien s'imaginer de quelle nature

étoit tout le reste; mais il continua à lui venir dans le commencement d'avril un si grand nombre de nouveaux avis si pressans, & en apparence si positifs, qu'elle se laissa entraîner au torrent. Les protestans, disoit-on, & c'étoit par la bouche du premier président de Toulouse, & de mille autres personnes en Guyenne, que cela se disoit, avoient tenu dans cette province & dans celle de Languedoc, les discours les plus emportés contre S. M.; ils avoient, ajoutoit-on, résolu de faire une députation pour se faire accorder la rupture de l'assemblée indiquée à Châtelleraut. Autre lettre du jeudi-saint 7 avril, par laquelle ce prince me manda d'aller le lendemain des fêtes de pâques, lui aider à prendre une résolution sur ces nouvelles lettres, & en même tems être présent à la réception des députés huguenots, enfin leur expliquer les volontés du roi du ton dont il convenoit que S. M. parlât à des sujets qui venoient en quelque maniere lui faire la loi. Il est vrai que quand ce prince en auroit voulu prendre la peine, il n'étoit pas en état de le faire. Pendant tout ce mois, sa santé avoit souffert de plusieurs petits ressentimens de goutte, qui l'avoient obligé de recourir à un remede dont il s'étoit toujours bien trouvé; c'est la diette qu'il observa dure-

ment pendant les premiers jours de mai. De tout son conseil, il n'avoit près de sa personne que Sillery, qu'il ne trouvoit pas propre à jouer un pareil rôle.

Je tire tout cela de la lettre de S. M. qui finissoit par me dire qu'elle me laisseroit retourner à Paris, aussi-tôt que cette affaire seroit terminée. Dans la réponse que je fis à Henri, en attendant le jour marqué par son ordre pour mon départ, je lui faisois sentir deux choses qui étoient, ce me semble, sans réplique ; c'est que si S. M. ne vouloit pas croire, ce qui pourtant étoit très-vrai, que ce qu'on lui mandoit avec tant de mystère ou de bruit, n'étoit que des criaileries de gens payés exprès pour cela dans les provinces, elle avoit grand tort de permettre que son repos en fût troublé, ayant en main de quoi réduire les mutins au silence.

C'est sur ces entrefaites que mes ennemis me firent avec S. M. cette affaire si sérieuse, qu'on a vue dans le livre précédent ; & l'on imagine aisément que pendant tout le tems qu'elle dura, ce prince ne songea pas à me choisir pour son confident, ni pour son agent auprès des protestans. Le retour de ses bonnes grâces s'étant fait de la manière que je l'ai aussi détaillé, il me dit que rien ne montreroit mieux qu'il étoit parfaitement guéri

de tous ses soupçons, que si on le voyoit me confirmer l'emploi qu'il m'avoit d'abord destiné. Je priai ce prince de vouloir bien faire exercer son autorité à Châtelleraut par quelqu'autre personne, parce que je craignois de fournir sans y penser, nouvelle matiere à la calomnie; Henri raisonna d'une maniere toute différente. Il crut qu'après ce qui s'étoit passé, il me devoit, il devoit aux autres & à lui-même, de me montrer au public dans un poste où le sacrifice qu'il s'attendoit que je lui ferois de ce que le cœur a de plus chers intérêts, acheveroit de mettre mon innocence dans tout son jour. Ce prince me dit avec bonté, que mes ennemis venoient de le mettre en garde contr'eux, qu'ainsi je n'avois rien à craindre. Et après m'avoir embrassé deux fois, & comblé de ses caresses ordinaires, il me fit reprendre le chemin de Paris, pour y disposer les affaires à souffrir mon absence, pour dresser des mémoires de toutes celles qui avoient rapport à ma commission, & pour composer moi-même les instructions que je devois recevoir par écrit de la main de S. M. & de l'avis de son conseil.

Pour S. M. elle revint pendant ce tems-là passer une partie du mois de juin à Saint-Germain. Ce prince eut dans les premiers

pouvoit mieux répondre , qu'en profitant aussi de cette occasion , pour les rappeler d'une maniere plus solemnelle aux anciens réglemens, dont la sagesse & l'utilité étoient reconnues par les fruits qu'on en avoit vu naître , & pour les revêtir d'une nouvelle force , bien loin de leur donner la moindre atteinte ; en sorte qu'après cela le corps des religionnaires en France , persuadé de la droiture des intentions du roi & de sa fermeté à soutenir ses droits, prit une bonne fois réellement le parti, ou de braver l'autorité royale, ou de rentrer sincèrement dans son devoir. Voilà le point principal de ma commission.

Pour cela , il m'étoit enjoint de leur faire principalement arrêter la vue sur l'édit de pacification, fait à Nantes comme sur une piece fondamentale qui devoit leur servir également de regle pour juger de leur conduite envers le roi, & de celle de S. M. à leur égard. Je devois leur faire comprendre que cet édit qui avoit souffert tant de contradictions, étant la base de leur liberté, la preuve de leur fidélité, de leur attachement au bien public , des sentimens même que leur religion devoit leur inspirer, se tiroit de leur exactitude à se tenir si juste dans les bornes qu'il leur prescrivoit, qu'ils ne s'en écartassent ni à droite ni à gauche,
comme

comme Henri s'y étoit si bien renfermé de son côté, qu'ils n'avoient aucun reproche à lui faire sur cela. Le libre exercice de leur religion, la jouissance paisible de leurs biens & de leurs charges, la douceur du gouvernement, l'état des affaires tranquilles, mais solides & s'affermissant tous les jours, la sûreté des promesses faites par ce prince, connue par une longue suite d'effets, & en dernier lieu par la réponse satisfaisante qu'il avoit faite à tout ce que leurs cahiers renfermoient d'important; c'étoient-là autant de cautions d'un côté, auxquelles les protestans devoient répondre du leur, par la soumission & la reconnoissance qu'un prince bienfaisant est en droit d'exiger de ses sujets. Le motif de leur intérêt leur conseilloit encore ce plan de conduite, parce qu'à juger sagement de l'état des choses, les risques de l'infraction ne pouvoient guères regarder qu'eux.

La conséquence qu'on tiroit dans l'instruction de ces motifs, & que j'étois chargé de faire sentir à l'assemblée, c'est qu'elle devoit se montrer fort éloignée de toute demande qui tendît à altérer en rien l'édit de Nantes, telle que seroit celle de pouvoir se choisir un chef, soit dedans, soit hors le royaume, autre que la personne du roi lui-même, qui méritoit d'eux cette

qualité par tant de titres. Comme on ne pouvoit pas prévoir toutes les autres demandes que les protestans s'aviferoient peut-être de faire, on me laissoit le choix des raisons propres à les détruire, ou à les éluder. Il m'étoit seulement ordonné de leur signifier encore nommément, qu'ils ne s'attendissent plus pour l'avenir à de pareilles assemblées générales, & que celle-ci que S. M. avoit bien voulu leur accorder, pour s'instruire tous ensemble de leurs devoirs, & pour s'animer à les remplir, leur tendroit lieu de celle qu'ils avoient résolu dernièrement dans leur synode de Gap, de supplier S. M. de leur accorder.

Les raisons de cette cessation d'assemblées extraordinaires étoient palpables : car le sujet qui les fait convoquer, regarde, ou la discipline ecclésiastique, ou un point de justice & de police, ou enfin une grace qu'on veut obtenir du roi. Dans le premier cas, les protestans ont leurs synodes provinciaux, auxquels S. M. ne prétend point toucher, en abolissant les assemblées extraordinaires. Tout ce qu'elle demandoit encore au sujet de ces synodes, & il n'y avoit rien de si juste, c'est qu'on s'y renfermât dans ce qui est du ressort de la religion & de la discipline ; au lieu que sous ce prétexte, on y traitoit fort souvent de matieres

purement civiles. Si le but de ces assemblées a rapport à la justice & à la police, il n'y a rien qui doive les excepter de la regle générale, qui renvoie toute affaire contentieuse dans ces deux genres, aux tribunaux des juges & des magistrats ordinaires. Enfin les choses purement de faveur doivent se traiter par la voie de la requête & de la supplique. Rien n'est encore si inutile que les mouvemens & les grandes dépenses, dans lesquelles jette une assemblée extraordinaire, souvent pour une affaire peu importante en elle-même.

Il y avoit une dernière raison contre ces assemblées, & je ne devois point la dissimuler, mais seulement l'adoucir, en disant que souvent elles donnent lieu à des jugemens peu avantageux du parti protestant; parce qu'on ignore plus volontiers les sages desseins, que les brigues des mal-intentionnés, qui demeurent confondus dans ces assemblées tumultueuses, avec les personnes équitables & qui font toujours plus de bruit qu'elles. S'il survenoit à Châtelleraut quelque contestation sur ces articles, ou autres semblables, le parti qu'on pouvoit prendre suivant l'occurrence pour les finir, étoit laissé à ma disposition jusqu'à pouvoir me servir de la religion, qui m'étoit commune avec eux, pour mériter leur confiance, & pour

captiver leurs suffrages. Le seul cas d'opiniâtreté & de désobéissance formelle m'obligeoit à avertir S. M. & à suspendre toute résolution jusqu'à la réception de ses ordres, de même qu'à défendre que l'assemblée se séparât, que de son congé.

Pour ce qui concerne l'article des députés de la religion ; il faut savoir que les protestans étoient dans l'usage de tenir près de la personne de S. M. deux hommes pris dans leur corps ; l'un, pour l'ordre ecclésiastique, l'autre, pour la robe ; c'est-à-dire, pour l'ordre séculier : afin de résider à la cour, de traiter auprès des ministres de S. M. ou avec le prince lui-même, les affaires qui devoient lui être communiquées, enfin de recevoir immédiatement ses ordres & ses dispositions. Ces députés entroient en charge, & ils en sortoient par un nouveau choix qui se renouvelloit tous les trois ans. On ne voit pas, en remontant jusqu'à la source, que ce prétendu droit de résidence & de nomination de députés, dont les réformés faisoient tant de bruit, ait un titre bien authentique. Il n'en est rien dit dans les édits, ni même dans les pièces qui renferment ces articles secrets, qu'on sépare quelquefois des traités. C'est un usage de simple tolérance, établi à l'occasion de la résistance que quelques cours souveraines

firent à l'enregistrement de l'édit de Nantes, & qui ne devoit durer que jusqu'à cet enregistrement. S. M. n'avoit pour cela aucune envie de priver les protestans de ce privilège. Elle vouloit seulement, & c'étoit un des chefs de ma commission, qu'ils s'entinsent pour la nomination de ces députés, à l'un des deux moyens qu'elle leur avoit prescrits par leurs propres députés, lorsqu'ils lui avoient demandé la convocation de l'assemblée, & s'il se pouvoit, au second, par lequel ce prince entendoit que les réformés lui présentassent les noms des six personnes choisies dans leur corps, sur lesquelles il se détermineroit à nommer les deux qui lui seroient le plus agréables.

Il pouvoit arriver que les chefs du parti, cherchant à éluder les réglemens que S. M. se proposoit de faire recevoir dans l'assemblée, affecteroient de se renfermer dans cette seule question : c'est ce que je devois encore empêcher. Sur l'affaire d'Orange, qui ne pouvoit manquer d'être mise sur le tapis (on saura bientôt quelle elle étoit), j'avois ordre de représenter que Henri avoit travaillé inutilement, pour faire en sorte que le prince d'Orange laissât cette ville aux protestans François : qu'il ne pouvoit refuser de la remettre à ce prince ; que tout ce qu'il pouvoit en cette occasion, c'étoit d'obtenir

de Maurice, qu'en la place de Blaccons qui commandoit dans cette place, & qui demandoit lui-même à en sortir, il n'y mettroit du moins pour lieutenant, qu'un officier de la religion, auquel on feroit prêter le serment d'obéissance à S. M. je parlerai davantage de cette affaire dans la suite. Voilà quelle étoit l'instruction générale : elle étoit datée du 3 juillet 1605, & signée Henri & Forget.

Ce que le mémoire particulier, joint avec l'instruction générale, avoit de différent, consiste en ce que, sans rien énoncer sur le sujet connu de l'assemblée, il se renfermoit dans quelques autres questions qui pouvoient y être agitées, & qui tendoient à rendre de nul effet les desseins qu'on soupçonnoit les chefs de la cabale de chercher à y faire approuver à la multitude. Ce détail ne convenoit point dans le premier écrit, parce qu'il pouvoit être fort inutile, mais il ne laissoit pas de m'être nécessaire : c'est ce qui m'avoit donné l'idée de partager ainsi les matieres en deux.

Le mémoire portoit donc, que j'empêcherois qu'on avançât rien d'offensant pour le pape de vive voix, ni par écrit, & qu'on ne remuât ce dogme si frivole de l'antechrist, digne du fynode de Gap, où il avoit pris naissance ; que personne n'eût séance

dans l'assemblée, en qualité de député d'aucun particulier, quel qu'il pût être, fût-ce de Lesdiguières même; qu'on n'y recevoit point, comme on avoit fait dans le même synode, des lettres de princes étrangers, & en particulier du duc de Bouillon. Il paroïssoit important à S. M. qu'un sujet ingrat & perfide, tel que l'étoit Bouillon, fût connu publiquement pour s'être rendu indigne de recevoir aucun bon traitement de son souverain. Que la maniere dont les autres qui pouvoient être mis dans cette classe, se comporteroient dans l'assemblée, régleroit aussi le traitement dont j'userois à leur égard.

Si la qualité de président de l'assemblée, que S. M. souhaitoit fort qu'on me déférât, & que dans ce cas elle trouvoit bon que j'acceptasse, ne me suffisoit pas pour me faire écouter, je devois y joindre l'autorité de gouverneur. Je pouvois suivant les occasions & la situation des esprits, donner à connoître que le roi n'ignoroit aucun des desseins des protestans séditieux, pourvu qu'on ne pût pas en conclure qu'il en étoit informé des lieux mêmes.

Il y avoit d'autant plus d'apparence que l'article des villes de sûreté, remises entre les mains des protestans, seroit discuté, que le terme de prolongation, accordé par S. M.

pour la garde de ces places, étoit prêt d'expirer. Si cela étoit, je devois faire entendre, soit à l'assemblée en général, soit aux députés en particulier, que pourvu que S. M. trouvât de la docilité pour ce qu'elle exigeoit, elle se porteroit volontiers à une seconde prolongation, & cela, sans restriction des places appartenantes aux simples particuliers. J'avois ordre de ne donner cette assurance, que comme d'une chose qui n'étoit pas encore obtenue, mais que je me promettois d'obtenir de S. M. : quoique j'eusse déjà dans ma poche le billet d'octroi de cette prolongation. Je m'étois seulement obligé à S. M. de le tenir secret, jusqu'à ce que son commandement m'en fît faire usage.

Pour celles de ces places qui étoient au duc de Bouillon, & qui dès-lors n'avoient plus de part aux fonds que le roi destinoit à leur entretien, elles devoient en être déclarées exclues pour toujours, aussi-bien que déchues de l'espérance de toucher la somme promise par l'édit de Nantes, pour l'entretien des garnisons. Cette somme montoit alors à cinq cens soixante-treize mille cent quatre-vingt-douze livres, sur laquelle on avoit déjà retranché auparavant, quatre-vingt-dix mille livres : elles ne devoient pas même s'attendre à voir remplacer ces fonds qui leur avoient été assignés. J'avois

déjà reçu quelques requêtes sur ces différentes suppressions, auxquelles j'avois toujours répondu que je ne trouvois rien que de juste dans ce procédé de S. M. Il m'étoit enjoint d'en faire de plus en plus sentir la justice. Enfin, je m'obligeois dans cet écrit, à ne rien faire, sans prendre avis de S. M. avec laquelle je commençai dès ce moment à entretenir un commerce réglé de lettres, la plupart fort longues, & quelques-unes en chiffres. Ce mémoire est daté du 4 juillet, signé par S. M. & contre-signé par Villeroi. Je partis deux jours après.

La reine Marguerite, que son séjour au château d'Usson mettoit à portée d'entendre parler souvent des séditieux, n'eut pas plutôt appris que je m'acheminois en Poitou, qu'elle se crut obligée de me faire part de tous les avis qui étoient venus à sa connoissance. Elle avoit encore à m'entretenir sur ses affaires personnelles, mais pour ne pas mêler les unes avec les autres, je reviendrai à celles-ci, après que j'aurai traité celles qui ont rapport à mon voyage. Cette princesse vint d'Usson à Toury, d'où elle écrivit à S. M. le motif de sa démarche, & le desir ardent qu'elle avoit de pouvoir m'entretenir sur mon passage. Je n'étois plus à Paris lorsque cette lettre y arriva pour S. M. avec une seconde de la même part, pour

moi. J'étois parti il y avoit deux jours, prenant ma route par Rosny & Lavinville. Henri ayant vu, & par sa lettre, & par la mienne, ce que la princesse fouhaitoit de lui, fit partir le 9 juillet la Varenne pour me rejoindre, & me rendre une lettre, dans laquelle il me faisoit savoir que je lui ferois plaisir de voir en passant la reine Marguerite, quand je devrois pour cela quitter le chemin de Châtelleraut, & me détourner jusqu'à Orléans. Il me renvoyoit avec sa lettre, celle de Marguerite, aussi datée de Toury du 7 juillet, par laquelle je vis que cette princesse s'attendoit à s'aboucher avec moi entre Paris & Orléans. Pour ne me pas manquer, elle m'envoya Rodelle, son écuyer, qui me pria d'aller jusqu'à Orléans, si je ne la rencontrais pas auparavant sur cette route, mais elle m'épargna la peine d'aller jusques-là. J'appris en arrivant à Cercote, qu'elle venoit d'y arriver aussi. Je jugeai à propos d'amener jusqu'en cet endroit mon épouse, qui étoit venue avec moi à Rosny & à Lavinville, afin qu'elle profitât de l'occasion de saluer cette princesse.

Il étoit encore si matin lorsque j'arrivai à Cercote, que la reine Marguerite n'étoit pas levée : cela n'empêcha pas qu'elle ne me fît entrer dans sa chambre, où j'eus

l'honneur de l'entretenir une bonne heure avant son lever. Nous reprîmes notre conversation après qu'elle se fut fait habiller, & nous passâmes ainsi en conférence tout le reste du jour. Je laisse tout ce que cette princesse me dit de poli & d'obligeant. Ce qui m'avoit été dit en gros, de la part de Murat sur les factions civiles, me fut amplement particularisé par elle & par Rodelle. Ils me désignerent par leurs noms quantité de personnes de la première qualité de Provence & de Languedoc, & des parens même de M. le duc de Montpensier & du cardinal de Joyeuse, qui y trempoient. Une partie de ces personnes avoient été dans le conseil du maréchal de Biron, & s'étoient ensuite attachées à ceux qu'ils avoient vu résolu de poursuivre ses desseins. La vengeance de ce maréchal y entroit, disoit-on, pour quelque chose, & ils employoient les mêmes moyens dont ils s'étoient servis pour soulever le peuple. On joignit Beziers, Narbonne & Leucate, aux autres villes qu'on a vu que les conjurés cherchoient à surprendre; & l'on offrit sur tout cela des éclaircissimens, qui ne laisseroient plus, me dirent-ils, lieu d'en douter. J'en informai S. M. dans une lettre que je lui écrivis de Cercote, le 14 juillet. Je lui envoyai la liste des noms qui m'avoient été indi-

qués, mais je persistai toujours dans mon premier sentiment, & je ne voyois pas que rien de tout ce qu'on me disoit, dût m'en faire changer.

Ce n'est pas que je n'apperçusse toute la bonne foi possible, dans des avis si bien circonstanciés : pour tout dire, Rodelle avoit été lui-même de la cabale, & il ne s'en étoit retiré, que par réflexion sur l'étourderie de toutes ses démarches. Il me dit que la Chapelle-Biron, & plus de trente gentilshommes de sa connoissance, avoient pris aussi le parti de se retirer, de venir trouver S. M. de l'informer de tout, & de lui demander pardon, pourvu qu'ils fussent assurés d'obtenir leur grace ; qu'ils s'étoient adressés à lui Rodelle pour faire cette démarche en leur faveur, ce qu'il justifioit par les lettres qu'ils lui avoient écrites à ce sujet. Il m'ajouta, que toutes ces personnes avoient un violent soupçon, que mon voyage en Poitou pouvoit bien servir de prétexte à une surprise qu'on avoit envie de leur faire. Qu'ils avoient engagé la reine Marguerite à me faire part de leurs dispositions & de la passion qu'ils avoient de faire oublier leur faute, par d'utiles services. Rien n'est si positif que cela. Mais inutilement cherchoit-on à me faire voir tout le royaume en feu, là où je ne voyois qu'un petit nom-

bre de têtes chaudes, qu'il étoit facile à S. M. de mettre à ses pieds, lorsqu'elle voudroit s'abaisser à traiter sérieusement des desseins qui n'étoient dignes que de mépris & de risée. Au reste, toutes les fois que j'ai voulu approfondir tous ces avis si graves & si bien appuyés, j'ai toujours trouvé que le faux y surpassoit de beaucoup le vrai.

Nous étions en cela d'avis contraire, Henri & moi. Persuadé qu'on doit donner toute son attention aux plus petits mouvemens civiles, par la raison que les François, disoit-il, courent ardemment après les nouveautés, il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit lui donner une pleine lumière sur tous ces faits. Il se plaignoit quelquefois dans les réponses qu'il me faisoit, que quelques-uns de ses ministres avec moi, n'avoient pas une juste idée du mal présent. Il se confirma encore davantage dans sa pensée, lorsqu'il lui tomba entre les mains un mémoire de la part de Vivant, de tout point conforme aux avis donnés par la reine Marguerite & par Rodelle. Il fit écrire sur l'heure à Vivant, de lui envoyer la personne dont il avoit su ce qu'il lui mandoit, & à moi, de faire de concert avec Vivant, lorsque je serois arrivé à Châtelleraut, les perquisitions les plus exactes. Vivant étoit l'un des députés protestans à l'assemblée : cette qua-

lité pouvoit me rendre suspect à lui. Le roi y avoit pourvu, en lui mandant de prendre une entière confiance en moi, par une lettre qu'il fit passer par mes mains avec la précaution que Vivant ne fût point nommé dans toute cette affaire, afin qu'il ne perdît pas avec son crédit les moyens de servir S. M. auprès des protestans. Quant à Rodelle & aux autres gentilshommes, dont il vient d'être fait mention, Henri approuva le parti que j'avois pris avec la reine Marguerite, de les lui envoyer. Lorsqu'il les eut entendus, il leur donna ses ordres, & les renvoya sur les lieux, pour y veiller au bien de son service. Ce prince ne plaignoit aucune des dépenses, que tous ces émissaires & ces donneurs d'avis lui coûtoient.

On avoit intercepté la copie d'une lettre écrite au duc de Bouillon par un de ses affidés, qu'on soupçonnoit être S. Germain-de-Clan, & on l'avoit portée au roi; c'étoit peut-être ce qui redoubloit encore son activité. Je vais en rendre compte, afin qu'on juge si les conséquences qu'on en tiroit à Monceaux, étoient bien justes, elle faisoit partie du paquet que Henri me faisoit tenir de cet endroit. S. Germain, ou le correspondant de Bouillon, quel qu'il pût être, se proposoit sur-tout de lui persuader dans cette lettre, qu'il devoit en-

voyer quelqu'un de sa part à l'assemblée de Châtelleraut, qui y parlât pour lui, ou du moins écrire une lettre, que ses amis pussent y produire. Le rôle que jouoit le duc dans son parti, la nécessité de faire connoître son innocence, l'utilité d'exposer ce qu'il souffroit pour la cause commune, l'intérêt de tout le corps, son propre crédit à conserver chez les étrangers, la solennité de cette assemblée, l'exemple de celle de Gap, c'étoient-là autant de motifs, étalés avec soin dans le commencement de la lettre, pour ébranler Bouillon.

La suite n'étoit qu'un amas de conjectures, de jugemens, de précautions, au sujet de cette assemblée; le tout, pour prouver au duc que l'église réformée n'avoit rien à espérer que de ses seuls efforts. L'auteur supposoit que Henri avoit perdu de vue toutes ses anciennes promesses, & qu'il sacrifioit hautement les protestans à leurs plus cruels ennemis. Il en apportoit pour preuves, les liaisons du conseil du roi avec celui de Rome, les sommes immenses, employées, disoit-il, à faire un pape, les feux de joie de cette élection, la faveur des jésuites, déclarée par la démolition de la pyramide. Il examinoit ensuite quel pouvoit être dans les circonstances présentes, le résultat de l'assemblée, & il n'en auguroit

rien que de fâcheux, tant à cause de la timidité du parti, que par les artifices que le roi fauroit y employer.

Je commençois ici à entrer sur la scene, & l'on devine sans peine quelle figure on m'y faisoit faire. J'avois, selon l'auteur, des propositions à faire, qui ne devoient point trouver d'obstacles qu'elles ne renversassent, entr'autres, celles de la prolongation des places de sûreté; & malgré cela S. Germain espérant contre ses propres espérances, ou plutôt cherchant à rassurer Bouillon, comptoit que toutes mes finesses échoueroient sur l'article du choix des députés. Raisonnant à sa mode, sur le combat qu'il supposoit se passer dans mon esprit entre ma conscience qui ne pouvoit se prêter à la politique du conseil, & mon ambition qui ne permettoit pas de m'attirer le pape & les papistes pour ennemis, il ne voyoit quelquefois aucune apparence que je me chargeasse d'un emploi, où je ne pouvois réussir au gré du roi, sans trahir ma religion, ni la servir, sans m'exposer à une disgrâce certaine. Il ne voyoit d'ailleurs qu'obstacles & difficultés insurmontables pour moi, dans une pareille commission. Comme il ne savoit pas que S. M. en laissant au corps protestant les places générales de sûreté, consentiroit encore que les particuliers de ce corps gar-

dassent aussi celles dont ils étoient en possession, & qu'il croyoit cette circonstance capable d'aliéner pour jamais les esprits; il se faisoit un triomphe de mon embarras & de ma confusion. Il attribuoit au roi d'avoir dit, que celui qu'il enverroit en son nom à l'assemblée, n'auroit rien à y faire, que d'exposer simplement ses volontés, & sur cette parole, il affirmoit hardiment, que plutôt que de me trouver dans un endroit de mon gouvernement, où l'on ne me rendroit pas tous les honneurs que je croyois mériter, où l'on ne m'admettroit pas même aux délibérations, je saurois bien me dispenser de ce voyage. Au pis aller, S. Germain se rendoit caution au duc de Bouillon; que toute mon autorité ne suffiroit pas pour empêcher qu'on ne fît une réception gracieuse à sa lettre, ou un accueil honorable à son député.

Le malheur est que la foiblesse des partisans de ce duc étoit un point si généralement connu, que malgré toute cette montre de hardiesse & d'ostentation, son ami se trouvoit obligé de passer l'éponge sur cet endroit. Il convenoit de la froideur des provinces, & de la nonchalance du parti, en ce qui le regardoit; & après avoir sauvé la confusion au duc de Bouillon, par ces termes mitigés, il approuvoit le ménagement;

dont le duc avoit été le premier à conseiller qu'on se servît, en parlant de lui : c'est de ne faire en son nom personnellement, aucune demande tant soit peu susceptible de difficulté, mais de se retrancher à faire faire par le corps entier, des représentations sur le retranchement de ses places, sur le déni de justice, sur le bannissement & la persécution, à quoi il se voyoit exposé par son amour pour la religion. Il demande quel pourroit être le risque d'une lettre, écrite à l'assemblée dans cette forme ; & n'y en trouvant aucun, quand même on n'y auroit pas égard, & pour mettre tout au pis aller, qu'on la sacrifieroit au roi ; il exhorte le duc de Bouillon à l'écrire, en lui conseillant seulement qu'elle ne soit pas rendue publique d'abord ; afin que venant à être lue tout d'un coup, il ne perdît pas l'avantage du premier mouvement de commisération. Il regardoit comme un coup de parti pour le duc, si la lettre, au lieu d'être présentée à l'assemblée par une personne seule, y étoit apportée par les députés eux-mêmes de la haute & basse Guyenne, où étoient situées ses places, soit que d'eux-mêmes ils parussent s'en être chargés, ou, ce qui seroit encore mieux, qu'ils en eussent reçu l'ordre de leurs comprovinciaux.

Voilà quelle étoit la lettre dont on fai-

soit un si grand bruit à la cour, qu'en m'envoyant le paquet de S. M. Sillery avoit jugé à propos d'y joindre une lettre de sa part, sur cet unique sujet. Sillery étoit celui que Henri avoit retenu près de sa personne, où il étoit alors occupé, tant au raccommodement de M. le prince de Conti avec M. le comte de Soissons, très-brouillés ensemble; qu'à l'affaire d'Orange, laquelle, selon ce que Lesdiguières & quelques autres en écrivoient à S. M. prenoit un assez mauvais tour. Il me parut, lorsque j'eus lu la copie de la lettre au duc de Bouillon, qu'on prenoit à la cour une fausse allarme. Je n'y vis rien, qui ne me confirmât dans l'opinion où j'étois, que le parti séditieux étoit peu considérable, chancelant, dénué de tout, & bien éloigné de rien entreprendre d'important; & que Bouillon plus expérimenté que les autres, ne se prêtoit point à des idées vagues, qu'on lui présentait les unes sur les autres, & sans aucune liaison ni rapport à un but fixe, parce qu'il n'y avoit que de la confusion à en attendre. En un mot, au travers d'une fausse assurance, inspirée par beaucoup de présomption, & malgré cette affectation de fine politique, il me sembloit que je découvrois clairement la désunion des membres, & le désespoir du chef. Je ne changeai point encore de

langage, dans la réponse que je fis à Monceaux, quoique peut-être par-là je donnasse sujet de me soupçonner de peu de sincérité; mais je me rassurois, sur ce que cela ne pouvoit durer tout au plus, que jusqu'au dénouement que l'assemblée de Châtelleraut apporteroit à tout ceci.

Au reste, je puis assurer que je n'ai jamais rien senti de cette peine d'esprit, où l'auteur de la lettre, & beaucoup d'autres avec lui, vouloient que je fusse, ayant à opter entre le service de mon prince & celui de ma religion, parce qu'en effet je ne voyois dans cette affaire aucun fondement à l'alternative. Le préjugé commun dans toutes les religions, veut qu'on ne soit censé favoriser véritablement celle qu'on suit, que lorsqu'on la soutient opiniâtrément jusques dans ses torts les plus visibles. Sur ce pied-là, j'avoue que le parti que j'étois déterminé de prendre, pouvoit m'attirer dans l'esprit de l'auteur de la lettre, & de ceux qui pensent dans le même goût, les noms de faux-frere, de déserteur, & même, si l'on veut, de traître : aussi n'étoit-ce pas de pareils suffrages que je me proposois d'obtenir, mais celui des personnes, qui de quelque parti & de quelque religion qu'elles fussent, voudroient se servir de la balance de l'équité & du désintéressement. Si la re-

ligion souffre que la politique vienne à son secours, cela ne doit s'entendre que d'une politique simple, droite & pure comme elle. Toute autre paroît la servir, mais ne la sert pas véritablement, & tôt ou tard la détruit.

Déterminé à n'avoir d'autre principe de conduite que celui-là dans l'assemblée, je crus que je ne pouvois trop éloigner de moi l'affectation & le déguisement, pour ôter à l'esprit de cabale & au zele imprudent, toute espérance de pouvoir jamais me gagner, ou me séduire. Dès le commencement, je me montrai jaloux de soutenir en cette occasion le caractère, par lequel je m'étois donné à connoître à la France entière, dans toutes les autres, c'est-à-dire; celui d'un homme aussi sincèrement attaché aux vrais principes de la réforme, qu'éloigné des fausses conséquences, & ennemi des démarches irrégulières de quantité de réformés. Le discours que je fis à l'ouverture de l'assemblée, fut tout entier selon cette maxime, sans m'embarasser s'il plaisoit ou déplaisoit au plus grand nombre; il dura une demi-heure.

Je commençai par leur faire envisager; que parmi tant de personnes, aveuglément dévouées à toutes les volontés du roi, S. M. n'auroit point jetté les yeux pour traiter avec eux, sur un homme connu par sa fermeté

inébranlable dans sa croyance, si elle avoit eu plus d'envie de soutenir, ou d'augmenter ses droits, que de gagner leurs cœurs, & de persuader leurs esprits; que cette raison étoit suffisante pour leur faire prendre une entière confiance en tout ce que je pourrois dire & faire, parce qu'assurément je n'avois pas attendu ce moment pour y trahir lâchement ma religion. Mais je leur déclarai en même-tems, qu'ils devoient s'attendre à me voir cette même ardeur, pour les intérêts de mon prince, lorsqu'elle n'auroit rien de contraire à ce que je devois à la religion & au bien général; parce que j'avois à justifier le choix de S. M. à elle-même, & à soutenir à la face de tout le royaume, la réputation de ministre prudent & intègre, dont je me flattois de jouir. Je les conviai à partager cet honneur avec moi; en leur faisant observer que par cet endroit, l'honneur & la bonne politique ne devoient passer que pour la même chose. Ce point étoit le plus difficile à leur persuader, & lorsqu'ils entendoient avancer que leurs villes de sûreté n'avoient point d'autre rempart que leur bonne volonté, au lieu de prendre cette parole, comme elle l'étoit, pour vraie au pied de la lettre, ils ne vouloient la regarder que comme un paradoxe, ou une figure d'orateur.

Rien cependant n'étoit si certain. Pour faire voir aux protestans, que le premier fondement de leur politique portoit à faux, je me mis à faire la discussion de ce point principal, je veux dire la garde de leurs villes, dans lesquelles ils faisoient consister la plus grande partie de leur force, & sur lesquelles on m'avoit dit qu'ils étoient poussés à faire à S. M. des instances également fortes & hardies. Je leur montrai, que cette quantité de bicoques qu'ils tenoient sous ce titre, loin de leur être avantageuse, ne pouvoit que hâter leur ruine, si jamais ils se voyoient entrepris par un roi de France; sur-tout, par le roi regnant, qui comptoit un grand nombre de leurs officiers, attachés à sa personne; parce que n'y ayant si chétive place, ni si petit gouverneur, qui ne prétendît à l'honneur de la résistance, il arriveroit de-là que ce qu'ils avoient de villes passables, au nombre de dix ou douze au plus, souffrant de cette dispersion si inutile de leurs soldats & de leurs munitions, ils verroient tout tomber en peu de tems, entre les mains de leurs ennemis. Je n'en exceptai pas même Lesdiguières (20), leur

(20) Les écrivains calvinistes ont traité le comte de Lesdiguières, comme on voit qu'ils traitent tous ceux qui ont abjuré leur religion. Le

Achille; pourvu même qu'il attendît cette extrémité, pour se séparer d'eux. En effet, on pouvoit bien, sans juger témérairement de cet officier, avancer que la seule religion capable de le fixer, seroit celle qui pourroit lui servir à se maintenir dans la possession de ses richesses, & de l'autorité qu'il avoit toujours exercée dans toute sa province, pour ne rien dire des autres preuves, par lesquelles on pouvoit établir qu'il n'étoit d'ailleurs que foiblement attaché à la doctrine des réformés. Je dévoilai ainsi Lesdiguières, parce qu'il entroit dans ma commission, de montrer que les plus se-

Vassor est le plus cruel de ses ennemis ; & le duc de Sully, un des plus modérés. Il n'est pas le seul qui ait cru que le désir d'être connétable, seconda un peu les motifs de sa conversion. « Après » la mort du connétable de Luynes, dit Amelot » de la Houffaye, Louis XIII envoya le sieur » Claude de Bullion au maréchal de Lesdiguières, » pour lui déclarer que s'il ne se faisoit actuel- » lement catholique, il ne seroit point connéta- » ble, quoique cette charge lui eût été promise. » Bullion, qui avoit été long-tems bon hugue- » not, abordant le maréchal, lui demanda tout » haut : Monsieur, croyez-vous la transubstan- » tiation ; oui, répondit le maréchal, qui devina » de quoi il s'agissoit ; puisque vous me l'assurez, » dit Bullion, je vous annonce que vous allez être » connétable » : *art. Bonne, &c.*

crettes

crettes dispositions du parti ne m'étoient pas cachées.

La manœuvre de du Pleffis étoit toute différente, mais encore plus pitoyable. Cet homme, à qui un zele plein de feu pour son parti, tenoit lieu d'expérience & de vertus militaires, s'étoit mis en tête de fortifier son château de Saumur, & il s'y étoit pris de façon que Saumur avoit besoin dorénavant pour se défendre, d'une garnison de plus de huit mille hommes, & de tout le reste à proportion. Je demandai où du Pleffis prendroit tout cela, dans le cas d'une attaque imprévue. J'ajoutai, que ce que je leur disois, n'étoit point par forme d'avis, n'ignorant pas que par le résultat des délibérations de leurs provinces, ils étoient condamnés à n'être instruits de cette vérité, que par leurs pertes, mais seulement pour leur faire voir que le conseil du roi raisonnoit assez juste sur leur situation, & que si malgré cette connoissance, on les laissoit jouir de leur tranquillité, ils n'en devoient avoir que plus de gratitude & d'affection pour le prince, leur bienfaiteur.

Je passai ensuite à marquer aux députés les intentions de S. M. d'une manière qui ne souffrît ni interprétation, ni équivoque; qu'ils s'abstinsent de recevoir à l'avenir dans leurs synodes, & même dans leurs maisons,

ni députés, ni lettres de quelques princes étrangers, villes, communautés & seigneurs François, que ce pût être, nommément de la part de MM. de Rohan, de Bouillon, de Lesdiguières, de la Force, de Châtillon & du Pleffis, parce que le roi n'entendoit pas qu'il se traitât d'aucune matière dans l'étendue de son royaume, sans sa participation; que sous quelque raison & prétexte que ce fût, ils n'eussent plus à tenir aucune assemblée, pareille à celles qu'ils avoient tenues précédemment, mais que s'ils avoient quelque demande à faire à S. M. ils se servissent de la voie des députés près de sa personne, qu'on leur accordoit à cette intention, & qu'ils l'exprimassent dans le cahier de leur province. Je leur déclarai, que s'ils prétendoient prendre dans l'assemblée des résolutions contraires à ces volontés, outre les autres inconvéniens auxquels ils s'exposeroient, j'userois à leur égard de tout le pouvoir attaché à ma commission, & en même-tems de toute l'autorité accordée à un gouverneur dans sa province, pour remettre dans leur devoir ceux qui s'en écartent. J'ai rapporté sommairement ce que je dis d'une manière plus étendue. Je laissai à résoudre en son tems, la question des députés, & celle des villes de sûreté.

Ce discours & particulièrement la dé-

claration par laquelle j'avois fini, déplurent à quantité des députés de l'assemblée; ce fut le sujet de contestations fort vives, lorsqu'ils en délibérèrent entr'eux, & de quatre ou cinq députations qui me furent faites. Ceux qui avoient intérêt que l'assemblée n'entamât rien sur le fond des affaires, ne demandoient pas mieux que de faire consumer le tems dans ces sortes de questions préliminaires, & les alongeoient à dessein; mais avec un peu de vigueur & beaucoup d'adresse, je mis fin à cet inutile préambule. Le roi trouva fort mauvais qu'on ne m'eût point offert la présidence de l'assemblée; quoique changeant de sentiment sur ce chapitre, il m'eût depuis conseillé de ne pas l'accepter. Il trouvoit que j'avois trois ou quatre titres, qui sembloient exiger qu'on me déférât cet honneur; il dit publiquement avec beaucoup de mécontentement, que les protestans n'avoient pas donné en cette occasion une moindre preuve de leur éloignement pour le bien public, que de leur jalousie à mon égard; mais il est vrai que je fus le premier, & même le seul qui y apportai obstacle (21), & cela pour des rai-

(21) L'auteur de la vie de du Pleffis Mornai soutient au contraire, que le duc de Sully cher-

172 MÉMOIRES DE SULLY;
sons, que je mandai à S. M. que je lui di-
rois, & dont elle feroit satisfaite.

cha par toutes sortes de moyens à s'y faire élire
pour président ; mais qu'il n'eut pour lui que deux
voix : liv. 2 , pag. 309.

Fin du vingt-unième Livre.





LIVRE XXII.

SUITE des Mémoires de 1605. Continuation des détails sur l'assemblée de Châtelleraut. Nouveaux artifices du duc de Bouillon. Lettre qu'il écrit au roi, & à l'assemblée. Détention des Luquisses. Avis différens donnés à Henri IV sur les séditieux ; conseil de Rosny sur ces avis. Rosny déconcerte les projets des chefs protestans à Châtelleraut. Il y termine à l'avantage & à la satisfaction du roi, la question des députés généraux ; celle des villes de sûreté, &c. Il n'est point écouté sur l'affaire d'Orange ; il met fin à l'assemblée ; y explique les volontés du roi, & revient en rendre compte à S. M. Voyage de Henri IV en Limosin. Rosny l'y accompagne. Turenne & les autres places du duc de Bouillon, se rendent au roi ; retour de S. M. Rosny tient les grands jours, punition de Meyrargue & des Luquisses. Mort de Théodore de Beze ; marques d'estime & d'amitié qu'il donne à Rosny. Différend de Rosny avec le comte de Soissons, au sujet de la grande-

maîtrise de l'artillerie ; autre avec le duc d'Épernon , au sujet de la ville de la Rochelle. Réception que fait Henri aux députés de cette ville. Retour de Rosny à Paris , où il rend compte au roi. Arrivée de la reine Marguerite à Paris ; accueil qu'elle reçoit de LL. MM. Mémoires de Rosny sur les duels , où il expose l'origine & les différens usages du duel. Indulgence blâmable de Henri à cet égard. Bonheurs & périls de ce prince.

L'ASSEMBLÉE générale des protestans à Châtelleraut étoit déjà ouverte , lorsque le roi reçut une lettre du duc de Bouillon , qui lui fut apportée d'Allemagne par un nommé Ruffy. Bouillon y donnoit avis à S. M. qu'il se traitoit actuellement d'une ligue contre la maison d'Autriche entre des princes d'Allemagne , dont aucun n'étoit désigné dans la lettre ; & que ces princes cherchant à se fortifier de la puissance & des secours de S. M. avoient jetté les yeux sur lui , pour le rendre médiateur entre elle & eux. Il promettoit de leur part une pleine garantie au roi & au royaume , & de la sienne , il offroit avec une effusion de sentimens les plus nobles , de servir dans ce dessein de sa personne & de toutes ses for-

ces, paroissant charmé d'avoir trouvé l'occasion dont Monluet l'avoit souvent entretenu, lorsque lui écrivant de la part du roi, il lui mandoit que c'étoit par des services réels & solides, & non par de simples paroles, qu'il pouvoit désormais persuader ce prince de la pureté de ses intentions.

Henri ne se sentit pas fort ému, à la réception de cette lettre, en faveur du duc de Bouillon, ni fort touché du prétendu projet. Loin d'accepter une offre, en apparence si favorable à ses desseins, il craignit d'y mettre un obstacle insurmontable, par trop de précipitation. D'ailleurs, le piège que lui tendoit Bouillon étoit trop grossier pour qu'on pût y donner; nulle apparence que les princes d'Allemagne chargeassent le duc de Bouillon d'un rôle de médiateur & de conciliateur, lui, que personne n'ignoroit faire celui d'accusé au conseil de France. Aussi Henri se contenta-t-il de répondre à Russy, que l'avis n'étoit pas complet, & qu'il venoit trop tard. Bouillon ne se seroit assurément rien promis de ce jeu, s'il avoit su qu'il étoit tombé en même-tems entre les mains de S. M. une autre lettre, qu'il écrivoit aux protestans assemblés à Châtelieraut. Il faut aussi en faire part. C'est une espee de réponse à celle qu'on vient de

voir qu'il avoit reçue, & c'est au même; c'est à-dire à Saint-Germain-de-Clan, qu'on fut qu'il vouloit la faire remettre; quoique dans le corps de la lettre, il parlât de Saint-Germain, comme d'une tierce personne, l'on comprendra encore mieux, que cette autre lettre, écrite d'Allemagne, n'avoit apparemment pour but, que d'engager S. M. à traiter plus favorablement Bouillon à l'assemblée, ou de lui fasciner les yeux sur sa conduite.

Le duc de Bouillon n'oublioit pas dans cette lettre sa qualité de chef de parti; puisqu'il l'écrivoit comme pour servir de règle aux opérations de l'assemblée. La nomination des députés est l'article qu'il traite premièrement & principalement. Il expose son sentiment sur chacun de ceux qui pouvoient prétendre à cette charge, comme étoient la Noue, du Plessis, Bellujon, & S. Germain lui-même, en faveur duquel Bouillon donnoit son suffrage pour être continué dans l'emploi (car il en sortoit,) jusqu'à exhorter qu'on réunît tous ses efforts pour faire réussir ce choix. Il donne de grandes louanges à la Noue; mais il veut qu'on lui préfère S. Germain: l'emploi que le premier exerçoit à Geneve utilement pour la religion, offre un prétexte honnête de l'exclure de la députation, sans qu'il puisse s'en

tenir offensé. Pour du Pleffis, il en parloit comme d'un homme trop opiniâtement attaché à son sens, capable d'ailleurs de se faire écouter & respecter de Lesdiguières; ce qui paroissoit un point si important au duc, qu'il fait presque un crime du contraire à Bellujon. Celui-ci avoit de l'esprit & de la circonspection, en un mot, le moins de défauts & le plus de titres après S. Germain, pour aspirer à la députation: sur-tout, son union avec S. Germain pouvoit produire des merveilles; mais son attachement à Lesdiguières lui restoit comme une tache, dans l'esprit de Bouillon, qui auroit mieux fait de dire nettement qu'il étoit jaloux de la réputation que Lesdiguières s'étoit acquise dans le parti. Un autre défaut, que le duc trouvoit également & sans exception dans tous les prétendants, c'est l'esprit d'intérêt qu'il comptoit pour rien, à cause de cette généralité.

Bouillon vient ensuite à parler de lui-même, la vanité avoit dicté cet article tout entier. Il donne avis à S. Germain, que le bruit court en Allemagne que le roi le recherche d'accommodement, & doit lui envoyer incessamment à cet effet Parabere, ou Montluet. Pour ôter tout soupçon, qu'il en imposât à cet égard, Bouillon lui envoie une lettre, qu'il dit que Montluet lui

a écrite, pour le convier à chercher quelques personnes qui puissent les rapprocher Henri & lui. De tout cela Bouillon tire mille conséquences, sur la considération qu'on a pour lui en Allemagne, sur l'utilité dont il est au parti protestant, sur les craintes qu'il inspire au roi & à son conseil. Il veut bien rassurer ses confreres, sur celle qu'ils pourroient avoir qu'il n'écoutât à la fin les propositions que lui fait S. M. par la persuasion où il est qu'elles ne sont qu'un piège, pour lui faire perdre l'autorité qu'il s'est acquise parmi le peuple. Il touche l'article d'envoyer quelqu'un de sa part à l'assemblée comme une chose sujette à des difficultés qui le retiennent encore dans l'incertitude, & sur laquelle il faut consulter Lefdiguieres, du Plessis & S. Germain.

Il s'étend après cela avec emphase, sur les assemblées solennelles qui se font chez lui, de tout ce que l'Allemagne a de plus grand & de plus distingué, il en doit, selon lui, résulter un bien infini pour la religion. On conjecture par la chaleur qu'il répand en cet endroit contre Lefdiguieres, que celui-ci avoit peut-être dit un peu librement sa pensée sur ces assemblées si vantées. Pour en donner une juste idée, le duc de Bouillon assure que la seule appréhension de ce qui peut y être arrêté, est plus que capable

de troubler le repos de Henri, & de lui faire mettre tout en usage pour le gagner. Il dit même qu'il a essuyé quelques reproches de ceux qui composoient ces assemblées, de ce qu'il ne fait pas assez se faire valoir à la cour de France, & reçu des offres de prendre cette peine pour lui, mais qu'il s'est opposé à l'effet de leur zele, (on va voir ici un trait de modestie singulier) en leur faisant connoître que la seule jalousie que Henri a conçue de lui, étant le vrai motif qui les éloigne l'un de l'autre, leur intercession ne serviroit qu'à l'augmenter, & leur nuiroit à eux-mêmes, sans lui servir. Le véritable moyen de mettre là-dessus Henri à la raison, qu'il insinue être l'avis de toute cette assemblée d'amis & le sien, est de le réduire par la crainte à la nécessité de leur tout accorder.

La seule attention que pourroit mériter cette lettre, assurément singulière, supposé qu'elle en mérite quelqu'une, est pour s'en servir à prévenir quelques demandes, qui seroient peut-être faites dans l'assemblée : car du reste, à qui Bouillon croit-il en imposer, par ce ton suffisant & fanfaron ? Je ne cherche point ailleurs que dans ces impertinentes rodomontades, la preuve que le parti séditieux n'avoit encore rien de prêt, ni au-dedans, ni au-dehors ; qu'ils n'en

étoient pas même encore au point de s'entendre les uns les autres, ni de s'expliquer sur leur intérêt commun & général. Quant à cette nouvelle ligue prétendue, en faveur de la religion, on peut bien en penser, comme en pensoit Lefdiguieres, & trancher le mot, que c'étoit un trait purement de l'imagination du duc de Bouillon. Caumartin n'en disoit rien dans ses lettres au roi, quoiqu'il se fût entretenu avec le landgrave de Hesse sur tout ce qui pouvoit avoir rapport à Bouillon. Le landgrave lui avoit seulement demandé s'il étoit vrai que le roi de France se fût servi de Montluet, pour les voyages que S. M. avoit fait faire à Sedan. Le sujet de cette question, qui étoit tout ce que le landgrave avoit à demander sur le chapitre du duc de Bouillon, vient de ce que le bruit couroit en Allemagne, que le roi très-chrétien cherchoit à s'emparer par surprise de Sedan, & à y abolir la religion réformée. On voit bien encore que ce bruit ne pouvoit provenir que de Bouillon lui-même, qui en satisfaisant par là sa haine pour le roi, insinuoit au même tems, que Henri regardoit sa place comme si forte, qu'il n'espéroit pas pouvoir s'en rendre maître autrement que par surprise: cela s'appelle posséder l'art de réunir ensemble la présomption, la méchanceté &

la fausseté. Tous les talens du duc de Bouillon paroissoient s'être réduits à une grande fécondité à inventer, & à une grande adresse à répandre des bruits peu avantageux à ses ennemis. Celui d'une prétendue résolution si contraire aux intérêts de la France, prise par les Suisses assemblés à Bade, étoit sorti de la même boutique. On en fut quelques instans dans l'inquiétude en France, d'autant plus que l'affaire, dont j'ai parlé l'année précédente, qui occupoit les ligués des Grisons, n'étoit point encore finie; mais lorsqu'on vit que Caumartin qui n'auroit pas manqué d'en informer tout d'abord S. M. n'en disoit rien, on devina sans peine, que c'étoit une invention de ceux qui avoient intérêt qu'on crût que nos affaires n'alloient pas bien dans ces cantons-là.

J'aurois bien souhaité que S. M. eût eu le même mépris pour les avis de ces serviteurs mercenaires, qui commençoient à se multiplier à un point qu'ils en étoient à charge, & franchement je regrettois bien tout l'argent qui s'en alloit à payer cette sorte de service, qui m'étoit fort suspect, par l'intérêt qu'y avoient ceux qui le rendoient, soit pour eux-mêmes, soit pour faire augmenter la garnison d'une ville, ou pour lui procurer une gratification considérable. Un quidam donna avis d'une assem-

blée qui s'étoit tenue à Puylaurens, dans le haut Languedoc; il fournissoit un mémoire de ce qui s'y étoit passé, & il assuroit de plus s'y être trouvé. Un autre officier, ou soldat de Quercy, se fit envoyer par Vivant au roi, parce qu'il disoit avoir été sollicité par un sien camarade de Sarlat, de se saisir de Domme en Périgord. Il désignoit ceux qui avoient parlé à l'un & à l'autre, ce qui détermina Henri à envoyer Thémises sur les lieux, pour s'assurer de leurs personnes. Tous ces faits se trouvoient la plupart du tems, ou faux, ou excessivement chargés. Mon sentiment n'étoit pas qu'on négligeât toute précaution, au contraire, je fus le premier à conseiller au roi d'avoir dans le Périgord & le Quercy, quelques personnes de confiance, ce qui donna une grande inquiétude à S. M. qui n'étoit pas accoutumée à me voir parler de la sorte, & je fus obligé de l'assurer que je n'avois reçu de ces deux provinces aucune nouvelle fâcheuse.

Mais le parti que je voulois qu'on préférât à toutes ces petites perquisitions, comme le plus court & le plus sûr, c'étoit de donner de tems en tems & à propos, l'exemple d'un châtement sévère, comme fut l'arrêt rendu contre les deux Luquisses, gentilshommes Provençaux. Le dessein avoit

été pris à l'Arſenal, avant que je partiſſe, de tâcher de ſ'en faiſir. Le roi ſe ſervit pour cela de Ranchin, médecin de M. le connétable, qui amuſa ſi bien ces brouillons, que le chevalier de Montmorency en prit tout d'un coup neuf ou dix de cette ſequelle, avec les deux chefs, & fit jeter en priſon à Aigueſmortes, des conjurés ſi mal adroits, que dans la première ſurpriſe, ils ſe déclarerent eux-mêmes coupables d'intelligences criminelles avec l'Eſpagne. Henri bien réſolu de les punir, envoya à Chantilly le chevalier de Montmorency & Ranchin, qui arrivoient de cette expédition, dire au connétable qu'il vint dès le lendemain commencer à inſtruire leur procès. Le gouverneur d'Aigueſmortes & le ſieur de Saint-Genis aiderent utilement de leurs perſonnes en cette occaſion. C'eſt ce complot qui redonna à S. M. l'idée de faire un voyage cette année du côté de la Provence; & un ſecond motif de ce voyage, fut le bruit d'un armement de galeres, que les Eſpagnols faiſoient à Naples, dont je ne voyois pourtant pas qu'il y eût plus de ſujet de prendre ombrage cette fois, que toutes les autres, l'Eſpagne faiſant à peu près la même choſe tous les ans pour ſon commerce du levant.

On manda encore au roi, que quelques-

unes des principales têtes de l'assemblée ne cherchoient qu'à allonger le tems inutilement, afin que l'ennui me fît quitter la partie, ou que les affaires souffrissent du moins d'un autre côté pendant mon absence; que pour cela on avoit résolu de se servir de différens prétextes, tel qu'est celui d'envoyer directement au roi des députés, pour proposer leurs demandes, ou pour le remercier, comme si l'on eût regardé l'assemblée comme inutile. Henri chargea Parabere, qui partoît de la cour pour son gouvernement, d'en conférer avec moi, en se remettant sur ma diligence, du soin d'expédier promptement, mais pourtant complètement, les affaires de l'assemblée, à quoi je m'étois déjà promis de faire servir un moyen d'autant meilleur, qu'il flattoit la vanité de tous ces députés. S. M. enjoignit encore à Parabere de m'aider de toutes ses forces à découvrir les auteurs de ces menées; mais du reste, elle n'osa lui confier les secrets les plus importans, & même en me le députant, pour agir de concert sur certain mémoire, elle avoit cru devoir m'envoyer ce mémoire par une autre voie, afin que j'eusse le tems de l'examiner, & de prendre mes arrangemens, avant la venue de Parabere. Ce n'est pas que Henri le crût capable de lui manquer, mais Parabere avoit un défaut, qui n'en est guères un que pour

la politique , de ne pouvoir jamais croire le mal de personne , & un second qui se joint ordinairement au premier , la facilité de lier amitié avec routes sortes de personnes , mal comme bien intentionnées. Il ne se remuoit de rien de tout ce qu'on lui disoit touchant les factieux , & jamais le roi ne parla devant lui du duc de Bouillon , qu'il ne l'excusât de la meilleure foi du monde , & qu'il n'attribuât tout ce qu'on lui imputoit , à la malice de ses ennemis. C'est ce qui fit que S. M. montra bien à la vérité à Parabere , tout son mécontentement contre le duc ; mais qu'elle ne l'appuya que sur les anciens griefs , sans lui rien toucher des preuves les plus récentes : ce fut à moi à régler aussi sur cette connoissance ma conduite avec Parabere.

Mais laissons-là tout ce qu'on mandoit au roi , voyons ce qui se passoit réellement dans l'assemblée. Le commencement en fut aussi tumultueux , que je m'y étois attendu. Les brouillons s'appliquerent à tourner les esprits à la mutinerie & à l'aigreur , parce qu'ils crurent qu'il seroit bien plus difficile de les réchauffer après coup , s'ils laissoient prendre à l'assemblée un cours paisible. Ils mirent en usage leurs manéges ordinaires ; ils seconderent de tout leur pouvoir la fausse rumeur qu'ils avoient répandue , que le roi

alloit abolir leurs privileges , casser leurs synodes , & se servir de la présente assemblée , pour déclarer retranché de son état des finances , tout ce qu'il avoit coutume de donner aux ministres de la religion. Henri disoit quelquefois , en se plaignant de l'aversion des protestans pour lui & pour ceux dont il se servoit dans ses affaires , qu'ils auroient bien mérité qu'il leur ôtât pensions , charges & gouvernemens ; cette parole fut rapportée à l'assemblée , comme une résolution arrêtée , & une déclaration positive.

Comme je n'ignorois pas de quelle source venoient toutes ces allégations empoisonnées , après en avoir représenté toute la fausseté , je m'opposai fermement à ce qu'il fût rien proposé dans l'assemblée , sous le nom , ou de la part de Bouillon , de Lefdiguières & de du Plessis , & je ne souffris que personne y prît la parole , excepté ceux qui avoient ce droit par leur qualité de députés des provinces. Je fis donner sous main à du Plessis l'option de se tenir volontairement éloigné de Châtelleraut , ou d'y venir pour y être simple spectateur , & sans autre rang que celui de particulier. Il en conçut un vif chagrin , & il prit le premier parti ; soit que désespérant du succès , il voulût éviter le blâme d'une résolution prise en sa présence , quoique contraire à

tous ses desseins ; soit qu'il se promît la ressource, ou même la vengeance, de causer un soulèvement dans l'assemblée en sa faveur. En effet il anima si bien les députés du Dauphiné, qu'on les vit s'écrier qu'il ne falloit rien faire sans lui, mais je fis pourtant en sorte qu'on se passa aussi bien de du Plessis que du duc de Bouillon. Je m'attendois à cette marque de ressentiment de du Plessis ; mais que Lefdiguieres voulut s'abaisser à jouer par ses émissaires le rôle de clabauder, en faveur d'un homme justement noté auprès de S. M. lui qui venoit si récemment d'en obtenir une grace distinguée pour Créquy son gendre, c'est ce que j'ai de la peine à lui pardonner. Je vis dans toutes ces occasions combien il m'étoit utile d'avoir pris les devans dès long-tems avant l'assemblée, pour m'assurer la meilleure partie des suffrages.

A mesure que je vis mon parti se fortifier, j'élevai la voix. Je coupai court à toutes les questions frivoles & captieuses ; je voulus qu'on avançât chemin, & par-dessus toutes choses, qu'on regardât comme sacré tout ce qui touchoit à l'autorité royale. C'est ce que Henri avoit toujours le plus appréhendé, & la vérité m'oblige de dire que ses craintes n'étoient pas mal fondées. Ce sera une honte éternelle pour le duc de

Bouillon, du Plessis, d'Aubigné, Constant, S. Germain & quelques autres; mais surtout, je le répète, pour Lefdiguieres, d'avoir souscrit à un mémoire, dont l'existence n'a été que trop bien prouvée, dans lequel on jettoit les fondemens d'une république calviniste au milieu de la France, libre & absolument indépendante du souverain. Je fais bien que ces termes ne se trouvent point dans le mémoire, on les y a évités avec un soin qui paroît étudié; mais les termes ne font rien, là où se trouve la réalité; & je fais toutes ces personnes elles-mêmes juges de ce qu'on peut entendre par l'établissement d'un corps dont les chefs sont aussi étroitement liés ensemble, que séparés d'avec les autres, & de conseils provinciaux qui prennent la loi d'un conseil suprême général, ce que signifient cet appui qu'on y cherche chez l'étranger, cette obligation qu'on y impose à tous gouverneurs & gens en place, de prêter certains sermens, enfin l'exclusion qu'on y donne à tout catholique Romain, & à tout officier particulièrement attaché au roi, des charges, dignités & des affaires du nouveau parti. Du Plessis, qui apparemment avoit ses raisons de craindre que je ne fisse savoir à S. M. la part qu'il avoit eue à ce mémoire, jugea à propos, lorsque le ré-

sultat de l'assemblée en eut rendu le projet inutile, de ne pas courir les risques du silence, & envoya au roi, avec ses excuses de n'être point venu à l'assemblée, un désaveu formel de tout le contenu au mémoire.

C'étoit-là une de ces pièces dont il faut empêcher l'effet sans faire de bruit. Ainsi voulant m'instruire si une grande partie du corps protestant en avoit eu connoissance, & s'il y avoit adhéré, je n'en parlai qu'en général aux députés, & sous les noms d'associations, de réserves & de défiances que je faisois pourtant sentir n'être pas exemptes de crime. La réponse qui me fut faite, est, que si Henri eût été immortel, les protestans contens de sa parole en tout ce qui les regardoit, auroient renoncé dès ce moment à prendre aucune précaution, abandonné leurs places de sûreté, rejeté tout appui au-dehors, & regardé comme inutiles, tous réglemens particuliers pour la conservation de leur société; mais que la crainte de trouver dans quelqu'un de ses successeurs des sentimens biens différens, les forçoit à conserver les mesures qu'on avoit bien voulu qu'ils prissent pour leur sûreté. Cet aveu me fit plus de plaisir, que toute autre réponse plus adoucie. Si l'assemblée avoit trempé dans le projet en ques-

tion, elle ne s'en seroit pas tenue ainsi à l'écorce de mon discours, & elle auroit commencé par repousser fortement ce reproche par toutes sortes de protestations, & par un déni formel.

Je me tins donc assuré que la contagion des mauvais discours & du méchant exemple n'avoit point encore passé le nombre des six ou sept personnes que j'ai nommées; mais il ne me fut pas si facile d'en convaincre Henri, ou de le rassurer contre l'appréhension que le mal ne se communiquât bientôt. Il se laissoit vivement frapper de l'aveugle facilité de la populace à suivre l'impression de ceux qu'elle regarde comme ses chefs & ses défenseurs, & des suites fâcheuses qu'on en pouvoit voir arriver, si la France avoit le malheur que sa mort laissât le dauphin en bas âge. Il me disoit quelquefois que mon intérêt particulier se trouvoit lié en cette occasion avec l'intérêt public, comme étant un des principaux officiers de la couronne, & devant être lieutenant de la compagnie de son second fils, si Dieu lui en donnoit un, comme il arriva. Mais après tout, de quoi pouvoient être capables un duc de Bouillon errant & méprisé, un du Pleffis avec sa plume, les Constant & d'Aubigné avec leur langue, contre une autorité aussi solidement établie,

que celle que Henri étoit dès à présent en état de laisser à son fils ? L'incertitude de la succession royale m'avoit toujours paru en quelque maniere le seul danger véritable qu'on eût à craindre.

C'étoit par occasion que cette matiere se traitoit entre les députés de l'assemblée & moi, & sans nuire à la premiere & principale, je veux dire, à la nomination des députés particuliers, que j'avois d'abord mis sur le tapis. Les protestans prétendirent que cette nomination ne regardoit en rien S. M. & devoit se faire par eux seuls. Je détruisis ce préjugé, en montrant que S. M. par sa qualité de roi, doit avoir la principale part dans une affaire qui a une influence si nécessaire sur le bon ordre, & une liaison si marquée avec la police; que du bon ou du mauvais caractère des députés choisis, dépend en grande partie la bonne ou mauvaise intelligence entre les deux religions; ce que j'appuyai, par un exemple pris dans la chose même, celui de la conduite pleine de manége & de mauvaise foi de quelqu'un de ceux qui avoient ci-devant exercé cet emploi.

Pour vuider ce combat d'opinions, je proposai que l'assemblée se renfermât dans un certain nombre de personnes propres à cette charge, sur lesquelles le roi choisi-

roit les deux qui lui conviendroient ; & malgré la répugnance que j'apperçus encore à cet expédient , je ne désespérai pas de le faire passer , ayant à disposer de bonnes gratifications en faveur de ceux qui se conformeroient aux intentions de S. M. Henri faillit à y mettre lui-même obstacle sans y penser. Il avoit jugé par l'opposition générale de l'assemblée , qu'elle n'agréeroit jamais ce point , & il m'écrivit de me contenter que les deux députés fussent proposés & choisis de concert entre lui & les protestans , ce qui rendit l'assemblée plus attachée à son sentiment. Car , soit que S. M. s'expliquât publiquement sur le contenu de ses lettres , ou que ceux qui en étoient participans , gardassent mal le secret , toutes les intentions du prince étoient aussi-tôt & aussi parfaitement connues dans l'assemblée , que dans le conseil même. Villeroi m'en avertit , & je le savois mieux que lui ; c'est ce qui fit que j'exigeai de lui & de Sillery qu'ils m'écrivissent toujours de leur main , ce que j'observois aussi de mon côté ; & j'en étois quelquefois si fatigué , que j'étois obligé de les renvoyer tous les deux aux lettres que j'écrivois à S. M. qu'on avoit soin ensuite de jeter au feu. Cependant mon dessein prévalut à la fin dans l'assemblée , pour le choix réservé à S. M. de deux personnes
sur

sur six, & je trouvai encore le moyen que sur ces six, on n'y en plaçât aucun qui eût donné publiquement des marques de désobéissance ou de mutinerie. Henri regarda ce succès, comme un des plus importants services que je pouvois lui rendre.

Quelques députés eurent recours à demander qu'on créât un troisième député, qui fût toujours un ministre protestant. Le ministre Berault s'étoit, dit-on, fait fort d'y parvenir, & il devoit pour cela se rendre à l'assemblée, quoiqu'il ne fût pas du nombre des députés provinciaux. Il avoit encore, à ce qu'on assure, beaucoup d'autres projets, sur-tout en faveur du duc de Bouillon, & c'est lui qui dans l'assemblée de Mauvesin, avoit gagné qu'on écrivoit au duc (a), pour lui témoigner que le parti protestant de France voyoit toujours du même œil sa personne & ses intérêts. Il n'osa se montrer cette fois, quelque hardi qu'il fût, & la proposition fut rejetée sans retour, aussi bien que celle qui fut hasardée par trois ou quatre personnes, que le parti entretiendroit, non plus auprès du roi, mais dans quelques endroits des provinces principales du royaume, autant de députés choisis par eux seuls, pour communiquer

(a) En Armagnac.
Tome VI.



directement avec les députés généraux à la cour. Si cette idée avoit eu lieu, il eut été besoin de redoubler fortement d'attention sur la conduite de tous ces députés en sous-ordre; mais ce ne fut qu'une chaleur de foie, que je dissipai sans peine.

Quant à la qualité des députés, S. M. n'en refusoit aucun, pourvu qu'il eût la réputation de probité & de paix, & elle évitoit avec soin tout ce qui pouvoit tant soit peu avoir l'air de violence; ce qui parut dans l'occasion, où ayant été agité si les gouverneurs de places pouvoient être nommés à la députation, le roi se rendit aux raisons de l'assemblée pour la négative, & encore, au sujet de la Noue & de du Coudray, que les réformés ne voulurent pas mettre sur la liste, alléguant l'absence du premier, & l'emploi du second. Tout le monde revint pourtant ensuite à la Noue. De mon côté, je donnai l'exclusion à S. Germain, malgré toute l'envie qu'on témoignoit de le continuer, en lui associant Bellujon. Le roi n'étoit pas non plus porté en faveur de celui-ci, ni même de du Coudray; mais comme il croyoit devoir quelque chose à Lefdiguieres, il pensa à faire tomber le choix sur le député de la province du Dauphiné. On parla encore de Desbordes & de Marabat. S. M. avoit long-tems voulu du

bien à Marabat, quoique je le fisse envisager à ce prince, comme l'une des créatures de Bouillon; mais elle revint de ce sentiment, lorsque l'imprudente hardiesse qu'eut Marabat d'envoyer ses deux enfans au duc de Bouillon, ne lui permit plus de douter que ce que je lui en avois dit, ne fût vrai; ce sujet seul lui valut l'exclusion. Il ne fut nommé personne aussi digne de fixer tous les suffrages, qu'un avocat de Castres, nommé la Devese. Sa seule réputation d'homme vertueux & ennemi de toute partialité, lui fit tort auprès de ses confreres. Il n'y gagna que l'honneur d'avoir mérité la confiance de son roi, qui voulut bien lui écrire. Je lui rendis la lettre aussi secrettement qu'il étoit nécessaire, pour ne pas le détruire dans l'esprit des protestans; & lorsque je l'eus encore mieux connu, je le regardai comme un homme digne en toute maniere que je me servisse de ses lumieres. Tout le reste du mois de juillet se passa de cette sorte à proposer, éplucher, rejeter ou agréer différens sujets.

La question des députés se continua avec la même chaleur, les premiers jours du mois suivant. L'assemblée revint à insister pour S. Germain, & pour plusieurs autres, auxquels Henri auroit encore préféré Marabat. Mais comme ce détail n'a rien d'assez in-

téressant pour s'y amuser plus long-tems ; je le conclurai tout d'un coup , en disant que la Noue ayant fait promettre à S. M. par Roquelaure & par moi , qu'il romproit avec le duc de Bouillon , & qu'il rappellerait ses enfans de Sedan , le roi le choisit pour député , sur les trois sujets proposés pour la noblesse , & que des autres pour la robe , il s'arrêta sur du Cros , qui avoit fait solliciter pour lui Lesdiguières. Cette conclusion , qui fut fort agréable à Henri , & fort louée de ses ministres eux-mêmes , vint très-à-propos pour fermer la bouche à quelques médifans , qui divulguèrent que le roi avoit reçu depuis peu une lettre de moi , après laquelle on l'avoit vu si fort en colere , que cela ne pouvoit provenir que de ce qu'apparemment ses desseins ne réussissent pas entre mes mains. Une simple petite lettre fut le moyen dont on se servit pour donner cours à ce bruit. Je répondis à Villeroy , qui m'en envoya une copie , qu'il n'y avoit personne qui ajoutât moins de foi à ce bruit , que ceux qui le répandoient.

A l'égard du succès dont on me rapportoit la gloire ; sans me parer ici d'une fausse modestie , je dirai qu'il ne m'en coûta que de bien persuader le gros du parti protestant , qu'il pouvoit se reposer en toute

assurance de sa conservation & de ses intérêts, sur le sentiment de Henri, & que ce petit nombre d'actions de sévérité, ou plutôt de justice, dont ils se plaignoient, n'étoit point encore proportionné aux torts qu'ils s'étoient donnés avec lui. Je ne veux point qu'on puisse soupçonner qu'en parlant de la sorte, j'aie fait entrevoir aux réformés la moindre lueur des desseins favorables au parti dont Henri s'occupoit. C'est trahir son prince, que de le servir aux dépens de son secret. Je me tenois même exactement clos sur cet article avec les ministres de S. M. & je ne fache pas en avoir rien touché dans aucune de toutes les lettres que j'écrivis de Châtelleraut à Henri lui-même, excepté une seule, en lui rappelant l'ambassade d'Angleterre, nécessaire au sujet que je traitois, encore le priois-je instamment de brûler cette lettre, dans la crainte de ce qu'il favoit déjà être arrivé à quelques-unes des autres.

Le plus juste sujet de mécontentement qu'ait eu S. M. dans la question des députés, est que son intention de les nommer elle-même, de la manière qu'on vient de voir, ayant été signifiée dans l'assemblée, sept provinces protestantes s'assemblerent, & envoyèrent en consulter du Plessis. Henri s'en prit, avec assez de raison,

à Constant & à d'Aubigné. La dernière instance qui fut faite à ce sujet par les réformés, c'est que le tems du service des deux députés auprès de S. M. fût déterminé à leur gré, & qu'il fût exprimé dans le brevet d'élection du roi, ou du moins dans l'acte de nomination. Ils auroient toujours eu quelque sujet de renouveler chaque année cette cérémonie, & de demander pour cela une assemblée, & le roi avoit aussi ces mêmes motifs, pour ne pas leur accorder leur demande. Je les avois préparés à ce refus. Ils reçurent à la fin le brevet dans la forme où il étoit; mais ce ne fut pas sans être revenus plusieurs fois à la charge.

La question des places de sûreté vint après celle-là. Quoique le terme de huit ans, exprimé dans le brevet du dernier août 1598, fait en conséquence de l'édit de Nantes, ne dût être expiré que dans un an, il étoit néanmoins nécessaire de mettre cette affaire sur le tapis dès cette année; si on ne vouloit pas laisser au parti protestant un prétexte de s'assembler dès la suivante; mais il est certain qu'elle n'auroit été proposée à Châtelleraut, que pour la laisser entièrement à la volonté de S. M. sans qu'il fût question d'engagement de trois & de quatre ans, ni de nouveau brevet du roi, si ce n'est qu'on fut informé dans l'assem-

blée, par la même voie dont je viens de parler, non-seulement qu'ils devoient tout attendre de Henri, mais encore que j'étois actuellement faisi d'un brevet de S. M. pour trois ans, & d'un autre pour quatre. Cela fut cause que le roi se vit obligé de leur accorder la prolongation pour quatre ans. On dira qu'un an de plus ou de moins, est un objet fort peu considérable; aussi Henri n'avoit-il en vue que de les accoutumer à ne pas obtenir tout ce qu'il leur viendroit en fantaisie de demander, & à se contenter des graces qu'il voudroit bien leur faire. Du reste, il n'y avoit rien de si vrai que ce que je leur avois dit dans mon discours d'ouverture, sur ces places. Henri me permit de laisser voir aux députés, que c'étoit à ma sollicitation qu'il leur accordoit la grace entiere.

Ces deux chefs étant décidés, l'assemblée pouvoit être regardée comme finie; mais comme il y avoit quelque chose à changer aux brevets dont j'étois porteur, & que par une dernière faveur, S. M. voulut bien encore y en joindre un, par lequel elle déclaroit que les premiers huit ans n'étoient censés courir que du jour de l'enregistrement de l'édit de Nantes dans les parlemens, il fallut donner le tems de

faire ces deux brevets , & de les envoyer à Châtelleraut.

L'affaire d'Orange fit assez de bruit pendant ce tems-là , pour occuper les esprits. Pour remettre cette place au prince d'Orange, son légitime maître, de la manière dont j'ai déjà prévenu un peu plus haut, il étoit question d'en tirer Blaccons (a), qui la tenoit pour les protestans. Le roi jetta les yeux sur Lefdiguieres, si à contre-tems, que je crois qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire naître des difficultés sur cette affaire. Tout autre que Lefdiguieres, que Blaccons avoit sujet de regarder comme son ennemi capital, en fût venu très-aisément à bout. J'en parle avec une pleine science. Blaccons, qui depuis long-tems s'attendoit à sortir d'Orange, m'avoit écrit que rien ne retarderoit son obéissance aux ordres du roi, que le chagrin & le déshonneur d'être obligé de remettre sa place à un homme qui se feroit un triomphe de cette cérémonie. Dans la réponse que je fis à cet officier, je crus pouvoir lui faire espérer que S. M. lui adouciroit l'amertume de cette démarche ; & je me flatte en effet que si j'avois été sur les lieux, la chose seroit allée

(a) Hector de la Forêt de Blaccons.

autrement; mais Henri ne m'en écrivit que pour me mander qu'il venoit de députer Bullion & Bellujon, chargés de ses ordres à Lefdiguieres, & pour me demander le mandement nécessaire pour faire marcher du canon du côté d'Orange. Je me doutai, à la réception de cette lettre, de ce qui étoit arrivé, & je mandai incontinent au roi tout ce que je connoissois des sentimens de Blaccons. Je lui conseillai, & même je le priai de n'envoyer à Orange qu'un simple exempt de ses gardes, sans mettre ainsi Lefdiguieres vis-à-vis de son ennemi.

Cet avis venoit trop tard. Lefdiguieres, usant du pouvoir que le roi lui donnoit, n'écouta que sa haine contre Blaccons, & envoya signifier impérieusement à ce gouverneur & aux habitans, l'ordre qu'il avoit de S. M. qu'on lui remît la place. Il y ajouta du sien, que s'ils n'obéissent pas, il en rendroit compte au roi. Pendant ce tems-là, il écrivit à ce prince, le 24 juillet, qu'il ne se mette point en peine, parce qu'il saura bien réduire le gouverneur d'Orange, sans que rien branle dans la province. Ne diroit-on pas que Lefdiguieres craint de ne pas trouver assez de résistance? Blaccons, qui ne s'étoit pas attendu à cette insulte, dépêcha incontinent deux couriers l'un sur l'autre au roi, pour l'assurer qu'il

étoit prêt de remettre sa place à telle personne que S. M. jugeroit à propos, quand même cette personne seroit catholique. Cette démarche avoit pour objet de faire changer d'avis au roi sur Lefdiguieres, par les conseils de ceux que Blaccons favoit devoir l'appuyer auprès de S. M. & de suspendre la marche de Lefdiguieres, qu'il ne doutoit point qu'il ne dût s'approcher au plutôt. Blaccons avoit beaucoup plus d'ennemis à la cour, que d'amis. Ils trouverent dans son action, & y firent trouver à Henri une grande disposition à la défobéissance & à la peur, ce qui assurément étoit bien gratuit de leur part.

Le roi ne voulut pourtant point, malgré tous les conseils violens qu'on lui souffloit, se porter tout d'un coup à l'extrême contre Blaccons. La réponse qu'il lui fit, fut de lui envoyer un exempt de ses gardes, protestant, avec trois ou quatre archers de la garde, lui dire, qu'en attendant qu'il en eût été autrement ordonné, S. M. vouloit qu'il mît sa place comme en séquestre entre les mains de l'exempt, & qu'il vînt trouver le roi, dont il obtiendrait toute sorte de satisfaction & de traitemens honorables, & en même-tems Henri fit dire par Bullion à Lefdiguieres, que si Blaccons satisfaisoit à ce dernier ordre, il demeurât tran-

quille à Grenoble, & qu'il ne prît le parti de la force, que supposé que ce gouverneur fît refus d'obéir. Il lui envoyoit à cet effet des commissions pour mettre sur pied dix compagnies de deux cens hommes chacune, pour se servir des cinq compagnies du régiment de du Bourg, aussi mises à deux cens hommes, de soixante où elles étoient auparavant, & pour faire marcher du canon à proportion; c'est que les courtisans avoient persuadé à S. M. que Blacons ne se rendroit point à sa proposition. Lesdiguières, qui avoit déjà mandé à ce prince, que le canon de sa province de Dauphiné étoit sans affûts, demanda qu'on lui en envoyât au plutôt, parce que cela seroit trop long, qu'on lui en fournît de l'arsenal de Lyon, qu'on pouvoit aisément faire descendre par le Rhône. Il n'avoit pas envie apparemment de dégarnir ses places; ce fut ce qui obligea encore S. M. de m'écrire, afin que je donnasse au lieutenant-général d'artillerie du Lyonnais & du Dauphiné, les ordres conformes à ce que demandoit Lesdiguières. Je convins qu'à la rigueur le roi prenoit assez de mesures pour mettre auprès des protestans la justice & même la modération de son côté; mais je ne goûtai ni ces préparatifs extraordinaires, ni cette nouvelle dépense inutile. Aussi,

en respectant comme je le devois, les ordres que S. M. me donnoit, je crus pourtant devoir m'opposer à ce que vouloit Lefdiguieres, sur-tout par rapport au canon de Lyon, que je trouvois beaucoup mieux dans cette ville, qu'en aucune du Dauphiné.

Je ne fais comment Henri put tant tarder à s'appercevoir que Lefdiguieres n'avoit cherché qu'à se faire autoriser, pour poursuivre à outrance un homme à qui il vouloit du mal. Sitôt qu'il crut pouvoir le faire avec quelque ombre de justice, il y ajouta plusieurs démarches de son chef, qui firent que la chose avoit bien changé de face, avant l'arrivée des couriers de S. M. au lieu de leurs dépêches. Il étoit déjà à la tête d'un corps de troupes, à deux lieues d'Orange, d'où il envoya sommer fièrement Blaccons de le recevoir dans cette ville. Bouillon, à son retour de Dauphiné, chercha à justifier Lefdiguieres de cette démarche précipitée (c'est le moindre nom qu'on puisse lui donner), en disant qu'il ne l'avoit faite, que dans l'intention de commencer toujours à régler les affaires du château, de faire une réforme dans la garnison, & d'écarter quelques gens de guerre, levés par les officiers du prince d'Orange. Il n'est pas surprenant que Lefdiguieres pas-

fant ainsi son pouvoir, Blaccons ne vît plus en lui qu'un ennemi qui poursuivoit sa querelle particuliere. Il lui fit une réponse qui l'obligea à se retirer à Montelimart avec un peu de confusion. C'est dans le ressentiment que cette retraite causa à Lefdiguieres, qu'écrivant à S. M. pour l'informer de tout ce qui s'étoit passé, il ne garda plus de ménagement, & qu'il accusa Blaccons de tout ce qu'il voulut. Celui-ci fit aussi porter ses plaintes par son courier. Il chargea Lefdiguieres d'avoir cherché dès long-tems à se rendre maître d'Orange, au moyen d'une intelligence avec un ministre nommé Maurice. Les partisans de Lefdiguieres à la cour, rétorquerent ce reproche contre Blaccons, en disant qu'on justifieroit par une lettre qu'il avoit écrite à son beau-frere, qu'en même-tems qu'il faisoit au roi des assurances de son obéissance, & qu'il mandoit si poliment à Lefdiguieres qu'il pouvoit venir à Orange, il étoit dans des dispositions toutes contraires. Je ne me rends caution ni de l'une ni de l'autre accusation.

Quoi qu'il en soit, pendant que cette brouillerie retardoit la conclusion de l'affaire d'Orange, celle de l'assemblée de Châtelleraut finit. On y vit arriver avec plaisir les deux brevets que S. M. avoit chargé

Fresne de m'envoyer. Ils sont datés du 4 août 1605. Le roi y paroît les accorder aux protestans, comme une grace qui doit les confirmer dans le respect & la fidélité qu'ils lui doivent. En les remettant à l'assemblée, je déclarai que l'intention de S. M. étoit qu'elle se séparât, après qu'elle auroit entendu par ma bouche les dernières volontés du roi, afin de ne pas tenir plus long-tems les esprits en suspens dans les provinces, où je savois que les différens bruits du résultat de l'assemblée caussent une altération pareille à celle de deux partis qui sont prêts à en venir aux mains. J'enjoignis aux députés, lorsqu'ils seroient retournés dans leurs provinces, d'y représenter avec sincérité la manière dont le roi & ses ministres avoient agi & traité avec eux, & de se tenir bien éloignés de la conduite pleine d'irrévérence & de calomnie avec laquelle on s'étoit comporté dans l'assemblée de Gap. Je fis une espece de récapitulation justificative de tous les ordres & des demandes du roi. J'empêchai qu'il ne se composât dans la séparation, quelque nouveau cahier de demandes. En leur défendant expressément de la part du roi, de convoquer de leur chef aucune assemblée générale, je leur dis que S. M. ne les leur refuseroit pas toutes les fois que le sujet le

requéreroit; mais je leur fis sentir en même-tems qu'elles alloient être beaucoup plus rares, qu'elles n'avoient été par le passé. Je n'oubliai pas d'ajouter que Henri n'entendoit par-là préjudicier en aucune manière à la tenue des colloques & fynodes ordinaires, restreints purement aux matieres ecclésiastiques. Je finis, en réitérant la défense d'entretenir aucun commerce avec toutes les personnes que S. M. tenoit pour suspectes. Je fus satisfait des sentimens que je remarquai dans tous les cœurs; & ce qui me fait croire que je ne me trompai point, c'est que l'assemblée fit une délibération pour envoyer remercier le roi de sa bienveillance, & l'assurer de son respect inviolable. On voulut savoir auparavant si S. M. approuveroit cette démarche, & la réponse ayant été telle qu'on se la promettoit, les députés nommés à cet effet, partirent pour aller s'acquitter de ce devoir.

Je partis moi-même le propre jour de la clôture de l'assemblée, le roi m'ayant mandé par Sillery, que je pouvois le faire, & m'ayant même témoigné plus d'une fois qu'il sentoit combien ma présence étoit nécessaire pour les affaires de son conseil. Ce prince voulut bien m'écrire, uniquement pour me louer & me remercier du service qu'il disoit que je venois de lui rendre.

Quelque pressé qu'il se montrât de me revoir auprès de lui, il me donnoit pourtant la permission de passer par mes terres de Berri, ce que je ne jugeai pas à propos de faire, pour ne pas laisser accumuler plus d'affaires, que je n'en aurois pu vuides. Telle fut l'issue d'une assemblée, sur laquelle tout le monde avoit les yeux ouverts. En examinant bien le fond de mes sentimens, je trouvai que le désespoir qu'elle causa à un très-petit nombre de mes confreres, ne troubloit point & ne devoit point troubler la satisfaction que j'en ressentis, parce que je ne pus me faire convenir d'autre chose, sinon que j'avois mieux servi ma religion & eux-mêmes, par des procédés de modération & de paix, que ne l'auroit fait leur zele aveugle & impétueux. Du Plessis put sentir ces raisons, dans la lettre que je lui écrivis, quoique mon principal objet fût de lui indiquer une grande partie de ses torts. Il se justifia auprès de moi, par une réponse fort étudiée, qu'il crut devoir aussi envoyer au roi, jointe à ma lettre, comme pour faire voir qu'il n'avoit laissé aucun des chefs d'accusation, sans l'effacer.

Je vins rendre compte de ma gestion au roi. Ce prince, au partir de Monceaux, où il avoit eu quelques légers accès de goutte,

étoit revenu sur la fin de juillet à Paris , d'où il alla passer les huit premiers jours d'août à Saint-Germain. Il y fut tourmenté par une fluxion sur la joue & sur les dents, qu'il n'eut pas plutôt fait percer dans la bouche, qu'il fut guéri. Cet accident l'obligea de reprendre les eaux , qui , avec la diete , étoient son grand remede. Je le trouvai à Fontainebleau , où il s'étoit acheminé de Saint-Germain. Il m'embrassa deux fois avec mille caresses : il permit que mes secrétaires & toute ma suite que j'avois avec moi , lui fissent la révérence , & m'ayant encore une fois tenu étroitement ferré entre ses bras, il me mena dans la longue galerie du jardin des Pins, où nous eûmes ensemble un entretien de deux heures.

Il commença par m'instruire de tout ce qu'il pouvoit y avoir de nouvelles intéressantes dans les pays étrangers , & ensuite de ce qui s'étoit passé pendant mon absence , soit dans le conseil par rapport aux finances , soit à la cour où les brouilleries domestiques qui s'étoient fortement réveillées , lui avoient fait desirer plus de vingt fois , disoit-il , que je fusse auprès de lui. Il me questionna à mon tour sur différentes particularités de mon voyage , & particulièrement sur les dispositions où j'avois pu connoître qu'étoient , & les églises protes-

tantes, & quelques-uns des chefs du parti ; qu'il me nomma. Je le comblai de joie, par les preuves que je lui donnai pour celles-là, d'une soumission volontaire, qui l'assuroit dans les autres d'une obéissance forcée. Je lui fis toucher au doigt, que Lefdiguieres, ce particulier dont il exaltoit tant les forces, l'argent, les places & la capacité, qui troubloit le repos de son maître, par la crainte que ses procédés équivoques ne se terminassent à la fin par une infidélité déclarée, étoit pourtant si foible en toutes manieres, que si S: M. marchoit droit à lui, avec une armée seulement de six mille hommes sans s'arrêter à aucune place, elle le pousseroit d'abord jusqu'à son dernier retranchement, où rien ne pourroit le sauver de tomber entre ses mains. Ce qu'il n'étoit pas à propos de faire actuellement contre Lefdiguieres, parce qu'il n'en avoit pas encore donné un sujet suffisant. Je montrai au roi qu'il étoit tems, & de la dernière conséquence pour l'extinction de la rébellion, de l'entreprendre contre le duc de Bouillon, en prenant seulement la précaution de ne mettre en la place des lieutenans qu'on ôteroit de ses villes, que d'autres lieutenans protestans. Je me rendis caution qu'aucune de ces places ne donneroit la peine qu'on la battît avec le canon.

Ces considérations déterminèrent enfin Henri, quoique toujours avec un peu de difficulté, à ne pas différer plus long-tems ce voyage dans les provinces méridionales de la France, dont il a déjà été fait mention. Les deux objets qu'il s'y proposa, & qui lui firent prendre sa route du côté de l'Auvergne & du Limosin, furent de s'emparer de toutes les places du duc de Bouillon, & de donner des exemples de justice si terribles, contre ceux qui se trouveroient convaincus d'avoir conspiré contre l'état, qu'il étouffât toutes les semences de révolte pour l'avenir. Pour le premier, il fit envoyer au duc d'Epéron des commissions pour lever jusqu'à trois mille hommes de pied. Il augmenta jusqu'à pareil nombre le régiment de ses gardes, & destina pour l'accompagner, un escadron de huit ou neuf cens chevaux de compagnies réglées, tant gendarmes, que chevaux légers. Pour le second, il se proposa de tenir les grands-jours, & d'en faire rendre & exécuter les arrêts par une chambre de justice, qu'il meneroit avec lui, afin que rien ne retardât le cours de sa justice. Cet appareil étoit en effet absolument nécessaire dans des provinces, où il semble que l'air contagieux des dissensions civiles se fût concentré, lorsqu'il étoit dissipé pres-

que par-tout. L'affaire d'Orange demandoit aussi cette démarche, qu'on ne pouvoit faire d'ailleurs dans un tems plus favorable; les affaires de Flandre & d'Angleterre donnant cette année un loisir qui pouvoit n'être pas de longue durée.

Je fis remarquer au roi, que ce voyage devant être achevé avant la fin d'octobre, il ne souffroit pas un moment de retardement. Henri trouva encore que je le pressois un peu trop instamment; mais enfin il se résolut à tout. Nous réglâmes ensemble que S. M. prendroit par la Loire, avec ses troupes de pied & de cheval, pendant qu'avec un train d'artillerie de deux canons, deux coulevrines & deux pièces bâtardes, je m'acheminerois de mon côté par Montrond, qui est le chemin le plus droit. Je laissai Henri s'occuper de ce qui regardoit les gens de guerre, & je m'en retournai à Paris, mettre ordre aux affaires du conseil, le plus expéditivement qu'il étoit possible, & pour nommer les membres de la chambre des grands-jours, qu'il étoit nécessaire de faire partir les premiers.

On s'imagina à la cour & au conseil, qu'il en seroit de ce voyage, comme de celui de Provence, l'année précédente. L'ordre d'un départ si prochain, & dans une saison encore plus avancée, fournit mille

nouvelles raisons aux sensuels & aux paresseux. Lorsqu'on vit que Henri étoit inflexible, on se disposa à le suivre, en maudissant bien des fois celui qu'on accusoit de lui en avoir donné le conseil. Mais ce fut une vraie consternation parmi les partisans du duc de Bouillon, qui n'avoient pas fait, comme on l'imagine aisément, le moins d'efforts pour détourner l'orage. La Chapelle Biron (1) & Giverfac, qui y tenoient les premiers rangs, comme ayant le plus touché d'argent Espagnol, prièrent le sieur de Fouffac (2) de venir en cour assurer S. M. qu'ils étoient prêts de lui donner toutes les marques qu'elle exigeroit de leur obéissance. Il n'y eut que ceux de Turenne qui firent quelque démonstration de vouloir se défendre. Rignac (3) & Bassignac se jetterent dans cette place. On y assembla des munitions, & on y logea toute l'artillerie sur les plate-formes. Cet avis fut donné par le même Fouffac & par Baumevielle, qui dépêcha à S. M. le sénéchal de Brive; mais tout cela se faisoit avec tant de frayeur,

(1) Charles de Charbonnières, sieur de la Chapelle Biron. Marc de Guignac, sieur de Giverfac.

(2) Raimond de Sognac, sieur de Fouffac.

(3) Pierre de Rignac. Gédéon de Bassignac, ou Vassignac.

que le roi, qui avoit voulu que d'Epernon & Roiffi (4) s'avançassent toujours avant lui de ce côté-là, avec ses troupes, ne jugea pas à propos de leur joindre le régiment des gardes, qu'il avoit d'abord destiné à les accompagner.

Fouillac donna encore quelques autres avis, répondans à ce qu'avoit dit Rodelle, de l'état de la révolte des provinces de Limosin, de Périgord & de Quercy. On fut par lui, que la raison pour laquelle un grand nombre de gentilshommes de ces provinces, qui devoient venir se jeter aux pieds de S. M. ne l'avoient point fait, c'est qu'ils en avoient été dissuadés par l'Aubagnac, venant de Sedan, & que plusieurs d'eux avoient encore touché tout nouvellement de l'argent d'Espagne, par la Guyenne. Le duc de Bouillon, sous le nom duquel cet argent étoit donné, leur avoit fait dire en même tems de ne pas prendre l'allarme, ni perdre courage, parce qu'il s'engageoit à faire toute autre chose encore pour eux, avant le mois d'octobre. Que ses amis, c'étoient ses termes, le verroient plutôt qu'ils n'espéroient, & ses ennemis, plutôt qu'ils ne souhaitoient. Il leur imposa par des paroles

(4) Jean - Jacques de Mesme, seigneur de Roiffi.

si magnifiques. Fouillac assuroit pourtant qu'il n'étoit pas venu d'Espagne , plus de dix ou douze mille écus ; mais Bouillon payant toujours de hardiesse , au défaut d'argent , leur avoit fait entendre en grand seigneur , que cette somme médiocre ne leur étoit envoyée que pour être distribuée à leurs amis subalternes , & que pour eux , ils en toucheroient de beaucoup plus fortes. Ils avoient été assez simples pour le croire , & n'avoient plus parlé après cela de faire demander leur pardon. Le roi fit donner à Fouillac deux cens écus pour son voyage , & le renvoya sur les lieux.

Il partit lui-même de Paris , le 15 ou 16 septembre (5) , escorté du régiment des gardes , & de l'escadron dont j'ai parlé , en tirant du côté d'Orléans , pendant que je prenois la route convenue. Il n'étoit encore qu'au Hallier , qu'il vit déjà des fruits de son voyage. Deux gentilshommes de Quercy , nommés Cause & Brigantin , vinrent en cet endroit lui demander pardon pour cent vingt autres gentilshommes. Ils offrirent pour le mériter , de déposer en

(5) Voyez sur ce voyage de Henri IV , en Limosin , de Thou , *liv.* 34 , le *Mercure François* , année 1605 , & l'original d'une lettre écrite par Henri IV à M. de Rosny : *Cabinet de M. de Sully*.

justice tout ce qu'ils savoient des démarches de Bouillon, & d'en soutenir la vérité à la pointe de leurs épées & aux dépens de tout leur sang. Ces deux députés révélèrent encore tout ce qui avoit été comploté par Rignac & Bassignac, pour le duc de Bouillon, entr'autres le dessein de s'emparer de Ville-neuve en Agenois, qui ne pouvoit certainement être coloré d'aucun prétexte par Bouillon. Comme c'est aussi en cet endroit que S. M. eut le premier avis des tentatives que d'Entragues faisoit, pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, que j'ai rapportées en leur lieu, elle me donnoit rendez-vous à Orléans, où elle devoit arriver le surlendemain, qui étoit le samedi 24 septembre, & me conseilla cependant d'envoyer l'artillerie à Argenton, par où ce prince devoit passer. Cela ne fut point exécuté, parce qu'il me fut impossible de me rendre à Orléans. S. M. goûta les raisons que je lui en apportai. Je ne laissai pas de lui donner par écrit, le conseil qu'elle me demandoit, & qui n'avoit rien de différent de la conduite que je l'avois souvent sollicité de tenir à l'égard de d'Entragues.

Henri arriva au jour marqué à Orléans, & en partit le lundi 26 septembre. Il évita le chemin du Berri & de la Sologne, à cause

cause du peu de vivres qu'il auroit trouvé dans cette stérile contrée, & des maladies dont on lui dit qu'elle étoit remplie. Il tourna du côté de Blois, d'où devant s'avancer par Montrichard, il me donna encore rendez-vous à Loches, montrant une extrême envie de s'aboucher avec moi sur les affaires présentes. Jusques-là il n'avoit encore rien vu, ni reçu de la part du duc de Bouillon, au contraire, la résistance de Rignac & de Bassignac dans Turenne & Sincerai (a), se confirmoit; on mandoit même de Metz, que Bouillon pourroit bien être secouru d'ailleurs. L'électeur palatin avoit fait venir, disoit-on, ses colonels & capitaines sur le bruit de l'expédition du roi, & le gouverneur de Luxembourg faisoit des préparatifs & amassoit des hommes. D'Epéron pressoit sans cesse le roi de s'avancer, & demandoit avec quelque sorte de chagrin, des officiers & des vivres pour les recrues, qu'il disoit avoir eu beaucoup de peine à faire. S. M. me renvoya cette affaire, pour y donner ordre par d'Escures, ou tels autres officiers & habitans des lieux: & quant à la résistance de Bouillon, elle s'y tint préparée, quoiqu'elle n'y trouvât aucune apparence.

(a) Ou, Saint-Séré.
Tome VI.



En effet, ce prince étoit à peine arrivé à Blois, qu'il y reçut un courier du duc, chargé d'une lettre datée de Sedan, du 20 septembre, dans laquelle il mandoit au roi après les protestations accoutumées de désespoir d'avoir déplu à S. M. & de ses dispositions à réparer sa faute au prix de son sang, qu'il n'a jamais eu la moindre pensée de résister à ses ordres, ni à sa personne, qu'il a commandé de la manière la plus absolue à ses lieutenans, de la recevoir dans toutes ses villes & ses maisons; ordre inutile, ajoutoit-il, parce qu'aucune des personnes à lui, ne regardoit ce prince que comme son souverain maître : qu'il auroit souhaité de tout son cœur d'être à portée de lui en aller lui-même présenter les clefs, en lui demandant humblement la faveur de le recevoir en grace. Le roi parut satisfait du procédé du duc de Bouillon, il trouva pourtant qu'il y manquoit que Rignac & Bassignac (a), si grièvement chargés, fussent venus en personne justifier leurs actions. Blanchard, celui de tous que Henri souhaitoit le plus de voir, parce que personne n'entroit plus avant dans la confiance de Bouillon, dont il étoit intendant, & n'avoit plus de connoissance de

(a) Jean de Blanchard.

tout le parti , ne paroiffoit point non plus. Ce prince crut donc ne devoir point difcontinuer fa marche , du moins jufqu'à Limoges , pour voir jufqu'où les lieutenans de Bouillon poufferoient la défobéiffance ; cependant Blanchard arriva à Blois , avant que S. M. en fût partie , & ce qui lui fit encore plus de plaifir , c'eft qu'il y vint de lui-même & dans le deffein d'obtenir fon pardon par fa fincérité.

Blanchard dévoila en effet tout le myftere de l'intrigue. Il avoua qu'en fecondant de toutes fes forces , comme il convint l'avoir fait , les mauvaises intentions du duc fon maître , il avoit toujours été réduit à la rufe d'exagérer les faits , de groffir les objets , & de faire des promeffes mille fois au-deffus de ce qu'on favoit bien pouvoir tenir : en forte que l'exécution avoit toujours été auffi éloignée , qu'on avoit affecté de la dire prochaine & avancée. Cette déposition de Blanchard parut à S. M. d'une fi grande conféquence , qu'elle la lui fit donner par écrit. Elle commença enfin à fe fentir convaincue de la vérité de mon opinion , à laquelle elle s'étoit long-tems refusée , que le parti de Bouillon ne faifoit tant de bruit , que parce qu'il ne pouvoit rien faire que du bruit. Henri ne voulut point encore après cela , ni s'arrêter , ni dé-

farmer, afin de ne voir apporter aucune modification à ses volontés. Il lui revenoit qu'on disoit parmi les protestans, que les places du duc de Bouillon ne lui appartenoient pas plus qu'au parti entier, ayant été données pour villes de sûreté, & gardées comme telles, par des officiers de la religion : ce prétexte pouvoit cacher un refus. Il lui parut plus sûr de ne licencier ses troupes & ses équipages, qu'après que Villepion, qu'il avoit nommé pour prendre en son nom possession de Turenne, auroit été reçu dans cette capitale du duc de Bouillon. J'avois écrit à la Caillaudiere, qu'il pouvoit congédier la cavalerie. S. M. me fit révoquer cet ordre, & partit de Blois au commencement d'octobre, pour se rendre à Tours; car la marche par Montrichard & Loches avoit encore une fois été changée.

La commodité de la rivière & du château du Plessis, déterminâ aussi la reine qui étoit venue à Blois avec S. M. à passer jusqu'à Tours. Le roi, en me faisant part de ce nouveau changement, me manda qu'après que cette princesse se seroit séparée de lui, pour s'en retourner à Paris, il continueroit par la Haye jusqu'à Châtelleraut, où je lui avois fait savoir que je pourrois l'aller trouver. Tout cela s'exécuta. A mesure que S. M. avançoit, tout s'applanif-

soit devant elle. Villepion fut reçu dans Turenne sans la moindre difficulté; & avant que Henri fût à Limoges, toutes les autres places de la dépendance du duc de Bouillon, furent remises de même aux officiers que S. M. y envoya représenter sa personne: c'étoit pour se conformer à l'exemple du duc, qui continuoit de dire hautement, qu'il n'avoit jamais eu de part aux troubles de la province, & qu'on ne l'en avoit accusé, que par pure calomnie. Bassignac se distingua par son obstination. Il se déguisa, en se faisant couper la barbe, & se sauva à Sedan par Genève.

Ne restant plus rien à faire pour les armes, la chambre des grands-jours commença ses fonctions. Le roi n'en attendit pas la fin. Il s'ennuyoit à Limoges, il en partit, après un séjour de huit jours, c'est-à-dire, à la mi-octobre, & revint à Paris en poste. Il me laissa dans cette province, chargé de toute son autorité, tant pour le licenciement des troupes, que pour les affaires criminelles; ce qui m'y retint dix jours entiers après lui. On remonta jusqu'à la source de la révolte. On en rechercha les premiers moteurs, & si bien, que rien ne branla dans la suite. Il parut suffisant d'abattre dix ou douze têtes des plus échauffés. Les plus considérables furent les deux Lu-

quiffes , gentilshommes Languedociens , dont il a été parlé , & (6) Meirargues , parent des Joyeufes , pour avoir entrepris de livrer aux Espagnols , celui-ci Marseille , & ceux-là Narbonne. Je ne doute point qu'après cela , la haine des protestans pour moi n'ait monté à fon comble. Je ne puis que les plaindre de l'injustice de ce sentiment , qui pourtant ne passa pas à tous. Le suffrage & l'amitié du feul Théodore de Beze me confoleroient & me tiendroient lieu de mille autres.

Ce vénérable vieillard , qui exerçoit le

(6) Louis d'Alagon , ou mieux de Lagonia , baron de Meirargues , fut arrêté à Paris , dans le cloître de S. Germain , avec le secrétaire de l'ambassadeur Espagnol , & décapité le 19 décembre. Son corps mis en quartiers , fut attaché aux quatre principales portes de la ville , & sa tête portée à Marseille , où elle fut aussi exposée au bout d'une pique , sur la principale porte. Le roi fit relâcher le secrétaire Espagnol , sans attendre la décision de la question qu'on agita fortement , s'il est permis d'abandonner à la justice un ambassadeur résident , ou tel autre agent étranger , & ceux de leur suite , lorsqu'ils violent le droit des gens : *mss. royaux* , 8477. Voyez encore cette question discutée , & les discours que Henri IV tint à ce sujet à l'ambassadeur d'Espagne : *Mém. de Nevers* , tom. 2 , pag. 88 ; *Math.* tom. 2 , liv. 3 , pag. 689 , & autres historiens.

ministere de pasteur à Genève, tomba malade sur la fin de cette année; il étoit dans sa quatre-vingt-septième année. Au moment de la grande éclipse de soleil, qui a rendu celle-ci mémorable (7), sa maladie qui avoit été jusques-là fort peu de chose, augmenta si considérablement, qu'il ne vécut plus que peu de jours, ayant conservé jusqu'au dernier instant toute la fermeté de son esprit, dans un corps exténué & presque éteint. Il se fit lever, pour faire à Dieu les prieres les plus ferventes, & aux assistans, de touchantes exhortations : cela fait,

(7) Arrivée le 2 octobre, selon M. de Thou, & le 3, selon le Mercure François, à une heure après midi. Elle dura environ deux heures, & pendant une demi-heure l'obscurité fut aussi grande qu'elle peut l'être : le Grain dit que pendant deux heures & demie, on auroit eu de la peine à lire & à écrire sans chandelle. L'Etoile, non plus que M. de Sully, n'est pas guéri du préjugé populaire sur les éclipses. « Plusieurs étranges & diverses » maladies, dit-il, regnerent à Paris en cette saison ; & avec l'éclipse, qui advint le 12 de ce » mois, s'éclipserent beaucoup de personnes, qui » depuis n'ont été vues, les dissenteries sur-tout » furent dangereuses & mortelles à ceux qui s'en » trouverent atteints, & plus ailleurs qu'à Paris ; » car il en échappoit fort peu », année 1605. Le même dit que Beze mourut le lendemain de l'éclipse.

il se recoucha dans son lit, où il expira sans douleur, & par le seul effet de l'épuisement de la nature. Il ne m'oublia pas dans ces momens; & croyant me devoir quelque reconnoissance de la visite que je lui avois faite à Genève, & du service que je lui avois rendu, en le présentant à S. M. à la tête des autres députés de sa ville, il recommanda à Deodati de m'offrir de sa part son livre intitulé *Trésor de piété*: c'étoit le nouveau testament, traduit de sa façon, avec des notes, qui jointes aux autres versions anciennes & nouvelles, formoient un ouvrage complet. Il s'étoit livré à ses sentimens pour moi, dans la dédicace qu'il m'en faisoit à la tête du livre. Deodati, pour satisfaire à cette dernière volonté de Beze, m'envoya dans le mois de novembre le livre, avec une lettre, d'où je tire ces circonstances.

Je finis celui du voyage de S. M. par un démêlé que j'y eus avec M. le comte de Soissons, suivi d'un second avec le duc d'Epernon. M. le comte ayant eu quelque pique contre le roi en partant de Paris, jugea à propos de s'en venger sur moi. Je laissai mon équipage d'artillerie suivre le droit chemin de Limoges, pour venir, comme je l'ai dit, trouver S. M. à Châtelleraut. M. le comte donna ordre à son

fourrier, de venir avec les maréchaux des logis qui étoient actuellement occupés à marquer le logement du roi, de s'informer de celui qui m'étoit réservé, & de le prendre pour lui, en le marquant malgré toute opposition. Cela étoit beaucoup plus aisé à dire qu'à faire. Un grand nombre de gentilshommes de la province, aussi-bien informés que moi, des droits du gouverneur, se trouverent présens, lorsque le fourrier de M. le comte voulut exécuter son ordre, & ils l'en empêcherent, sans même que je le fusse. M. le comte de Soissons ne manqua pas d'en aller aussi-tôt porter ses plaintes au roi, & il ajouta, pour grossir une offense qu'il disoit toucher à son honneur, que j'avois fait battre ses fourriers.

Le roi lui donna peu de satisfaction; connoissant son humeur; mais M. le comte fit tant de bruit, & assura le fait si positivement, que Henri m'envoya d'Escures, pour savoir comment la chose s'étoit passée. Je ne pus lui dire autre chose, après être allé aux informations, sinon, que s'étant trouvé devant mon logis plus de cinquante gentilshommes Poitevins, ils avoient élevé tous ensemble la voix, & tout au plus menacé le fourrier de M. le comte s'il vouloit passer plus avant. M. le comte de Sois-

sons persista à vouloir que je lui eusse fait une insulte, & que le roi lui en fît justice. Il ne trouva personne de son côté, & Henri chercha par toutes sortes de raisons, à lui faire connoître le peu de fondement de sa plainte. Il lui dit, qu'outre le droit ordinaire, qui fait qu'un gouverneur ne le cede dans sa province qu'à la seule personne de S. M. j'avois aussi en qualité de grand-maître de l'artillerie, celui de me faire donner le premier quartier après le roi, lorsque S. M. marche en corps d'armée : bien plus, que mon logement pouvant être dans tout ce premier quartier, qui est à la disposition du grand-maître, personne n'en pouvoit prétendre aucun, ni le faire marquer, que de mon consentement ; que pour dernière raison, les maréchaux des logis de S. M. ayant mis au mien la marque ordinaire qui l'assure au roi, ce sont ces mots, *en la main du roi* ; le fourrier de M. le comte avoit par respect dû s'en abstenir.

Aucune de ces raisons ne plut à M. le comte, & il fallut que Henri s'avisât d'un expédient, propre à nous satisfaire tous deux. Cet expédient étoit, que venant à mon ordinaire baiser la main de S. M. j'irois ensuite en faire autant à M. le comte, & lui offrirais par pure politique mon logement : que M. le comte me rendroit politesse pour

politesse, & le refuseroit. Tout cela fut exécuté, mais seulement de ma part. M. le comte usant d'une basse finesse, dont il tira ensuite une vanité encore plus basse, me laissa tout faire, sans y répondre, & se mit en possession de mon logement, parce qu'honnêtement je ne pouvois me dédire: mais sa joie, & les railleries dont il l'affaisoñnoit, ne durèrent que jusqu'au lendemain.

Comme il passoit dans la rue où je m'étois logé, suivi seulement de deux gentilshommes, parce qu'il alloit joindre S. M. pour la classe, il trouva cette rue remplie de deux cens gentilshommes, qui m'attendoient aussi à cheval, & qui du plus loin qu'ils le virent venir, se mêlant ensemble comme par maniere de jeu, boucherent si bien le passage, que son écuyer ne put le lui faire ouvrir. Il avoit beau crier, *place, messieurs, place à M. le comte*; sans faire semblant de l'entendre, ils élevoient leur voix plus confusément encore: quelques-uns cependant, rappelant l'aventure de la veille, dirent entre leurs dents, qu'on ne délogoit point un gouverneur de province, dans celle où il tenoit la place de S. M. M. le comte fut plus d'un quart-d'heure avant que le passage lui fût rendu libre, & il eut encore le déplaisir, que pas

un de ces gentilshommes ne lui ôta le chapeau : nouvelles plaintes au roi , qui pour ce coup lui dit , qu'il ne pouvoit rien faire , que d'en être bien fâché ; qu'il n'iroit pas , par complaisance pour lui , faire d'inutiles recherches parmi quatre ou cinq cens gentilshommes , dont il ne pouvoit en désigner un seul , & qui d'ailleurs avoient cru pouvoir tirer cette revanche d'un tour , dont ils se tenoient tous offensés.

M. le comte ne trouva que le duc d'Epéron , qui entrât dans son ressentiment , parce qu'il en avoit alors lui-même un violent contre moi. Voici ce qui y donna lieu. Les Rochellois voyant que S. M. ne passoit pas fort loin de leur ville , pour lui marquer leur reconnoissance & leur soumission , lui firent une députation de tous leurs plus notables bourgeois. Le roi m'ordonna de les amener à son audience , parce que c'étoit à moi qu'ils s'étoient adressés. Elle leur fut donnée en présence de toute la cour. Ils dirent qu'ils venoient supplier S. M. de ne pas passer si près de leur ville sans leur faire l'honneur d'y entrer. Ils l'assurèrent , que quoiqu'elle fût à la tête d'une armée de catholiques , elle n'y seroit pas reçue avec moins de respect & de soumission , que lorsqu'elle y venoit autrefois à la tête des troupes de la religion , & que

si leurs portes n'étoient pas assez grandes ils abattroient trois cens brasses des murailles, que sa libéralité leur donnoit tous les jours les moyens d'achever. Ils lui en présentèrent les clefs, avec un sentiment si naturel de joie & de sincérité, que le roi en versa des larmes, les embrassa trois fois; & après s'être entretenu familièrement avec eux du vieux tems, les assura avec une cordialité toute charmante, qu'ils pouvoient compter d'avoir en sa personne, un roi protecteur de leur liberté, & ardent conservateur de tous leurs privilèges.

Au sortir de cette cérémonie, je rencontrai le duc d'Epéron qui entroit chez le roi, & je satisfis sans penser à rien, à la question qu'il me fit sur ce qui venoit de se passer. Je fus bien surpris de lui voir prendre à ce récit, un air de courroux, mêlé de chagrin, & de ce qu'il me demanda ensuite fièrement, si je prétendois que la Rochelle fût de mon gouvernement, & en quelle qualité je m'étois chargé de présenter au roi les députés de cette ville. Je n'ai jamais cru que ce fût s'abaisser, que de donner une explication à ses amis. Je lui répondis dans cet esprit, que c'étoit en qualité d'ancien ami de la ville, & en vertu de l'ordre que j'en avois reçu de S. M. Il reprit avec la même vivacité, que la Ro-

chelle étant comprise dans ses lettres de gouverneur, le roi, les Rochellois & moi, nous avons également tort. Je ne pus m'empêcher de lui dire, que je croyois que les Rochellois trouveroient sa prétention singulière, mais qu'enfin c'étoit avec eux, ou plutôt avec le roi, & nullement avec moi, qu'il avoit dû chercher une explication; parce que je n'avois agi que par son ordre & sans aucune intention d'empiéter sur les droits de personne.

Je le quittai froidement après ces paroles, & il alla entretenir Henri de son mécontentement. Il en revint encore plus mal satisfait, & tout son recours fut d'aller mêler ses doléances avec celles de M. le comte. Les preuves que j'eus de tout ce qu'ils dirent ensemble de défobligeant pour moi, firent que dans une brouillerie qui survint pendant le séjour du roi à Limoges, entre d'Épernon & d'Ornano, je pris le parti de d'Ornano. La colère de d'Épernon s'en enflamma encore davantage, & un troisième mécontentement y mit le comble. Il me demanda des assignations à son profit, pour le paiement du pain de munition, fourni par les villes & gros bourgs, aux gens de guerre qu'il avoit levés. Je ne crus pas devoir lui en donner sans en parler au roi, qui sachant aussi-bien que moi que cet argent

resteroit dans la bourse de d'Epemon , au lieu d'être remis à ceux à qui il appartenoit , me défendit de le faire. Voilà l'écueil où vinrent échouer ces réconciliations , ces liaisons & ces sermens , qui avoient été capables de donner de l'ombrage au roi.

De retour de Limoges , j'allai rendre compte à S. M. de l'usage que j'avois fait de l'autorité qu'elle m'avoit confiée. J'eus avec elle un entretien encore plus long , qu'au retour de Châtelleraut , & sur les mêmes sujets , politiques & brouilleries de cour ; je la retrouvai de même à Fontainebleau , où elle étoit venue passer la fin du mois d'octobre & la moitié de novembre. La reine s'y étoit aussi rendue : le roi & elle se rencontrèrent en entrant dans la cour , elle dans sa litiere , lui sur un cheval de poste. Il y perdit Lariviere , son premier médecin , qu'il regretta extrêmement. Il donna sa place à du Laurens (8) qui étoit

(8) André du Laurens étoit le quatrième premier médecin , que Henri IV vit mourir depuis son avènement à la couronne , & comme il mourut aussi quatre ans après , Petit , médecin de Gien , qui lui succéda , fut le cinquième. M. de Sully ayant été prié de faire donner la place de du Laurens à Turquet , l'un des médecins ordinaires du roi , mais qui étoit de la religion , répondit : *j'ai fait serment de ne parler au roi , ni de médecin , ni de cuisinier.*

déjà premier médecin de la reine, & en chercha un autre pour cette princesse. Je n'arrêtai gueres à Fontainebleau; mille affaires m'attendoient à Paris, où Henri eut l'attention de me laisser, sans me rappeler de long-tems auprès de lui.

Je n'ai dit qu'une partie de celles que la reine Marguerite avoit à me communiquer, dans notre entrevue à Cercote. Dans le dessein où elle étoit de quitter son château d'Usson, pour venir faire sa demeure à Paris, elle voulut prendre mon conseil sur cette démarche, & savoir si elle seroit bien reçue à la cour, où il étoit nécessaire qu'elle allât, pour justifier qu'elle ne faisoit rien que du consentement de S. M. Je l'assurai qu'elle y seroit regardée de très-bon œil par LL. MM.; je connoissois quels étoient leurs sentimens pour elle. Une simple assurance ne lui suffit pas, elle m'en demanda ma parole pour caution, que je lui donnai sans hésiter. De son côté elle promit de suivre en tout mes conseils, afin que je n'eusse aucun reproche à lui faire, ni à essuyer à cause d'elle. Après ces engagements réciproques, nous nous séparâmes; je pris la route de Châtelleraut, & Marguerite celle du château de Madrid, où elle devoit aller descendre.

Outre le motif de la satisfaction de cette

princesse, qui méritoit bien qu'on y contribuât, le roi avoit une autre raison de consentir qu'elle quittât son séjour d'Usson (9); c'est le desir de se mettre lui-même en possession de ce vieux château, que sa situation dans un pays fort suspect, pouvoit rendre un jour une retraite de féditieux, comme avoit été celui de Carlat, afin de le faire sauter, comme on avoit fait celui-ci, supposé qu'il ne valût pas la peine d'être conservé. Pour cela, le roi m'envoya ordre, après que Marguerite en fut partie, de faire descendre sur le lieu un commissaire intelligent & fidele, & de lui faire faire une information exacte de l'état où étoit actuellement le château d'Usson, sans qu'il témoignât que ce fût à cette intention qu'il y étoit allé; mais comme la Varenne revenu depuis peu d'auprès de cette princesse, témoigna à Henri qu'il lui fâcheroit qu'Usson fût démoli, du moins si peu de tems après

(9) Elle y avoit demeuré près de vingt ans. Au sortir d'Agen, d'où elle s'échappa travestie en simple bourgeoise, & portée en croupe par Lignerat; elle vint demeurer à Carlat, château appartenant à un gentilhomme, nommé Martas. Le marquis de Canillac l'enleva de ce château, & l'enferma dans celui d'Usson, où elle se plut tant, qu'elle en fit sa demeure, quoiqu'il ne tint qu'à elle d'en sortir.

sa sortie, ce prince me manda & me fit mander par Villeroy, de surseoir le départ du commissaire, jusqu'à ce qu'il eût vu la reine Marguerite. Ce second ordre seroit venu trop tard, si heureusement la personne sur laquelle j'avois jetté les yeux, qui étoit un des meilleurs ingénieurs de tout le corps de l'artillerie, n'eût pas eu une maladie, qui lui fit différer son voyage de quelques jours.

L'arrivée de la reine Marguerite, & l'accueil favorable qu'on savoit que Henri lui préparoit, donnerent lieu à quelques-uns de ces discours peu mesurés qui sont le partage de la sotte populace. Le plus court étant de ne pas s'en appercevoir, le roi ne changea rien à la réception pleine d'honneur & de distinction, qu'il avoit résolu de lui faire. Ce prince l'envoya visiter de sa part par M. de Vendôme & par Roquelaure, sitôt qu'il fut qu'elle étoit à Paris, en attendant qu'il pût y venir lui-même: car il étoit encore à Monceaux, & il en partit à cet effet. La reine fit aussi la même civilité à la princesse, par Château-vieux. Henri alla en personne le 26 juillet visiter la reine Marguerite au bois de Boulogne (10)

(10) De-là elle vint loger à l'hôtel de Sens, proche l'Ave-Maria; ensuite elle prit un hôtel au

ANNÉE 1605. LIV. XXII. 235
où elle s'étoit logée, n'ayant fait que passer
par Paris, il partit à sept heures du soir &

fauxbourg Saint-Germain, vis-à-vis du Louvre, où elle demeura jusqu'à sa mort. Cette princesse a été si fort décriée dans les libelles de ce tems-là, qu'on pourroit accuser M. de Sully de partialité, dans les louanges qu'il lui donne par-tout dans ses Mémoires, si son témoignage ne se trouvoit pas appuyé de celui de nos meilleurs historiens. Voici comme en parle après eux l'auteur de l'histoire de la mere & du fils : « L'abaissement » de sa condition étoit si relevé par la bonté & » les vertus royales qui étoient en elle, qu'elle » n'en étoit point à mépris. Vraie héritière de la » maison de Valois, elle ne fit jamais don à per- » sonne, sans excuse de donner si peu ; elle étoit » le refuge des hommes de lettres, aimoit à les » entendre parler, sa table en étoit toujours envi- » ronnée, & elle apprit tant en leur conversation, » qu'elle parloit mieux que femme de son tems, & » écrivoit plus éloquemment que la condition ordi- » naire de son sexe ne portoit. Enfin, comme la » charité est la reine des vertus, cette grande » reine couronnoit les siennes par celle de l'au- » même, qu'elle départoit si abondamment à tous » les nécessiteux, qu'il n'y avoit maison religieuse » dans Paris qui ne s'en sentît, ni pauvre qui eût » recours à elle sans en tirer assistance ; aussi Dieu » récompensa avec usure par sa miséricorde, celle » qu'elle exerçoit envers les siens, lui donnant la » grace de faire une fin si chrétienne », &c. : tom. I, pag. 326. Voilà bien de quoi compenser quelques fautes de légèreté & de fragilité humaine, à quoi se réduisent les accusations faites contre cette

236 MÉMOIRES DE SULLY,

revint à dix. Tout se passa avec une égale satisfaction des deux parts. Le roi parla à cette princesse du château d'Usson, elle consentit à ce qu'il lui proposa, & tout ce qui se fit à ce sujet, fut toujours après avoir demandé sur chaque chose l'agrément de Marguerite. Elle vint à son tour, le 28 du même mois, à Paris, voir la reine, qui l'attendit & la reçut au Louvre. Elle alla ensuite le 4 août à Saint-Germain, rendre le même devoir à M. le dauphin, elle y passa même quatre ou cinq jours avec L. L. M. M. : Henri n'ayant point de plus grand plaisir que de

princesse. Si l'on est curieux au reste de lire tout ce qui a été écrit pour & contre sur ce sujet, on peut consulter M. de Thou, Dupleix, Mézerai, le P. Daniel, l'éloge des Dames illustres du P. Hilarion de Coste, Bassompierre, le dictionnaire de M. Bayle, au mot d'Usson, & une infinité d'autres écrits. Elle mourut le 27 mars 1615, dans son hôtel du fauxbourg Saint-Germain, qui a été démoli depuis. Sa sépulture est dans l'église des Augustins réformés, nommés depuis, les Petits-Augustins, qu'elle avoit fondés. « Elle fut grandement » regrettée, disent les Mémoires de la régence de Marie de Médicis, » princesse pleine de bonté, » & de bonne intention au bien & au repos de » l'état; qui ne faisoit mal qu'à elle-même ». Ce peu de paroles nous donne, je crois, l'idée juste qu'on doit se former du caractère de cette princesse; & se rapporte assez à ce qu'en a dit le duc de Sully.

voir ses enfans, comme ses fréquens voyages à Saint-Germain le font assez connoître. Enfin, elle s'en retourna le 11 au bois de Boulogne, sensiblement touchée de toutes les manieres gracieuses de LL. MM. pour elle.

Par les ordres qu'elle donna à ses officiers restés à Usson, Baranton, qui fut celui que S. M. envoya en faire la visite, ne trouva aucune opposition, au contraire, ils le firent tout d'abord maître du château; il en dressa son devis, & l'apporta au roi, qui persistant dans son premier dessein de le démanteler, m'ordonna de faire partir au plutôt pour cette exécution, un ingénieur, ou un commissaire d'artillerie. Je fus chargé de sa part, de remercier Marguerite du bon cœur avec lequel elle avoit fait ce sacrifice, & de payer exactement la valeur de tout ce qui se trouva de munitions à Usson, que Marguerite avoit destinées au paiement de la garnison qu'elle y entretenoit, si cette princesse n'aimoit mieux abandonner à ses gens de guerre ces provisions de guerre & de bouche en nature.

Je mets fin aux Mémoires de la présente année par un article, pour lequel je me tiens déjà sûr de l'approbation & des remercimens des cœurs nés droits & sensi-

bles. Dans toutes les villes considérables du royaume, particulièrement dans celles où il y avoit des arsenaux & des académies, on tenoit aussi pour la jeune noblesse, école de toutes sortes de jeux & d'exercices, soit militaires, soit de simple adresse, & on ne les cultivoit en aucun endroit avec plus de soin qu'à Paris, où les cours de l'Arsenal destinées à cet usage, étoient remplies presque à toutes les heures du jour. J'ai toujours été là-dessus du sentiment de Henri, qu'il n'y a point de fondement plus solide, non-seulement de la discipline & des autres vertus militaires, mais encore de cette noblesse de sentimens & de cette élévation de cœur, qui donnent à une nation la prééminence sur toutes les autres. J'y assistois même, lorsque je pouvois dérober un moment aux affaires, autant par goût, que parce que je croyois ma présence propre à donner de l'émulation.

Un après-midi de carnaval, tems le plus favorable à ces jeux, j'étois sorti de mon cabinet, pour me faire voir à toute cette jeunesse assemblée; j'arrivai fort à propos pour empêcher la suite de deux querelles, que ce faux point d'honneur dont on a bien voulu se rendre esclave en France, alloit rendre bien tragique; elles s'étoient

élevées pour un rien , comme la plupart de celles dont on voit s'ensuivre ces catastrophes si sanglantes ; mais le roi , je suis fâché de le dire , tenoit si mal la main aux édits que quelques-uns de ses prédécesseurs avoient déjà donnés contre l'usage barbare du duel , qu'on voyoit tous les jours répandre beaucoup de sang pour des sujets très-légers.

Je crus devoir remontrer à ces jeunes gens , qui s'assemblerent autour de moi , l'erreur où ils étoient sur le fait de la véritable valeur. C'est, leur disois-je, dans les lieux destinés à la guerre , & dans les actions qui ont pour objet le service de la patrie , qu'il est permis au courage de se montrer ; celui dont on s'arme contre des amis , ou des compatriotes , au mépris de toutes les loix naturelles , divines & humaines , n'est que brutalité , démence & vraie foiblesse. Je m'apperçus que la morale que je prêchois , étoit bien étrangère à de jeunes têtes échauffées par les bouillons du sang & de l'âge. L'un d'eux qui voulut apparemment se donner auprès de ses camarades , un air de suffisance , ou de bravoure , prit la parole , & me répondit que les princes ayant de tout tems permis , & même autorisé les duels , ils avoient

passé en coutume, qui tenoit lieu de loi.

Je me contentai pour le moment présent de faire sentir au jeune homme, qu'il s'appuyoit sur des principes de raisonnement faux & erronés, & d'empêcher toute voie de fait; mais lorsque retiré chez moi, je me fus livré à toutes mes réflexions sur la singularité d'un abus inconnu aux nations les plus policées, & en même-tems les plus courageuses, elles se trouverent lorsque je les eus mises sur le papier, composer une espece de mémoire, que je me crus obligé de faire voir au roi.

Il est vrai que les duels sont fort anciens en France, & même en Europe; mais seulement dans cette partie de l'Europe, où l'inondation des barbares, qui sert d'époque à cette odieuse coutume, prouve en même-tems leur méprisable source; & si les histoires des tems les plus reculés, comme celles de l'empereur Othon premier, & du divorce de Lothaire, en fournissent des exemples, on y peut répondre par des défenses non moins anciennes, soit ecclésiastiques, comme dans le concile de Valence en 855, soit séculières. Nous avons en France une très-vieille ordonnance royale, qui les interdit dans toutes les causes civiles, & les réduit aux criminelles, & seulement dans

dans cinq cas, leze-majesté, rapt, incendie, assassinat, & vol de nuit (11). S. Louis ôta ensuite toute restriction, & lorsque Philippe-le-Bel, son petit-fils, parut les rétablir en 1303, dans les accusations pour crime d'état, de viol & d'incendie, à quoi il les réduisit, il n'y fut porté que par le motif louable & blâmable tout ensemble, d'abolir plus insensiblement cette coutume meurtrière, qui avoit pris de nouvelles forces de son tems, en la renfermant dans des cas rares, exprimés par une loi positive : ce qui ne permet pas d'en douter, c'est qu'il défendit à quelque personne que ce fût de les permettre, en recevant ce qu'on appelloit gages de bataille, & qu'il déclara ce droit réservé à lui seul.

Pour mieux faire sentir, par la différence

(11) Consultez sur ces édits de S. Louis & de Philippe-le-Bel, sur l'origine, la forme & toute cette matiere du duel, les écrivains qui l'ont traitée à fond ; comme Paul de Montboucher, sieur de la Rivaudiere, dans son *traité des cérémonies & ordonnances appartenantes à gages de bataille & combat en camp clos, &c. en 1608* ; Jean Savaron, sieur de Villars, dans son *traité contre les duels, avec l'édit de Philippe-le-Bel, en 1610* ; Brantôme, dans le dixième tome de ses *Mémoires*, intitulé : *touchant les duels* ; d'Audiguier, Dupleix, Ruauld, Basnage, &c. avec plusieurs autres Italiens.

des duels de ce tems-là, d'avec ceux qu'on voit s'exécuter de nos jours, que dans une chose, qui étoit elle-même un abus dès sa première origine, il s'y en est glissé tant d'autres, qu'on ne fait plus de quel nom on doit se servir, il suffit d'une simple exposition des circonstances & des formalités qu'on voit qui s'y observoient.

En premier lieu, personne, quelque offense qu'on lui eût faite, ne pouvoit en chercher la vengeance de son droit, & comme on le voit aujourd'hui, par un premier mouvement de fantaisie & d'emportement, encore moins, par pure bravade, ce qui est à mon sens, tout ce qu'on peut imaginer de plus contraire aux loix de la société. Ils avoient leurs juges, devant lesquels celui qui se croyoit lésé dans son honneur, alloit expliquer son grief, & demander la permission de justifier par la voie des armes, qu'il n'attaquoit point son ennemi par une calomnie; il semble qu'il y avoit de la honte à paroître chercher le sang, pour le sang même. Ce juge qui assez communément étoit le seigneur du lieu, ne manquoit pas de faire venir aussitôt l'accusé, & n'admettoit cette preuve par les armes, dont le défi se faisoit en jettant par terre un gand, ou quelque autre gage, que quand il ne pouvoit tirer d'ail-

leurs la preuve du crime, ou de l'innocence.

Les gages étant reçus, le juge renvoyoit la décision de la querelle à deux mois delà ; pendant le premier desquels, les deux ennemis étoient livrés chacun à des amis communs, avec caution de les représenter. Ceux-ci s'attachoient par toutes sortes de moyens à découvrir le coupable, & à lui faire sentir l'injustice de soutenir une fausseté, dont il ne pouvoit attendre que l'infamie, la perte de son ame, & celle de sa vie : car ils étoient persuadés de la meilleure foi du monde, que le ciel donnoit toujours la victoire à la bonne cause, & par-là, l'action du duel devenoit dans leur esprit, un événement où l'homme n'avoit plus de part. Les deux mois expirés, on mettoit les deux complaignans en prison fermée, mais là ils tomboient entre les mains des ecclésiastiques, qui n'oublioient rien de ce qu'ils jugeoient capable de les détourner de leur dessein. Si malgré tout cela, ils y persistoient, on fixoit enfin un jour, où ils devoient vuidier leur querelle.

Ce jour venu, on amenoit dès le matin les deux champions, à jeun, devant le même juge, qui les obligeoit encore tous deux à assurer par serment, qu'ils disoient la vérité, après quoi on leur donnoit à

manger. Ils s'armoient ensuite en sa présence, la qualité des armes avoit été aussi réglée. Quatre parrains, choisis avec les mêmes cérémonies, les faisoient dépouiller, oindre tout le corps d'huile, couper la barbe & les cheveux en rond. Ils étoient conduits dans un camp fermé & gardé par des personnes armées, après qu'on leur avoit rappelé une dernière fois leurs dits & leurs accusations, pour voir s'ils y persistoient & s'ils n'avoient rien à y changer. On ne les quittoit pas même encore dans ce moment : les parrains se tenoient à côté d'eux aux deux bouts du camp, pour une autre cérémonie, capable elle seule de leur faire tomber les armes des mains, sur-tout s'ils avoient eu ensemble quelques liaisons d'amitié ; c'est que les parrains les faisoient mettre à genoux en cet endroit, l'un devant l'autre ; ils se prenoient par les mains, en se croisant leurs doigts entrelacés, se demandoient l'un à l'autre justice, se conjuroient de ne point soutenir une fausseté, protestoient d'agir avec toute la bonne foi possible, & se juroient de ne chercher la victoire ni par fraude ni par magie. Les parrains visitoient leurs armes pièces par pièces, pour voir s'il n'y manquoit rien, les ramenoient aux deux bouts du camp, & leur faisoient faire leur prière à genoux &

leur confession : enfin après leur avoir demandé s'ils n'avoient aucune parole à faire porter à leur adversaire , ils les laissoient en venir aux mains , ce qu'ils faisoient après le signal du hérault , qui crioit de dessus les barrières , par trois fois : *laissez aller les bons combattans*. Il est vrai qu'alors on se battoit sans quartier , & que le vaincu , mort ou vif , encouroit toute l'infamie du crime & du châtiment ; il étoit traîné sur la claie en chemise , & ensuite pendu , ou brûlé , pendant que l'autre s'en retournoit honoré & triomphant , avec un arrêt qui lui donnoit gain de cause , & toute autre sorte de satisfaction.

Il y a dans toute cette cérémonie quelque chose de bizarre & de ridicule ; mais du moins la religion , l'autorité & la prudence y sont écoutées , quoique tout à fait mal entendues ; au lieu qu'il n'y a rien que de monstrueux dans la démarche de deux petits maîtres , qui s'en vont furtivement sur le pré , tremper dans le sang l'un de l'autre des mains poussées par un instinct tout pareil à celui des bêtes carnassières. Si l'on s'y présentoit avec le même sang froid qu'autrefois , croit-on qu'il y eût seulement la centième partie des duels qu'on voit arriver aujourd'hui ? Mais on a jugé à propos de bannir la réflexion , de l'action du monde

la plus sérieuse; les uns s'y portent en aveugles, les autres s'applaudissant d'être nés pour la destruction de leur semblable, résuscitent le vil métier de gladiateurs, & sont en effet & plus méprisables, & plus redoutables que ceux qui ont autrefois porté ce nom.

Les formes observées en Allemagne dans les duels, n'ont rien d'essentiellement différent de celles de France, que je viens de marquer, qui étoient aussi reçues en Espagne & en Angleterre; seulement, celui qui se rendoit à son adversaire pour une simple blessure, étoit réputé infame, il ne pouvoit ni couper sa barbe, ni posséder charges, ni porter armes, ni monter à cheval; au contraire, celui qui s'étoit fait tuer en se défendant courageusement, étoit enseveli avec beaucoup d'honneur. Une autre singularité, qui devoit empêcher que les duels ne fussent communs dans l'Allemagne, c'est qu'il n'y avoit que trois endroits où l'on pût se battre, Witzbourg en Franconie, Uspach, & Hall en Suabe.

Je ne pus attendre que S. M. fût de retour à Paris, pour lui faire part du mémoire dont je viens de marquer le contenu, pour l'instruire des accidens qui y avoient donné lieu, & pour la prier d'aller au-devant d'un mal qui ne faisoit que devenir de plus en

plus contagieux par son indulgence. Je la priois dans la lettre que je lui écrivis sur ce sujet, de faire attention au conseil que j'osois lui donner, de renouveler les édits contre les duels; d'en aggraver considérablement la punition, & d'y tenir sévèrement la main; de défendre qu'on poursuivît autrement que juridiquement, toute parole d'injure & d'offense; mais aussi de faire en sorte que la justice qu'on en obtiendrait, fût assez prompte & assez bonne, pour appaiser le plaignant, & faire repentir l'agresseur; enfin de faire afficher ce nouveau règlement, au commencement de chaque année, dans les cours du Louvre, du Palais, de l' Arsenal & des lieux les plus fréquentés (12). Il est sûr, ainsi que je le représentois à S. M. qu'une réputation décidée sur le chapitre de la valeur personnelle, telle qu'étoit celle de ce prince, étoit capable de donner aux ordres qu'il auroit établis contre les duels, le double de

(12) Qu'on lise attentivement tout ce que le cardinal de Richelieu a dit sur cette matière, dans son testament politique, *sect. 2, chap. 3, part. 1*, qui a pour titre: *des moyens d'arrêter les duels*; on conviendra que ce grand ministre paroît avoir puisé toutes ses réflexions dans cet endroit de nos Mémoires & dans tous les autres où il est parlé du duel.

l'autorité attachée à la volonté des rois ; mais celle du maître des rois , supérieure à la leur , n'avoit pas réservé cet abus à extirper au regne de Henri-le-Grand.

On peut dire , sans prétendre par-là justifier ce prince , que son indulgence pour les duels , lui venoit de la disposition habituelle à voir sans émotion répandre le sang , qu'il avoit contractée dans ses longues guerres , & qu'au reste il n'étoit guères moins indifférent sur le sien propre. Il fut toujours un peu frappé de la fatalité du dernier moment , qu'il se déguisoit à lui-même chrétiennement , sous le nom de résignation entre les mains de Dieu. Il me fut adressé de Rome , en ce tems-là un avis d'une conspiration contre l'état , & d'un attentat contre la personne de S. M. que je ne crus pas devoir lui cacher , quoiqu'il ne me parût à moi-même digne que d'être méprisé comme il le fut de ce prince. Il me dit à cette occasion , qu'il s'étoit enfin convaincu que le bonheur de sa vie demandoit qu'il ne fît aucune attention à tous avis semblables à celui-ci (13) , pour ne pas rendre sa vie

(13) « Laissez-le , dit ce prince à ceux qui l'exhortoient à faire punir un homme qui avoit conspiré contre lui , » c'est un méchant homme ; Dieu » le punira sans que je m'en mêle » : *Mathieu* , tom. 2 , liv. 2 , pag. 359.

pire que la mort même ; que les tireurs d'horoscopes l'avoient assez menacé , les uns de mourir par l'épée , & les autres par un carosse , qu'aucun ne lui avoit jamais parlé de poison , qui étoit à son avis la manière la plus facile de se défaire de lui , parce qu'il mangeoit beaucoup de fruits , & sans essai de tous ceux qu'on lui présentoit ; que sur le tout il s'en remettoit au maître de sa mort & de sa vie.

Il n'est pas impossible qu'en parlant de la sorte , Henri ne comptât un peu , sans s'en appercevoir , sur le bonheur qui l'avoit accompagné , soit dans les dangers qui ne menaçoient que sa seule personne (14), soit

(14) Henri IV en échappa un le lundi 19 décembre. Voici comment M. de Perefixe rapporte la chose. « Le même jour que Mairargues fut » exécuté , un malheureux fou attenda sur la per- » sonne sacrée du roi , se jettant sur lui , une dague » à la main , comme il passoit à cheval sur le » Pont-neuf , en revenant de la chasse. Les va- » lets de pied de S. M. y ayant accouru , lui » firent lâcher prise , & l'eussent assommé sur le » champ , sans la défense du roi , qui le fit mener en prison au For-l'Evêque. Il s'appelloit » Jean de Lisle , natif de Vineux , près de Senlis. » Il fut aussi-tôt interrogé par le président Jean- » nin , qui n'en put jamais tirer aucune réponse » raisonnable ; car il étoit tout-à-fait hors de sens. » Il croyoit être roi de tout le monde , & disoit

250 MÉMOIRES DE SULLY,
dans ceux qui regardoient son état & sa fortune. De huit personnes dont il avoit eu le plus à craindre à ce dernier égard, il remarquoit qu'une étoile favorable l'avoit déjà défait des six plus considérables; l'un étoit mort dans les supplices, & deux autres de maladie, le quatrième étoit actuellement en prison, le cinquième avoit pris le parti d'un bannissement volontaire, & le sixième étoit réduit à flatter celui qu'autrefois il avoit voulu perdre. Pour l'autre sorte de bonheur, on en a vu des exemples dans toute son histoire; mais hélas! ce bonheur ne fut point complet; un moment trop malheureux pour la France, aussi bien que pour ce prince, a bien justement effacé toute cette idée de prospérité.

» que Henri IV ayant usurpé la France sur lui,
» il le vouloit châtier de sa témérité. Sur cela, le
» roi jugeant qu'il étoit puni par sa folie, com-
» manda qu'on lui fît seulement garder la prison, où
» il mourut peu de tems après : *Histoire de Henri-*
le-Grand, 3 part.

Fin du vingt-deuxième Livre.





LIVRE XXIII.

MÉMOIRES de l'année 1606. Jetons présentés au Roi par Rosny. Conversation entre le roi, la reine & lui, sur leurs brouilleries; autre entre Henri IV & Rosny, sur la politique où ils concertent les moyens d'abaisser la maison d'Autriche. Rosny est fait duc & pair. Expédition de Sedan; intrigue de cour à cette occasion. Lettres du duc de Sully au duc de Bouillon; conseil qu'il donne à Henri; Bouillon remet Sedan au roi; mécontentement donné à Sully au sujet du traité de Sedan, & ses plaintes contre Villeroy. Sully conseille à Henri de s'emparer des places du comté de Saint-Paul, & n'est point écouté; colere de Henri contre lui, au sujet de son entrée dans Paris. Différend de Paul V avec les Vénitiens; bon conseil donné par Sully aux deux partis. Démêlé de la ville de Metz avec les jésuites; nouvelles faveurs qu'ils reçoivent de Henri. Aventure du P. Cotton, au sujet d'Adrienne de Fresne. Autres affaires de

religion avec le clergé , au sujet du concile de Trente , entre les catholiques & les calvinistes de la Rochelle. Cérémonie du baptême des enfans de France. Règlement sur la gabelle & les élections ; autres opérations & réglemens de finance. Vie privée de Henri ; ses amusemens ; conversation entre lui & les courtisans. Suite des affaires militaires d'Espagne & de Flandre ; considération sur cette guerre. Autres affaires étrangères. Conjuratation contre le roi d'Angleterre.

LE roi & la reine se trouvant à Paris le premier jour de cette année , j'allai au Louvre dès le matin pour leur rendre les devoirs , & offrir les présens accoutumés. Je ne trouvai point le roi dans sa chambre. L'Oserai & Armagnac me dirent qu'il étoit couché avec la reine , dans la chambre de cette princesse , & qu'apparemment ils dorment encore tous deux , parce que l'incommodité de la reine les avoit tenus éveillés presque toute la nuit. Je passai à l'appartement de la reine , pour savoir de la Renouillere & de Catherine Selvage , l'état de la santé de LL. MM. & je grattai le plus doucement que je pus , pour ne pas les éveiller. Plusieurs voix qui s'éleverent en même tems , en demandant : *qui*

est là ? & que je reconnus pour celles de Roquelaure, Frontenac & Beringhen, me firent voir qu'il y avoit déjà du monde ; & après que je me fus nommé, j'entendis qu'on disoit au roi : « Sire, c'est M. le grand-maître. » Venez, venez, Rosny, venez, me cria ce prince ; vous allez dire que je suis bien paresseux ; mais vous ne le croirez plus, lorsque vous saurez ce qui nous retient si tard au lit. Ma femme, qui croit être sur son huitième mois, ayant eu quelques tranchées en se couchant, j'appréhendois qu'elle ne fît une mauvaise couche ; mais enfin sur le minuit, tout cela s'est passé en vents, tellement que nous étant tous deux endormis, nous ne nous sommes réveillés que sur les six heures ; mais de sa part, avec des gémissemens, des soupirs & des larmes auxquelles elle donne des causes imaginaires, que je vous dirai lorsqu'il n'y aura plus ici tant de gens ; car vous ne manquerez pas d'en dire votre ravelée ; & à mon avis, vos conseils ne nous y feront pas inutiles, non plus qu'ils ne l'ont été dans de semblables occasions. Mais en attendant que tant de gens soient sortis, voyons un peu tout ce que vous nous apportez pour nos étrennes, car je vois que vous avez-là trois de vos secrétaires avec des sacs de velours. Cela est vrai,

» Sire , lui répondis-je , je me suis souvenu
 » que la dernière fois que je vous ai vus
 » ensemble , vous & la reine , vous étiez
 » tous deux de fort bonne humeur , &
 » croyant que je vous y trouverois encore ,
 » dans l'espérance d'avoir un second fils ,
 » je vous suis venu apporter plusieurs étren-
 » nes qui vous feront plaisir , par celui
 » qu'elles donneront aux personnes aux-
 » quelles je les ferai distribuer en votre nom ,
 » & je souhaite que ce soit en votre pré-
 » sence & en celle de la reine. Quoiqu'elle
 » ne vous ait rien dit , reprit ce prince ,
 » comme elle avoit de coutume , faisant la
 » dormeuse , je fais bien qu'elle ne dort
 » pas pourtant ; mais elle est en colere
 » contre moi & contre vous. Nous par-
 » lerons de cela , lorsqu'il n'y aura plus
 » ici que vous , la Renouillere , Beringhen
 » & Catherine ; car ils en savent quelque
 » chose : mais voyons vos étrennes. Ce
 » n'est pas ici , dis-je à S. M. un équipage
 » de grand-maître d'artillerie , ni des li-
 » béralités dignes du trésorier d'un riche
 » & puissant roi ; mais quelque petits que
 » soient ces présens , ils ne laisseront pas
 » de donner plus de joie à ceux qui les
 » recevront , & de vous mériter plus de re-
 » merciemens de gloire & de louanges ,
 » que tous les dons excessifs que vous faites

» à des personnes que je fais qui ne vous
 » en remercient que par des plaintes plei-
 » nes d'ingratitude. Je vous entends à demi
 » mot, repliqua Henri, comme vous mon-
 » trez quelquefois en faire autant de moi ;
 » mais sachons ce que c'est que vos pré-
 » sents, sans plus parler de ce que vous
 » entendez ».

Je fis approcher les trois de mes secré-
 taires qui en étoient chargés, & je dis au
 roi : « Sire, voilà Arnaud l'ainé qui a dans
 » mon sac où je porte les papiers du con-
 » seil, trois bourses de jetons d'or ». Je
 les lui montrai, & lui en expliquai la
 devise, qui exprimoit l'amour des peuples
 pour S. M. « L'une de ces bourses, con-
 » tinuai-je, est pour vous, Sire, l'autre
 » pour la reine, & la troisième pour M. le
 » dauphin, c'est-à-dire, pour *Mamanga* (1)
 » si la reine ne la retenoit point, comme
 » elle a toujours fait. Il y a dans le même
 » sac, huit bourses de jetons d'argent à
 » la même empreinte, deux pour vous,

(1) Madame de Montglat, que le petit prince appelloit ainsi. Dans le vol. 9138 des mss. royaux, tout remplis d'originaux de lettres de Henri IV, de la reine & de madame Elisabeth de France, à madame de Montglat, il y en a une du jeune dauphin à sa sœur, où il lui marque qu'il baise les mains à *Mamanga*.

» deux pour la reine , & quatre pour la
 » Renouillere, Catherine Selvage & telle
 » autre qu'il vous plaira , qui couche dans
 » la chambre de la reine. Le jeune Arnaud
 » porte un autre sac , dans lequel il y a
 » vingt - cinq bourses de jetons d'argent ,
 » pour être distribuées à M. le dauphin ,
 » madame de Monglat, madame de Drou
 » & mademoiselle de Piolant, aux nour-
 » rices & autres femmes-de-chambre de vos
 » enfans , & aux filles de la reine ; & dans
 » le troisiéme sac que porte le Gendre , il
 » y a trente sacs , de cent écus chacun en
 » demi-francs tous neufs , faits au moulin ,
 » & si larges , qu'ils paroissent des francs
 » entiers , c'est pour donner les étrennes à
 » toutes les filles & femmes-de-chambre
 » de la reine & des enfans de France ,
 » selon que vous me l'avez ordonné. J'ai
 » laissé dans mon carrosse , à la garde d'un
 » de mes gens , deux grands sacs de dou-
 » zains , aussi tout neufs , chacun de cent
 » écus , qui font douze mille sous , pour
 » être partagés aux pauvres invalides qui
 » se trouveront sur les quais de la riviere
 » proche du Louvre. Ils en font déjà , à
 » ce qu'on m'a dit , presque tous remplis.
 » J'y ai envoyé douze hommes de la ville
 » des plus charitables , pour les faire ran-
 » ger & les leur distribuer en conscience.

» Tous ces pauvres gens, & les filles &
» femmes-de-chambre de la reine, témoi-
» gnent plus de joie de ces petites étrennes
» de village, en petites pieces toutes neuves,
» que vous ne sauriez croire. Ils disent tous
» que ce n'est pas tant pour la valeur du
» don, que parce que c'est une marque que
» vous vous souvenez d'eux & que vous
» les aimez; & principalement les filles
» de la reine: elles disent que ce qu'on
» leur donne pour s'habiller, on leur spé-
» cifie à quoi il faut qu'elles l'emploient,
» mais que ces cent écus-ci, c'est pour en
» acheter des nippes, qui sont le plus de
» leur goût. Mais, Rosny, me dit S. M.
» leur donnerez-vous leurs étrennes, sans
» qu'elles vous viennent baiser? Vraiment,
» Sire, lui répondis-je, depuis que vous
» le leur commandâtes un jour, je n'ai eu
» que faire de les en prier, elles me vien-
» nent bien baiser d'elles-mêmes, sans que
» madame de Drou, qui est si dévote, fasse
» autre chose qu'en rire. Or ça, Rosny,
» continua Henri du même ton, me di-
» rez-vous vérité? laquelle baisez-vous de
» meilleur cœur, & trouvez-vous la plus
» belle? Ma foi, Sire, repartis-je, je ne
» faurois vous le dire, car j'ai bien d'au-
» tres choses à faire qu'à penser à l'amour,
» & à juger laquelle est la plus belle, &

» je crois qu'elles pensent aussi peu à mon
 » beau nez, que moi au leur : je les baise,
 » comme on fait des reliques, en présen-
 » tant mon offrande ». Le roi ne put s'em-
 pêcher d'éclater de rire, & dit, en s'adres-
 sant à tous ceux qui étoient dans la cham-
 bre : « Hé bien ! ne voilà-t-il pas un pro-
 » dige financier, qui fait de si riches pré-
 » sents du bien de son maître, pour un
 » baiser » ? Après s'être encore réjoui un
 moment de cette idée : « Allez tous dé-
 » jeûner, dit Henri aux courtisans, & nous
 » laissez un peu causer sur d'autres affaires
 » de plus grande importance ».

N'étant plus demeuré dans la chambre
 que la Renouillere & Catherine, le roi
 poussa tout doucement la reine, & lui dit,
 » Eveillez-vous, dormeuse, venez me bai-
 » ser, & ne grognez plus ; car pour mon
 » regard, tous les petits dépits sont déjà
 » passés, de peur que cela ne nuise à votre
 » grossesse. Vous croyez, poursuivit-il, que
 » Rosny me flatte dans les petites brouil-
 » leries que nous avons ensemble ; vous pen-
 » seriez tout autrement, si vous saviez toutes
 » les libertés qu'il prend de me dire toutes
 » mes vérités. Quoique je m'en mette quel-
 » quefois en colere, je ne lui en veux point
 » de mal pour cela ; tout au contraire,
 » je croirois qu'il ne m'aimeroit plus, s'il

» cessoit de me remontrer ce qu'il croit
 » intéresser l'honneur & la gloire de ma
 » personne, le bien de mon royaume &
 » le soulagement de mes peuples; car, voyez-
 » vous, ma mie, ajouta ce prince, il n'y
 » a point d'esprits si justes, ni si droits,
 » qui ne tombassent tout-à-fait, s'ils n'é-
 » toient soutenus, lorsqu'ils commencent à
 » broncher, par les bons conseils de servi-
 » teurs fideles & d'amis prudens. Et afin que
 » vous connoissiez que tout ce que je vous dis
 » est vrai, sachez que depuis quinze jours, il
 » ne fait que me dire qu'il croit que vous
 » êtes dans votre huitième mois, & que
 » pour cette raison, je dois me retenir de
 » rien dire, ni faire, qui puisse vous fâ-
 » cher, de peur que cela ne fût tort à votre
 » fils; car il veut toujours que c'en soit
 » un (2) ».

Ce bon prince prit ensuite avec elle un air encore plus caressant, & la pria de

(2) Les astrologues l'avoient prédit, dit le Journal de l'Etoile, & que la reine couroit risque de la vie. Elle accoucha heureusement, le 10 février, d'une fille. Henri IV, en la consolant, (car elle souhaitoit passionnément que ce fût un garçon,) lui dit avec sa gaieté ordinaire, que si cette fille demuroit sans établissement, il en demeureroit bien d'autres, & que si sa mere n'avoit point fait de fille, elle n'auroit jamais été reine de France.

lui dire devant moi ce qui l'avoit fait réveiller en soupirant & en pleurant. La reine s'étant enfin tournée vers lui, dit que son affliction avoit été causée par un songe, qui lui avoit paru confirmer un rapport qu'on lui avoit fait il y avoit trois jours; mais qu'elle s'étoit foulagée en pleurant. Elle pria le roi à son tour, de lui épargner ces chagrins, du moins lorsqu'elle feroit grosse, en s'abstenant de tenir des discours, « qui » font croire, dit-elle, à moi & à d'autres, » que vous vous plaisez plus à la com- » pagnie de certaines personnes, qu'en la » mienne; & encore, quelles personnes, » poursuivit-elle? que je fais de science cer- » taine ne vous être nullement fidelles, & » bien plus, qui vous haïssent dans leur » cœur: je fais bien pourquoi; mais sur » cela je m'en rapporte au sentiment de » M. de Rosny, & je l'en croirai ».

Je détournai cette explication, en répondant d'une manière générale, que je sentoïis une véritable joie de voir LL. MM. s'expliquer ainsi sur leurs petits débats, avec tant de cordialité; que je trouvois qu'il ne leur seroit pas difficile de se les épargner à l'avenir, si elles vouloient sérieusement s'en rapporter aux moyens qu'employeroient pour cet effet, ceux qui s'attachoient à servir plutôt leur véritable in-

térêt, que leur dépit. Cette ouverture fut faisie aussi-tôt, & d'une commune voix, par tous les deux; & l'on m'obligea de proposer ces moyens, la reine disant qu'elle étoit résolue de s'en servir, & le roi, qu'ils seroient toujours fort de son goût. Je déclarai donc franchement à LL. MM. après les avoir fait convenir que tout autre remede n'aboutiroit qu'à parler & agir aussi inutilement qu'on avoit fait jusqu'à présent, qu'il ne leur restoit qu'une seule chose à faire, pour être une bonne fois défaits de toutes les causes de ces brouilleries; c'est que puisqu'elles se défioient, & avec raison, de leur fermeté à prendre & à soutenir un parti, il falloit avoir recours à une personne qu'elles en jugeroient plus capable, transporter tous leurs droits à cette personne, se cacher à elles-mêmes tout l'intérêt qu'elles avoient dans cette affaire; enfin gagner sur soi d'agir pendant & après la décision, comme si elles avoient véritablement cessé d'y prendre aucune part. Je leur conseillai de choisir un homme assez ferme pour ne se laisser ébranler par aucune considération, & capable d'un attachement à leurs personnes assez pur & assez désintéressé pour oser s'en servir, en violentant, s'il le falloit, leur inclination.

Je me montrai fort éloigné de briguer

cet emploi, qui, en effet, n'étoit pas fort agréable; mais je déclarai à LL. MM. que si c'étoit sur moi qu'elles jettoient les yeux, il falloit qu'elles commençassent par les fermer absolument sur tous les moyens qu'elles me verroient employer, & que pour m'assurer que mon ouvrage ne seroit point détruit par quelque retour de foiblesse, elles s'obligeassent de la maniere la plus forte, accompagnée même d'un ordre absolu, de n'apporter aucun empêchement à tout ce que je ferois, & de n'en conserver aucun ressentiment, supposé que l'une des parties, ou peut-être toutes les deux, eussent quelque violence à se faire sur le remede dont je me servirois. Je crois qu'on devine sans peine quel auroit été ce remede (3), & je puis dire qu'en ce cas, nulle considération humaine n'auroit été capable de m'arrêter; mais je me doutois bien qu'on ne me laisseroit pas venir jusque-là. Le roi répondit pourtant qu'il étoit prêt à signer cet engagement, & à me revêtir de toute l'autorité nécessaire; mais pour la reine,

(3) M. de Sully l'a fait connoître précédemment, dans le conseil qu'il donna au roi, de faire passer les monts à quatre ou cinq personnes, & la mer à autant, pour me servir de ses termes.

se voyant pressée, elle n'osa franchir le pas; elle dit qu'elle vouloit y penser plus mûrement, ou que je lui dise ce que je prétendois faire. Elle ne l'ignoroit pas, non plus que le roi, mais elle fut effrayée des suites du compromis. Nous ne fîmes plus après cela que discourir en l'air sur cette matiere; j'appelle ainsi agiter sérieusement ces frivoles projets de cour, déjà si souvent épuisés. Je ne m'y prêtai que par pure complaisance pour LL. MM. qui exigèrent ces nouvelles démarches de ma part. Je me retirai, lorsque la reine demanda sa chemise, & que le roi appella pour se faire habiller.

Le roi & la reine m'e rendirent mes étrennes, par des présens considérables pour mon épouse & pour moi. Nous en reçumes aussi de la reine Marguerite. Le premier jour de l'année, celui des rois, & tout le tems que S. M. séjourna à Paris, se passa en festins, mascarades & divertissemens de toute espece (a). Le 10 janvier, ce prince vint à l'Arsenal, par un fort beau tems, voir une course de bague faite avec de grands préparatifs.

La fête finie, le roi me mena dans la grande allée des jardins, où s'étant arrêté

(a) *De Thou, Mercure François, année 1606.*

sur le mur du balcon , je vis avec beaucoup de plaisir , qu'il commença à m'entretenir très-sérieusement de ses desseins politiques , à l'occasion de mes jetons , dont il me dit que la devise avoit été fort goûtée. Je m'appercevois déjà depuis quelque tems que Henri se laissoit frapper de plus en plus de la nécessité & de l'importance de cette exécution politique , & que chaque jour lui levoit un nouvel obstacle. Il me disoit souvent que Philippe III , n'avoit guères profité des sages conseils de Philippe II, son peré, de regarder comme des chimeres, ces fastueuses idées de monarchie universelle, dont ses prédécesseurs s'étoient entêtés; que tous les procédés de ce prince montroient bien qu'il n'y avoit pas encore renoncé, & qu'aucun des princes de la chrétienté ne seroit exempt d'insulte de sa part, jusqu'à ce qu'on eût fait sentir à cette orgueilleuse monarchie toute son impuissance, en frappant ce grand coup, dont il m'avoua que la pensée que je lui en avois fait naître, & que j'avois communiquée au roi d'Angleterre, n'avoit pas toujours fait sur son esprit toute l'impression qu'elle méritoit. Je crois que ce qui contribua le plus à produire cet effet, furent les procédures faites l'année précédente par la chambre des grands-jours, qui en
découvrait

découvrant toutes les sourdes pratiques de l'Espagne, avoient considérablement augmenté l'averfion naturelle de Henri pour cette couronne.

Mais je puis dire auffi que la réfolution où je voyois ce prince, étoit en grande partie le fruit de tous les entretiens que nous avions eus enfemble fur ce fujet. Eh ! quel eft le prince tant foit peu fenfible à fa gloire, qui en fongeant à tout ce qu'une avarice & une ambition infatiables ont fait entreprendre dans ces derniers tems à la maifon d'Autriche, ne fe fente pas pénétré d'indignation ! Ce Raoul de Habsbourg, dont les plus nobles travaux, lorsqu'on lui vint annoncer fon élection à l'empire, avoient été de conduire aux environs de Baffe quelques foldats, du tems des factions des Etoiles & des Papeguais, n'a point de repos, qu'il n'ait partagé l'Alface entre lui & la ville de Strasbourg, & enfuite augmenté fon petit domaine des duchés d'Autriche, Stirie, Carinthie, & des autres biens héréditaires que poffede aujourd'hui fa maifon en Allemagne. Depuis le commencement du quatorzième fiècle, où ceci fe paffoit, jufqu'à nos jours, combien d'états, quelle immense étendue de pays n'a-t-elle pas dévorée ? Tous les royaumes d'Espagne, ceux de Naples & de Si-

cile en Italie, avec les isles de Sardaigne, Maïorque & Minorque, la Bohême & la Hongrie en Allemagne, la Bourgogne, la Flandre & tous les Pays-Bas; joignez-y les possessions qu'elle s'est faites dans les isles orientales & dans le nouveau monde, presque égales en étendue à tout ce que nous connoissons des trois autres parties de la terre, doutera-t-on encore que Charles-Quint, qui est celui qui l'a élevée à un si haut degré de puissance, enflé de tant de succès, n'ait songé très-sérieusement à engloutir le reste de l'Europe, l'Asie & l'Afrique?

Ce vain projet de monarchie universelle demande-t-il d'autre preuve, que la destruction des protestans d'Allemagne, la conquête de Tunis & d'Alger, l'invasion de la France, si bien déclarée par l'irruption en Provence, & par le fameux siège de Metz, toutes entreprises formées en même-tems par cet orgueilleux monarque? Et si nous avons vu échouer ce projet, à quoi faut-il l'attribuer, sinon aux différentes circonstances & aux obstacles qu'apporte à son propre bonheur, par trop de précipitation, un cœur qui tout enivré de ses triomphes, ne voit plus rien d'impossible? Charles-Quint entreprend trop de choses & trop au-dessus de ses forces; il s'y porte

fans précaution, & presque fans préparation ; il brave la terre, la mer, les éléments & les saisons ; Soliman, qui lui tient tête dans l'Europe, l'Asie & l'Afrique, François I, Henri VIII, le pape, les rois de Navarre, de Tunis & d'Alger, & pour mieux dire, tous les princes de la chré-
 rienté, qu'il a forcés de s'armer contre lui, sont autant d'ennemis qu'il dédaigne & qu'il n'apperçoit presque pas. Il ne fait pas ménager les seules ressources qui lui restent ; ses propres sujets se révoltent en Espagne, en Flandre & en Sicile. Lorsqu'enfin il a reconnu son erreur, il n'y connoît d'autre remede, que d'en sortir par un coup de désespoir, qui lui fait tout abandonner pour se confiner dans un cloître. Je ne traçois jamais ce tableau à Henri, sans y ajouter que Philippe II, aussi ambitieux, & plus politique que son pere, avoit repris tous ses mêmes desseins, & qu'il auroit pu y réussir, si ses vues particulieres sur la France, l'Angleterre & l'Irlande, n'avoient été traversées par le plus heureux effet du hasard ; qui avoit fait rencontrer ensemble deux aussi fortes têtes, que celles de S. M. & de la reine Elisabeth (4).

(4) Ce ne peut être que dans la vue d'envahir la France, en tout ou en partie, que Philippe II,

J'avois toujours appréhendé l'effet des suggestions des courtisans, & des discours de la reine. Cette princesse entretenoit continuellement le roi son époux, des avantages d'une double alliance avec l'Espagne, & vouloit toujours qu'il regardât cette union de la France avec Rome & les deux branches Autrichiennes, comme un moyen d'éteindre toutes sortes de factions en Europe, aussi conforme à la saine politique, qu'à la religion. Il m'avoua que ces discours, dont toute la cour retentissoit depuis quelque tems, ne le touchoient plus, & que si on le voyoit quelquefois les écouter & y répondre en homme qui par des objections sensées, paroît chercher à se convaincre, ce n'étoit que pour ne pas laisser pénétrer son secret à toutes ces personnes, & pour les entretenir au contraire dans l'espérance de le gagner, jusqu'à ce que le moment de lever le masque fût arrivé. Nous convînmes que les choses n'en étoient pas encore à ce point, & nous conclûmes cet entretien, comme quelques autres sur cette

eut dessein de se mettre en possession des états du duc de Savoye, en donnant à ce duc en échange, quelqu'un de ses états. C'est l'historien Mathieu qui nous apprend cette particularité : *tom. 2, liv. 2, pag. 240.*

matiere, par avouer que jusqu'à ce moment il n'y avoit rien de mieux à faire, que de continuer à s'assurer pour cette association, des princes d'Allemagne & d'Italie, principalement de l'électeur de Baviere & du duc de Savoye; le premier, par l'objet de la couronne impériale, & celui-ci, par l'espérance de la Lombardie & de la dignité royale accordée en faveur du mariage de son fils aîné, avec madame de France.

Il ne se présenteoit point de moyen pour lever l'obstacle que le roi devoit s'attendre à trouver dans le duc de Bouillon, que celui de le mettre à la raison, en s'emparant de la ville de Sedan. Henri trouva cet expédient de lui-même, & il s'y arrêta d'autant plus volontiers, que cette expédition parut pouvoir être entreprise sans tirer à conséquence pour tout le reste; c'est ce que notre entretien eut de plus effectif. Le roi m'ordonna de mettre incessamment sur pied un équipage d'artillerie, proportionné à la réputation de cette place, plutôt qu'à sa valeur réelle, que ce prince ne connoissoit pas aussi parfaitement que moi. Il me déclara que son dessein étoit d'y marcher en personne, à moins qu'il ne fût arrêté par la goutte, ou par quelque autre incommodité; qu'en ce cas, c'est moi qu'il char-

geroit de conduire cette entreprise : & afin que je pusse joindre ensemble l'autorité & la dignité convenables à une fonction aussi éminente, S. M. m'offrit en ce moment, & je puis le dire, me commanda d'accepter le rang de duc & pair, en me disant de lui nommer celle de mes terres à laquelle je ferois attacher ce titre, afin qu'elle en fît aussi-tôt dresser les patentes par Villeroy.

J'avois déjà refusé cette dignité, lorsque le roi m'envoya ambassadeur en Angleterre. Les libéralités de ce maître bienfaisant ayant levé depuis ce tems-là l'obstacle qui m'avoit empêché de profiter de sa bonne volonté, & voyant d'ailleurs que ce prince le feroit presque autant pour son intérêt, que pour mon avantage propre, j'acceptai avec reconnoissance le nouveau bienfait que j'en recevois. Je lui nommai Sully. Les lettres en furent signées le 12 février, scellées peu de jours après, & enregistrées le dernier du même mois (5). Il n'y eut aucun des seigneurs de la cour, ni presque des grands

(5) De Thou, liv. 36, & presque tous les historiens, font mention de la distinction avec laquelle cette dignité fut conférée au marquis de Rosny. Henri IV l'avoit déjà fait auparavant conseiller d'honneur au parlement.

du royaume, qui ne me fit l'honneur de m'accompagner, lorsque je me présentai au parlement pour la cérémonie de ma réception. Elle fut encore plus honorée par la présence de tous les princes du sang, excepté M. le comte de Soissons. La grande chambre, la salle, toutes les galeries & les cours mêmes, étoient si pleines, qu'à peine on pouvoit s'y retourner. J'amenai au sortir, soixante des plus distingués, à l' Arsenal, où les attendoit un repas en gras & en maigre, pour lequel je n'avois rien épargné. Une surprise heureuse pour moi, fut d'y trouver S. M. elle-même, qui s'y étoit rendue pendant la cérémonie, sans avoir voulu m'en prévenir. « Monsieur le grand-maître, » me cria le roi, du plus loin qu'il me vit » arriver, je suis venu au festin sans prier, » ferai-je mal dîné? Cela pourroit bien être, » Sire, lui répondis-je, car je ne m'atten- » dois pas à tant d'honneur. Je vous assure » que non, reprit ce prince, en interrom- » pant mes remerciemens; j'ai visité vos » cuisines, en vous attendant, où j'ai vu » le plus beau poisson, qu'il soit possible » de voir, & force ragoûts à ma mode, & » même parce que vous tardiez trop à mon » gré, j'ai mangé de vos petites huîtres de » chasse, tout-à-fait fraîches, & bu de vo- » tre vin d'Arbois, le meilleur que j'aie ja-

» mais bu ». La gaieté du roi assaisonnant le plaisir de la table, le reste du jour se passa à la satisfaction de tous les convives.

Le lendemain dès le matin, S. M. m'envoya chercher, & elle me demanda en présence de tous les courtisans assemblés, si je songeois à faire le mémoire de l'équipage d'artillerie pour attaquer Sedan, dont elle m'avoit parlé. Il étoit déjà dressé, & je l'avois mis dans ma poche, en sortant de mon cabinet : je le présentai au roi qui se le fit lire tout haut. La cour fut instruite par cette lecture du nouveau dessein du roi, qui dit ensuite plaisamment, que le duc de Bouillon quoique naturalisé Allemand, n'auroit peut-être pas oublié comment on parloit en France, & qu'en tout cas, on pourroit le lui r'apprendre en peu de tems, par ce moyen. S. M. attendant que je lui dise mon avis sur cette guerre, je pris la parole, & dis, que je ne croyois pas le duc de Bouillon assez peu avisé, pour ne pas sentir la disproportion des forces de S. M. avec les siennes, & pour s'exposer à en faire l'expérience ; que je l'avois prévenu dès long-tems, que sa place ne valoit rien contre le canon, & que la connoissant mieux que personne, si on lui voyoit faire quelque semblant de vouloir résister, ce ne seroit que dans l'espérance d'employer

utilement pendant ce tems-là, les ruses de la négociation ; que j'osois pourtant conseiller à S. M. si elle me permettoit de me servir de ce terme, de mander une dernière fois au duc de Bouillon, que dans la conjoncture présente, il pouvoit encore venir en toute assurance se jeter à ses pieds, sûr que cette soumission, & plus d'exactitude à tenir sa parole, lui feroient obtenir son pardon, & le même traitement que par le passé ; mais que s'il refusoit cette dernière grace, il ne devoit plus s'attendre à être reçu à aucune composition. Je continuai à rendre compte de mes préparatifs au roi ; il approuva l'idée qui m'étoit venue, de ne faire fortir de Paris que le gros de l'artillerie, & de prendre les munitions & faire les autres provisions nécessaires, dans les lieux les plus proches de Sedan, pour épargner les frais de transport & de chariage.

Cette affaire n'alla pas à beaucoup près aussi vite que je m'y étois attendu, par toutes les oppositions qui y furent apportées à la cour, où il sembloit que le plus petit préparatif de guerre causât presque la même allarme, qu'il auroit pu causer chez l'ennemi. Il n'y étoit bruit que des difficultés qu'on rencontreroit devant une place, dont tout le monde exagéroit à Henri la

situation & les fortifications, & des inconvéniens, dont un siège aussi long qu'on vouloit que le fût celui-là, seroit inmanquablement suivi. On auroit dit à entendre ainsi discourir, que le ciel & la terre dussent se mouvoir en faveur de Bouillon & de sa ville. On fit tomber sur ce sujet entre les mains de S. M. un mémoire en forme de lettre, plein non-seulement d'absurdités, mais encore d'impertinences. Le roi croyoit y reconnoître le style du duc lui-même, mêlé avec celui de du Plessis & de Tilenus. Il n'est pas surprenant de voir ainsi parler, ou les amis particuliers du duc de Bouillon, ou les protestans, qui pouvoient trouver intéressé dans cette affaire le corps entier des religionnaires : tels que Montluet, la Noue & les deux S. Germain; mais il l'est beaucoup, que des personnes, qui n'avoient aucune liaison avec le duc de Bouillon, & d'autres, qui étoient même gens du métier, comme l'ingénieur Erard, ne parlassent jamais de ce projet, que pour y faire voir une impossibilité absolue : j'aurois de la peine à décider que toutes ces personnes fussent bien intentionnées pour le bien de la chose.

Le roi tomba lui-même dans une irrésolution, que je ne pouvois comprendre. Je lui représentai alors plusieurs fois inutile-

ment, qu'il donnoit par-là gain de cause à des gens, qui n'ayant ni armes, ni cœur, ni mains, ne comptoient que sur cette unique ressource, & il est vrai que le duc de Bouillon ne laissa pousser la chose aussi loin qu'elle le fut, que parce qu'il se persuada, sur le rapport de ceux qui le servoient à la cour, & l'informoient des dispositions de S. M. qu'elle ne passeroit point jusqu'à l'exécution. Un autre expédient qu'on mit en usage, fut de faire entendre au roi, que le duc ne songeoit à rien moins qu'à lui résister; mais qu'il ne pouvoit se résoudre à paroître timide & rampant à des personnes, qui au lieu de lui rendre fidèlement les intentions de S. M. sembloient chercher à l'aigrir par le ton impérieux & menaçant: que si en la place de ces personnes (c'est moi qu'on désignoit ici), on mettoit vis-à-vis de lui des gens propres à lui inspirer de la confiance, le roi en seroit bientôt convaincu: Montluet (6) & la Noue entre autres, se faisoient fort de le ranger sans peine à son devoir. Le roi crut ne pouvoir mieux faire que de les lui députer. Ils ne rapportèrent que des paroles générales & ambiguës, qui n'ouvrirent pourtant pas en-

(6) François d'Angennes, sieur de Montluet. Odet de la Noue.

core les yeux à Henri, parce que d'un autre côté, ils lui firent Sedan absolument imprénable, par les travaux qui venoient d'y être faits tout nouvellement, soit qu'ils se fussent laissés frapper de cette fausse opinion, ou seulement qu'ils affectassent de l'être. Quoi qu'il en soit, au lieu d'aller en avant, sur la réponse du duc de Bouillon, Henri n'en témoigna que plus fortement, que le succès lui paroïssoit très-douteux.

Je fis à mon tour des réflexions sur les dispositions où je voyois le roi, & je commençai à craindre que lorsqu'à force de le soutenir contre les cris de tout le monde, & contre ses propres craintes, je l'aurois embarqué, sur quelque difficulté imprévue qui viendroit peut-être à se rencontrer, on n'agit si puissamment auprès de S. M. déjà mal prévenue, qu'on lui fît abandonner son entreprise, après beaucoup de bruit & de dépense, ou goûter un accommodement avec le duc, à des conditions qui ne conviendroient ni à sa personne, ni à sa dignité; auquel cas il eût été bien plus à propos de ne point engager du tout la partie, & de chercher pendant qu'il en étoit encore tems, quelque autre moyen de sauver l'honneur de S. M. Le reproche d'une vaine levée de boucliers, me parut encore ne

pouvoir retomber que sur moi. On m'accuseroit d'avoir trop ou trop peu fait; j'étois sûr que toutes les imputations, même les plus contradictoires, me feroient faites à la cour, & par les mêmes bouches. Je conclus qu'il falloit que Henri se déterminât de lui-même : je voulus voir à quoi il seroit porté par ses propres réflexions.

Je commençai donc à lui parler plus froidement & moins souvent, de l'entreprise de Sedan, & je tins la même conduite en public. Le roi s'aperçut des premiers de ce changement, & comme il n'eut garde de pénétrer le motif qui me faisoit agir, & qu'il ne s'imagina point non plus que j'eusse changé d'opinion sur le duc de Bouillon & sur Sedan, il se mit dans l'esprit, qu'après avoir fait moi-même de plus sérieuses réflexions au conseil que je lui avois donné, j'avois apparemment rétracté tacitement mon premier sentiment, & envisagé que le coup que j'allois porter à l'un des chefs de la religion, pourroit quelque jour retomber sur la religion même, en ouvrant le chemin à opprimer, l'un après l'autre, tous ceux qui la soutenoient en France. De cette considération, que Henri regarda comme indubitable, il passa facilement à croire que je ne pensois pas avantageusement sur son équité, ou que mon

attachement à ma religion me menoit trop loin. Il s'ouvrit de ce soupçon à quelques personnes, qu'il favoit être de mes amis; & pour s'en éclaircir avec moi-même, il vint à l'Arſenal, où j'étois retenu dans ma chambre, par ma bleſſure de la bouche & du cou. Il s'y étoit formé un abcès, qui en fit fortir un eſquille d'os, de la bourre, du plomb & quelques grains de poudre, encore ſi frais & ſi entiers, qu'elle prit feu, lorsqu'on la mit ſur les charbons ardens.

« Il me ſemble, me dit Henri, en mettant tant ſur le tapis le duc de Bouillon, que je ne vous trouve plus ſi réſolu dans cette affaire de Sedan que vous l'étiez il y a quelque tems, ni que je vous ai vu l'être en d'autres occasions bien plus difficiles. Qu'y a-t-il? dites-le-moi librement & ne me célez rien, je vous en prie ». La vivacité de ce prince fit que tout de ſuite, ſans me donner le tems de lui répondre, il me fit part de l'idée qu'il avoit eue ſur mes allarmes au ſujet des religionnaires de France. Il proteſta fortement contre le ſoupçon qu'il travaillât à ruiner les principaux réformés l'un par l'autre. Il en appella à la connoiſſance que j'avois de ſes ſentimens, & me demanda ſ'il n'étoit pas vrai que tout le monde favoit que dans ce

qui concernoit le service de sa bouche & de sa personne, il aimoit mieux se mettre entre les mains des réformés, que dans celles des catholiques. Il m'assura encore, qu'il ne haïssoit point personnellement le duc de Bouillon : qu'il n'exigeroit rien de lui, qui fût capable de le déshonorer, en un mot, qu'il me laissoit le juge de la maniere dont il devoit le traiter.

J'entendis avec joie ce prince parler de la sorte. Je lui témoignai être parfaitement instruit & persuadé de ses sentimens pour tout le corps protestant en général, & pour moi en particulier, sans lui dissimuler pourtant la peine que m'avoit faite la maniere dont en dernier lieu il avoit pensé sur mon chapitre. Je lui avouai la véritable cause du refroidissement apparent qu'il avoit remarqué en moi sur le projet de Sedan, telle que je l'ai marquée plus haut. Ensuite épuisant de nouveau les réflexions qu'on pouvoit faire sur ce sujet, j'en fis faire une à S. M. à laquelle personne n'avoit songé : c'est que Bouillon ayant fait pour fortifier Sedan, des dépenses qui l'avoient entièrement épuisé, & peut-être même considérablement obéré, il se pouvoit bien faire que la véritable considération qui l'empêchoit de se rendre aux desirs de S. M. est qu'il s'ôtoit, en lui remettant Sedan, la

seule ressource qui lui restoit pour réparer ses affaires dérangées : que dans cette supposition , pour frapper à la bonne porte , il ne falloit peut-être qu'offrir au duc une somme , qui suffît à acquitter ses dettes. Je fis voir à S. M. que si en donnant à Bouillon deux cens mille écus , on pouvoit lui rendre toutes les autres conditions supportables , elle y en gagneroit encore six cens mille , parce que les frais d'un pareil armement ne pouvoient monter à moins de huit cens mille écus : nouveau motif de traiter le duc dans toute la rigueur de la guerre , si l'on faisoit tant que de l'attaquer , en déclarant réunie à la couronne , non-seulement la principauté de Sedan , mais encore la vicomté de Turenne , qu'il prétendoit ne tenir de la France ; que comme en relevant les grands fiefs de la couronne , sans quoi l'on auroit le chagrin d'avoir fait des avances , dont rien ne dédommageroit. Il semble que c'étoit par une sorte de presentiment de ce qui devoit arriver , que j'insistai si fort sur cette alternative , d'une extrême indulgence , avant que de rien entamer , & d'une extrême inflexibilité , dès qu'on auroit une fois les armes à la main.

Le roi repliqua , qu'une pareille négociation alloit encore confirmer Bouillon dans

l'idée, où la lettre dont il a été parlé ;
 montrait assez qu'il étoit, que S. M. crai-
 gnoit de l'attaquer. Il consentit cependant
 que je tentasse cette voie, de concert avec
 la princesse d'Orange (7), alors à Paris,
 en envoyant au duc, du Maurier (8), chargé
 de dépêches, dont il laissa les termes & la
 teneur à mon choix ; « mais aussi me pro-
 » mettez-vous, ajouta Henri, qu'au cas
 » qu'il n'accepte pas les offres que vous lui
 » ferez faire, vous me servirez dans cette
 » affaire, sans aucune considération hu-
 » maine, & de la manière dont vous l'avez
 » fait ci-devant », dit-il en citant le siège
 d'Amiens, la campagne de Savoye, & plu-
 sieurs autres entreprises semblables. Je lui
 en donnai ma parole d'honneur : « Or-fus,
 » touchez-là, me dit ce prince, en me ten-
 » dant la main, je vous en crois, me voilà
 » content, & je me repose entièrement sur
 » votre capacité & votre fidélité, de tout

(7) Louise de Coligny, fille de l'amiral, mariée en premières nocés au comte de Téligny, tué le jour de la Saint-Barthemi, & en secondes nocés à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dont elle étoit veuve alors.

(8) Benjamin Aubert du Maurier, attaché premièrement au duc de Bouillon, ensuite au duc de Sully.

son humiliation, & de l'indifférence que S. M. auroit ensuite pour lui. Que ses amis qu'il a consultés, & qui ne sont pas en si petit nombre qu'on vouloit le faire croire, ont tous pensé comme lui, que S. M. étoit bien éloignée d'avoir pour lui toutes les distinctions dont on le flattoit, elle, qui ne le trouvoit pas capable d'assez de fidélité, pour garder une aussi foible place que Sedan. Il ajoute sur cela, d'un ton plus suffisant, & qui contredit ce qu'il vient de dire, qu'il est bien informé qu'on en impose à S. M. en lui promettant de la rendre maître de Sedan dans un mois, & sans perte d'un seul homme. Bouillon s'applaudit sans doute ici, de me donner une espece de démenti, en parlant à moi-même. Toute la lettre est dans ce goût de plaintes sans fondement, & de protestations d'innocence aussi vagues. Il se tient sur ses gardes, pour ne rien avouer, ni rien promettre. Ce qu'il dit de plus relatif à la question, après tout ce vain préambule, c'est que s'il a pu donner quelque sujet de mécontentement au roi, plutôt que de l'aggraver en le niant, il est disposé à en convenir, & à subir telle réparation de son tort, qu'il plaira à S. M. de lui prescrire; pourvu que le retour de ses bonnes grâces & de sa confiance, ne lui coûte pas sa misérable place, qu'il est

tissois que du Maurier étoit chargé de les lui faire de bouche, outre que nous lui avions fait mettre par écrit, tout ce qu'il avoit à lui dire de notre part, afin qu'il n'y eût point lieu à l'oubli & à la surprise. Je le prévenois sur ce qu'il lui paroîtroit peut-être que S. M. n'entroit pour rien dans tout ce que nous lui propositions, en lui promettant, lui donnant ma parole d'honneur, & me rendant caution, s'il étoit nécessaire, que le roi ratifieroit tout ce qui seroit arrêté entre nous; que je voulois passer pour un lâche, un perfide & un homme sans honneur, si le tout ne s'exécutoit de point en point. Je le conjurois encore en finissant, de ne pas laisser venir les choses à l'extrémité. La date de cette lettre, à laquelle celle de madame d'Orange étoit entièrement conforme, est du premier mars.

Le duc de Bouillon y répond par une lettre datée du 4, qu'il a reçu la mienne, avec celle de la princesse d'Orange; entendu du Maurier, & lu attentivement son mémoire; qu'il se plaint avec raison, qu'on veut lui faire acheter les bonnes grâces du roi, par des bassesses qui l'en rendroient indigne: qu'on ne les lui promettoit que par un écrit, qui ne pourroit être connu que d'un petit nombre de personnes, pendant que toute la France seroit témoin de

priois même, & avec instance : rien ne pouvant me faire plus de plaisir, quoiqu'il crût peut-être tout le contraire, que de lui voir prendre le bon parti.

Pendant toutes ces allées & venues ; j'avois trouvé le moyen d'avoir un plan de Sedan, que je fis tracer, tant en élévation qu'en superficie. Le roi vint voir l'un & l'autre à l'Arfenal, & amena avec lui M. le comte de Soiffons, le duc d'Epernon, les maréchaux de Briffac, de Fervaques, de Bellegarde & de Roquelaure, dom Joan de Médicis, de Vic, Montluet, la Noue, Boëffe, Nérestan, d'Escures, Erard & Charillon qui avoit tiré le plan, mais auquel j'avois expreffément défendu de dire son avis devant tant de témoins. Ce fut un fujet de discourir & de contester fans fin, entre toutes ces personnes, fur la situation & la force de la place, & fur la forme de l'attaquer. Montluet, la Noue & Erard soutinrent opiniâtrément qu'elle étoit imprenable, autrement que par famine. Je ne répondois presque rien à tout cela, quoique la parole me fût presque toujours adreffée, & que le roi me demandât souvent ce que j'avois à dire fur ces effroyables fossés, tous taillés dans le roc, ainsi le soutenoit-on.

Toute l'assemblée s'étant séparée, fans

qu'il fût pris aucune résolution ; j'allai le lendemain trouver S. M. Après lui avoir dit la raison qui m'avoit fait garder le silence, qui étoit que le secret n'auroit pas été bien gardé parmi tant de gens ramassés : je lui fis remarquer, qu'à mon grand plaisir, de tous ces observateurs si attentifs, pas un n'avoit fait attention à un seul des défauts de la place, qui sont, le vallon de la fontaine, celui des Ginmenés, les fossés artificiels, faits en quelques endroits par le moyen des terres rapportées, & les deux abords du dessus & du dessous de la riviere si spacieux, que je répondois à S. M. de loger sans beaucoup de danger toutes les troupes, dans l'espace de deux cens pas près de la ville, & jusques sous les contrescarpes des fossés artificiels, parce que le tournant des vallons les mettoit à couvert des décharges de la mousqueterie, pendant que du côté de la ville, les assiégés ne pouvoient se montrer sur leurs parapets ni presque en aucun autre lieu, qu'ils ne fussent aperçus de dessus les éminences de la campagne, dont tout le corps de la place est si absolument commandé, qu'on découvre l'intérieur des logemens en face, par derrière, & des deux côtés. Je me rendis encore garant à S. M. que dans le huitième

jour depuis l'établissement des batteries : je la mettrois en possession de Sedan.

Le roi me crut cette fois, & dans la joie qu'il en eut, il courut s'en ouvrir à MM. de Médicis, de la Force, de Vic, de Nérestan & Boësse, dont il connoissoit la discrétion, & qui louerent fort ma retenue. Henri ne balança plus après cela, & se disposa à partir au plutôt, à la tête d'un corps de cavalerie, & de quelques compagnies du régiment des gardes ; pendant que j'assemblerois le reste des troupes en corps d'armée, & ferois avancer l'artillerie : en quoi j'eus une singulière attention que les peuples de la campagne & les bourgeois des villes, ne reçussent aucune insulte, ni aucune incommodité, pour le logement de ce grand nombre de gens de guerre.

Le dessein d'attaquer le duc de Bouillon ne pouvoit manquer de faire murmurer les protestans : je ne fais même si le duc ne comptoit pas sur un soulèvement général en sa faveur : si cela est, il fut trompé, & j'avoue que j'y contribuai. Je saisis l'occasion d'une lettre que Parabere m'écrivit sur ce sujet, pour donner dans la réponse que je lui fis, une espece de manifeste qui pût justifier au corps des réformés la démarche
du

du roi, & montrer que le duc de Bouillon n'alloit rien souffrir que par sa faute : c'est ce qui fit que je composai cette lettre avec beaucoup plus de soin & d'étendue que je n'aurois fait, si je n'y avois envisagé que Parabere seul : je me doutois qu'elle seroit rendue publique.

Je commençai par le dénombrement des principaux bienfaits que Bouillon avoit reçus de S. M. ; comment il en avoit été préféré au prince de Condé même, fait maréchal de France & premier gentil-homme de la chambre ; élevé le premier de la religion à tous les honneurs & dignités ; gratifié de pensions & d'appointemens beaucoup plus considérables que tous les autres : l'état de ses gages, pensions, &c. ayant monté jusqu'à cent vingt mille livres par an, sans compter que S. M. l'avoit marié, comme elle auroit pu faire son fils, ou son propre frere ; favorisé pour le fait de la succession de Limeuil, & soutenu de toute son autorité, après la mort de la duchesse sa femme, je parlois de ce fait en témoin oculaire. J'opposois ensuite à tous ces bienfaits, l'ingratitude dont Bouillon avoit payé Henri ; ses manœuvres, ses mutineries au siège d'Amiens, sa retraite dans ses maisons, lors de l'arrêt du maréchal de Biron, & sa sortie du royaume, avec

des circonstances, qui seules auroient suffi pour sa condamnation. Je prenois Parabere à témoin, que malgré tout cela, lui, Constant & moi, nous avions été les instrumens des graces que S. M. avoit encore voulu lui faire depuis ce tems-là. Je faisois remarquer, que Bouillon s'avouant en quelque maniere lui-même criminel de leze-majesté, par la demande qu'il a faite de lettres-patentes d'abolition, lorsque S. M. témoigne être prête de les lui accorder, il élude tout par un subterfuge, qui est une nouvelle injure, c'est que lui qui est sujet & domestique du roi, & duquel seul il tient sa place, refuse de la tenir sous les mêmes conditions de protection, que le feu duc de Bouillon avoit acceptées de François II, dont il n'étoit ni sujet ni domestique.

Je rapportois à la suite de tout cela, les voies de conciliation, que du Maurier lui étoit allé ouvrir de la part de ses principaux amis, avec pleine assurance que S. M. voudroit bien s'y prêter, comme de proposer au roi, que Sedan fût réputé l'une des places données pour sûreté aux protestans, que le duc la vendît au roi, que sans la vendre, la Noue y fût mis gouverneur; la souveraineté, & même la propriété, en restant au duc de Bouillon : mais qu'il n'avoit

voulu rien entendre ; pendant que le roi en faisoit beaucoup plus pour lui , qu'il ne devoit : qu'ainsi c'étoit le duc seul , qui en s'opiniâtrant mal-à-propos , nous forçoit tous à tirer l'épée les uns contre les autres , & réduisoit l'église de Sedan à l'extrémité , où on alloit la voir dans peu de tems : que ce malheur touchoit si sensiblement S. M. , qu'elle étoit résolue , qu'elle avoit même donné parole aux députés des églises , de ne rien changer , ni innover dans Sedan sur la religion , quand même elle l'emporteroit de vive force. Je priois Parabere en finissant , de me rendre une justice publique sur la pureté de mes intentions , & sur le chagrin que je ressentois de voir l'un de mes confreres courir à sa perte avec tant d'aveuglement.

Il parut nécessaire à Henri d'user de la même précaution avec le parti protestant. Bouillon lui avoit fait faire par la Noue des protestations , qui n'étoient nullement recevables. Le roi les rendit publiques , & il y répondit par un écrit , qui fut répandu parmi les amis du duc , au hasard de leur faire croire encore plus fortement , & à eux & à lui , que S. M. ne cherchoit qu'à sortir de cette affaire par la douceur , comme en effet ils publièrent que le roi désespéroit plus que jamais du succès de son entre-

prise, à quoi Bouillon ajoutoit, ainsi que le rapportèrent la Viéville, d'Arfon & du Maurier, qui furent députés vers lui à différentes fois, que j'engageois ainsi témérairement S. M. malgré elle-même, & que je m'étois un jour vanté à ce prince, de prendre Sedan en trois mois, du côté du fer-à-cheval. Ce dernier fait est vrai, & donna bien à penser à Henri sur la prétendue fidélité de ceux qu'il admettoit à ses conseils; car lorsque je lâchai cette parole, il n'y avoit de présens que dom Joan & Erard. Aussi Bouillon me regardoit & me traitoit-il en toute occasion, comme le plus mortel de ses ennemis, qui changeoit tout ce que S. M. pouvoit penser de favorable pour lui. C'étoit au roi à répondre à ce reproche, & il y répondoit en effet, comme je pouvois le souhaiter. Et quant à tous ces autres discours, encore plus insolens, il se proposa bien de faire dans peu changer de ton au duc de Bouillon.

Il partit de Fontainebleau sur la fin de mars, menant avec lui la reine, qui devoit faire une partie de ce trajet (9), quoi-

(9) La reine ne fit ce voyage, selon de Thou, le Mercure François & les meilleurs Mémoires du tems, qu'afin de pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses au duc de Bouillon, qui l'avoit mise dans son parti.

que les chemins fussent très-mauvais, & prenant sa route par Rheims, Rhétel, Mezieres, Doncheri & Mousson. Comme je ne revis S. M. qu'après l'affaire conclue, j'en prendrai le détail dans les lettres qu'elle m'écrivit, & me fit écrire continuellement par Villeroy & la Varenne.

Bouillon ne quitta que le plus tard qu'il put, sa première arrogance. Il dit à du Maurier, que sitôt qu'on auroit commencé à le trompeter, il abattrait les armes de France de dessus sa porte; c'est qu'en poursuivant Bouillon avec les armes, le roi voulut aussi qu'on commençât à instruire son procès, qu'il me commanda de poursuivre vivement avant de partir pour aller le rejoindre. Le duc sollicita si bien quatre des canonniers de S. M. qu'ils se laisserent persuader de l'aller trouver, sur des chevaux qu'il leur envoya à la Fere en Tartenois, défobéissance digne de punition dans ces canonniers. Quoique la duchesse de Bouillon ne sortît point du tout de Sedan, il usa de tant d'adresse, que ceux que S. M. chargeoit de l'informer de tout ce qui se passoit dans cette ville, lui rapportèrent qu'elle s'étoit retirée en Allemagne, pour ne pas se trouver dans une ville assiégée. On l'entendoit se vanter qu'en frappant du pied contre terre, il feroit entrer dans Se-

dan jusqu'à quatre mille hommes, voulant qu'on crût qu'il dispoſoit de dix-fept compagnies de cavalerie, & de quelques régimens d'infanterie, qui étoient dans le Luxembourg, & qu'il ſe feroit aſſiſter puiffamment des Suiffes. L'avis le mieux circonſtancié qu'on reçut, eſt qu'il attendoit avant le 20 du mois d'avril, cinq ou ſix cens ſoldats, qu'il avoit fait lever en Gaſcogne & aux environs de Limeuil, & fait embarquer à Bordeaux. Un neveu de Rignac, & un nommé Prépondié, les avoient levés, ſous ombre de recrues, qu'on faiſoit pour aller ſervir en Flandre. Pucharnaut l'avoit déjà mandé au roi, lors que S. M. étoit encore à Paris.

On trouvoit beaucoup à rabattre ſur tout cela, lors qu'on l'examinoit de près. On ſavoit que rien ne remuoit en Allemagne pour le duc de Bouillon, Bongars l'aſſura au roi. Les archiducs témoignoient plus de peur de notre armement pour eux-mêmes, que de diſpoſition à ſe déclarer contre nous. L'Eſpagne trouvoit le ſujet trop léger, pour rompre la paix avec la France, c'eſt ce qu'on ſavoit de Madrid même. L'Angleterre regardoit avec la dernière indifférence le duc de Bouillon. Trois ou quatre cens aventuriers Suiffes, voilà tout au plus ſur quoi on voyoit qu'il pût

compter, & il se passa encore à bien moins, pendant que contre son attente, nos levées dans les cantons se faisoient sans aucune peine. Pour l'électeur Palatin, Montglat ne l'avoit point encore vu ; mais il mandoit de Strasbourg, qu'il partageoit la peur de Bouillon. Le landgrave écrivit lui-même en France, pour y notifier ses intentions.

Quant à ce que le duc pouvoit par lui-même, on savoit qu'il n'y avoit pas plus de douze cens hommes de guerre dans Sedan, & l'on fut bientôt plus particulièrement informé qu'il n'y en avoit en effet que sept ou huit cens, bourgeois & aventuriers ramassés, dont encore une partie faisoit mine de vouloir en sortir, avant l'approche de l'armée du roi. Le bruit courut que Bouillon s'étoit retiré lui septième en Allemagne, s'étant fait escorter pendant quelques lieues par sa garnison, & qu'il avoit été vu auprès de Bascogne, par des soldats qui le connoissoient, & auxquels il avoit parlé. Quelques particularités rapportées sur les ordres qu'il avoit donnés dans Sedan, pour le château & pour la ville, faisoient même croire qu'il n'y rentreroit point, mais cette nouvelle, que le gouverneur de Villefranche étoit venu exprès apporter au roi à Reims, ne se trouva pas

vraie. Le duc de Nevers mieux instruit ; manda à S. M. qu'à la vérité le duc de Bouillon étoit parti à la tête de trois ou quatre cens hommes , mais pour aller au-devant d'un prince Allemand , avec lequel il étoit rentré dans Sedan , dès la nuit suivante. Quoique les avis donnés par les différens agens de S. M. ne se rapportassent pas en tout à beaucoup près , on fut de bonne part que Bouillon ne s'étoit point éloigné de sa ville. Ce comte d'Allemagne , qu'on disoit qu'il installoit dans Sedan , pour y soutenir un siège , étoit le troisième des comtes de Solme. L'ainé étoit grand maître de l'électeur Palatin , nous avons vu le second , avec le sieur du Plesson. Pour celui-ci , on ne parloit pas avantageusement de ses lumieres & de son expérience.

Le roi fut incommodé d'un rhume , à Nanteuil , ce qui ne l'empêcha pas d'aller à la chasse , dès qu'il eut commencé à cracher. Il me mandoit de cet endroit le 27 mars , qu'il avoit manqué son cerf , mais qu'en récompense il avoit pris deux loups la veille , ce qu'il regardoit comme un augure favorable. Il trouva à Fresne quatre compagnies du régiment des gardes , déjà recrutées de sept cens hommes , auxquelles il permit d'y demeurer jusqu'au premier

avril, pour achever leur recrue. On voyoit le cœur de Henri s'épanouir, & son ancienne ardeur renaître sur son visage, en reprenant son premier métier. Il vint dîner à deux lieues de Fresne, & delà entendre les ténèbres à Reims, où il demeura pour faire ses pâques, jusqu'au mercredi suivant. Il y fut joint par le duc de Mercœur & par toute la noblesse du pays. Il y vit aussi du Maurier venant de Sedan, qui lui dit de la part du duc de Bouillon, qu'il consentoit à y recevoir au nom du roi, un gentilhomme, pourvu que ce fût sans aucune qualité, & que sa garnison y restât commandée par son officier; qu'il étoit prêt aussi d'y recevoir S. M. avec telle suite qu'elle jugeroit à propos, & tous ceux qu'elle voudroit y députer, mais qu'il persiste à demeurer le seul maître dans sa place & qu'il perdra plutôt ses biens, ses enfans & sa vie. A mesure que le danger approchoit, le duc rabattoit de sa fierté.

Le roi, sans répondre à cette proposition, envoya le duc de Nevers (10) à Mousson, assembler la cavalerie qui y arrivoit, & empêcher l'entrée de ces prétendues troupes du duc de Bouillon dans

(10) Charles de Gonzagues de Cleves, duc de Nevers.

Sedan: il n'y étoit arrivé en tout que trois cens hommes, Suisses & Allemands, & il n'y avoit pas d'apparence qu'il vînt d'autres secours à Bouillon, S. M. étant dès-lors en état de l'empêcher. Elle paroissoit avoir une extrême impatience de s'avancer vers cette ville, mais elle n'avoit encore que le régiment de ses gardes. Les recrues des chevaux-légers arriverent belles & bonnes, le reste des troupes ne devoit joindre que le 4 avril. Le roi me fit l'honneur de m'écrire deux fois de Reims, le 24 & le 26 mars, en me pressant de venir l'y trouver avec mon fils. Il faisoit état d'en partir le 27 pour Rhetel, & d'être le 30 à Mouson, où il avoit marqué pour ce jour-là le rendez-vous du régiment des gardes, quoique les pluies eussent rendu les chemins presqu'impraticables. S. M. me mandoit encore de lui envoyer des officiers & des chevaux, avec un convoi de pics, pelles, hoyaux & de quelques moyennes pieces de canon, pour fortifier son logement.

Tant de personnes s'empressoient malgré tous ces préparatifs, à mettre la chose en négociation, qu'il n'y avoit pas un fort grand fond à faire sur toutes ces apparences, & qu'en effet ce dernier parti l'emporta bientôt. S. M. fut pourtant fort mal satisfaite des derniers articles, que du Mau-

rier rapporta de la part de Bouillon, & que Villeroy nous communiqua par son ordre, au garde des sceaux & à moi. Elle fut encore plus choquée d'un mémoire dans lequel il sembloit que le duc voulut traiter avec elle d'égal à égal. D'Arfon, qui étoit allé de lui-même trouver Bouillon, après du Maurier, présenta au roi ce mémoire impertinent. Mais Bouillon après avoir ainsi satisfait sa vanité, comprit qu'il étoit tems enfin de changer de langage, & il se radoucit tout d'un coup. Nétancourt (11) vint de sa part, prier S. M. de lui envoyer Villeroy, pour conférer & traiter avec lui. Le roi y consentit, pourvu que l'entrevue se fît à Torcy, sans sortir des limites de France. Par une dernière fougue de cet homme, qui assurément méritoit pis que ce qui lui arriva, Aersens, qui étoit allé le trouver, sous le bon plaisir de Henri, revint dire qu'il désapprouvoit Nétancourt, & qu'il se passeroit de Villeroy.

Il faut que Henri ait eu quelque puissant motif, que je ne comprends pas, de

(11) Jean de Nétancourt, comte de Vaubecourt, conseiller d'état, maréchal de camp, lieutenant général des ville & évêché de Verdun, gouverneur de Châlons en Champagne, mort en 1642.

300 MÉMOIRES DE SULLY;
charger le duc de Bouillon de tout le tort ,
pour lui députer , comme il ne laissa pas
de faire après cela , Villeroy & Dinte-
ville (12), avec lesquels il paroît que Bouil-
lon ne montra plus , ni mauvaise humeur ,
ni peine à s'accorder. Villeroy m'apprit lui-
même ce qui s'étoit passé dans la confé-
rence , & il joignit un assez long mémoire
à la lettre qu'il m'en écrivit dès le soir
même du jour , qui étoit le 30 mars , lors-
qu'il fut de retour à Donchery. Si j'en crois
Villeroy (car on verra dans le moment , les
raisons que j'ai de me défier de sa sincé-
rité), il a trouvé Bouillon si ombrageux
& si irrésolu , qu'il ne répond de rien ,
qu'après une seconde conférence , & même
tant qu'il ne lui aura pas vu , non-seule-
ment conclure & signer , mais encore com-
mencer à effectuer l'accord. Comment Vil-
leroy prétend-il , sans se contredire , ac-
corder avec ces paroles ce qu'il dit immé-
diatement après , qu'il lui semble que le
duc de Bouillon veut se mettre à la rai-
son ; c'est qu'il ne pouvoit se dispenser de
me prévenir sur une conclusion , qu'inté-
rieurement il favoit bien plus proche qu'il
ne me le disoit. Il m'annonce une seconde

(12) Joachim de Dinteville , gouverneur de
Champagne.

conférence pour le lendemain, ce qui étoit cause que S. M. passeroit encore toute cette journée à Donchery.

Voici une preuve que Villeroy ne me disoit pas tout. La Varenne, qui m'écrivoit le même jour que lui, me mande, que Bouillon s'est présenté à la conférence, de l'air d'un homme qui demande quartier, & avec raison, dit-il, puisqu'après avoir fait les plus grands efforts, avoir épuisé son petit domaine, & cueilli de tous côtés, il ne se voyoit en tout que quinze cens hommes, jeunes gens qui n'avoient jamais vu le feu, peu de François & de Lanquenets, vingt-cinq Suisses seulement, tout le reste pitoyable, si l'on excepte peut-être encore quelques Flamands de Frankendal & des environs; que si dans cette extrémité, la duchesse de Bouillon n'étoit point sortie de Sedan, il n'y avoit pas lieu de douter que son mari n'eût résolu de consentir à tout; qu'aussi le traité devoit être déjà réputé conclu, & que ce n'étoit que pour sauver en quelque sorte son honneur, de la honte d'une capitulation si subite, que le duc avoit demandé en grace le terme du lendemain.

Tout fut consommé en effet dans cette seconde conférence. Villeroy se pressa fort en apparence de me l'apprendre, puisqu'il

m'écrivit au sortir delà, comme il avoit fait la veille ; mais il fut bien d'un autre côté m'en dérober la connoissance, comme on va le voir bientôt. Il promet dans cette seconde lettre, de m'envoyer le traité même, sitôt qu'il aura été mis au net & signé, ce qui devoit se faire le lendemain de grand matin. Il m'en spécifie en attendant les articles principaux. Ce traité porte pour titre, *articles de la protection de Sedan & de Raucourt* : la date en est du 2 avril 1606, & le terme pour quatre ans. Le duc de Bouillon y consent que le roi établisse de son droit, un gouverneur dans le château, à la tête d'une compagnie de cinquante hommes, & que les habitans de Sedan, prêtent au roi le serment de fidélité, ce qu'il s'oblige aussi à faire de son côté. Villeroy remplit le reste de sa lettre des louanges que S. M. a données publiquement, dit-il, à ma vigilance & à mes conseils en cette occasion, ce qui est assez inutile, puisque j'avois agi & parlé sans fruit : par cette flatterie, Villeroy ne m'éblouit, ni ne me fait prendre le change, sur son procédé.

Je ne puis douter que S. M. ne desirât sincèrement de me donner part à la conclusion de cette affaire, après les assurances qu'elle m'en avoit données, & le soin

qu'elle prit de m'écrire, uniquement pour me presser de venir, afin qu'il ne se fît rien sans moi. Je ne décide point par quels motifs Villeroy étoit si éloigné à cet égard, de la façon de penser du roi, si c'est parce qu'il appréhenda que je ne lui dérobasse l'honneur d'un traité, ou s'il craignit que Bouillon obtenant par mon entremise des conditions plus-avantageuses, l'amitié ne nous unît contre sa politique, qui étoit de tenir divisés les plus qualifiés de la religion. J'avance seulement qu'il hâta d'autant plus l'accord, qu'il vit que S. M. m'y convioit plus fortement, à quoi j'ajoute qu'il se crut permis d'user d'une petite supercherie. Henri lui ayant remis les lettres, dont il vient d'être fait mention, il en chargea un laquais, auquel il ordonna de prendre tout doucement la route d'Amiens, S. Quentin & Reims, en sorte que je ne les reçus qu'après celle que S. M. m'écrivit huit jours après, & qu'elle envoya un exprès m'apporter. Ce ne fut pas sans étonnement que je lus dans cette dernière dépêche, que ce prince étoit en peine de moi, & craignoit que je ne fusse malade, puisque m'ayant écrit, il y avoit huit jours, il n'avoit reçu de moi aucune réponse, ce qui étoit cause que tout s'étoit conclu sans moi. Par cette même lettre, qui est du samedi premier

avril, Henri me mande de ne pas différer davantage à l'aller trouver, que je laisse le plus pesant de mon bagage à Châlons, & que je le rencontrerai le lundi suivant à la Cazine, où il ira voir la reine.

Ayant reçu ces deux lettres le même jour, à Suippe, je vis que je n'avois pas un moment à perdre, si je voulois me trouver au rendez-vous de S. M. Je connus à la maniere dont elle me reçut, que toutes réflexions faites, elle pardonnoit assez volontiers la faute que Villeroy avoit faite à mon égard (13). Ce prince me caressa ex-

(13) De Thou, dans le récit qu'il fait de cette expédition de Sedan, *liv. 136*, se montre peu favorable au duc de Sully, & beaucoup au duc de Bouillon. Il fait entendre que Henri IV s'étant convaincu pendant ce voyage, que M. de Sully ne poursuivoit en cette occasion le maréchal de Bouillon, qu'à raison d'une inimitié personnelle, il fut bien aisé de profiter de son absence, pour terminer toute cette affaire par un traité, parce qu'au fond ses liaisons avec MM. de Biron & d'Auvergne, n'avoient pas été portées jusqu'au crime. Le témoignage du *Mercure François*, de presque tous les historiens, & de l'auteur apologiste du duc de Bouillon lui-même, qui parle au contraire plus avantageusement sur ce sujet du duc de Sully, que du duc de Bouillon, & les autres preuves répandues dans ces Mémoires, rendent, à ce qu'il me semble, insoutenable ce que M. de Thou avance ici, sur l'opinion qu'avoit Henri IV, des

traordinairement , croyant peut-être que j'avois du ressentiment de ce qu'on ne m'avoit pas attendu. « Soyez le bien-venu,

sentimens & des dispositions du duc de Bouillon. On doit une toute autre créance à des faits établis sur des lettres & des discours rapportés d'original , tels que sont la plupart de ceux qu'on voit dans les Mémoires de Sully , & celui-ci en particulier , qu'à ceux dont les preuves ne sont fondées que sur des bruits publics , & si je ne me trompe , il ne seroit pas difficile de montrer à M. de Thou , qu'il n'est pas sur cet article , d'accord avec lui-même.

D'où peuvent donc venir la précipitation avec laquelle fut conclu le traité , l'air de faveur qu'on y remarque & le mystère que M. de Sully insinue lui-même que le roi lui en fit faire ? Je souscris aux raisons qu'en apporte Marfolier : 1°. Que Henri IV ne vouloit pas perdre le duc de Bouillon , mais seulement lui faire sentir le poids de sa puissance , pour le contenir à l'avenir dans le devoir. 2°. Que le duc de Bouillon se voyant représenter par M. de Villeroy , sa lettre d'association avec MM. de Biron & d'Auvergne , eut véritablement recours à la soumission , pour obtenir un pardon , que sa fierté l'empêcha de demander , tant qu'il pouvoit se flatter que ses démarches étoient demeurées cachées. 3°. Que toutes réflexions faites , Henri IV jugea que le duc de Bouillon lui seroit encore moins de mal à Sedan que par-tout ailleurs , & que par cette raison , loin de l'en chasser , il l'y renvoya un mois après. Pour M. de Villeroy , que l'auteur blâme ici , on voit bien qu'il n'agit que par ordre du roi , & selon ses vues.

» me dit-il, tout haut, j'ai eu soin de vo-
 » tre souper & de votre coucher, vous ferez
 » bien accommodé. Devinez, me dit-il,
 » ensuite tout bas en se penchant vers mon
 » oreille, pourquoi je me suis tant hâté;
 » c'est parce que je fais qu'étant arrivé, vous
 » eussiez voulu tout reconnoître, & vous
 » fourrer dans tous les endroits périlleux,
 » & je craignois qu'il ne vous arrivât quel-
 » qu'accident : car j'aimerois mieux que
 » Sedan ne fût jamais pris, ayant affaire de
 » vous pour quelque chose de plus grande
 » conséquence ».

Les réflexions que je ferois sur cet accord, & sur toute cette affaire, pourroient après cela n'être pas celles d'un homme impartial; je dirai seulement que le duc de Bouillon fut bien heureux d'en être quitte à si bon marché, après avoir obligé S. M. à mettre une armée sur pied, & à faire avancer une artillerie de cinquante pieces de canon, à 15 ou 20 lieues au plus de Sedan, & après avoir donné à S. M. elle-même la peine de venir en personne jus-

Aussi est-il beaucoup loué de cette négociation, dans le *vol. 8477 des mss. r.* Voyez les historiens, & sur-tout le *Mercuré François*, année 1606. Aucun écrivain n'a rapporté ce fait avec autant de particularité qu'on en voit dans nos Mémoires.

qu'au pied de ses murs. Henri convenoit de tout cela, la conduite du duc le faisoit quelquefois entrer en une véritable colere; mais sa clémence ordinaire fut la plus forte. Il fit son entrée le 2 avril, dans Sedan où il laissa cinquante hommes, & Nétancourt à leur tête. Bouillon vint ensuite lui rendre son hommage & sa soumission. S. M. me fit appeller à cette cérémonie, qui se passa dans la chambre du roi, de si grand matin, que Bouillon prit encore ce prince au lit (14).

Je visitai la place le lendemain. Trois cens malotrus Lansquenets, & vingt-cinq Suisses, furent toutes les troupes étrangères que j'y vis, au lieu de ces secours formidables, qui devoient accourir au duc de Bouillon, de tous les endroits de la chrétienté. Tout le reste étoit proportionné; des canons très-mal équipés, avec quatre ou cinq mal-habiles canonniers pour les servir, aucun endroit accommodé pour les loger, point de fascine, de gabions, de trépons, de madriers, rien en un mot, de ce qu'on a coutume de préparer pour sou-

(14) Henri IV lui répondit obligeamment, que ce n'étoit pas tant sa place de Sedan qui le tentoit, que les bons services qu'il attendoit de sa personne. *Mss. ibid.*

tenir un siège. Je ne pus m'empêcher d'en marquer mon étonnement au duc de Bouillon, qui assistoit à cette visite, & qui ne trouvant pas mes remarques, ni ma liberté de son goût, se mit à contester beaucoup plus vivement qu'il n'étoit besoin. Quelqu'ingénieuse que fût sa vanité, l'inégalité des deux parties se montra si visible, qu'il passa chez nos voisins pour n'avoir prévenu sa ruine totale, que par une soumission aveugle. Le cardinal du Perron m'en félicita de Rome. « Il faut, me disoit cette » éminence, en me citant un ancien, que » les guerres soient grosses & courtes, on » abrege par-là le tems & les frais, les » conquêtes qui se font par la crainte des » armes, vont bien plus vîte & plus loin » que celles qui se font par les armes » mêmes ». Le pape parla publiquement de cette expédition, avec éloge, & je fais qu'on pensoit par-tout ailleurs, à-peu-près comme à Rome. Cela me consola un peu sur la réputation de nos armes.

Je comptois encore prendre un petit dédommagement de cet armement, en remettant sous l'hommage de S. M. les places du comté de S. Paul. Il faut se rappeler ici ce que j'ai dit sur l'acquisition de ce comté en 1604, que Guillouaire étant venu proposer au roi ce marché, de la part de M. le

comte de Soissons, S. M. commit cette affaire en mon absence, à MM. de Bellievre, de Villeroy, de Sillery & de Maiffes, & que sur les difficultés que j'y fis envisager à ce prince, on en fit expédier le contrat sous le nom d'une tierce personne, en attendant que le roi pût, en s'emparant de ces places, s'en déclarer le véritable acquéreur.

Lorsque Henri me proposa de faire faire montre aux troupes, & de les licencier ;
 » Comment ! licencier, Sire, lui répondis-
 » je ? & que deviendra votre contrat du
 » comté de S. Paul ? Ne vous souvient-il
 » plus de la résolution qui fut prise, en le
 » passant ? Puisque la dépense en est faite,
 » il ne faut que tourner de ce côté-là ». Je
 fis voir à S. M. que c'étoit une affaire de
 quinze jours seulement, les Espagnols ne
 s'attendant à rien moins ; qu'au reste, ils
 n'auroient aucun sujet valable de s'en plain-
 dre, parce que le roi ne faisoit qu'user du
 pouvoir que les traités laissoient aux com-
 tes de S. Paul d'opter entre la France &
 l'Espagne, ce qu'on feroit dénoncer au
 conseil de Madrid, au même tems qu'on
 s'avanceroit. « Je vois bien que vous avez
 » raison, me dit Henri, après m'avoir
 » écouté attentivement, mais il y faut bien
 » penser auparavant, & j'en veux parler aux

du roi dans cette entrée. Il avoit assurément grand tort de craindre de sa part aucune affectation de mépris : car dès ce moment, S. M. reprit avec lui son ancienne familiarité, & ne changea en rien, que pour le mieux traiter encore.

C'est dans ce tems-là qu'éclata le fameux différend de Paul V, avec les Vénitiens. Il prenoit son origine de plus vieux tems, à l'occasion de droits prétendus ecclésiastiques que le S. pere avoit voulu, assez à contre-tems, faire valoir contre cette république, qui s'y étoit opposée par des décrets tout-à-fait fermes (16). Fresne-Ca-

& qu'il avoit l'air fort triste. Il rapporte une lettre que le roi écrivit à la princesse d'Orange, sur la reddition de Sedan, en ces termes : « Ma » cousine, je dirai comme fit César, *Veni, vidi,* » *vici*, ou comme la chanson, *trois jours durèrent* » *mes amours, & se finirent en trois jours* : tant » j'étois amoureux de Sedan. Vous pouvez main- » tenant dire si je suis véritable, ou non, & si » je savois mieux l'état de cette place, que ceux » qui vouloient me faire croire que je ne la pren- » drois de trois ans », &c. M. de Thou se trompe encore lorsqu'il dit, *ibid.* que le duc de Bouillon n'arriva que quelques jours après. Voyez le Mercure François, où l'on trouve la description de l'entrée de S. M. dans Paris.

(16) Par l'un des décrets du 10 janvier 1603, il est défendu de bâtir aucune église, sans la permission de la seigneurie, & par un second du 26 naye,

naye , notre ambassadeur à Venise , m'en avoit donné avis dès le mois d'octobre précédent. Ces décrets , joints à l'emprisonnement de deux ecclésiastiques , par arrêt du sénat (a) , l'interdit lancé par le pape , sur le refus de révoquer les décrets , & de lui faire justice sur cette détention ; enfin

mars 1605 , les ecclésiastiques & gens de main-morte ne peuvent faire aucun acquêt , sans y être spécialement autorisés. Je n'entrerai point dans la discussion de ces points de droit , pour & contre lesquels il y eut une infinité d'écrits en ce tems-là. Les principaux sont ceux qui sortirent de la plume du cardinal Baronius , pour le pape , & de frere Paul Sarpi , religieux servite , pour les Vénitiens. On peut voir toutes ces pièces dans *de Thou* , le *Mercure François* , *Math.* sous l'année 1606 , & autres historiens , & en particulier , dans les écrits composés sur ce fameux différend. Les jésuites , les capucins & quelques autres religieux , en petit nombre , furent les seuls qui obéirent à l'interdit , & se firent chasser des terres de la seigneurie. L'excommunication fut méprisée de tous les autres ordres de la république , & le service divin continua à y être célébré , comme auparavant. On rapporte que le grand-vicaire de l'évêque de Padoue ayant dit au podestat , qu'il feroit là-dessus ce que le Saint-Esprit lui inspireroit , le podestat lui répondit , que le Saint-Esprit avoit déjà inspiré au conseil des dix de faire pendre tous ceux qui refuseroient d'obéir à la volonté du sénat.

(a) Le 17 avril 1606.

Tome VI.

O

la protestation que la république venoit tout fraîchement de faire contre cette excommunication, avoient mis de part & d'autre la chose à son comble.

Je trouve des deux côtés, pour en dire ingénument ma pensée, de pareils procédés, & bien violens & bien peu sages. J'ai toujours honoré véritablement la personne de Paul V, & fait profession d'être son très-humble serviteur. Je ne crois pas que ce que je vais dire, ait rien qui y soit contraire. Nous ne sommes plus au tems, où les papes exerçoient cette autorité spirituelle, dont ils font avec raison leur plus bel appanage, de maniere qu'elle leur valoit réellement une autorité toute souveraine sur les états & les princes de la chrétienté. Aujourd'hui l'on distingue assez exactement ce qu'ils ont usurpé pour le temporel, & on le leur conteste fortement. Je dirois presque qu'on est aussi défabusé sur le spirituel; du moins il est certain que la réforme leur en a enlevé tout d'un coup les deux tiers: exemple si récent & si facile à imiter, qu'assurément la cour Romaine n'est pas sage d'exposer la république de Venise à cette tentation, environnée comme elle l'est des peuples qui se sont soustraits à la loi du siège apostolique, & qui lui tendront les bras, d'abord qu'elle témoignera vouloir

en faire autant ; je veux parler des évangélistes & de tous les protestans d'Allemagne, Suisse, Bohême, Hongrie, Autriche & Transilvanie, auxquels nous pouvons joindre les schismatiques Grecs & les Turcs. Que Rome pense un peu au ravage, que trois ou quatre moines seulement ont fait dans son empire ; cela doit lui suffire, & d'autant plus que ce mal ne lui est arrivé que par une imprudente fierté de Léon X & de Clément VII, toute semblable à celle que montrait Paul V dans la conjoncture présente.

Les Vénitiens courent peut-être encore de plus grands risques que le pape, en se l'attirant pour ennemi. Toutes ces discussions, que dans le commencement l'on prétend traiter, sans les tirer du for de la conscience, aboutissent tôt ou tard à être soutenues par les armes, lorsque, comme il arrive toujours, les raisons, loin d'être goûtées, ne font que donner lieu à des procédés toujours de plus violens en plus violens, & cette république ne doit rien éviter avec tant de soin, que la guerre ; persuadée que si l'empereur & le roi d'Espagne ne font pas valoir les prétentions qu'ils ont sur ces états, & dont ils ne se cachent presque pas, ce n'est assurément que parce qu'ils manquent de prétextes & d'occasions. La

politique Vénitienne doit donc viser continuellement à maintenir, & sa république, & toute l'Italie, dans l'état où les choses y sont aujourd'hui. Aucun changement ne peut lui être avantageux, & toute révolution ne sauroit que lui être funeste. J'ai souvent approfondi cette matière, en discourant avec les cardinaux de Joyeuse & du Perron, & je travaillois avec eux avec plus de candeur, qu'il n'est ordinaire à un zélé huguenot d'en montrer, à trouver les moyens que la nouvelle religion ne s'ouvrit une entrée, ni en Italie, ni en Espagne; pourvu qu'ils répondissent de leur côté, que le pape, chef de l'Italie, s'épargneroit aussi la peine de s'intéresser à cette partie de l'Europe, qui n'a plus rien de commun avec lui, parce que j'ai toujours cru que le vrai système politique, celui qui doit rendre & conserver l'Europe tranquille, dépend de la bien fixer dans cet équilibre (17).

Si l'on avoit su faire toutes ces réflexions à Rome & à Venise, tout le monde y au-

(17) On distingue facilement dans ce discours, comme dans tous ceux où la religion est mêlée, ce que la croyance de M. de Sully lui fait dire de trop fort, & au-delà du vrai. Je n'en avertis plus, parce que je crois que le lecteur y est accoutumé présentement, & n'en est guères ému.

roit conspiré à étouffer la querelle présente ; dans sa naissance ; une explication donnée à propos & avec modération , auroit suffi. Les affaires en apparence les plus épineuses , sont toujours susceptibles d'un heureux tempérament , lorsqu'on fait les manier , & celle-ci l'étoit plus que bien d'autres. Il ne falloit que la considérer sans aucun rapport avec des conséquences dont on a tort de s'allarmer , parce qu'il ne faut pas s'allarmer de tout ce qui est possible. Mais on l'avoit embrouillée à dessein , en y liant des questions contre lesquelles la prudence des plus habiles conciliateurs échouera toujours. Les suggestions malignes de ceux qui cherchoient à faire leur profit de cette désunion , y avoient bien eu autant de part que tout le reste. Si dans le fort de la colere , une personne animée se trouvoit encore capable de faire usage de sa raison , je lui conseillerois sur toutes choses , de se défier alors des discours de ceux qui s'offrent à servir sa vengeance. C'est dans cette occasion que la haine & l'envie dressent leur piège le plus inévitable.

Canaye (*a*) , en me consultant sur ce que sa qualité d'ambassadeur François demandoit qu'il fît dans cette conjoncture ,

(*a*) Philippe Canaye , seigneur de Fresne.

crut que pour mieux m'instruire, il devoit m'envoyer un long mémoire des griefs & des raisons des deux parties. Je n'en fis pas beaucoup d'usage, ce n'eût pas été leur rendre un bon service, que d'éplucher toutes ces raisons, & de prononcer sur chacune d'elles. Aussi me contentai-je de mander simplement à Canaye, que sans égard au fond de la querelle, les Vénitiens n'avoient d'autre parti à prendre, que celui de se remettre de tout à des arbitres qui pussent, non pas les juger en rigueur, mais les appaiser, en faisant office d'amis communs. Je nommai la personne de Henri, comme me paroissant le seul propre à produire cet effet, & celle du nonce Barberin, dont je connoissois la sagesse & la droiture, pour en faire le rapport à S. M. Ce conseil fut suivi, mais ce ne fut pas encore si-tôt. La passion jouit de ses droits ordinaires auparavant, elle se fatifit pendant tout le reste de cette année, par des écrits où le déchaînement fut porté à l'excès. Heureusement les parties contestantes sont les deux puissances de l'Europe qui s'avisent le plus tard de la guerre, c'est sur quoi on se reposa toujours. Nous verrons l'année suivante, quelle fut la fin de cette querelle.

Elle ne fut pas inutile au nonce Bar-

berin , pour lui faire obtenir le chapeau de cardinal , que le pape lui envoya après une promotion de cardinaux , qui fut faite hors tems. Il en reçut un compliment de S. M. à laquelle il en avoit la principale obligation. Il disoit aussi souvent , en parlant de moi , qu'il avoit , sans le nommer , un bon ami auprès du roi. Le cardinal du Perron crut de même , que je ne lui avois pas été inutile , pour l'archevêché de Sens & la grande aumônerie dont S. M. le gratifia. Il m'en fit son remerciement , en me priant de le faire jouir pendant son absence , des droits de grand aumônier. L'abbaye de Coulon me fut conservée dans cet arrangement.

Je rendis un service plus essentiel aux bourgeois de Metz , dans le démêlé qu'ils eurent en ce tems-là avec les jésuites. Ceux-ci avoient tenté deux ans auparavant , de se faire recevoir dans cette ville , qui détourna le coup par des représentations que j'appuyai auprès de S. M. Ils revinrent plus d'une fois à la charge , & je rassurai encore les Messins , en les instruisant par S. Germain & des Bordes , & ensuite par la Noue , de la maniere dont le roi pensoit sur leur compte ; ce qui n'empêcha pas que toutes leurs craintes ne se réveillassent au commencement de cette année , parce que

les jésuites dresserent de nouvelles batteries, bien plus fortes qu'auparavant, en obligeant le clergé & tout ce qu'il y avoit de bourgeois catholiques dans la ville, à s'unir à eux. Ils s'assurèrent du suffrage du duc d'Epéron, leur gouverneur, qui arriva à Metz le 15 avril, pour mettre la dernière main à cette entreprise, du moins la ville étoit dans cette opinion, & que le gouverneur ne faisoit rien en cela, que par ordre & sous le bon plaisir du roi. Les Messins allarmés me renvoyerent dès le lendemain une lettre, qu'ils firent suivre d'une seconde le 25 avril, dont ils chargerent le sieur Braconier, en lui enjoignant de me rappeler fortement les raisons qui m'avoient déjà fait prendre leur défense, & qu'ils craignoient que je n'eusse oubliées. Ils députerent aussi coup sur coup deux des leurs à la cour, pour y veiller à cette affaire : ce n'est pas, disoient ces bons protestans, qu'ils craignissent que les jésuites les détournassent de leur croyance; mais parce qu'ils étoient persuadés que la société pourroit, par ses brigues, causer à Metz une révolution, dont les suites seroient fâcheuses dans une ville fraîchement réunie à la couronne.

Je m'étois servi de ce motif auprès de S. M. qui comprenoit d'ailleurs de quelle

importance alloit lui être cette ville, pour ses grands desseins. Je comblai de joie ses habitans, en leur mandant par le dernier de leurs députés, que le roi avoit eu égard à leurs prieres, & qu'il ne feroit chez eux aucune innovation, dont je leur donnois ma parole, au nom de ce prince. Ils m'en firent de grands remerciemens par une troisième lettre du 10 juillet, où je vis qu'ils n'étoient pas parfaitement guéris de leur frayeur : leurs adversaires s'étant encore vantés, disoient-ils, qu'ils avoient des moyens pour faire changer de sentiment à S. M.

Les jésuites recevoient effectivement tous les jours de Henri, de si fortes marques de protection, qu'elles étoient bien capables d'autoriser cette crainte. Ce prince leur fit présent dans cette année, de cent mille écus, pour leur seule maison de la Fleche, & il prit la peine d'en faire lui-même la distribution de la maniere suivante : cent soixante mille livres pour la construction du collège, vingt-un mille pour en payer l'emplacement, soixante-quinze mille en récompense des bénéfices pris pour faire une fondation perpétuelle à cette maison, parce que ces bénéfices étant possédés par des personnes qui n'étoient point ecclésiastiques, on pouvoit les forcer, & qu'on

les força effectivement , à les rendre moyennant un dédommagement , douze mille pour la maison servant à loger les peres , trois mille pour leur acheter des livres , autant pour les ornemens de leur église , six mille pour leur nourriture , pendant la présente année ; car Henri n'y avoit rien oublié , & quinze mille livres que la Varenne leur avoit prêtées depuis qu'ils étoient à la Fleche , dont ce prince avoit bien voulu leur tenir compte. Cette piece est datée du 16 octobre , & est signée du roi.

En voici une autre bien plus singuliere. Un conseiller au parlement , nommé Gillot (18) , avoit prêté en 1603 , un livre au P. Cotton. Voyant qu'il ne pouvoit le r'avoir , quoiqu'il l'eût fait demander plusieurs fois au pere , il lui envoya un domestique , avec ordre de ne point quitter le pere qu'il ne le lui eût rendu. L'ayant eu par ce moyen , le conseiller en l'ouvrant , tomba sur une feuille de papier manuscrite , qui apparemment y avoit été oubliée par le jésuite , & qu'il jugea écrite de sa main. C'étoit un mémoire , qui lui parut mériter qu'il m'en fît part. Il me

(18) Jacques Gillot , conseiller-clerc en la grand'chambre du parlement de Paris.

l'apporta, & m'ayant fait promettre que je ne le nommerois en rien dans cette affaire, il me le remit, pour en faire tel usage que je jugerois à propos. Après avoir vérifié s'il étoit véritablement de la main du P. Cotton, ce qu'il m'étoit aisé de faire, avec le secours des lettres qu'il faisoit que j'avois de ce pere, nous ne doutâmes nullement après la confrontation qu'il n'en fût. Le voici traduit, car il étoit en latin. Il renferme une longue liste de questions, que le jésuite destinoit de faire au diable, en l'exorcisant dans la personne de certaine possédée, qui faisoit alors beaucoup de bruit (19). On y en trouvera de

(19) Elle s'appelloit Adrienne de Fresne, native du village de Gerbigny, proche Amiens. Elle vint s'établir à Paris, dans la rue Saint-Antoine : & elle attira dans le couvent de Saint-Victor, où elle se faisoit exorciser, un concours de peuple presque aussi grand, qu'avoit fait Marthe Brosnier, à Sainte-Généviève. De Thou, qui n'a eu garde de passer sous silence cette histoire, parlant du P. Cotton, comme de l'un de ces principaux exorcistes, qualifie fort sévèrement à son ordinaire, la curiosité de ce pere en cette occasion. Il marque encore que Henri IV pria instamment le duc de Sully de faire en sorte que l'original de cet écrit ne devint point public ; & que le contraire étant arrivé par imprudence ou autrement, il affecta de traiter la chose de ba-

toutes especes, de simplement curieuses, de frivoles & même ridicules, & parmi celles-là, quelques-unes sur des sujets qu'il n'est en aucune maniere permis de sonder. Le mémoire commence ainsi.

Par les mérites de S. Pierre & de S. Paul, apôtres, de sainte Prisque, vierge & martyre, des saints Moyse & Ammon, soldats martyrs, de S. Anetogene, martyr & théologien, de S. Volusien, évêque de Tours,

gabelle, devant les courtisans, quoiqu'intérieurement il en sût fort mauvais gré au P. Cotton : de *Thou*, liv. 132.

Il est aussi fait mention dans le Journal de l'Etoile, de cet écrit du P. Cotton : « qui servoit, » dit-il, en ce tems-là, de devis & d'entretien » ordinaire dans les compagnies ». L'auteur de la vie du P. Cotton, après avoir exposé en détail ce qui regarde ce pere, dans toute l'histoire d'Adrienne de Fresne, liv. 2, pag. 90, finit ainsi : « On trouva que le pere Cotton n'avoit jamais » parlé à la personne à laquelle on avoit attribué » la publication du billet, qui étoit un conseiller » au parlement, qu'on disoit avoir trouvé cet » écrit dans un livre, que le P. Cotton avoit em- » prunté de lui. De plus, les maîtres écrivains » à qui on montra le papier, qu'on prétendoit » être l'original de tous les autres, & que l'on » assuroit faussement être signé de la main du » P. Cotton, attesterent, après l'avoir confronté » avec des lettres qu'on avoit de lui, n'avoir ja- » mais été de son écriture ».

ANNÉE 1606. LIV. XXIII. 325
de S. Léobard, reclus, & de sainte Li-
bérate, vierge.

Suivent après cela les questions que l'exorciste veut faire au diable; elles sont sans aucun ordre, parce que l'auteur les mettoit sans doute sur le papier à mesure qu'elles lui venoient à l'esprit, & quelques-unes sont exprimées de manière, qu'il seroit inutile de demander à tout autre qu'à lui-même, ce qu'il a voulu dire.

Tout ce que Dieu veut que je sache (c'est le P. Cotton qui parle) touchant le roi & la reine, touchant ceux qui demeurent à la cour, touchant les avertissemens publics & particuliers, touchant la voie & le chemin, touchant les confessions particulières & générales, touchant ceux qui demeurent avec les princes, touchant Laval, touchant le service divin, touchant la connoissance de la langue Grecque & de l'Hébraïque, touchant les vœux, le sacre & les cas de conscience, touchant la conversion des ames, touchant la canonisation, & s'il veut que j'en fasse instance, touchant la guerre avec les Espagnols ou les hérétiques, touchant le voyage dans la nouvelle France & toute la côte opposée à l'Amérique, touchant les moyens dont je dois me servir, pour persuader avec efficace, & afin qu'il s'abstienne de

ses péchés. Savoir du diable, le danger que je puis prévenir, & qu'il m'enseigne ce que m'ont procuré les..... Si la possédée est baptisée, si elle est religieuse, si on doit craindre quelque tromperie pour Marie de Valence (20), & pour l'ame de la Faye, par la malice de Glarençal. Demander au diable, quand il sortira, l'heure & le moyen, & si ce sera la nuit, si j'ai quelque péril caché à appréhender, si les langues sont venues de Dieu, par quel moyen Chamieres Ferrier, par quels livres & par quels moyens on peut rendre les sermons plus utiles, quel est mon plus grand danger, à quelle restitution le roi est tenu, ce qu'il veut qu'on dise à la dame Acharie (21) & du Jardin, & aux freres & aux sœurs, quelle a été cette apparition en Languedoc, s'il est à propos que la mere Pasithée (22) vienne, & que la sœur Anne de S. Barthelemi aille à Pont-à-Mousson, qu'il me dise ce que je voudrois savoir sur le roi & M. de Rosny, ce que l'on peut espérer de sa conversion, quels sont les protestans à la cour les plus faciles à gagner,

(20) L'une des dévotes du P. Cotton.

(21) Autre dévote du P. Cotton.

(22) Religieuse dont il sera fait mention dans la suite de ces Mémoires.

s'il ne peut point survenir quelque danger à celui qui est délivré des démons, si je n'en suis point menacé moi-même, ce qui empêche la fondation du collège de Poitiers, ce qui regarde la vocation de la nièce, quel est le passage de l'écriture le plus clair & le plus formel, pour prouver le purgatoire & l'invocation des saints, la puissance du pape, & que le nôtre l'a semblable à celle de S. Pierre, quand les animaux ont bu dans l'arche de Noé, quels enfans de Dieu ont aimé les filles des hommes, si le serpent a marché sur ses pieds avant la chute d'Adam, combien de tems ils ont été au ciel, & nos peres dans le paradis terrestre, quels sont les esprits qui sont devant le trône de Dieu, s'il y a un roi des archanges, ce qu'il est à propos de faire, pour établir une ferme paix avec les Espagnols : si Dieu veut qu'il m'apprenne quelque chose du tems où l'hérésie de Calvin doit être éteinte, de mon pere, de sa condition, & de mes freres Jean & Antoine, combien de passages sur la foi ont été corrompus par les hérétiques, sur le plagiaire de Genève, sur le voyage du pere général en Espagne, la ruine de fond en comble sur le bref, & le pere général au sujet de Baqueville, & du jeune homme qui demeure auprès de Notre-Dame, quand les

animaux ont commencé à passer dans les isles, & quand elles ont été habitées par les hommes, où est le paradis terrestre, comment le roi & la reine d'Angleterre & tout ce royaume pourroient être facilement convertis, comment on pourroit vaincre le Turc & convertir les infideles, quelle partie des anges est tombée, quelle est l'adoration de Dieu au chérubin, & comment il peut s'y rapporter, comment je puis réparer les fautes que j'ai faites, en écrivant, imprimant mes livres, & même en prêchant, ce qui le presse le plus, lui & les autres démons dans les exorcismes, ce qui est cause que Genève a été si souvent conservée, ce qu'il fait de la fanté du roi, ce qui peut unir avec ce prince les grands de son royaume, comment on peut aider le sieur de Verdun, & ce qui le fait agir, sur les villes d'otage, sur Lesdiguières & sa conversion, sur l'honneur de mes reliques, sur les lettres écrites à madame de Clarençal, & sur cette dame principalement, ce qui empêche les collèges d'Amiens & de Tours, sur la durée de l'hérésie.

De retour du voyage de Sedan, le roi s'arrêta quelques jours à Paris, & sur la fin d'avril, il s'en alla à Fontainebleau, d'où il m'écrivit, & me fit écrire par Vil-

leroy, qu'il alloit commencer, par ordonnance des médecins, une diete de plus de dix jours, ce qui lui fit remettre d'autant de tems, la cérémonie de la fête de la Pentecôte, & mander à son conseil, qu'il ne vînt le trouver qu'au bout de quinze jours. Il me permit d'aller passer à Sully le tems de sa diete, pourvu que je le viffe en passant. Ce remede, avec celui de la sueur, causa un grand changement en mieux à sa fanté.

Les plus importantes affaires qu'eut S. M. à Fontainebleau, regarderent la religion. Le clergé de France, assemblé à Paris, revint à de nouvelles instances pour la publication du concile de Trente (23). La

(23) La remontrance que le clergé fit faire à S. M. par Jérôme de Villars, archevêque de Vienne, se lit dans le *Mercure François*, année 1606, avec la réponse que lui fit Henri IV. « Vous » m'avez parlé, dit-il, du concile, j'en desire la » publication; mais, comme vous avez dit, les » considérations du monde combattent souvent » celles du ciel; néanmoins je porterai toujours, » & mon sang & ma vie, pour ce qui sera du » bien de l'église, & du service de Dieu. Pour » ce qui est des simonies & des confidences; que » ceux qui en sont coupables, commencent par » se guérir eux-mêmes, & excitez les autres par vos » bons exemples, à le faire. Quant aux élections, » vous voyez comme je procede, je suis glorieux » de voir ceux que j'ai établis, bien différens

tranquillité publique étant intéressée dans cette proposition, & dans quelques autres de même nature, qu'on résolut dans cette assemblée de faire au roi, S. M. les combattit par ses raisons & par son autorité, & traita avec la même égalité les protestans, qui sembloient, à l'envi du clergé, vouloir abuser de leurs droits. Quelques provinces écrivirent à cet effet aux députés généraux, d'appuyer auprès du roi une requête qu'elles leur envoyèrent, pour la tenue d'un synode national, en même-tems qu'elles travailloient à faire tenir dans les autres provinces les assemblées particulières, où l'on a coutume de nommer les députés synodaux, & de dresser les instructions sur les matieres qu'on doit y traiter. Henri m'avoit déjà fait mander dès le 22 mars, par Villeroy, de prendre là-dessus les mesures nécessaires avec mon fils, auquel il souffriroit que je fisse part de presque toutes les affaires, & que j'en instruisisse ensuite Servian, député du Dauphiné. Il m'écrivit lui-même de Fontainebleau, d'en-

« de ceux du passé », &c. Ce prince accorda pourtant sur le cahier de leurs plaintes, deux édits portans plusieurs réglemens ecclésiastiques, qui furent vérifiés, l'un en 1608, & l'autre en 1609. Voyez aussi M. de Thou, liv. 134.

voyer chercher les députés généraux, de savoir d'eux l'intention de tout le corps, & de rendre ce dessein inutile. Je le tranquillifai sur tout cela, en lui promettant que supposé que je ne pusse pas parvenir jusqu'à empêcher que le synode ne fût convoqué (24), j'y ferois du moins trouver en si grand nombre, ce qu'il avoit de ferviteurs fideles dans le parti, qu'ils s'y rendroient les maîtres des délibérations. Cette précaution me parut même nécessaire pour l'assemblée particuliere du Dauphiné, avec celle de satisfaire le président Parquet, afin d'empêcher qu'il ne donnât à quelque factieux sa place, dont il vouloit se défaire. Je fis partir avec de bonnes instructions, Bullion pour le Dauphiné, & Espérian pour la Guyenne.

Des Ageaux mourut en cette année, & sa place de lieutenant de roi de Saint-Jean-d'Angeli, fut aussi-tôt demandée, entr'autres par Beaulieu & la Roche-Beaucourt. Le premier en avoit eu le brevet dès avant des Ageaux : mais comme d'Epernon, Pa-

(24) Voyez dans les mss. r. l'original d'une lettre de M. le duc de Sully, du 20 mai 1606, adressée aux protestans de la province de Bourgogne, dans laquelle il les détourne de cette idée d'un synode à la Rochelle.

rabere & toute la bourgeoisie de Saint-Jean ; s'unirent en faveur de la Roche Beaucourt ; S. M. me manda de le faire venir , & de lui donner les leçons nécessaires pour bien remplir ce poste , qu'elle étoit résolue de lui confier. Je n'eus garde de parler pour le duc de Rohan. Soubise (25) & lui étoient alors fort mal dans l'esprit de S. M. à cause de quelques démarches qu'un autre taxeroit simplement d'imprudencè , & que j'appellerai nettement désobéissance ; car je ne suis point accoutumé à flatter les termes. Rohan s'adressa à moi pour les faire rentrer dans les bonnes grâces du roi , lorsqu'il seroit de retour à Paris , sur la fin de l'année. S. M. à qui je me donnai l'honneur d'en écrire , eut la bonté de me faire espérer qu'elle pardonneroit au duc , & de me donner même les moyens de lui ménager ce pardon , en lui amenant le coupable , après l'avoir prévenu par mon fils , soit chez moi , soit en quelque autre maison , de ce qu'il avoit à faire pour se ren-

(25) Benjamin de Rohan. Soubise , frere du duc de Rohan , tous deux fils de René , duc de Rohan , & petit-fils de Jean de Partenay-Soubise. Le duc de Soubise fut l'un des principaux chefs du parti calviniste en France , pendant les guerres de la religion , sous le regne suivant.

dre son roi favorable, & pourvu que Rohan n'attendît pas à ce moment, à rendre public le regret qu'il avoit de sa faute; quant à la maniere dont il le traiteroit, & à celle dont il exigeroit qu'il se comportât ensuite avec le parti protestant, S. M. remit à son arrivée à Paris, à s'en expliquer avec moi. Pour Soubise, comme c'étoit du moins, après en avoir demandé la permission au roi, qu'il avoit passé en Flandre, S. M. lui permettoit de l'attendre à Paris, ou de venir la trouver à Fontainebleau.

Il étoit survenu de nouveaux troubles à la Rochelle, entre les protestans & le clergé de cette ville, sur l'étendue & l'exercice des droits dont celui-ci devoit jouir. A entendre les uns & les autres, ils avoient tous sujet de se plaindre; les ecclésiastiques, de ce que leurs adversaires se faisoient souvent justice par les voies de fait toujours défendues; les réformés, de ce que le clergé surprenoit sans cesse des arrêts du conseil, pour s'autoriser à en faire beaucoup plus qu'il ne lui étoit permis. Tous demandoient également un arrêt décisif. Le roi comprit qu'un arrêt ne feroit qu'aigrir davantage les esprits, & il voulut que je fisse en cette occasion l'office de conciliateur. Je commençai par leur représenter séparément

leurs véritables intérêts, & après m'être assuré de leur obéissance, je leur dictai les articles d'accommodement suivans, qui feront connoître de quoi il s'agissoit entr'eux.

Que les protestans n'interdiroient point aux ecclésiastiques les visites dans les hôpitaux & les prisons, ni même la confession, pourvu que cela se fît sans aucun appareil, principalement celui de porter l'hostie dans ces endroits; que le clergé n'avoit aucun droit d'assister en corps aux enterremens & cérémonies publiques, ni d'y porter la croix, non plus que d'accompagner les criminels au supplice. Qu'il ne seroit fait aux ecclésiastiques aucun mauvais traitement de fait, ni de paroles, lorsqu'ils passeroient dans les rues avec les habits de leur état; que les protestans n'apporteroient aucun empêchement à la construction de l'église que le clergé faisoit bâtir, d'autant plus que des commissaires nommés leur en avoient désigné la place, pourvu que cette place ne fût ni incommode, ni suspecte à la ville; auquel cas, on leur en assigneroit une autre, ou on laisseroit ce point à décider au roi dans son conseil. Je reglai aussi quelques autres articles qui regardoient la police; que les catholiques se contenteroient de la part qu'ils auroient

aux charges & aux fonctions publiques, lorsqu'ils y feroient appellés par la pluralité des suffrages, & par les voies ordinaires; mais qu'à l'égard des métiers & maîtrises, n'y ayant aucune raison de les en exclure, les protestans avoient donné, en chassant les garçons de boutique catholiques, l'exemple de la violence, aux villes où le parti catholique l'emportoit sur le protestant.

On préparoit cependant à Paris avec beaucoup de magnificence, la cérémonie du baptême de monsieur le dauphin & des deux dames de France (26). La duchesse de Mantoue, qui y devoit avoir la principale part, partit d'Italie avec une suite de deux cens chevaux, & de deux cens cinquante personnes. Elle arriva au commencement de juin à Nancy, d'où ses gens & ceux du duc de Lorraine, envoyèrent savoir de S. M. si au bout de huit jours qu'elle comptoit passer à Nancy, elle continueroit sa route. Il y avoit sur cela quelques considérations à faire, pour lesquelles Henri me manda de me rendre à

(26) Eléonore de Médicis, fille aînée de François de Médicis, grand-duc de Toscane, & femme de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue.

Paris, le 4 ou 5 juin, car j'étois alors à Sully; qu'il y viendroit lui-même de Fontainebleau, dans les derniers jours de mai, & qu'il m'y attendroit en faisant quelques voyages à S. Germain pour voir ses enfans; qu'il croyoit qu'il étoit à propos de faire partir pour Nancy, une personne chargée de ses ordres. La maniere dont la duchesse de Mantoue seroit reçue, fit une espece de dispute terminée enfin à l'avantage de la reine, qui prétendoit que cette princesse venant en France pour faire plaisir au roi, & pour honorer une cérémonie extraordinaire, on ne pouvoit lui rendre de trop grands honneurs. Rien n'y manqua. On lui donna le pas & la préséance, non-seulement sur les princes étrangers, mais même sur les princes du sang; ce qui fâcha si fort ces derniers, qu'ils refuserent d'assister à toutes les cérémonies dont elle devoit être. Ils trouvoient fort extraordinaire que des princes de la premiere maison de l'Europe fussent précédés par un duc de fraîche date, descendu d'un simple bourgeois de Mantoue, qui après avoir tué Bonnacolsy son seigneur, s'en étoit fait donner le gouvernement, & en avoit ensuite usurpé la propriété. Quelque chose qu'ils pussent dire, le roi ne se relâcha point; il ne considéra
dans

dans la duchesse de Mantoue, que le titre d'alliée de la famille royale, & de sœur ainée de la reine.

Le duc de Bouillon chercha à se faire une application de cet exemple; mais il ne fut point écouté. Il avoit été nommé pour porter les honneurs dans la cérémonie; il voulut mettre les ducs derrière lui, alléguant sa qualité de duc de Bouillon & de prince de Sedan, avec l'exemple des princes de Sedan, auxquels il avoit succédé. On lui répondit que la différence entr'eux & lui, étoit qu'ils descendoient réellement de princes souverains, qualité qui leur donnoit en effet le premier rang, & qu'il ne sortoit, lui, que d'un simple gentilhomme (27).

La duchesse de Mantoue arriva le 20 juillet à Villers-Coterets, où elle trouva le roi qui l'attendoit. Delà, on devoit se rendre par Monceaux à Paris, où j'étois occupé à faire faire les échafauds dans l'église de Notre-Dame, au palais & dans la place des manufactures, avec tous les autres préparatifs, lorsqu'on fut averti que la

(27) Pour faire connoître combien le duc de Sully a tort de parler ainsi d'une maison aussi illustre que l'est celle de Bouillon, il suffit de renvoyer à tous les généalogistes.

maladie contagieuse étoit dans cette grande ville (28); ce qui fit, qu'après en avoir conféré avec la duchesse, le roi décida que les baptêmes se feroient à Fontainebleau. Les combats à la barrière, & tous les jeux & divertissemens publics, qui ne pouvoient gueres s'exécuter qu'à Paris, se trouverent retranchés par cet arrangement, & il fallut s'en tenir aux seules dépenses ordinaires pour les baptêmes des enfans de France, & pour les habillemens de S. M. Le nonce, au lieu d'aller trouver le roi à Monceaux, se rendit à Fontainebleau, ainsi que la reine Marguerite. Les chapelles du château étant trop petites pour une pareille cérémonie, & celle des religieux imparfaite, je proposai qu'on tendît & qu'on couvrît celle-ci toute entière de tapisseries, ou qu'on y fit servir la grande salle (29).

(28) « La peste ou plutôt le bon ménage du roi, dit malignement l'Etoile, priverent la ville de Paris de cet honneur ». Ce qui est avancé sans aucun fondement, & contredit par les autres historiens.

(29) Elle se fit dans la cour du donjon qu'on avoit préparée à cet effet. Le cardinal de Joyeuse, légat, représenta la personne de Paul V, parreïn de M. le Dauphin, avec madame la duchesse de Mantoue marreine. Madame de France, l'aînée, fut nommée Elisabeth, du nom de l'archi-

Le roi prit la peine d'aller lui-même visiter & faire nettoyer la maison de Fleury, pour y mener le dauphin après son baptême, parce que la contagion, au lieu de cesser dans Paris, s'étoit delà répandue dans quelques lieux des environs. Fontainebleau n'en fut pas exempt. Henri (30) me mandoit à la fin de septembre, que de six personnes qui y avoient été les dernières prises du mal, il n'en étoit réchappé qu'une seule; mais qu'il ne retomboit plus personne. Il retira le régiment de ses gardes de Melun, où on lui dit que quelques maisons avoient été attaquées de la mala-

duchesse, sa marreine, épouse de l'archiduc Albert, & petite-fille de Henri II, représentée par madame d'Angoulême, sans parrein, & madame de France, la puinée, eut pour parrein le duc de Lorraine, présent, & pour marreine la grande duchesse de Toscane, dont le prince dom Joan de Médicis tint la place, & fut nommée Christine. Voyez dans le *Mercurie François*, année 1606, & dans *P. Mathieu*, tom. 2, liv. 3, la description de l'ordre, de la pompe & des réjouissances qui précéderent & suivirent cette cérémonie. Voyez aussi les vol. 9361 & 9364 des mss. royaux.

(30) Le Journal du règne de Henri IV, remarque qu'il ne mourut pas un plus grand nombre de personnes dans Paris cette année, que toutes les autres; ce qu'il regle sur le pied de huit personnes par jour: d'où il conclut qu'on s'y livra à une terreur panique.

340 MÉMOIRES DE SULLY,
die. C'est dans ce tems-là que LL. MM.
en passant le bac de Neuilly, faillirent à
se noyer (31); ce qui fut cause qu'on y fit
un pont.

(31) « Le vendredi 9 juin (c'est ce qu'on lit
dans le même Journal) » le roi & la reine pas-
» sant au bac de Neuilly, revenant de Saint-
» Germain-en-Laye, & ayant avec eux M. de
» Vendôme, faillirent à être noyés tous trois,
» principalement la reine, qui but plus qu'elle ne
» vouloit, & sans un sien valet-de-pied & un
» gentilhomme, nommé la Châtaigneraie, qui la
» prit par les cheveux, s'étant jetté à corps perdu
» dans l'eau pour l'en retirer, couroit fortune
» inévitable de sa vie. Cet accident guérit le roi
» d'un grand mal de dents qu'il avoit, dont le
» danger étant passé, il s'en gaussa, disant que
» jamais il n'y avoit trouvé meilleure recette;
» au reste, qu'ils avoient mangé trop de salé à
» dîner, & qu'on les avoit voulu faire boire
» après ».

Cet accident arriva, selon le Mercure Fran-
çois, parce qu'en entrant dans ce bac, lequel ap-
paremment n'avoit point de parapet, les deux che-
vaux de volée tirant trop à côté, tomberent dans
l'eau, & par leur poids y entraîerent le carosse
où étoit le roi avec la reine, M. le duc de Ven-
dôme, la princesse de Conti & le duc de Mont-
pensier, que la pluie avoit empêchés de mettre
pied à terre. « Les seigneurs qui étoient à che-
» val, dit cet historien, se jetterent dans l'eau,
» sans avoir loisir d'ôter ni leurs manteaux, ni
» leurs épées, & accoururent vers l'endroit où
» ils avoient vu le roi, lequel étant retiré de son

Je fis un séjour un peu plus long que de coutume à Sully. Le roi, qui fut que j'étois demeuré indisposé à Brie-comte-Robert, m'écrivit le 29 août, & envoya savoir l'état de ma santé, bonté dont je le remerciai, en lui offrant ma vie. Ce prince me fit capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes, qui fut formée sous le nom de la reine, & accorda à ma prière, abolition à la Saminière. Ces graces toutes seules auroient donné droit à ce prince de tout exiger & de tout attendre de moi. Il lui fâchoit fort de voir que le mariage du fils de Noailles (a) avec la fille de Roquelaure, au lieu d'unir ces deux maisons, n'avoit fait qu'y apporter la discorde. J'employai toutes sortes de moyens pour y rétablir la paix, voyant combien souvent & fortement ce prince m'en pressoit. Il est d'un bon prince de tenir unis ceux qui ap-

» danger, quelque prière qu'ils fissent à S. M. il
 » se remit dans l'eau pour aider à retirer la reine &
 » le duc de Vendôme. La reine n'eut pas sitôt pris
 » l'air pour respirer, que jettant un soupir, elle de-
 » manda où étoit le roi. . . La Châtaigneraie qu'elle
 » remarqua sur-tout l'avoir beaucoup aidée, en fut
 » reconnu d'un présent de pierreries, & d'une pen-
 » sion annuelle » : *Année 1606 ; de Thou, 136.*

(a) François de Noailles, comte d'Ayen. Rose de Roquelaure.

prochent de sa personne, & il est de sa politique de travailler à cette union, plutôt par d'autres que par lui-même.

Je fus aussi bien payé de mes soins pour les finances. Les traitans ayant donné cent cinquante mille livres à S. M. & la continuation du bail du sel pour une sixième année, lui ayant valu avec cela un pot de vin de soixante mille livres, ce prince disposa de ces deux cens dix mille livres, de la manière suivante : quatre-vingt-quatre mille livres furent mises à part, pour l'acquisition de Morêt, & trente-six mille pour quelques besoins de S. M.; la reine en eut douze mille; le duc de Nemours trente, Versenai dix-huit, & moi trente. Je reçus pendant tout le cours de cette année, en différentes gratifications, le double de cette somme.

Pour satisfaire aux ordonnances, la cour des aides députoit tous les ans ses conseillers, dans les généralités où le sel se leve par impôt, afin d'en faire le département & le régalement, & chemin faisant, condamner à l'amende ceux qui étoient trouvés faire le métier de fauxonnier. Ce n'étoit pas pour ce sujet seulement qu'on envoyoit ces commissaires; presque tout se faisoit de cette manière. Le lieutenant général de Blois m'écrivit, que deux de ces commis-

saïres nommés pour le sel & pour la taxe de différens officiers de l'élection , faisoient beaucoup de mal dans cette province. Je lui fis réponse qu'il avoit tort lui-même de se plaindre ainsi, sans rien articuler de positif ; mais je ne laissai pas de lui envoyer un règlement à ces deux égards , pour être montré à ces commissaires, avec promesse de lui en faire justice, s'ils y contrevenoient.

Ce règlement portoit, que l'impôt du sel ne pourroit être augmenté simplement par généralités, mais nommément par paroisses, selon l'augmentation des feux, en déchargeant les pauvres paroisses de pareille quantité. Pour le fauxsonnage, il me parut qu'il y avoit une distinction à faire. On ne sauroit punir trop sévèrement ceux qui trafiquent du faux sel ; mais il faut user d'une extrême indulgence pour ceux qui ne font que l'acheter des fauxsonniers, parce qu'ils le trouvent à meilleur marché que l'autre, sur-tout lorsqu'ils ne sont pas pris sur le fait. Quant à la taxe des élus & autres officiers de finance, il y en a de deux sortes ; l'une, sur tous les officiers de finance en général, en laquelle le roi avoit jugé à propos de convertir les recherches commencées contr'eux, & l'autre, contre les élus en particulier, fondée sur le rétablissement de leurs droits, taxations &

exemptions de taille & de service alternatif. Il étoit ordonné par ce règlement, que la première de ces taxes ne pourroit plus à l'avenir s'exiger, que de gré à gré; en sorte que ceux qui déclareroient devant l'huissier qui leur en fait la signification, ou à son refus, pardevant le juge, notaire ou tabellion du lieu, qu'ils n'entendent point jouir de l'abolition du roi, ne pourroient plus être contraints à payer leur taxe; mais en ce cas, ils devenoient sujets à être poursuivis criminellement, s'ils se trouvoient convaincus d'avoir malversé. La seconde taxe, de même. Les élus qui aimeroient mieux renoncer aux privilèges de leur charge, en étoient déchargés; mais ils devenoient sujets à restituer tout ce qu'ils pouvoient s'être fait donner sous ce titre, au préjudice des édits & ordonnances du roi & des états.

Les commissaires envoyés à Rouen, trouvoient qu'il étoit juste de décharger la province de Normandie d'onze mille & tant d'écus, sur son imposition; ils m'en firent écrire par les trésoriers de France, & furent prêts d'envoyer des députés au roi, pour lui faire approuver ce retranchement. Je leur répondis qu'il n'étoit pas besoin qu'ils fissent cette démarche, que j'y disposerois S. M. déjà assez portée d'elle-même

à leur donner de bien plus grandes marques de sa bienveillance, si l'état de ses affaires, & les largesses qu'il falloit faire aux courtisans infatiables, le lui avoient permis. Je leur promis que je m'unirois à eux pour faire décharger la province d'une somme bien plus considérable que celle-ci, dont les pauvres ne pouvoient tirer qu'un très-petit avantage. Je sentoisi la justice de la promesse que je leur faisois, lorsque je voyois une somme de deux cens quarante-six mille trois cens quatre-vingt-une livres, jointe à la taille de cette province, quoiqu'elle n'eût aucun rapport avec cet objet.

Voici en quoi consistoit cette somme ; trente-trois mille livres pour les ponts & chaussées de toute la province, tant à Rouen qu'à Caën ; trente-sept mille cinq cens livres pour la suppression de l'édit des toiles, dans ces deux généralités ; vingt-deux mille cinq cens livres pour l'entretien du pont de Rouen, réparties dans ces deux généralités, quoiqu'il se leve différentes sommes sous ce titre, sur Paris & les autres villes ; quinze mille livres pour les ponts de Mante & de S. Cloud ; trente mille livres pour le canal de la Seine & de la Loire, & huit mille trois cens quatre-vingt-une livres pour le grand prévôt de la province. Encore une

fois, je trouve toutes ces différentes parties étrangères à la taille. Pourquoi intéresser dans ces réparations publiques, des gens qu'elles ne regardent en rien ? Depuis quelques années, l'on avoit augmenté considérablement les sommes, qui en apparence y sont destinées ; mais qui en effet restent dans la bourse d'un petit nombre de particuliers, sans qu'il en revienne rien au roi.

Je rendis l'économe d'Angoulême responsable de deniers qu'il disoit n'avoir plus entre les mains, parce que quand même la chose eût été vraie, il n'avoit pu s'en défaire, sans lettres-patentes du roi. Ce qui pouvoit m'échapper, n'échappoit point à Henri. Il fut informé d'une malversation dans les poudres, dont il m'avertit de faire la punition, comme d'une chose de grande conséquence pour tous les magasins. Il fut que l'on poursuivoit en mon absence, une commission pour faire le recouvrement du simple des omissions de recettes & fausses reprises ; il écrivit aussi-tôt au chancelier qu'on fursît cette affaire, parce que devant en avoir eu connoissance, lorsque j'étois parti, j'y aurois sans doute pourvu, si j'avois jugé qu'il dût en être question.

Ce prince faisoit, à son ordinaire, de grandes dépenses. Je ne parle point de celles

qui s'en alloient en présens de bijoux convenables à la richesse d'un puissant roi ; c'est en celle-ci que Henri ne se montroit point du tout prodigue. Je cite pour exemple le présent qu'il fit à la dame Bretoline, Italienne. Il vouloit qu'il fût honnête, sans y mettre plus de mille ou douze cens écus. Il m'écrivit de lui chercher un diamant en bague, taillé en cœur, ou de toute autre maniere, plutôt qu'en table, parce qu'il coûteroit moins, & paroîtroit davantage. Mais quant à ses dépenses personnelles, & principalement son jeu, cela composoit toujours un article très-considérable. Je recevois souvent des messages pareils à celui du 11 décembre. Henri ayant perdu tout son argent au jeu, me manda par un billet, dont le neveu de Lomenie étoit porteur, que Morand lui portât le soir deux mille pistoles. J'avois de furieux mémoires à expédier avec Parfait, pour l'extraordinaire de sa maison. J'eus ordre de sa part, le 4 octobre, de donner quatre-vingt-cinq mille cinq cens quatre livres à mademoiselle du Beuil, dont je ne prendrois point d'autre quittance que le billet, par lequel il me donnoit cet ordre. Il avoit abandonné à Zamet, pour s'acquitter avec lui d'un reliquat de compte de l'année 1602, l'imposition des deux sols six deniers par mi-

not de sel. Comme cette imposition n'eut point lieu, il fallut en celle-ci payer à Zamet trente-sept mille quatre cents quatre-vingt-douze livres, à quoi montoit ce vieux reste, & lui rendre outre cela, trente quatre mille deux cents vingt livres qu'il avoit prêtées depuis ce tems-là à S. M. ou déboursées pour lui. Il fit présent de mille écus à la Varenne. Villeroy écrivit à mon fils, par son ordre, que j'acquittasse une dette de ce prince à Balbani, qui étoit détenu au For-l'Evêque, & que je travaillasse à le faire sortir de prison.

D'autres dépenses qui firent plus d'honneur à Henri, furent celles qu'il fit pour rétablir les portes de S. Bernard & du Temple, & les fontaines devant le palais & la croix du tiroir. S. M. avoit écrit au prévôt des marchands, qu'elle entendoit que cet ouvrage fût achevé avant la S. Jean. Le conseil donna depuis, je ne fais pas comment, un arrêt qui rendoit cet ordre inutile, en prenant les deniers destinés à ces fontaines, pour être employés à payer le pavé de la ville, contre la disposition du conseil même, qui, dans le bail à l'adjudicataire du pavé, avoit ordonné que la somme nécessaire à cet entretien, seroit levée sur les bourgeois de Paris, selon le toisé du pavé qu'ils ont chacun devant leurs

maisons. S. M. voulut favoir la cause du retardement de ces ouvrages, & de cette erreur du conseil.

Ce prince m'avoit parlé plusieurs fois de lui donner des états généraux où fût renfermé en détail, tout ce qui concernoit mes trois principaux emplois de sur-intendant des finances, de grand-maître de l'artillerie, & de sur-intendant des bâtimens & des fortifications. Je pris le tems qu'il étoit au Louvre pour les lui porter, un jour que je le crus peu occupé; mais quoique je fusse parti de chez moi assez matin, je trouvai en arrivant au Louvre, que S. M. étoit déjà partie. Je renvoyai tous mes papiers à l' Arsenal, me contentant d'en garder un sommaire très-abrégé, que je pourrois lui faire voir lorsqu'elle seroit rentrée; & j'allai l'attendre chez madame de Guise, qui me pressoit depuis long-tems d'aller dîner avec elle.

C'étoit pour une partie de chasse que Henri s'étoit levé ce jour-là si matin, & il vouloit dîner des perdreaux qu'il prendroit à l'oiseau. Il disoit qu'il ne les trouvoit jamais si bons, ni si tendres, que quand on les prenoit de cette sorte, & sur-tout, quand il pouvoit les arracher lui-même à l'oiseau. Le chaud commençant à se faire sentir, ce prince revint tout à

fait content de sa chasse, & dans une disposition d'esprit que sa bonne santé & l'heureux état de ses affaires égayoient encore. Il monta dans la grande salle, en tenant ses perdreaux; & il cria à Cocquet, qui attendoit son arrivée en causant avec Parfait au bout de la salle: « Cocquet, Cocquet, vous ne devez pas nous plaindre un dîner à Roquelaure, Termes, Frontenac, Arembure & moi, car nous apportons de quoi nous traiter; mais allez promptement faire mettre la broche, & leur réservant leur part, faites qu'il y en ait huit pour ma femme & pour moi. Bonneval que voilà, lui portera les siens de ma part, & lui dira que je vais boire à sa santé; mais je veux qu'on garde pour moi de ceux qui sont un peu pincés de l'oiseau, car il y en a trois bien gros que je leur ai ôtés, & auxquels ils n'avoient encore gueres touché ».

Comme Henri faisoit le partage, arriva la Clielle, tenant son gros bâton, & avec lui Parfait, qui portoit un fort grand bassin doré, couvert d'une serviette, & qui commença à crier par deux fois: « Sire, embrassez-moi la cuisse, car j'en ai quantité & de fort bons. Voilà Parfait bien réjoui, dit le roi; cela lui fera faire un doigt de lard sur les côtes: je vois bien

» qu'il m'apporte de bons melons; j'en suis
 » bien-aïse, car j'en veux manger aujour-
 » d'hui tout mon saoul : ils ne me font
 » jamais de mal, quand ils sont fort bons,
 » que je les mange ayant grand faim, &
 » avant la viande, comme l'ordonnent les
 » médecins; mais je veux que vous quatre
 » y ayez aussi part; c'est pourquoi n'allez
 » pas après les perdreaux, que vous n'avez
 » vos melons; je vous les donnerai, après
 » que j'aurai retenu la part de ma femme
 » & la mienne & de quoi en donner à qui
 » j'en ai promis ». En entrant dans sa cham-
 » bre, le roi donna deux melons, qu'il avoit
 » mis à part, à deux garçons qui étoient à
 » la porte, en leur parlant à l'oreille; &
 » comme il vit sortir de son long cabinet aux
 » oiseaux, Fourcy, Beringhen & la Font,
 » ce dernier portant un gros paquet enve-
 » loppé. « La Font, lui dit Henri, m'appor-
 » tez-vous encore quelque ragoût pour mon
 » dîner? Oui, Sire, répondit Beringhen,
 » mais ce sont des viandes creuses, qui ne
 » sont bonnes qu'à repaître la vue. Ce n'est
 » pas ce qu'il me faut, reprit S. M. car je
 » meurs de faim, & je veux dîner, avant
 » toutes choses. Mais encore, la Font,
 » qu'est ce que c'est que cela, que vous por-
 » tez si bien enveloppé? Sire, dit Fourcy,
 » ce sont des modes de différentes sortes

» d'étoffes, de tapis, & de tapisseries que
» vos meilleurs manufacturiers veulent en-
» treprendre de faire. Cela sera bon après
» dîner, repliqua Henri, pour le montrer
» à ma femme; & puis aussi bien me vient-
» il de souvenir d'un homme avec lequel
» je ne suis pas toujours d'accord en tout,
» principalement lorsqu'il est question de
» ce que vous savez qu'il appelle des ba-
» bioles & des bagatelles. Je crois, Fourcy,
» ajouta-t-il, que vous devinez celui dont
» je veux parler; je serai bien-aise qu'il soit
» présent, avec ma femme, lorsque vous
» nous montrerez toutes ces étoffes, qui me
» feront souvenir de quelque chose que je
» veux leur dire lorsqu'ils seront ensemble,
» afin d'en favoir leur opinion ». Il me dit
souvent, poursuivit encore S. M. parlant
toujours de moi, sans me nommer, « qu'il
» ne trouve jamais rien de beau, ni de bien
» fait, quand il coûte le double de sa vraie
» valeur, & que je devrois penser la même
» chose de toute marchandise extrêmement
» chere. Je n'ignore pas sur quoi, ni pour-
» quoi il dit cela; mais je ne lui en fais
» pas semblant; & il ne faut pas laisser de
» l'entendre parler, car il n'est pas homme
» à un mot. Fourcy, envoyez-le chercher
» en diligence, & qu'on lui mene plutôt
» un de mes carrosses, ou bien le vôtre ».

Le cocher rencontra un de mes laquais, que j'envoyois au Louvre, favoir ce que faisoit le roi, & il vint chez madame de Guise, où j'avois déjà achevé de dîner. Je surpris bien S. M. qui ne m'attendoit pas sitôt. « Vous êtes bien diligent, me dit ce » prince, en me voyant entrer dans sa » chambre, où il étoit encore à table, il » n'est pas possible que vous veniez de » l' Arsenal. Lorsqu'il fut d'où je venois : » Toute cette maison-là, me dit-il, vous » apparence & vous aime fort, dont je suis » très-aïse; car je suis persuadé, que tant » qu'ils vous croiront, comme ils m'ont fait » dire qu'ils étoient résolus de faire, ils ne » feront jamais rien qui nuise, ni à ma per- » sonne, ni à mon état. Sire, lui répondis- » je, V. M. me dit tout cela d'une si bonne » maniere, que je vois bien qu'elle est en » bonne humeur, & plus contente de moi, » qu'elle n'étoit il y a quinze jours. Quoi ! » vous souvient-il encore de cela, inter- » rompit ce prince ? ô que non fait pas à » moi. Ne savez-vous pas bien que nos pe- » tits dépits ne doivent jamais passer les » vingt-quatre heures ? Je fais que cela ne » vous a pas empêché dès le lendemain de » ma colere, d'entreprendre une bonne af- » faire pour mes finances. Il y a plus de » trois mois, me dit ensuite Henri, avec

» beaucoup de gaieté, que je ne m'étois
 » trouvé si léger, étant monté à cheval
 » sans aide & sans montoir. J'ai eu un fort
 » beau jour de chasse; mes oiseaux ont si
 » bien volé, & mes lévriers ont si bien
 » couru, que ceux-là ont pris force per-
 » dreaux, & ceux-ci, trois grands levraux.
 » On m'a rapporté le meilleur de mes au-
 » tours, que je croyois perdu. J'ai fort bon
 » appétit. J'ai mangé d'excellens melons,
 » & on m'a servi demi-douzaine de cailles,
 » des plus grasses & des plus tendres que
 » j'aie jamais mangées. On me mande de
 Provence, continua ce prince, pour me
 faire voir que tout conspiroit à sa bonne
 humeur, » que les brouilleries de Marseille
 » sont entièrement apaisées, & de plu-
 » sieurs autres provinces, que jamais l'année
 » n'avoit été si fertile, & que mon peuple
 » sera riche, si je veux ouvrir les traites.
 » S. Antoine m'écrit que le prince de Galles
 » lui parle incessamment de moi, & de ce
 » qu'il vous a promis de son affection pour
 » moi. J'ai reçu avis d'Italie, que les choses
 » s'y disposent de façon que j'aurai l'hon-
 » neur & la gloire d'avoir réconcilié les
 » Vénitiens avec le pape. Bongars me fait
 » savoir d'Allemagne, que le nouveau roi
 » de Suede est toujours de mieux en mieux
 » avec ses sujets, & que le landgrave de

» Hesse m'acquiert tous les jours de nou-
 » veaux amis, alliés & serviteurs assurés. Bu-
 » zenzval a écrit à Villeroy, que les Espa-
 » gnols & les Flamands sont également ré-
 » duits à un tel point de foiblesse qu'ils se-
 » ront bientôt contraints d'entendre à une
 » paix ou à une treve, dont il faudra de
 » nécessité que je sois le médiateur & le
 » protecteur; ce sera pour commencer à me
 » rendre le conciliateur de tous les diffé-
 » rends entre les princes chrétiens; & pour
 » surcroît de satisfaction, ajouta S. M. d'un
 » air enjoué, me voilà à table, environné
 » de ces gens que voyez, (elle avoit à ses
 » côtés du Laurens, du Perron le jeune, Gu-
 » tron, des Yveteaux, Chaumont & les peres
 » Cotton & Gonthier) » de l'affection des-
 » quels je suis très-assuré, & que vous
 » jugez capables de m'entretenir de dis-
 » cours utiles & agréables, qui empêche-
 » ront qu'on ne me parle d'affaires, jusqu'à
 » ce que j'aye achevé de dîner; car alors
 » j'écouterai tout le monde, & je les con-
 » tenterai, si raison & justice le peuvent
 » faire ».

Je compris par quelques autres paroles
 de S. M. que les assistans avoient fait tom-
 ber la conversation sur sa personne, & qu'ils
 l'avoient également loué sur ses grandes qua-
 lités, & félicité sur ses prospérités. Je répon-

dis qu'on auroit trouvé difficilement de meilleurs juges. « Je ne laisserai pourtant pas passer, reprit le roi, tout ce qu'ils m'ont dit, sans y contredire quelque chose ». Il avoua que toutes leurs louanges ne l'empêchoient pas de bien sentir qu'il avoit ses défauts; & quant aux complimens sur ses bonheurs, il leur dit que s'ils avoient toujours été près de sa personne, depuis la mort du roi son pere, ils auroient vu qu'il en falloit bien rabattre, & que ses méchans momens avoient bien passé les bons. Sur quoi Henri fit sa réflexion ordinaire, qu'il n'avoit pas encore tant souffert de ses ennemis déclarés, que de l'ingratitude & de l'abandon de plusieurs de ceux qui se disoient ou ses amis & alliés, ou ses sujets & serviteurs. Le jeune du Perron, qui trouva dans ces paroles ample matière à son éloquence, se mit à traiter ce point en théologien, en prédicateur, & même en mystique. « Vous avez parlé-là d'un style si haut, lui dis-je, lorsqu'il eut fini, qu'il seroit difficile d'y rien ajouter ». Je lui soutins, ainsi qu'à ces messieurs, conformément à ce venoit de dire S. M. ou plutôt à ce que j'avois vu moi-même, qu'à tout prendre, ce prince avoit bien moins goûté de repos pendant la paix, qu'il n'avoit fait au milieu des troubles & des allarmes de la guerre.

« Rosny , si vous vouliez , me dit le roi ,
 » mettre sur tout cela deux mots par écrit ,
 » & me les donner , je les ferois voir à ceux
 » qui en font les incroyables ». Je répondis que
 cela demandoit bien du tems , & ne seroit
 pas vu de bon œil de tout le monde. J'a-
 joutai à cela , autant qu'il m'en souvient ,
 quelques autres vérités sur la religion & la
 politique , & sur le malheur dont je voyois
 la France menacée , lorsqu'elle perdrait son
 roi , qui plurent , je crois , encore moins
 aux courtisans , que ce que je venois déjà
 de dire.

Tous ces discours , qui d'enjoués étoient
 devenus à la fin tout-à-fait sérieux , furent
 interrompus , parce que la reine sortant de
 sa chambre pour rentrer dans son cabinet ,
 le roi se leva de table pour aller au - devant
 d'elle , en lui disant , du plus loin qu'il la vit :
 « hé bien ! ma mie , ne vous ai-je pas en-
 » voyé de bons melons , de bons perdreaux
 » & de bonnes cailles ? Si vous aviez eu
 » aussi bon appétit que moi , vous auriez
 » fait bonne chere ; car je n'ai jamais tant
 » mangé , ni été en si bonne humeur que
 » je le suis ; demandez - le à Rosny ; il vous
 » en dira le sujet , & vous contera toutes
 » les nouvelles que j'ai reçues & les dis-
 » cours que nous avons tenus ». La reine ,

Flandre (32). Les Espagnols , à qui l'armée destinée à l'expédition de Sedan , avoit donné de furieux ombrages , voyant qu'ils en étoient quittes pour la peur , le marquis Spinola partit de Gênes le 6 mai , pour arriver en Flandre le 19. Le siège de Rhimberg , que les Espagnols firent au mois de septembre , fut le seul exploit un peu considérable de cette campagne. Les assiégés se défendirent au commencement avec leur vigueur ordinaire , & firent plusieurs sorties qui coûtèrent la vie à deux colonels Espagnols , l'un nommé Thores , & l'autre commandant le nouveau terse (33) venu de Savoye ; ce qui fit croire que ce siège seroit fort douteux , & tireroit du moins en longueur ; Spinola en eut cette opinion , & le roi conjectura que Rhimberg ne se rendroit pas , du moins avant le 20 octobre ; cependant la place capitula dans les premiers jours de ce mois. S'il en faut croire le courier que Spinola fit partir le lendemain de la reddition , pour en porter la nouvelle à Madrid , & qui passa par

(32) Consultez sur cet article , *de Thou* , le *Mercuré François* , année 1606 , & *Siri* , *ibid.*

(33) Le terme de Terse , qui est employé en deux ou trois endroits des Mémoires de Sully , y signifie un bataillon , ou un nombre de compagnies de gens de pied , réunies en un corps,

Paris , les assiégés n'avoient plus que six tonnes de poudre ; mais pour dire vrai , les Etats ne se montrèrent pas en cette occasion tels qu'on les avoit vus les années précédentes. Ils étoient alors véritablement rebutés & ennuyés de la guerre , & la garnison de Rhimberg , laissée par le sénat sur sa bonne foi , se contenta d'avoir obtenu qu'elle sortiroit avec toutes les marques d'honneur , comme d'emmener son canon , &c. Elle chercha pourtant à faire tomber la faute sur le prince d'Orange , qu'elle accusa de n'avoir voulu ni secourir la place , ni inquiéter l'armée Espagnole. Ce reproche n'étoit pas sans fondement. La réputation de Maurice souffrit de l'inaction où on le vit pendant tout ce siège & la campagne entière.

Au reste , on cessera d'en être surpris ; lorsqu'on saura que les Provinces - Unies étoient réduites à un point de foiblesse qui ne pouvoit aller plus loin. Toutes les lettres de Buzenval & de Berny (a) en faisoient foi , & les nouvelles publiques n'ajoutoient rien à cet égard à la vérité. Il n'est pas moins vrai que l'Espagne , de son côté , n'étoit pas plus en état de se prévaloir de cet épuisement. Les sièges d'Ostende

(a) Mathieu Brulard , sieur de Berny.

& de l'Ecluse avoient fait des deux parts une blessure que rien n'avoit pu fermer. Aussi parloit-on publiquement de la paix dans toute la Flandre, & ceux qui s'y étoient montrés jusques-là les plus opposés, se trouvoient, à leur étonnement, entraînés eux-mêmes à ce sentiment. On commença à ne plus solliciter aussi fortement les secours du roi de France, ni à estimer ses promesses, ce qu'on faisoit auparavant. Et je suis persuadé que le souvenir encore récent de toutes les obligations qu'on avoit à S. M. fut une des principales causes du retardement de la paix ou de la treve, qui, sans cette considération, auroit peut-être été conclue dès cette année; à quoi contribuoit encore la mésintelligence entre le prince d'Orange & Barneveld, qui entretenoit la division dans le conseil des Etats, le premier ne voulant pas entendre parler de paix, & l'autre ne cessant point de déclamer contre la guerre. Cette mésintelligence faisoit encore qu'on ne savoit trop dans le conseil de France à quoi se résoudre sur les affaires de la Flandre, parce qu'on ne pouvoit servir l'une des factions à son gré, sans déservir l'autre.

Buzenval revint au mois de décembre à Paris, chargé de faire plusieurs propositions, sur lesquelles S. M. ne voyant pas

bien clair, elle l'envoya conférer avec moi à l'Arſenal, où j'étois alors obligé de garder la chambre. J'avoue que mon embarras ne fut pas moindre que celui de S. M. Je voyois bien que ſi l'on avoit quelque réſolution à prendre, au ſujet de la paix entre l'Eſpagne & les Provinces-Unies, dont toutes les nouvelles publiques faiſoient bruit, c'étoit alors qu'il le falloit faire; mais comment ſe comporter, & que répondre à des gens ſans force, ſans union entr'eux, & ſi dépourvus de conſeil, que n'ayant pu apparemment convenir de députés auprès de S. M. c'étoit notre agent lui-même qui étoit obligé de leur en ſervir? Engager ces provinces à embraffer la domination Françoïſe, & alors faire de leur affaire la nôtre propre? Mais c'eut été ſe jeter de gayeté de cœur, dans une guerre avec toute la maiſon d'Autriche, dont l'événement étoit d'autant plus douteux, que les pays dont il auroit fallu ſe mettre en poſſeſſion, ſont éloignés du nôtre; que nous n'avions encore aucun des préparatifs néceſſaires pour traverser des terres ennemies, ni de vaiſſeaux pour y aborder par la mer, que ceux des Etats eux-mêmes. Se contenter de recevoir d'eux certain nombre de villes, ou en ôtage, ou en propriété, pour dédommagement de nos avances, comme

364 MÉMOIRES DE SULLY,
l'offroit Buzenval de leur part? Ce parti a
tous les mêmes inconvéniens que le pre-
mier, sans en avoir les avantages. C'étoit
outre cela de nombreuses garnisons à en-
tretienir, parce que ces villes auroient été
sans doute des places frontieres, & dans
lesquelles les Flamands nous auroient vus
presque d'aussi mauvais œil, que les Espa-
gnols eux-mêmes, comme l'Angleterre
nous en fournissoit un exemple tout récent.
De quelque maniere qu'on déguise tout parti
qui nous eût mis en guerre avec l'Espagne,
il nous l'auroit aussi inmanquablement at-
tirée avec l'Angleterre, d'abord que nous
aurions paru vouloir mettre le pied & nous
faire un établissement dans les Pays-Bas.
Pour n'avoir rien à craindre ni des uns ni
des autres, il falloit que notre coup d'essai
nous assurât d'emblée l'empire de la mer
contre les Espagnols, & dans une néces-
sité, contre les Anglois; je crois bien,
j'aurois même engagé ma tête, qu'alors
n'ayant plus à attaquer, ni à défendre,
que du côté de la Meuse, les Pays-Bas
étoient perdus pour l'Espagne; mais quelles
dépenses & quels efforts, pour en venir-là?
Je suis encore persuadé que nous pouvions,
sans donner de l'ombrage à nos voisins,
& sans nous attirer de la part de l'Espa-
gne, que des plaintes & des murmures,

continuer à favoriser ouvertement les États, comme nous avons fait jusqu'à présent; mais outre que les dépenses que nous faisons pour eux, devoient nécessairement augmenter dans la même proportion que leur pouvoir & leur force diminuoient, tout l'avantage que nous en pouvions espérer, étoit de retarder simplement la paix de quelques années. Dans l'état où étoient les choses, il n'y avoit point d'alternative entre un accommodement des Provinces-Unies avec l'Espagne, & la guerre de l'Espagne avec nous. Quant à cet accommodement, il y avoit encore deux partis à prendre pour nous; qu'il se fît sans nous, ou que nous parussions en être les médiateurs. Le second étoit le seul raisonnable, & l'on y vint à la fin; mais le roi étoit encore assez éloigné, au tems dont je parle, de goûter ce trait de politique; & en un sens, c'étoit celui de tous les partis qui souffroit le plus de difficultés.

Ce furent-là à peu près les réflexions que je fis faire au roi, qui vouloit savoir mon avis sur le sujet de la députation de Buzenval. Je les mis par écrit, parce que je ne pouvois aller trouver S. M. Ce n'étoit pas tout-à-fait ma faute, si elles n'indiquoient rien de bien positif. De part & d'autre, on laissa au tems le soin de mûrir

toutes choses. Elles demeurèrent dans cet état d'incertitude jusques & bien avant dans l'année suivante. Les Etats firent par Aërsens quelques petits présens au roi & à la reine, dont S. M. les fit remercier, & donner par la reine à la femme d'Aërsens pour quinze cens écus de bijoux. Aërsens présenta au roi de la part de ses maîtres, la relation du voyage que les Hollandois venoient de faire dans les Indes Orientales.

Je n'ai rien à dire de l'Allemagne, que ce qu'on en a vu plus haut, & que le duc de Virtemberg ressentit les effets de la protection du roi. Montglat étoit l'homme de confiance de S. M. en ce pays-là; car pour Bongars, qui y étoit aussi, & qui m'avoit écrit de Metz une lettre que Henri lut, parce qu'elle étoit ouverte, ce prince ne voulut pas même lui permettre de demeurer dans cette ville, ni dans tel autre lieu, disoit-il, où il pût prêcher sa doctrine.

Toute l'Angleterre fut émue de la nouvelle d'une conspiration (34), tramée par

(34) Le détail de cette conspiration nous jetteroit dans un récit trop long, & qui n'a pas assez de rapport avec ces Mémoires. M. de Thou & le Mercure François la font commencer dès les dernières années de la reine Elisabeth. Consultez ces historiens, *ann.* 1605 & 1606. Il en coûta la vie à dix ou douze Anglois, ainsi qu'aux deux jésuites

les jésuites , Henri Garnet & Oldecorne , avec plusieurs autres Anglois , contre la

Henri Garnet & Edouard Oldecorne. Il paroît que tout le crime de ces deux-ci fut d'avoir eu connoissance de la conspiration , & de n'en avoir rien déclaré. « Ce que le roi , dit l'Etoile , fut bien » dire au P. Cotton , quand il lui en parla : je » ne veux croire celui-là de vous autres , dit-il , » ni toucher au général de votre ordre , si ce n'est » à Person , qui est à Rome près sa sainteté , lequel je fais n'avoir ignoré cette pernicieuse menée & dessein » : *année 1605.*

Le P. Oldecorne protesta avant que de mourir (le 17 avril 1606) , qu'il n'avoit jamais ni su , ni approuvé la conspiration des poudres. Mezerai dit que ce pere avoit soutenu que l'entreprise étoit bonne & louable ; mais il le dit , je ne fais sur quel fondement , lui qui fait de Hall & d'Oldecorne , deux hommes différens , quoique ce soit le même , qui avoit deux noms. Le P. Garnet fut exécuté le 3 mai. Les juges n'épargnerent rien pour lui faire dire qu'il en avoit été instruit par une autre voie que celle du sacrement , dont ils favoient que le sceau est inviolable chez les catholiques. Le P. Garnet , selon les relations des catholiques , entra si peu dans ce dessein , dont Larrey le fait l'auteur & le promoteur , qu'il mit tout en usage , à la révélation près , pour le prévenir , exhortant sans cesse les catholiques à la patience. Il avoit même fait écrire par le P. Personius & par le P. Aquaviva , général des jésuites , qu'il falloit éviter sur toutes choses , de prendre aucune résolution violente , dont l'issue ne pouvoit être que funeste à la religion. *Mém. pour servir à l'His-*

personne du roi. Les conjurés avoient résolu de le faire sauter en l'air, avec les principaux seigneurs du royaume, lorsqu'ils seroient tous rassemblés dans une chambre, sous laquelle on avoit placé des barils, & préparé des traînées de poudre.

toire universelle de l'Europe, tom. 1, p. 74. P. Mathieu disculpe de la même manière le P. Garnet, tom. 2, liv. 3, pag. 715. Voyez aussi le livre composé par le P. Daniel Bartholi, jésuite Italien, qui a pour titre : *Dell'Istoria della Compagnia di Giesu d'Inghilterra*. Ces témoignages suffisent pour réfuter tous ceux qui, ainsi que Bayle (Rép. des Lett. mars 1687), ont avancé que, selon tous les historiens, les P. Garnet & Oldecorne furent convaincus d'avoir trempé dans cette conspiration. Ce P. Person, ou Robert Personio, étoit un jésuite de beaucoup de mérite & de savoir.

Fin du Tome VI.



T A B L E

DES MATIERES

Du sixieme Volume.

A

- A**CHARIE, (la dame) dévoté du P. Cotton ,
326, N. 21.
- Aersens**, (François) ambassadeur des Provinces-
Unies en France , 124. Est député par Henri IV
au duc de Bouillon , 299. Présens qu'il fait au
roi & à la reine , & qu'il en reçoit , 366.
- Ageaux**, (des) lieutenant de roi de Saint-Jean-
d'Angely , 83 , 84 , 331.
- Aides**. Abus dans cette partie de la finance , cor-
rigés , 90 & suiv.
- Albert**. (maison d') Cas où les biens de cette
maison auroient passé en celle de Rohan , 80.
- Aldobrandin**, (cardinal) neveu & légat de Clé-
ment VIII. Amitié qu'il portoit à Sully , 113.
- Ancel**, (Guillaume) maître-d'hôtel du roi , ré-
sident à Vienne , 53 , N. 9.
- Angleterre**. Voyez *France*. Conspiration contre le
roi d'Angleterre , 366 , N. 34.
- Angoulême**, (Charlotte de Montmorenci , du-
chesse d') sert de marreine pour l'archiduc à
madame Elisabeth de France , 338 , N. 29.

Q v

- Anhalt*, (prince d') calomnié d'intelligences criminelles avec Sully, 68.
- Anspack*, (le marquis d') 68.
- Arsenal*. Il y est établi une école des exercices militaires, 238.
- Armagnac*, valet de chambre de Henri IV, 252.
- Arnaud le jeune*, secrétaire du duc de Sully, 256.
- Arson*, député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sedan, 292, 293.
- Artillerie*. (grande maîtrise de l') Droits de cette charge pour le logement en campagne, 226.
- Assemblée* générales des protestans supprimées, 146.
- Aubagnac*, agent du duc de Bouillon, 214.
- Aubeterre*, (N. d') 67.
- Aubigné* ou *Aubigny*, (Théodore Agrippa d') jette les fondemens d'une république calviniste en France, 188 & *suiv.*
- Aumônerie*, (grande) donnée au cardinal du Peron, à la recommandation de Sully, 319.
- Autriche*. (maison d') Ses premiers accroissemens, son origine & ses grands succès, 265.
- Auvergne*, (le comte d') est condamné à perdre la tête, 6. Sa peine commuée, 10. Il cherche à s'échapper de la Bastille, 12.

B

- B**ACQUEVILLE, nommé dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 327.
- Balbani*, détenu au For-l'Évêque, 348.
- Baptême* des enfans de France. Préparatifs & détail de cette cérémonie, 335 & *suiv.* N. 26.
- Bar*. (Henri de Lorraine, duc de) Son mariage proposé avec la princesse de Mantoue, 110.

- Barberin**, nonce du pape en France, 117. Est employé dans le différend de Paul V avec les Vénitiens, & récompensé du service qu'il rend : il est fait cardinal, 319.
- Barlaymont**, (comtesse de) 87.
- Barneveld**. (Jean Olden de) Brouilleries entre lui & le prince d'Orange, 362.
- Bassignac** ou *Vassignac*, (Gédéon de) gentilhomme calviniste, lieutenant & agent du duc de Bouillon, 218, N. 3.
- Baudelonis**, (Yvon) prend un vaisseau Espagnol, 127.
- Baviere**. (électeur de) Projet de le faire empereur, 268 & *suiv.*
- Bayonne**. Les séditieux cherchent à s'en emparer, 135.
- Beaulieu**. La lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely lui est refusée, 331.
- Beaumont**, (Christophe de Harlai, comte de) ambassadeur de France à Londres, rapporte des lettres du roi Jacques pour Henri IV & pour Sully, & rend compte de sa négociation, 130 & *suiv.* Louanges que lui donne le roi d'Angleterre, 132.
- Beaupré**, (Saint-Germain de) s'oppose à l'entreprise de Henri IV sur Sedan, 274.
- Belin**, (Geoffroy de S.) évêque de Poitiers. Sa lettre justifie Sully dans l'affaire de Poitiers, 21 & *suiv.*
- Bellegarde**, (Roger de Saint-Larry, duc de) grand écuyer de France, est mêlé dans les intrigues de la cour, 56. Il est appelé au conseil sur l'expédition de Sedan, 286.
- Bellievre**, (Pomponne de) l'un des commissaires dans l'affaire de l'acquisition du comté de Saint-Paul, 309.

- Bellujon**, proposé pour député général des protestans dans l'assemblée de Châtelleraut, 176. Et exclus, 186.
- Berault**, ministre protestant. Ses intrigues à Châtelleraut rendues inutiles, 193.
- Berg-op-zoom** pris & reperdu, 126.
- Beringhen**, (Pierre de) 53. Il est fait contrôleur général des mines, 253 & *suiv.*
- Berny**. (Mathieu Brûlard de) Ses négociations en Flandre, 361.
- Bersot**, l'un des ennemis de Sully à la cour, 62.
- Béthune**. (maison de) Elle descend des comtes de Flandre, 120.
- Béthune**, (Philippe de) frere du duc de Sully, donne avis de la mort de Clément VIII, 111. Louanges données à sa conduite en Italie, & honneurs que lui rend le pape, 113.
- Beze**. (Théodore de) Sa mort. Marques d'amitié qu'il donne à Sully, 222. & *suiv.* N.
- Beziers**. Dessesins des séditeux sur cette ville, 155.
- Blaccons**, gouverneur d'Orange, pour les protestans & le prince d'Orange, 150. Est sacrifié par les brigues de cour à Lesdiguières son ennemi, 200.
- Blanchard**, (Jean de) intendant du duc de Bouillon, découvre à Henri IV, ses démarches & tous ses secrets, 218.
- Boesse**, officier de l'armée du roi. Il se déclare pour l'avis de Sully dans le conseil pour l'expédition de Sedan, 286 & *suiv.*
- Bongars**, (Jacques de) agent des affaires de France en Allemagne. Avis qu'il donne, 354. Il est exilé, 366, 367.
- Bonnacolsi**, seigneur de Mantoue, tué par les Gonzagues, 336.

Bonneval, courtisan familier avec Henri IV, 350.

Bordes, (des) employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites, 319.

Bouc, (la tour de) fort, 107.

Bouillon, (Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, duc de) 133. Ses députés sont exclus de l'assemblée générale de Châtelleraut, 151. Artifices dont il se sert pour soulever cette assemblée contre Sully, 159, 160. Lettre fanfaronne & captieuse qu'il écrit à Henri IV, 174. Il cherche inutilement à tromper ce monarque, *ibid.* Lettre séditieuse qu'il fait tenir à l'Assemblée de Châtelleraut, 175, 176. Sa jalousie contre Lesdiguières, 178. Ses soins inutiles pour l'établissement d'une république calviniste en France, 186 & *suiv.* Il prétend que la vicomté de Turenne est l'un des grands fiefs de la couronne, 280. Artifices qu'il emploie par les courtisans, 274. Lettres réciproques de lui & de Sully à ce sujet, 282. Tous les courtisans travaillent pour lui, 286. Haine qu'il en conçoit contre ce ministre, 292 & *suiv.* Ses manèges pour détourner Henri IV de s'approcher de Sedan, 293 & *suiv.* Il se soumet enfin, & traite avec Villeroi, 299. Accueil gracieux qu'il reçoit de Henri IV, en venant lui faire hommage 307, N. 14. Il suit ce prince à Paris, 311, N. 15. On lui refuse le pas sur les ducs & pairs, 337, N. 27.

Bouillon, (duchesse de) s'éloigne de Sedan lorsque Henri IV s'approche pour l'assiéger, 293.

Boulaye, (Charles Echallard de la) 82.

Braconnier, député par la ville de Metz au duc de Sully contre les jésuites, 320.

Bretoline, Italienne, 347.

- Breton**, (fort de) ravitaillé, 126.
- Breton**, (Hector le) commissionnaire du roi en Bourgogne, 106.
- Brigantin**, gentilhomme séditieux, demande pardon à Henri IV, 215.
- Brissac**, (Charles de Cossé, comte de) est appelé au conseil sur l'expédition de Sedan, 286.
- Bufalo**, cardinal, nonce du pape. Estime qu'il a pour Sully, & louanges qu'il lui donne, 112 & suiv.
- Bullion**, (N. de) envoyé par Sully en Dauphiné, 331.
- Buquoy**, (Charles de Longueval, comte de) refuse l'alliance du marquis de Cœuvres pour mademoiselle de Melun, 86, 87. Conduit des troupes Espagnoles en Flandre, 125.
- Buzenval**, (Paul Choart de) ambassadeur en Hollande. Nouvelles qu'il mande de ces provinces au roi, 355. Il vient rendre compte de sa négociation à Henri IV, 362 & suiv.

C

- CAILLAUDIÈRE**, (la) a ordre de licencier la cavalerie, 220.
- Canaye**, (Philippe) seigneur de Fresne, donne avis du différend de Paul V avec les Vénitiens, 312, 313. Ses instructions à ce sujet, 317.
- Canisy**. (N. de) Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 107.
- Cardinaux** envoyés au conclave, après la mort de Clément VIII, 112. Promotion de cardinaux, 319.
- Carlat** est démoli, 233.
- Caumartin**, (Louis le Fevre de) garde des sceaux. Son avis au roi, 124. Il prévient le landgrave

- de Hesse contre le duc de Bouillon , 180.
Causse , gentilhomme du parti séditieux , demande pardon à Henri IV , 215.
Champigny , adjudicataire de la ferme du sel , 90.
Chapelle-Biron , (Charle de Charbonnieres de la) du parti des séditieux , 156 & *suiv.*
Charles-Quint. Ses desseins pour la monarchie universelle , 266 & *suiv.*
Chateaufieux , (Joachim de) envoyé par Marie de Médicis à la reine Marguerite , 234.
Châtelleraut. Assemblée générale des protestans en cette ville ; desseins & artifices des calvinistes ; matieres qui devoient y être traitées , 137 & *suiv.*
 Motifs d'y envoyer le duc de Sully , 141 & *suiv.*
 Ce qui s'y passa , 186 & *suiv.* Question des députés généraux agitée & terminée , 191 & *suiv.*
 Ainsi que celle des villes de sûreté , 198 & *suiv.*
Châtillon. (N. de) Ses députés ne sont point admis à Châtelleraut & dans les synodes des calvinistes , 170.
Châtillon , ingénieur , appuie l'avis de Sully sur l'entreprise de Sedan , 286.
Chaumont , (N. de) l'un des courtisans familiers avec Henri IV , 355.
Chef-Boutonne , officier François , va servir l'archiduc , 126.
Clarençal , (madame de) nommée dans l'affaire d'Andrienne de Fresne , 326 & *suiv.*
Clavelle , (la) attachée à la reine , 358.
Clément VII. Sa conduite blâmée , 315.
Clément VIII. Sa mort , 111. Particularités à ce sujet , & sur son caractère , *ibid.* N. 11. Estime qu'il avoit pour Sully , 112, 113.
Clergé (le) de France demande la publication du concile de Trente , qui lui est refusée , 329 , N. 23.

- Clielle**, (la) officier de la bouche de Henri IV, 350.
- Conseils** d'état & des finances font valoir les fermes sous des noms empruntés. Abus ôtés, 91 & suiv. Ils s'opposent au dessein de Henri IV, de se faire empereur, & à sa politique, 130, 131, N. 17.
- Constant**, gentilhomme mal intentionné, l'un des auteurs du projet d'une république calviniste en France, 188 & suiv.
- Constant**, courrier du cabinet, 26.
- Conti**. (François de Bourbon, prince de) Ses brouilleries avec le comte de Soissons, 66, 87.
- Conversations**. Grande & importante conversation entre Henri & Sully, dans laquelle ils se raccommodent, 56 & suiv. Entre LL. MM. & Sully sur leurs noïses, 253 & suiv. 257 & suiv. Entre Henri IV & Sully sur la puissance de la maison d'Autriche, & les moyens de l'abaisser, 264 & suiv. Entre Henri IV, Sully & les courtisans sur les nouvelles publiques, &c. 350 & suiv.
- Cordier**, (N. le) donne avis du complot d'Enragés pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, 12, 13.
- Cotton**, (Jean & Antoine) freres du P. Cotton, 327.
- Cotton**, (Pierre) jésuite, s'unit aux courtisans contre Sully, 17, 18. Grand démêlé entre Sully, & lui, au sujet du collège de Poitiers, où il est convaincu de calomnie, 19 & suiv. Ils sont raccommodés, 31. Il dessert Sully dans l'affaire de Grillon, 44. Questions indiscrettes qu'il fait dans l'affaire d'Adrienne de Fresne, 322 & suiv. N. 19.
- Coudray**, (du) proposé pour député général du parti protestant, & rejeté, 194.
- Coulon**, abbaye, 319.

- Covoerden*, (fort de) ravitaillé , 126.
Cour (la) de Rome. Sa véritable politique par rapport aux Vénitiens , 314.
Course de bague faite à l' Arsenal , 263.
Courtisans (les) flattent Henri IV sur son amour pour mademoiselle d'Entragues , 9. Cabalent avec les jésuites contre Sully , 16. Courtisans qui tenterent à faire disgracier Sully , 59 & *suiv.* Se déclarent pour la politique Espagnole , 268. Briguent pour empêcher l'expédition de Sedan , 273 & *suiv.*
Couvens, hôpitaux , &c. construits ou rétablis par Henri IV , 101 , 102 , N. 5.
Crequi, (Charles de) est fait mestre-de-camp du régiment des gardes , 76 , N. 13.
Cros, (du) choisi pour député général des protestans à l'assemblée de Châtelleraut , 196.
Crystal (manufactures de) établies par Henri IV , 108 , N. 10.

D

- D***DAUPHIN*, (M. le) 255. Ses lettres à madame de Monglat , *ibid.* N. 1. Cérémonie de son baptême , 335. N. 26.
Déodat envoie à Sully le Nouveau Testament de Théodore de Beze , 224.
Députés généraux du corps protestant à la cour , 148 & *suiv.* 169. Usage de simple tolérance , son origine & regles qu'on doit y établir , 148. Cette question est agitée dans l'assemblée de Châtelleraut , & terminée , 191 & *suiv.*
Devese, (la) avocat de Castres. Ses services & ses talens , 195.
Deux-Ponts. (duchesse de) Présens qu'elle reçoit de Henri IV , 110.
Dinteville, (Joachim de) gouverneur de Cham-

- pagne , traite avec le duc de Bouillon de la reddition de Sedan , 300. N. 12.
- Dixième.* Impôt préférable à tous les autres , 94 , 96 , N. 3.
- Dourlack* , prince de Bade , calomnié d'intelligences criminelles avec Sully , 68.
- Drou* , (madame de) gouvernante des filles de la reine , 256 & suiv.
- Duel.* Son origine , 239 & suiv. N. 11 , 247 , N. 12. Son usage en Allemagne & en France , 240 & suiv.
- Dunnes* , officier François , va servir l'archiduc , 126.
- Duret* , (N.) l'un des confidens de Marie de Médicis , 258.

E

- E**CLIPSE de soleil en 1605 , 223 , N. 7.
- Ecluse.* (l') Le siège de cette place épuise les forces des Provinces-Unies , 362.
- Edifices* faits ou réparés par Henri IV , 101 , N. 5.
- Eglises* construites ou réparées par Henri IV , 101.
- Elisabeth* , reine d'Angleterre , 267. Dettes qui lui étoient dûes par la France , 98.
- Elus & Elections.* Réglemens à cet égard , 343.
- Enfans* de France. Cérémonie de leur baptême , 335 & suiv. N. 29.
- Entragues.* (François de Balzac d') A quoi condamné , 1. Sa peine est commuée , 10. Il écrit un mémoire pour sa justification , 13. Il subit un interrogatoire , *ibid.* Il cherche à tirer le comte d'Auvergne de sa prison , 216.
- Entrées.* Impôt avec celui du dixième préférable à tous les autres , 96 , N. 3.
- Epernon.* (Jean - Louis de Nogaret de la Valette ,

duc d') Ses liaisons avec Sully , 67. Affaire pour la mestre-de-camp des gardes , entre lui , Sully & Grillon , 41. Terminée , 76. Ses hauteurs avec le marquis de Créquy , 77 , N. 14. Conduit & commande les troupes du roi en Limosin , 211 & *suiv.* Rupture entre Sully & lui au sujet de la ville de la Rochelle , 228 & *suiv.* Il est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan , 286. Favorise les jésuites contre la ville de Metz , 316 & *suiv.*

Epinoy , (Hyppolite de Montmorency , princesse d') refuse son consentement au mariage du marquis de Cœuvres avec mademoiselle de Melun , 87.

Erard , ingénieur du roi , cherche à détourner Henri IV de l'entreprise de Sedan , 274 & *suiv.* Sujet de mécontentement qu'il donne à Henri IV & à Sully , 292 & *suiv.*

Escures , (Pierre Fougeau d') sert utilement dans l'affaire de la détention du maréchal de Biron & du comte d'Auvergne , 217 & *suiv.* Est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan , 286.

Espagne & Espagnols. Mécontentemens réciproques que se donnent la France & l'Espagne , 123. Continuation de la guerre de Flandre , 124 & *suiv.* Nouvelles cabales de l'Espagne contre le roi Jacques , 128 & *suiv.* Elle fait un armement de galeres , 183. Suite de la guerre avec les Provinces-Unies , 259 & *suiv.* Le conseil de Madrid met dans son parti la reine & les courtisans , 268. Premières propositions d'une trêve , 362. Voyez *Henri IV.*

Estrées , (maison d') 87 , N. 18.

Etats généraux de finances , 349. Présentés à Henri IV , 358.



F

FASCHON, (Antoine) notaire , prête - nom des fermiers , 91.

Femmes & filles de chambre de la reine & des enfans de France. Etrennes qu'elles reçoivent de Sully , 253 & *suiv.*

Fervaques , (le maréchal de) est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan , 286.

Fervaques , (Andrée d'Alegre , comtesse de) fait rompre le mariage de son fils avec mademoiselle de Sully , 80.

Fin (la) est arrêté , 120.

Finances & Financiers , 89 & *suiv.* N. 1. Leur haine contre Sully , 60. Voyez *Sully*. Etats-généraux de finance présentés à Henri IV , 349 , 358 , 359.

Flandre , Pays-Bas & Provinces-Unies. Dettes contractées par la France envers eux pendant la ligue , 98 , 99. Premières propositions de paix ou de trêve , 361 & *suiv.* Les Hollandois font un voyage aux Indes Orientales , 366.

Flandre , (anciens comtes de) d'où descend la maison de Béthune , 121.

Fleche , (la) maison bâtie en faveur des jésuites , 321.

Font , (la) valet-de-chambre de Sully , 351.

Fontainebleau. Ses embellissemens , 101 , N. 5.

Fontaines faites ou rétablies dans Paris , par Henri IV , 348.

Force , (Jacques Nompar de Caumont , duc de la) favorise l'avis de Sully sur l'entreprise de Sedan , 288.

Forget , l'un des ennemis de Sully à la cour , 60.

- Fortifications.* Etats généraux sur cette partie, présentés au roi, 349 & *suiv.*
- Fourcy*, officier de la maison de Henri IV, 351 & *suiv.*
- Foussac*, (Raimond de Sognac de) demande pardon à Henri IV, pour plusieurs gentilhommes séditieux, 213, N. 2.
- France.* Abondance & opulence ramenées dans ce royaume par Henri IV, 97 & *suiv.* N. 7. Etat de ses dettes à l'Angleterre pendant la ligue, 98.
- France*, (Christine & Elisabeth de) filles de Henri IV. Cérémonie de leur baptême, 335.
- France*, (N. de) second fils de Henri IV, duc d'Orléans. Voyez *Orléans.* (N. de France, duc d')
- Fresne*, (Adrienne de) prétendue possédée du démon. Démêlé à cette occasion entre Sully & le P. Cotton, 323 & *suiv.* N. 19.
- Fresne*, (Pierre Forget de) secrétaire d'état, 143.
- Frontenac*, officier calviniste. Querelle qu'il a avec Sully, 253.

G

- G**ABELLE. Principes de Sully sur cette partie des finances, 92 & *suiv.* N. 2 — 3. Réglemens différens, *ibid.*
- Galeres* construites & entretenues par Henri IV, 102.
- Galles.* (prince de) Son respect pour Henri IV, 354.
- Garnet*, (Henri) jésuite. Quelle part il prend dans la conspiration contre le roi d'Angleterre, 367 & *suiv.* N. 34.

- Gendre**, (le) l'un des secrétaires de Sully, 256.
- Geneve**, voyez *Henri IV*.
- Giez**, beau-pere du comte d'Auvergne, est du complot de d'Énragues pour tirer le comte d'Auvergne de la Bastille, 12.
- Gillot**, (Jacques) conseiller au parlement. Part qu'il a dans l'affaire d'Adrienne de Fresne, 322, N. 18.
- Giversac**, (Marc de Guignac de) gentilhomme calviniste, du parti des séditieux, 213, N. 1.
- Gauthier** ou *Gonthery*, (le P.) jésuite, sollicite des lettres de Henri pour le rétablissement des jésuites, 17. Cabale à la cour pour perdre Sully, 355.
- Gonzague**. Origine de la grandeur de cette maison, 335, N. 26.
- Gouvernement**. Sa douceur sous le regne de Henri IV, 103, 104.
- Grammont**, (Antoine de) ami de Sully, 67.
- Grands-jours**, tenus par Sully en Limosin, 221 & suiv. N. 6.
- Greffes** (édit des) en faveur du comte de Soissons, 107.
- Grégoire XIII**, pape. Bon mot sur ce pape, 111, N. 11.
- Guillouaire**, député du comte de Soissons, 308.
- Guinterot**, envoyé du duc d'Holstein en France, 110.
- Guise**. (maison de) Amitié entre ceux de cette maison & Sully, 353.
- Guise**. (Charles de Lorraine, duc de) Aventure entre lui & Grillon, 33, N. Justifié auprès de Henri IV, 349.
- Gutron**, l'un des courtisans familiers avec Henri IV, 355.

H

HENRI IV, roi de France. Il se rengage avec la marquise de Verneuil ; motifs qui l'engagent à pardonner aux comtes d'Auvergne & d'Entragues , &c. 7 , 8. Vrais ou faux motifs de cette clémence , 8 , 12. Il se brouille de nouveau avec la reine , 11. Il accorde aux jésuites la démolition de la pyramide , 14 , N. 4. Il rend justice à Sully dans son grand démêlé avec le P. Cotton , pour le collège de Poitiers , 18 , N. 5. Coup-d'œil juste de ce prince sur la physionomie , 19 , N. 6. Il raccommode Sully avec le P. Cotton , 30 , 31. Avec d'Epernon , 37. Il se porte à une résolution violente , 42. Sa réponse à Sully , 49. Il reconnoît son tort , & cherche à se raccommo-der avec Sully , 52. Explication & conversation intéressante qu'ils ont ensemble , 55. Défauts dans ce prince de trop aimer la raillerie & les bons mots , 61. Et d'ajouter trop aisément foi aux faux rapports , 65. Il rend toute son amitié & sa confiance à Sully , le justifie en présence des courtisans , 73 & *suiv.* Lui fait justice de ses calomniateurs , 77. Se brouille & se réconcilie une seconde fois avec lui , 78. Jugement sur cette conduite , 79 , N. 15. Il conclut le mariage de mademoiselle de Sully avec le duc de Rohan , 80 , 81. Présens qu'il fait aux nouveaux mariés , 82. Grati-fications & graces qu'il accorde à Sully , *ibid.* Autres qu'il lui refuse pour son frere & pour son gendre , 83. Il fait demander mademoiselle de Melun pour le marquis de Cœuvres , & est refusé par les parens , 86 & *suiv.* Ramene l'abondance en France , 97 , 98. Ouvrages pu-

blics qu'il fait faire ou réparer, 101, 102
 N. 5. Il rétablit l'ordre & la subordination dans
 le gouvernement, 103, 104. Diction de Henri
 IV, 104, N. 7. Ses lettres à Sully; ses dons
 à différentes personnes, 105 & *suiv.* N. 8. Il
 achete la tour de Bouc, 107. Fait cultiver la
 soie, & en établit des manufactures, 108,
 N. 10. Se rend le conciliateur des princes;
 présens qu'il leur fait, 110. Il a la principale
 part dans l'élection de Léon XI & de Paul V;
 ordonne des réjouissances publiques à ce sujet,
 114 & *suiv.* N. 14 — 15. Il fait part au chan-
 celier & à Sillery de l'exaltation de Paul V,
 117. Evite d'employer Sillery dans les affaires
 de la religion, 140. Audience qu'il donne à
 Spinola, allant en Flandre, 124. Son mécon-
 tentement des François qui servent dans l'armée
 de l'archiduc, 126. Prise qu'il fait rendre à
 l'Espagne, 128. Sa politique désapprouvée par
 son conseil, 130. Il est soupçonné de chercher
 à se faire empereur, 131, N. 17. Reçoit avis
 des desseins des séditieux, 134. Son inquiétude
 sur la tenue de l'assemblée des protestans à Châ-
 telleraut; il se détermine à y envoyer Sully;
 instruction générale & particulière qu'il lui donne,
 137 & *suiv.* Attaque de goutte qu'il a à Saint-
 Germain-en-Laye, 142, N. 19. Avis qui lui
 est donné contre l'assemblée de Châtelleraut,
 157. Lettres de Henri IV à Sully, 163 &
suiv. Son mécontentement de ce que l'assemblée
 de Châtelleraut n'offre point la présidence à Sul-
 ly, 171. Sa réponse à la lettre de Bouillon,
 175. Il fait arrêter les Luquisses, 182. Donne
 son attention à l'assemblée de Châtelleraut, 184
 & *suiv.* Il agit avec trop de complaisance pour
 Lesdiguières, dans l'affaire d'Orange & de
 Blaccons,

Blaccons , 200 & *suiv.* Accueil qu'il fait à Sully , à son retour , 209. Il se prépare à aller dans les provinces méridionales de la France , 211. Objets qu'il se propose dans son voyage en Auvergne , *ibid.* Son séjour à Orléans , 215. Route qu'il prend , 216. Il se met en possession des places du duc de Bouillon , 217 & *suiv.* Particularités & motifs de son voyage ; il fait tenir les grands-jours en Limosin par Sully , & s'en revient à Paris , 221 , 222. N. 6. Il décide pour Sully contre le comte de Soissons pour le logement du grand-maître de l'artillerie , 226 & *suiv.* Caresses qu'il fait aux députés de la Rochelle , 228. Honneurs qu'il rend à la reine Marguerite , 234 & *suiv.* Il fait démanteler le château d'Usson , 237. Indulgence de ce prince pour les duels ; blâmable opinion qu'il avoit de la fatalité du dernier moment , 248. Bonheur qu'il éprouva , 249. Il pardonne à Jean de Lisle , qui cherchoit à le poignarder , *ibid.* N. 14. Manieres familières de Henri IV avec la reine , 258 & *suiv.* Bon mot qu'il dit à la reine sur la naissance de sa seconde fille , 259 , N. 2. Etrences qu'il donne à Sully , 263. Il se fait de nouveaux alliés en Allemagne , 269 , 270. Veut faire le duc de Savoye roi de Lombardie , & marier son fils avec madame Elisabeth , *ibid.* Henri songe à prendre Sedan ; crée Sully duc & pair , & honore le repas de sa présence , 270 & *suiv.* N. 5. Ses irrésolutions sur l'affaire de Sedan , 272 & *suiv.* Il fait auparavant écrire à Bouillon , 281. Et prend des mesures par rapport aux protestans , 290 , 291. Son départ & sa route , 293. Ses dispositions pour le siège de Sedan , 297. Il consent aux conférences que lui fait proposer Bouillon , 298.

Conclut le traité, 301 & *suiv.* Motifs qui le porteroient à ôter à Sully la connoissance du traité, 304, N. 13. Ses paroles sur cette expédition, 307, N. 14. Ce qu'il écrit à la princesse d'Orange sur la reddition de Sedan, 311, N. 15. Il refuse à Sully d'employer son armée contre les villes du comté de Saint-Paul, 308. Il se fâche de ce qu'il s'oppose à son entrée dans Paris, 310, 311, N. 15. Parole de lui sur la reddition de Sedan, *ibid.* N. 15. Ses dépenses pour la maison de la Fleche, en faveur des jésuites, 321. Il soutient la ville de Metz contre les jésuites, 320. Il blâme le P. Cotton dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 323, N. 19. Il refuse au clergé la publication du concile de Trente, 329. Discours qu'il tient à ce sujet, *ibid.* N. 23. Il retient aussi les protestans & termine par Sully les différends entr'eux & les catholiques à la Rochelle, 330 & *suiv.* Donne à la Roche-Beaucourt la lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely, 331. Il est mécontent de la maison de Rohan, 332, N. 25. Faillit à se noyer à Neuilly, 340. Sa gaieté & bon mot de lui dans cette occasion, *ibid.* N. 31. Gratifications qu'il accorde à Sully & autres personnes, 342. Règlement pour la finance, 343 & *suiv.* Dépense qu'il fait pour son jeu, 347. Dette qu'il acquitte, 348. Ses dépenses pour les ouvrages publics, *ibid.* Il demande conseil à Sully sur les affaires de Flandre, 363. Il refuse les offres des villes en ôtage & autres, que lui font les états, *ibid.* & *suiv.*

Here, (Noël de) adjudicataire des fermes, 90.

Hesse. Caumartin le prévient contre le duc de Bouillon, 180. Et il lui refuse son secours, 294. Il acquiert des alliés à la France en Allemagne, 355.

Holstein. (duc de) Satisfaction qu'il reçoit de Henri IV , 110.

Hôpitaux bâtis ou rétablis par Henri IV , 101 , N. 5.

J

JACQUES STUARD , roi d'Ecosse , puis d'Angleterre. Effet d'une parole de ce prince à la louange de Sully , 67. Il recherche de nouveau Henri & Sully contre l'Espagne , 129 & *suiv.* Son amitié pour Sully , 132. Il découvre & punit une conspiration contre sa vie , 366 & *suiv.*

Jeannin, (René) président au parlement de Dijon , 249 , N. 14.

Jésuites , obtiennent la démolition de la pyramide , 14. Haine qu'ils portent à Sully , & autres particularités à ce sujet , 16. Ils sont refusés dans la ville de Troyes , 17. Grand démêlé entr'eux & Sully au sujet du collège de Poitiers , 18 , N. 7. Leurs cabales avec les courtisans contre Sully , 30 & *suiv.* Cherchent inutilement à se faire recevoir dans Metz , 319 & *suiv.* Présens qu'ils reçoivent de Henri IV pour la Fleche , 321. L'affaire d'Adrienne de Frêne l'indispose contr'eux , 322 & *suiv.* Part qu'ils eurent à la conjuration contre le roi d'Angleterre ; leur justification , 366 & *suiv.* N. 34.

Jetons d'or & d'argent , présentés à Henri IV par Sully , 254 & *suiv.*

Jeu. Passion & dépenses de Henri IV pour le jeu , 347.

Impôts. Réflexions sur la nature des différens impôts , 91 , 92 , N. 2 — 3. Nouvel ordre établi dans la levée des impôts , fermes , &c. 96 & *suiv.* N. 3.

- Incarville*, contrôleur général des finances, étoit intéressé dans les fermes sous des noms empruntés, 91.
- Indes*. Les Hollandois font un voyage aux Indes Orientales, 366.
- Joyeuse*, (François de) cardinal, sert de parrein au dauphin, pour Paul V, 338, N. 29.
- Juigny* ou *Divigni*, l'un des calomniateurs de Sully, 61. Son mémoire, 65. Il est puni, 75.

L

- L**ANGRES refuse de recevoir les jésuites, 17.
- Laval*. (Guy, comte de) Son mariage avec mademoiselle de Sully est rompu, 81.
- Laurens*, (André du) médecin de Henri IV, est fait premier médecin, 231, N. 8, 355.
- Leon X*, pape. Sa conduite blâmée, 315.
- Leon XI*, pape. Joie en France de son exaltation, & sa mort, 114, 115, N. 13 — 14.
- Lesdiguières*, (François de Bonne de) remercie Sully d'avoir fait obtenir au marquis de Créqui, la mestre-de-camp du régiment des gardes, 76. Ses députés exclus de l'assemblée de Châtelleraut, 151 & suiv. 167, N. 20. Passion avec laquelle il agit contre Blaccons dans l'affaire d'Orange, 163, 200 & suiv. Ses brigues à Châtelleraut pour l'établissement d'une république calviniste, &c. rendues inutiles par Sully, 188 & suiv. Connétable, 201 & suiv. 328.
- Ligne*, (l'amiral, prince de) refuse mademoiselle de Melun au marquis de Cœuvres, 87.
- Ligue*. Motifs de la haine qu'elle portoit à Sully, 59.
- Liste*, (Jean de) fou qui veut assassiner Henri IV, 249, N. 14.

- Linghen**, pris par Spinola, 125.
Lire, abbaye appartenante au cardinal du Perron, 123.
Livre, (la) apothicaire de Henri IV, est acquitté, 107.
Lognac, assassin du duc de Guise, périt misérablement, 106, N. 9.
Lognac, capitaine réformé. Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 106.
Lombardie. (royaume de) Projet de le rétablir en faveur du duc de Savoie, 268, 269.
Loménie, le jeune, envoyé par Henri IV à Sully, 347.
Longuet, l'un des ennemis de Sully à la cour, 62.
Lorraine. (maison de) Occasion où les princes de cette maison ont rendu de bons offices à Sully, 52, 67.
Lorraine, (Charles II, duc de) vient en France & y est parrein de madame Christine de France, 339, N. 29.
Luquisses, (les) gentilhommes Provençaux. Leur détention & leur procès, 182.

M

- MAISONS** royales faites ou réparées par Henri IV, 101, N. 5.
Maïsses, (André Huraut de) l'un des Commissaires dans l'affaire du comté de Saint-Paul, 309.
Mantoue. Comment cette principauté a passé à la maison de Gonzague, 336.
Mantoue, (Vincent de Gonzague, duc de) beau-frère de la reine, 335, N. 26.
Mantoue, (Eléonore de Médicis, duchesse de) marreine du dauphin, vient en France pour

- cette cérémonie ; on lui donne le pas sur les princes du sang , 335 & *suiv.* N. 26.
- Mantoue.* (Marguerite de Gonzague , princesse de) Son mariage proposé avec le duc de Bar , 110.
- Manufactures* d'étoffes précieuses. Construction des bâtimens qui y sont destinés , 108.
- Marabat* exclus de la députation générale à l'Assemblée de Châtelleraut , 195.
- Marais* , (mademoiselle du) belle-fille du duc de Sully , mariée par Henri IV à la Boulaye , 82.
- Marck* , (Robert de la) pere de la duchesse de Bouillon , tient Sedan de François II , à titre de protection , 290.
- Marguerite* de Valois , reine. Avis qu'elle donne contre les calvinistes , 153 & *suiv.* Elle quitte Usson , & vient au château de Madrid ; sa confiance en Sully , 232. Particularités sur sa vie ; sa mort ; ses bonnes & mauvaises qualités , 233 & *suiv.* N. 9 — 10. Elle fait au duc & à la duchesse de Sully des présens , 263. Elle assiste au baptême des enfans de France , 338.
- Marie* de Médicis , reine de France. Présens que lui fait Henri IV , & aux officiers & femmes de sa maison , 105 & *suiv.* Elle suit le roi dans son voyage en Auvergne , &c. 220. Visites & honneurs qu'elle rend à la reine Marguerite , 234 & *suiv.* Conversation singulière entr'elle , le roi & Sully sur leurs noïses , 253 & *suiv.* Plaintes qu'elle fait au roi , 260 & *suiv.* Elle refuse de se prêter aux moyens proposés par Sully , pour finir leurs querelles : présens qu'elle lui fait , 262 , 263. Favorise la politique Espagnole contre celle du roi , 268. Suit ce prince à l'expédition de Sedan & se montre favorable à Bouillon , 292 , N. 9. Obtient que la duchesse de

- Mantoue** ait le pas sur les princes du sang, 336. Faillit à se noyer à Neuilly, 340, N. 31. Conversation familière entr'elle & le roi, 357 & suiv.
- Maurice**, ministre, 205.
- Maurier**. (Benjamin Aubery du) Service qu'il rend dans l'affaire de Sedan, 281, N. 8, 285 & suiv. 298.
- Mauvesin**. (synode de) Il y est agité si on députeroit au duc de Bouillon, 193.
- Médicis**, (D. Joan, bâtard de) oncle de la reine, est appelé au conseil sur l'entreprise de Sedan, 286. Parrein de madame Christine de France, au nom de la grande duchesse de Toscane, 338, N. 29.
- Merçœur**. (Philippe - Emmanuel de Lorraine, duc de) Son fils sert dans l'expédition de Sedan, 297.
- Merens**, obtient une gratification du roi, 106.
- Meirargues**. (Louis d'Alagon ou de Lagonia, baron de) Son crime & sa punition, 122, N. 6.
- Milice**. (affaire & réglemens de) Ordre rétabli dans la discipline militaire, 104.
- Montbazon**, (Hercule de Rohan, duc de) 67.
- Montglat**, (Louis de Harlay de) résident de France en Allemagne, 295, 366.
- Montglat**, (madame de) gouvernante des enfans de France, montre le dauphin dans Paris. Présens qu'elle reçoit de Henri IV, 106; de Sully, 256.
- Montigny**, (François de la Grange de) 67.
- Montluet**, (François d'Angennes de) employé par Henri IV, auprès du duc de Bouillon, 177. D'avis contraire à Sully sur l'entreprise de Sedan, cherche à en dissuader Henri IV, 275, N. 6, 286.

- Montmorenci*, (le chevalier de) arrête les Luquiffes & autres séditieux, 182.
- Montmorenci*, (Henri de) instruit le procès des Luquiffes, 182.
- Morand*, secrétaire de Sully, 347.
- Moreilles*, (abbaye de) donnée au neveu de Sully, 83.
- Moret*. (Jacqueline du Beuil, comtesse de) Présens qu'elle reçoit de Henri IV, 347, N. 19. Son caractère, anecdotes sur sa vie, 105, N. 8.
- Mouffy*, (le P.) jésuite, s'intrigue dans l'affaire de Poitiers, 28.
- Murat*, trésorier de France, donne des avis sur la cabale des séditieux, 134, & *suiv.*
- Mûriers*. Etoffes faites de l'écorce de ces arbres, 108, N. 10.

N

- N*ANGIS, va servir l'archiduc en Flandre, 126.
- Nantes*, (édit de) proposé par Henri IV, pour pièce fondamentale dans l'assemblée de Châteleraut, 144.
- Nargonne*, commissaire dans l'affaire de la tour de Bouc, 107.
- Nerestan*, (Philibert de) capitaine des gardes, appuie l'opinion de Sully sur l'entreprise de Sedan, 286.
- Nettancourt*, (Jean de) comte de Vaubecourt, député par Bouillon au roi, 299. N. 11. Etabli gouverneur dans Sedan, 307.
- Nevers*, (Charles de Gonzagues, duc de) sert utilement dans l'expédition de Sedan, 297.
- Noailles*. Brouilleries entre cette maison & celle de Roquelaure, apaisées par Sully, 341.

Normandie. Les intérêts de cette province sont appuyés, 344 & *suiv.*

Noue, (Odet de la) 196, 290. Proposé pour député général des calvinistes, 176. Et accepté, 194. Se montre contraire à l'expédition de Sedan, 286. Est employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites, 319.

O

O (François d') de Frêne , &c. surintendant des finances, faisoit valoir les fermes sous des noms empruntés, 90.

Oldecorne, (Edouard) jésuite. Part qu'il eut dans la conjuration des seigneurs Anglois contre le roi Jacques, 367, N. 34.

Orange. Affaire sur cette place & sur Blaccons, 149.

Orange. (Maurice de Nassau , prince d') Ses opérations militaires, 124 & *suiv.* Il défend la Frise contre les Espagnols ; forts auxquels il pourvoit, 126. Intérêt qu'il a dans l'affaire d'Orange & de Blaccons, 149. Il se soutient mal pendant la campagne de 1606 ; sa méintelligence avec Barneveld, l'une des principales causes de la trêve, 361 & *suiv.*

Orange. (princesse d') Lettres qu'elle écrit à Bouillon de la part de Henri IV, dans l'affaire de l'expédition de Sedan, 281, N. 7. Lettre qu'elle reçoit du roi, sur la reddition de cette place, 311, N. 15.

Ornano, (Alphonse d') maréchal de France. Son parti contre d'Épernon, 230.

Oseray, (l') valet-de-chambre de Henri IV, 252.

Ostende, prise par les Espagnols, qui s'y épuisent par la résistance des Flamands, 361.

P

- PALATIN**, (électeur) soutient Bouillon, 217. Craintes que lui inspire l'expédition de Sedan, 295.
- Parabere**, officier calviniste, sert utilement le roi à l'assemblée de Châtelleraut, 184. Son caractère, *ibid.* Ecrit à Sully au sujet de Bouillon, 288 & *suiv.*
- Parafis**, l'un des accusateurs de Sully, 61.
- Parfait**, officier de la bouche de Henri IV, familier avec ce prince, 347 & *suiv.*
- Paris**. Ouvrages publics qu'y fait construire Henri IV, 101, N. 5.
- Parisiere**, (N. de la) député à Henri IV par la ville de Poitiers, dans le démêlé de Sully avec le P. Cotton, 26.
- Parquet**, (le président) veut se défaire de sa place, 331.
- Parreins**, donnés dans le duel, 244.
- Pasithée**, religieuse inspirée, 326, N. 22.
- Pavé de Paris**, 101.
- Paul V**. Son exaltation, 116. Son attachement à la France; honneurs qu'il rend à notre ambassadeur, 118. Estime qu'il a pour Sully, bref qu'il lui écrit, 120. Il est parrein du dauphin, 338, N. 29.
- Perron**. (Jacques Davy, cardinal du) Amitié & lettres réciproques entre lui & Sully, 112 & *suiv.* Son séjour à Rome, 122. Il félicite ce ministre sur l'expédition de Sedan, 308. Ses entretiens avec ce ministre sur le moyen de pacifier les religions, 316, 317. Il est fait archevêque de Sens & grand-aumonier, 319.
- Perron**, (du) frere du cardinal. Discours entre

- Sully & lui, en présence de Henri IV, 355.
- Personio*, (Robert) jésuite, trempe dans la conspiration contre le roi Jacques, 368. N.
- Peste* ou maladie contagieuse à Paris, empêche qu'on n'y célèbre le baptême des enfans de France, 338, N. 28.
- Petit*, premier médecin de Henri IV, 331, N.
- Philippe-le-Bel*, roi de France. Motif de l'édit qu'il rend contre le duel, 241, N. 11.
- Philippe II*, roi d'Espagne. Preuves de ses vues pour la monarchie universelle, 264. Ce qui les fit échouer, 267. Il avoit dessein de s'emparer des états du duc de Savoye, *ibid.* N. 4.
- Philippe III*, roi d'Espagne, reprend les desseins de son pere pour la monarchie universelle, 264.
- Piolant*, (madame de) femme-de-chambre des enfans de France, 256.
- Place Dauphine*, construite par Henri IV, 101, N. 5.
- Planche*, (la) manufacturier étranger, appelé par Henri IV en France, 109.
- Plessis Mornay*, (Philippe du) mal-intentionné. Ses députés sont exclus de l'assemblée de Châteleraut & des synodes des calvinistes, 169. Dépenses ridicules qu'il fait pour fortifier Saumur, *ibid.* Il est un des fauteurs d'un projet d'une république calviniste en France, 187 & *suiv.* Cherche à rompre l'entreprise de Sedan, 274.
- Plesson*, (du) 296.
- Police*, rétablie dans ce royaume, 103, 104. Réglemens à cet égard, *ibid.* & *suiv.*
- Politique*, (la) examinée par rapport à la religion, 164 & *suiv.* 315 & *suiv.*
- Pont-Courlay*, gentilhomme calviniste, employé

- à la réconciliation de Sully avec le P. Cotton, dans l'affaire du collège de Poitiers, 30.
- Pont-neuf**, (le) achevé par Henri IV, 101, N. 5.
- Ponts- & chaussées**. Constructions ou réparations faites par Henri IV, dans cette partie, 101, N. 5.
- Pousson**, maire de Saint-Jean-d'Angely, 85.
- Praflin**, (Charles de Choiseul, marquis de) capitaine des gardes. Gratifications que lui accorde Henri IV, 106, 311.
- Prépondié**, l'un des agens de Bouillon, 294.
- Protestans**. Assemblée générale des calvinistes à Châtelleraut; objet & conduite des deux partis dans cette assemblée, 137 & suiv. Part qu'ils prennent à l'affaire d'Orange & de Blacons, 199 & suiv. Ils cherchent à faire échouer l'entreprise de Sedan, 274 & suiv.
- Provence**. Les féditieux veulent s'emparer de ses places, 135.
- Puget**, trésorier de l'épargne, 59.
- Pyramide**, élevée sur le sol de la maison de Jean Chatel, est abattue; particularités sur cette pyramide, 14, N. 4.

Q

- Q**UESTIONS faites à un démoniaque, par le P. Cotton, 271 & suiv. N. 19.

R

- R**ANCHIN, médecin du connétable de Montmorenci, contribue à la détention des Luquisses, 183.

- Reims**, refuse de recevoir les jésuites, 17.
- Religion**. Réflexions de Sully sur la politique rapportée à la religion, 164 & *suiv.* N. 20.
- Renouillere**. (la) Présent qu'elle reçoit, 256.
- Rentes**. Réglemens à cet égard, 89, N. 1.
- République calviniste**. Les chefs du parti travaillent à l'exécuter, 188 & *suiv.*
- Richeome**, (le P.) jésuite, dédie un livre à Sully, 31.
- Rignac**, (Pierre de) lieutenant du duc de Bouillon, paroît vouloir défendre ses places contre Henri IV, & les abandonne, 213, N. 3, 294.
- Riviere**, (la) premier médecin de Henri IV, 231.
- Roche-Beaucourt**, (la) obtient la lieutenance de roi de Saint-Jean-d'Angely, 332.
- Rohan**. (Henri II, duc de Sully) Ses droits à la succession de la maison d'Albret, 81. Il épouse mademoiselle de Sully, *ibid.* Gouverneur de Saint-Jean-d'Angely, 84. Défend de la part du roi à l'assemblée de Châtelleraut de recevoir les députés, 169. Obtient son pardon de Henri IV, 332.
- Rohan**. (Marguerite de Béthune, duchesse de) Son mariage est célébré, 81.
- Roissy**, (Jean-Jacques de Mesmes de) conduit les troupes du roi en Auvergne, 214, N. 4.
- Roquelaur**, courtisan favorisé & ami de Henri, 196, 234, 253, 350.
- Rosny**, (Maximilien II, de Béthune, marquis de) fils aîné du duc de Sully, commence à prendre part aux affaires de l'état, 330.
- Roubais**, (Marie de Melun, dame de) refuse l'alliance du marquis de Cœuvres, pour mademoiselle de Melun, 87.

S

- S***AIN***T-AIGNAN.** Gratification qui lui est accordée, 106.
- Saint-Alpin** de Béthune. Son exemple proposé à Sully, 121.
- Saint-Antoine.** Ce qu'il écrit à Henri IV, 354.
- Saint-Denis Mailloc**, va servir l'archiduc en Flandre, 127.
- Saint-Genis**, contribue à la détention des Luquiffes, 183.
- Saint-Géran**, (N. de) 67.
- Saint-Germain de Clan.** Ses artifices pour soulever l'assemblée de Châtelleraut, 158 & suiv. 176 & suiv. Il appuie le projet d'une république calviniste en France, 188 & suiv. Est exclus de la députation générale, 194. Cherche à détourner le roi de l'entreprise de Sedan, 274. Est employé dans l'affaire de Metz contre les jésuites, 319.
- Saint-Jean-d'Angely.** La lieutenance de roi en est refusée au gouverneur, 84.
- Saminier**, (la) obtient la grace, 341.
- Sang.** (princes du) Leur mécontentement de ce que le roi donne le pas à la duchesse de Mantoue, 336.
- Savoie**, (Charles-Emmanuel, duc de) continue ses brigues contre la France, 123.
- Sedan.** Préparatifs pour en faire le siège, suite de cette affaire, 297 & suiv. Terminé par la reddition qu'en fait Bouillon au roi, & par le traité de protection, &c. 299 & suiv. Articles du traité de la reddition de cette ville, 302.
- Séditieux.** (parti des) Leurs menées en Espagne,

126. Avis différens donnés à Henri IV contre eux, 132. Autres avis donnés par la reine Marguerite & par Rodelle, 154.
- Sel.** Les courtisans font valoir cette ferme sous des noms empruntés, 90. Edit sur le sel en faveur du duc de Mayenne, 107. Réglemens pour cette partie, 342 & *suiv.*
- Sellier**, (Jean) commissonnaire de Henri IV à Troyes, 107.
- Selvage**, (Catherine) femme-de-chambre de la reine, 252. Présent qu'elle reçoit, 256.
- Sertan**, manufacturier Provençal, fait de l'étoffe de l'écorce des mûriers, 108, N. 10.
- Servian**, député du Dauphiné pour les protestans, 330.
- Sillery**, (Nicolas Brûlart de) chancelier, 309.
- Sixte-Quint.** Son caractère; bon mot sur lui, 111.
- Soissons.** (Charles de Bourbon, comte de) Edits en sa faveur accordés par S. M. 107. Démêlé qu'il a avec Sully sur le logement de grand-maître de l'artillerie, & ses mauvais procédés à son égard, 224 & *suiv.* Il refuse de se trouver à la réception de Sully au parlement pour ses lettres de duc & pair, 271. Et se déclare contre son avis sur l'expédition de Sedan, 286.
- Soleil**, (éclipse de) 223, N. 7.
- Solme**, (comte de) grand-maître de l'électeur palatin, 296.
- Soubise.** (Benjamin de Rohan, duc de) Sujets de mécontentement qu'il donne à Henri IV, 332, N. 25.
- Spinola.** (le marquis de) Audience que lui donne Henri IV, à Paris, 114. Ses expéditions militaires en Flandre contre le prince d'Orange, *ibid.* & *suiv.* Il assiège & prend Rhimberg, 360.

- Soie.* Manufacture établie, 108.
- Suede*, (Charles , roi de) s'affermit sur le trône ,
354.
- Sully*, (terre & château de) érigée en duché-pairie ,
270.
- Sully.* (Maximilien de Béthune , marquis de Rosny , puis duc de) Ses travaux sur les finances & le gouvernement , 89 & *suiv.* Sa réponse à un bref du pape , 121. Services qu'il rend au cardinal du Perron , 122. Il rassure Henri IV , sur les desseins des calvinistes à l'assemblée de Châtelleraut & est nommé pour y assister de la part du roi , 136 & *suiv.* Teneur des instructions publiques , qu'il reçoit à cet effet , 141 & *suiv.* Et de l'instruction secrète particulière , 150 & *suiv.* Il va conférer avec la reine Marguerite , avis qu'elle lui donne ; son sentiment sur ces avis , différent de celui de Henri IV , 153 & *suiv.* Discours d'ouverture qu'il fait de l'assemblée de Châtelleraut sur les principaux points de cette assemblée , 165 & *suiv.* Il empêche qu'on ne reçoive les députés de Châtillon & autres à Châtelleraut , & dans les Synodes des calvinistes , 169. Sa déclaration sur les volontés du roi , 170. Il en refuse la présidence , 171 , N. 21. Il pénètre les vues des chefs calvinistes , les déconcerte , 186 & *suiv.* Il y fait rejeter le mémoire pour l'établissement d'une république calviniste , 188 & *suiv.* Termine à la satisfaction de Henri IV , la question des députés généraux , 193 & *suiv.* Et celle des places de sûreté , 198 & *suiv.* Il exclut S. Germain-de-Clan , de la députation générale , 194. Ses conseils sur l'affaire d'Orange & de Blacconne sont point suivis , 200 & *suiv.* Son discours ferme & sage par lequel il congédie l'assem-

blée, 206 & *suiv.* Et vient rendre compte au roi de sa gestion, 207 & *suiv.* Auquel il conseille un voyage dans le Limosin, l'Auvergne, &c. 211. Il l'y accompagne, y tient les grands-jours, & fait punir les séditieux, 221 & *suiv.* Démêlé qu'il a avec le comte de Soissons, sur le logement du grand-maître de l'artillerie, 224 & *suiv.* Autre avec d'Epéron au sujet de la Rochelle, 227 & *suiv.* A son retour de Limoges, il vient rendre compte au roi : son bon mot sur le premier médecin du roi, 231, N. 8. Son mémoire sur les usages & les différentes formes du duel ; aventure qui y donne lieu, & conseil qu'il donne à Henri IV à ce sujet, 238 & *suiv.* N. 11, 247, N. 12. Il présente à LL. MM. les jettons d'or ; moyen qu'il leur propose pour terminer leurs débats, 254 & *suiv.* Il est fait duc & pair ; cérémonie de sa réception, 270 & *suiv.* N. 5. Il détermine Henri IV à l'expédition de Sedan, malgré l'opposition des courtisans, 276 & *suiv.* Lui fait remarquer les défauts de la place, 287. Circonstance singulière sur la plaie de la bouche & du cou, 278. Lettres qu'il écrit à Bouillon & qu'il reçoit de lui, 282 & *suiv.* Il rend publics les procédés du duc de Bouillon envers le roi, 289. Lettre qu'il écrit à Parabere sur l'entreprise de Sedan, pour être rendue publique, 290. Lettre qu'il reçoit de Henri pendant cette expédition, 296. Ses plaintes contre Villeroi, de ce qu'il lui fait un mystère du traité avec Bouillon, 300 & *suiv.* N. 13. Accueil qu'il reçoit du roi, 304 & *suiv.* Il visite Sedan, 307. Il ne peut engager le roi à porter ses armes dans le comté

de Saint-Paul, 309. Et cherche à le dissuader de faire une entrée dans Paris, 310 & *suiv.* N. 15. Bons conseils qu'il fait donner aux Vénitiens dans leur différend avec Paul V; ses réflexions sur la véritable politique de ces deux puissances, 312 & *suiv.* N. 17. Il blâme la conduite de Léon X & de Clément VII, 315. Entretient les cardinaux de Joyeuse & du Perron, sur les moyens de pacifier les religions, 316. Service qu'il rend aux cardinaux Barberin & du Perron, 318, 319. Il appuie la ville de Metz contre les jésuites, *ibid.* & *suiv.* Démêlé qu'il a avec le P. Cotton, dans l'affaire d'Adrienne de Frêne, 322 & *suiv.* N. 19. Il pacifie les querelles de religion entre les catholiques & les protestans, 329 & *suiv.* N. 23. Empêche la tenue d'un synode à la Rochelle, 331, N. 24. Fait rentrer la maison de Rohan dans les bonnes grâces du roi, 332, N. 25. Termine à la Rochelle, les différends entre les catholiques & les protestans, 333. Il est fait capitaine lieutenant des gendarmes de la reine; autres grâces & gratifications qu'il reçoit de S. M. 341 & *suiv.* Ses réglemens pour la finance, &c. 342 & *suiv.* Il avoit dressé trois états généraux sur la surintendance des finances, des bâtimens & fortifications & sur la grande maîtrise de l'artillerie, 349; dont il présente au roi des sommaires, 358, 359. Amitié entre la duchesse de Guise & lui, 349. Réflexions & conseils qu'il lui donne sur la guerre de Flandre, 362 & *suiv.*

Surintendance des fortifications & bâtimens. Etats généraux sur cette partie, présentés au roi par Sully, 349.

T

- T**AILLE. Réflexions sur les abus & sur les moyens employés pour y remédier, 91 & f. N. 2.
- Terrail**, (du) va servir l'archiduc, prend & reprend Berg-op-zoom, 126.
- Terse**, compagnie Espagnole, 360, N. 33.
- Thémines**, (Pont de Lauzieres de Cardillac) sert utilement le roi contre les séditieux, 182.
- Thermes**, (Jean de Saint-Larry de) l'un des Mignons de Henri III, 350.
- Thores**, colonel Espagnol, tué au siège de Rhimberg, 360.
- Tilenus**, ministre calviniste. Ses brigues contre l'expédition de Sedan, 274.
- Traité** entre Henri IV & le duc de Bouillon, 302.
- Treves**. Treve de douze ans entre l'Espagne & les Provinces-Unies, négociée, 363 & suiv.
- Turquet**, médecin ordinaire de Henri IV, 231. N.

V

- V**ALENCE, (concile de) décide contre le duel, 240.
- Valence**, (Marie de) l'une des dévotes du P. Cotton, 326, N. 20.
- Varenne**, (la) est envoyé par Henri IV, pour remettre une lettre à Sully, afin d'aller visiter de sa part la reine Marguerite, 154. Ses lettres à Sully pendant l'expédition de Sedan, 293 & suiv. Il lui donne avis de la conclusion du traité de Bouillon, 301. Autre avis qu'il lui donne, 310. Services qu'il rend aux jésuites de la Fleche, 322. Présent que lui fait le roi, 348.

- Vendôme*, (César de Bourbon, duc de) fils de Henry IV & de la belle Gabrielle, légitimé, va visiter la reine Marguerite de la part du roi, 234.
- Venise, Vénitiens*. Présens que son ambassadeur reçoit de Henry IV, 110. Fameux différend entre les Vénitiens & Paul V; causes de ce différend; véritable politique de cet état, 312 & suiv.
- Ventadour*. (Anne de Lévis, duc de) Il est remboursé de ce que lui devoit le roi, 106.
- Verdun*, premier président au parlement de Toulouse, 328.
- Vers à soie*, 108.
- Versenay*, l'un des calomniateurs de Sully. Gratification qu'il reçoit de Henry IV, 342.
- Vic*, (Dominique de) se déclare pour l'avis de Sully sur l'expédition de Sedan, 286.
- Vieville*, (la) député au duc de Bouillon dans l'affaire de Sedan, 292.
- Villars*, (Jérôme de) archevêque de Vienne, 329, N. 23.
- Villeroi*, (Nicolas de Neufville de) ministre d'état, 234, 330. Il compose l'instruction publique donnée à Sully pour l'assemblée de Châtelleraut, 143. Lettres réciproques de lui & de Sully pendant la tenue de cette assemblée, 196. Autres lettres entr'eux pendant l'expédition de Sedan, 293 & suiv. Il conclut le traité avec Bouillon; article qu'il en communique au garde des sceaux & à Sully, 299 & suiv. 328.
- Villepion*, officier de Henry IV, est reçu dans Turenne, 221.
- Vivant*, député du corps protestant. Avis qu'il donne au roi sur la cabale séditieuse, 157, 182.
- Usson*, château, est démoli, 233, N. 9.

W

WIRTEMBERG. (duc de) Protection que lui accorde Henri IV, 366.

Y

YVETEAUX, (des) 355.

Z

ZAMET, envoyé à Sully dans l'affaire de la mestre-de-camp, 41. Gratification qu'il reçoit de Henri IV, 106.

Fin de la Table du sixième Volume.



